Risques d'affrontements dans les écoles

par Gérald LeBlanc

On craint de graves affrontements dans le secteur scolaire de Montréal entre partisans et adversaires de la grève générale des salariés de l'Etat, prévue pour demain. Déjà, la situation est confuse dans les écoles catholiques et protestantes de l'Île.

Leurs enseignants ne s'étant pas prononcés en faveur de la grève, les deux plus grosses commissions scolaires de l'Ile, la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) (220,000 écoliers) et le Protestant School Board of Greater Montreal (PSBGM) (60,000 écoliers), ont décidé de maintenir leurs quelque 450 écoles ouvertes.

D'autre part, les employés de soutien de ces commissions scolaires feront la grève et sont bien décidés à ne pas laisser les écoles fonctionner en empêchant les professeurs d'y entrer et au moyen de divers autres procédés.

C'est ainsi que la présidente du syndicat du personnel administratif de la CECM, Mlle Carmen Lupien, a déclaré que les moyens nécessaires seraient pris afin d'empêcher les professeurs d'entrer dans les écoles. "Je n'ai pas à dire la façon qu'on emploiera, a-t-elle ajouté, mais il est certain qu'ils n'entreront pas."

Par ailleurs, d'après des renseignements recueillis par certains professeurs, les concierges laisseraient les fournaises s'éteindre ce soir et cadenasseraient les portes des écoles demain matin.

Devant cette confusion et ces risques d'affrontements, certaines commissions scolaires, dont le PSBGM et la Commission de Verdun, ont demandé la protection de la police qui sera sur les lieux. A la CECM, les décisions doivent être prises localement, dépendant de l'intensité des piquets de grève et des risques de violence.

La CECM a cependant refusé d'accéder à la demande de l'Association de ses principaux d'écoles qui soutiennent que les enfants seront en danger et qu'en conséquence il faut fermer les écoles.

La confusion créée par les prises de position contraires des employés de soutien (administration, concierge et entretien) et des enseignants est encore amplifiée par les divergences au sein des professeurs eux-mêmes.

Il existe en effet plusieurs commissions scolaires et autant de syndicats différents sur l'Ile de Montréal. En gros, on peut dire que 15,000 (les anglophones et l'Alliance) enseignants sur les 20,000 de l'Ile se sont prononcés contre la grève et ont indiqué leur intention de se rendre en classe demain.

La situation se présente comme suit:

- au secteur français de la CECM, les 10,000 enseignants regroupés au sein de l'Alliance se sont prononcés contre la grève et ont décidé de franchir les piquets de grève. Cette deuxième décision pourrait cependant être renversée au cours des assemblées générales qui se tiendront aujourd'hui au niveau des écoles. Ils se pourraient même que certains professeurs rejoignent les employés de soutien sur les lignes de piquetage.
- au secteur anglais de la CECM, les quelque 2,200 enseignants regroupés dans la Federation of Catholic Teachers se sont prononcés contre la grève et se rendront à leurs écoles demain. D'après un porte-parole de la Fédération, on peut cependant s'attendre à ce que les enseignants respectent les lignes de piquetage.
- au PSBGM, les quelque 2,800 enseignants regroupés au sein de la Montreal Teacher Association ne voteront qu'aujourd'hui sur la grève. Ils se rendront donc à l'école demain. Les dirigeants de la MTA ont cependant avisé leurs membres qu'il serait imprudent de franchir les piquets de grève et ils ont demandé au PSBGM de fermer les écoles.

Voir page 8: Risque

■ la météo

Nuageux et neigeux.
Maximum: 30.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Saint Turibie de Mongrovejo VOL. LXIII - NO 69 Montréal, jeudi 23 mars 1972 15 CENTS

Perturbation dans 65% des hôpitaux

Environ 65% des hôpitaux ont été touchés hier par des arrêts de travail et des manifestations un peu partout dans le Québec, rapporte l'Association des hôpitaux. Lundi dernier, 50% des institutions avaient été affectées de la même façon mais la journée de mardi avait présenté une accalmie alors que seulement 10% des institutions ont été touchées.

Hier, seulement 65% des 52,000 lits de la province étaient occupés comparativement à 80% lundi dernier. L'association des hôpitaux tente présentement d'abaisser à 25% le taux d'occupation des lits pour vendredi. On ne gardera dans les institutions que les patients gravement malades qui ne peuvent être traités ailleurs.

Dans le cas des hôpitaux spécialisés pour les cas psychiatriques ou les malades chroniques, l'Association a déjà demandé que des injonctions soient émises pour empêcher la grève. Dans les autres hôpitaux, les autorités espèrent être en mesure d'assurer les services essentiels si l'arrêt de travail n'a qu'une durée limitée. Il n'est donc pas question pour l'instant de faire appel à l'aide de volontaires.

Le porte-parole de l'association des hôpitaux a aussi déclaré hier que le personnel en place (cadres, médecins, etc) vont faire tout leur possible pour maintenir les services essentiels. Les institutions vont essayer d'assurer la sécurité des travailleurs qui se présenteront au travail. Si la violence survenait, on jugera sur place de la meilleure attitude à adopter.

Les parties ne s'entendent pas sur les services essentiels

Débrayage général demain

C'est définitif: la grève de 24 heures aura lieu demain. Le débrayage des 210,000 syndiqués du Front commun entraînera la paralysie totale ou partielle des écoles, des hôpitaux et des services gouvernementaux dans l'ensemble du Québec.

C'est en accusant le gouvernement d'avoir refusé de négocier, que les présidents des trois centrales (CEQ, CSN, FTQ) réunies au sein du Front commun, ont décrété hier cette grève générale de 24 heures pour les employés syndiqués des secteurs public et para-public.

Après avoir promis le maintien des services essentiels, les leaders syndicaux ont affirmé qu'ils considéreraient comme de la provocation "toute injonction ou autre moyen pris par le gouvernement et ses partenaires pour empêcher l'efficacité de la grève".

Le ministre de la fonction publique, M. Jean-Paul l'Allier, à en effet déjà annoncé l'intention du gouvernement de recourir à des injonctions pour assurer le maintien du service habituel dans certaines institutions de santé. Les institutions visées par les injonctions sont les hôpitaux psychiatriques, les hôpitaux pour les malades chroniques et certains hôpitaux pour convalescents.

M. L'Allier a promis de faire une déclaration à l'Assemblée nationale, aujourd'hui, afin de "rassurer la population" à propos de ces services essentiels.

A part quelques exceptions dans les autres secteurs, comme l'enfance inadaptée dans le système scolaire et l'émission des chèques d'aide sociale dans la fonction publique, le problème des services essentiels touche les hôpitaux et l'Hydro-Québec.

Bien qu'on ait abordé cette question aux diverses tables sectorielles, on n'arrive pas à s'entendre sur les mesures à prendre pour le maintien de ces services essentiels.

Le front commun a émis à ses syndicats locaux des directives sur la négociation des services essentiels avec toute institution qui en fera la demande. Selon ces directives, le syndicat s'engagera par écrit à fournir le personnel nécessaire au maintien des services essentiels à condition que la direction s'engage à ne pas avoir recours à des employés temporaires ou surnuméraires.

Selon le président de la FTQ, M. Louis Laberge, une entente a déjà été conclue avec l'hôpital psychiatrique Saint-Michel-Archange en banlieue de Québec. Il a par ailleurs blâmé la direction de l'hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville qui a refusé de se plier aux conditions des syndicats.

Par ailleurs, le président du Comité de négociations patronal pour les secteurs de la santé, M. René Auger, a soutenu que les syndicats locaux refusaient de négocier les normes devant servir à déterminer les services essentiels, en référant cette question à la table centrale.

"On se renvoie la balle de l'un à l'autre", a-t-il dit, en précisant que devant cette situation, le gouvernement n'avait

Voir page 8: Débrayage



À l'heure où MM. Heath et Faulkner étaient réunis au 10, Downing Street, une violente explosion secouait tout un quartier de Belfast. L'engin avait été déposé au stationnement de l'hôtel Europa et, sous le souffle de l'explosion, une partie du plafond de la gare centrale s'est effondrée. Bilan: 50 blessés. Voir nos informations en page 9. (Téléphoto AP)

Bagarres syndicales à Sept-Îles

Cournoyer menace les syndicats de limiter leurs droits

par Pierre Bouchard, de la PC

QUEBEC (PC) – Le ministre du travail, M. Jean Cournoyer, a menacé les syndicats CSN et FTQ de suspendre la loi de la liberté d'affiliation syndicale dans la construction, à la suite des événements tragiques qui se sont produits hier à Sept-Iles.

Au cours d'une rencontre avec les courriéristes parlementaires, à Québec, M. Cournoyer a aussi annoncé qu'il rencontrera jeudi matin les chefs des différents partis politiques afin de présenter un nouveau projet de loi à l'Assemblée nationale, jeudi après-midi.

Ce nouveau projet de loi aura pour but, selon M. Cournoyer, de doubler les amendes et de les multiplier dans le cas des personnes qui ne respectent pas la présente loi sur la liberté d'affiliation syndicale dans le domaine de la construction.

Visiblement irrité par la situation dans ce domaine particulier du travail au Québec, M. Cournoyer a lancé un avertissement aux leaders syndicaux Marcel Pepin CSN et Louis Laberge FTQ ainsi qu'aux autres qui ne respectent pas le présent décret de la construction.

"Ces gens là ont fini de rire du gouvernement et du peuple. Ça fait un an qu'on rit de nous autres et ça assez duré", a lancé le ministre Cournoyer.

Par ailleurs, M. Cournoyer a noté que les présentes dispositions de la loi ou du décret de la construction ne lui permettent pas d'agir assez rapidement, et c'est pour cette raison qu'il va présenter une loi spéciale à l'Assemblée nationale.

M. Cournoyer a ajouté que c'est dans le but d'éviter un autre affrontement de ce genre qu'il avait décidé d'agir rapidement et de se faire donner les pouvoirs nécessaires afin d'éviter que des ouvriers se "cassent la gueule" sur les chantiers.

Par ailleurs, M. Cournoyer a dit avoir peur que cette situation ne se présente sur d'autres chantiers de la construction, comme par exemple, Dosco, Golden Eagle et la baie James.

M. Cournoyer a rappelé que le litige, qui a connu un rebondissement inattendu hier, avait commencé en janvier de cette année, alors qu'on avait mis à pied deux membres de la CSN par suite d'un ralentissement de travail de 400 employés affiliés à la FTQ.

A la suite de ces mises à pied, les 150 employés de la CSN sur le chantier se sont mis en grève en vue de faire réembaucher les deux confrères.

Cependant, la compagnie a obtenu une injonction forçant ces employés à retourner au travail, sans toutefois réengager les deux personnes congédiées.

Hier, les membres de la CSN ont décidé de ne pas se présenter au travail et ont demandé aux membres de la FTQ d'en faire autant.

Voir page 8: Cournoyer

Sept blessés et 30 autos détruites

En dernière heure on apprend que des bagarres ont repris hier soir dans des tavernes de Sept-Iles entre travailleurs de la FTQ et de la CSN. Il nous a été impossible au moment de mettre sous presse de connaître l'ampleur et la gravité de ces incidents. On sait cependant que la police de Sept-Iles est rapidement intervenue pour rétablir l'ordre.

Voir page 8: Blessés

■ au gré du temps

Planning électoral

M. Trudeau a bien eu raison de dire à la télé, en réponse à une question sur la date des élections: "Quant à moi, je ne suis pas pressé et je ne perçois pas dans la population le désir d'élections".

Ce ne fut pas le cas quand, étreinte par un stress collectif, la population attendait la venue de l'enfant Trudeau, Justin comme on allait l'appeler plus tard. Le premier ministre, qui le sent dans ses entrailles, sait mieux que personne quand accoucher d'un scrutin.

L'opposition n'a pas réussi à provoquer son appel au peuple. Ce sera donc un accouchement non prématuré, arrivant à terme, sans complication.

Il se fera sans douleurs, on peut le présumer, parce que M. Trudeau pas plus que n'importe quel autre ne pourra empêcher qu'on ait recours à l'anesthésie des palabres électorales.

Albert BRIE

Hôpitaux: les piquets seront respectés

par Gilles Provost

Le Cartel des organismes professionnels de la santé (COPS) qui négocie au nom de 12,000 employés d'hôpitaux (sans faire partie du front commun CSN-FTQ-CEQ) a recommandé hier à ses membres de ne pas franchir les piquets de grève que pourraient dresser les grévistes du front commun.

Les dirigeants du COPS ont aussi rappelé à leurs membres qu'ils n'ont pas le droit légalement, de se mettre en grève et qu'ils doivent donc se présenter normalement au travail si aucune ligne de piquetage ne les en empêche.

Dans un tel cas, pourtant, on leur recommande de ne remplir que leur tâche normale pendant leurs heures de travail habituelles sans céder aux pressions de leurs employeurs qui voudraient leur faire remplir les fonctions normalement assumées par les grévistes.

Le cartel estime qu'en agissant autrement, c'est-à-dire en accomplissant les tâches des autres travailleurs syndiqués en grève, les travailleurs de la santé afficheraient une attitude antisyndicale et compromettraient le travail de leurs négociateurs en faisant preuve de soumission à l'employeur.

Pendant la dernière grève des hôpitaux, en 1966, les institutions hospitalières avaient pu tenir le coup en mettant à contribution les employés maintenant regroupés dans le COPS. Si les directives du cartel sont respectées la situation sera donc normalement plus pénible qu'en 1966.

Le COPS est un nouveau venu sur la scène syndicale: il n'existe que depuis l'été dernier et a été incorporé en décembre 1971. Son négociateur, M. Marc-André Isabel, a expliqué hier que le COPS est directement issu du bill 46 qui a décrété la négociation au niveau provincial. Cette loi a ainsi forcé les syndicats indépendants qui ne voulaient pas s'affilier aux centrales existantes à se regrouper au niveau provincial.

C'est ainsi que plusieurs syndicats de personnel paramédical (diététistes, physiothérapeutes etc.) se sont regroupés autour de la Fédération des syndicats d'infirmières et d'infirmiers du Québec. Ils estimaient qu'ils avaient une

Voir page 8: Hôpitaux

Les chauffeurs d'autobus de "Voyageur" votent la grève

par François Barbeau

Les trois cents chauffeurs d'autobus de la société Voyageur '69 Inc., membres du local 106 de l'Union des chauffeurs de camions, hommes d'entrepôts et aides, ont opté hier après-midi à Drummondville en faveur d'une grève prochaine, qui pourrait être déclenchée dès la fin de semaine de Pâques.

Les chauffeurs d'autobus avaient débrayé sans préavis dans la matinée pour se rendre à Drummondville étudier le rapport de la commission de conciliation qui a été déposé au début du mois.

L'arrêt de travail a paralysé le transport interurbain par autobus dans toutes les régions du Québec, exception faite de l'Abitibi. Les chauffeurs affectés au transport dans cette région sont affiliés à la Fraternité des employés de chemin de fer et autres employés et leur contrat, échu en octobre 1971, est encore au stade de la négociation.

Quant aux 300 chauffeurs du local 106, dont le contrat est échu depuis le 31 décembre 1970, ils ont traversé de laborieuses négociations pour refuser en août 1971 l'entente patronale qui leur avait été soumise. Ils ont traversé les étapes de la conciliation puis du conseil de conciliation.

Ces chauffeurs appartenaient précédemment à trois syndicats accrédités à la CSN. Depuis juin 1971, à la suite d'une action de l'Union des chauffeurs de camions, ils sont groupés dans un seul syndicat, avec accréditation fédérale.

Le rapport de la commission fédérale de conciliation, qui a été voté hier par 224 voix contre 3, note que le conflit semble plutôt être un conflit à l'intérieur même du syndicat plutôt qu'un conflit entre le syndicat et la compagnie.

Le rapport de la commission, entériné par le délégué de la partie syndicale, explique ce fait par le changement d'allégeance syndicale, qui a pu "amener des tensions entre les divers membres, peut-être une forme de surenchère, et enfin des divisions ou des divergences dans le concept et l'orientation à

Voir page 8: Chauffeurs

Allocations familiales: Munro espère une entente

OTTAWA (PC) – Le ministre de la Santé nationale et du bien-être social, M. John Munro, a bon espoir que les négociations entre Ottawa et Québec aboutiront à une entente par suite des dernières propositions fédérales rendues publiques par le premier ministre Trudeau le 12 mars dernier.

C'est le sentiment qu'il a exprimé, hier aux Communes, en réponse à M. Gordon Fairweather (PC–Fundy Royal).

M. Munro a soutenu que le contenu des propositions du gouvernement fédéral a été bien accueilli par le gouvernement du Québec et qu'il y a lieu de compter sur un accord imminent entre les deux gouvernements.

M. Trudeau a suggéré que le Québec puisse déterminer, jusqu'à un certain point, le montant des allocations familiales devant être versées aux Québécois, se rapprochant ainsi de la primauté législative réclamée par M. Claude Castonguay, ministre québécois des affaires sociales.

D'autre part, M. Munro n'a pas précisé la date à laquelle le projet de loi C-170 portant sur ce sujet sera étudié par les Communes.

les 14 soleils d'AIR CANADA
On y va?
On y va!

Moncton: le conseil municipal se saisit de la question du bilinguisme, plutôt qu'un comité

MONCTON, N.-B. (PC) Il n'est pas question qu'un Comité de citoyens se penche sur le problème du bilinguisme et fasse des recommandations appropriées aux autorités municipales.

Une proposition en ce sens, formulée par le conseiller Stephen Campbell, en l'absence de son collègue Léopold Bellibeau, hospitalisé, a été rejetée par quatre voix contre deux.

Le conseil a plutôt adopté la résolution du conseiller Wheeler recommandant que le conseil se constitue en comité pour étudier la question du bilinguisme sur le plan municipal. Le maire Jones et les huit conseillers étudieront l'épineux problème du bilinguisme et feront eux-mêmes des recommandations.

Cette décision a déçu les 200 partisans du bilinguisme qui avaient envahi la salle des délibérations à cette occasion. Elle a par contre réjoui ceux qui ne voient pas pourquoi la majorité anglophone se plierait aux exigences de la minorité francophone.

La séance avait débuté par la présentation d'une requête de M. Frank Gallagher, l'un des quatre directeurs du Comité pour le bilinguisme, portant que l'étude du problème du bilinguisme soit confiée à un comité indépendant. Celui-ci devait être constitué de six anglophones et de trois francophones nommés par le maire Jones mais ne siégeant pas au conseil municipal. Ce comité indépendant aurait été constitué de représentants de chefs d'entreprise, de leaders syndicaux et de membres du clergé et aurait eu pour tâche de tenir des séances publiques dans le but de recevoir des mémoires traitant du problème du bilinguisme.

Une douzaine de personnes ont exprimé leurs opinions, la majorité d'entre elles se disant favorables à la création de ce comité. Finalement la motion du conseiller Campbell devait être battue et celle du conseiller Wheeler préconisant que le conseil se forme en comité pour étudier le problème a été acceptée.

A l'issue de la réunion, le maire Jones, qui s'était par moments montré visiblement agacé par les nombreuses interventions, a été escorté par une dizaine de policiers.

De 100 à 150 personnes se sont rendues au sous-sol de l'église du Christ-Roi, à l'issue de la réunion, pour discuter de ce qui venait de se dérouler au conseil municipal. Des concitoyens ayant assisté au spectacle que donnait Gilles Vigneault ont eu vent de la décision et sont venus faire un tour à la réunion.

Un porte-parole du groupe a mentionné que le Comité pour le bilinguisme à Moncton était très déçu de ce qui venait de se produire.

"Nous n'avons pas grand confiance dans le comité ad hoc qui a été créé, mais nous allons vraiment veiller à ce qu'il produise quelque chose. Il faudra qu'il se fasse entendre des gens. Nous allons demander aux gens de continuer à travailler dans le secteur de l'animation. Il faut vraiment éduquer et informer la population. Pour nous, le geste posé constitue une façon de refuser le fait français à Moncton."

L'Église et la culture française en Ontario

OTTAWA (CP) – Le clergé catholique n'a aucunement l'intention d'exercer un contrôle sur les commissions scolaires, a déclaré Mgr Aurèle Plourde, archevêque d'Ottawa.

S'adressant aux membres de l'Association des commissions scolaires bilingues de l'Ontario, réunis en congrès, Mgr Plourde a dit que l'Église doit conserver ses anciens liens avec les écoles, mais dans le respect mutuel.

"Je m'inquiète d'une certaine érosion des convictions catholiques dans l'Eglise et hors d'elle, a déclaré le prélat. Il n'est plus vrai qu'on conserve sa langue en conservant sa religion."

Mgr Plourde a affirmé que les commissions scolaires et l'Eglise doivent travailler de concert pour conserver la culture française en Ontario.

"Nous devons discuter nos problèmes ensemble.

"Nous voulons travailler avec vous pour la culture française en Ontario et pour l'Eglise."

M. Goyer annonce

Des détenus seront hébergés dans des foyers d'adoption

EDMONTON (PC) – Le gouvernement fédéral étudie un programme selon lequel des personnes âgées seraient subventionnées pour héberger des détenus qui purgeraient leur peine au foyer, a annoncé le solliciteur général, M. Jean Pierre Goyer.

Les détenus choisis pour participer au programme se trouveraient un emploi et rentreraient à leur foyer d'adoption le soir venu, a précisé le solliciteur général. Cette proposition sera sans doute présentée d'ici deux semaines au cabinet, a précisé M. Goyer devant la société John Howard qui s'occupe de la réhabilitation des anciens prisonniers.

La plupart des personnes âgées, a expliqué le ministre, ne peuvent travailler et ont souvent besoin d'un revenu supplémentaire, "et la plupart des détenus n'ont jamais connu une véritable vie de famille".

D'autre part, M. Goyer a dit que le gouvernement fédéral n'a aucune intention de modifier les fonctions ou le nom de la Gendarmerie royale canadienne.

M. Goyer a précisé que la GRC est "une institution, un symbole qui appartient à tous les Canadiens, quelles que soient leur origine ethnique et leur langue."

La décision de modifier le symbole affiché sur certains édifices de la GRC avait été approuvé en principe, en 1969, par le commissaire de la force, alors que M. George McIlraith était solliciteur général.

Ces insignes ont été apposés en 1969 au Nouveau-Brunswick et l'opinion publique s'y est montrée favorable. Le dessin final a été approuvé par le commissaire en 1970 et l'installation des nouveaux insignes a débuté en juin 1971.

PAYEZ ET EMPORTEZ
SPÉCIAL EN
CHAUSSURES
$20.
RÉG. $30. à $40.
UN PRIX SEULEMENT — TANT QU'IL Y EN AURA
JEUDI, VENDREDI, SAMEDI SEULEMENT
• Plus de 1,800 paires de notre stock regulier
• Dans le groupe on trouve des souliers de toilette, des souliers "loafer", des bottes, des demi-bottes, des cuirs vernis et autres
TOUTES POINTURES — FAITES VITE
EN VENTE À NOS QUATRE MAGASINS
A. Gold & Sons
388 O., STE-CATHERINE
960 O., STE-CATHERINE
LES GALERIES D'ANJOU
FAIRVIEW PTE-CLAIRE

PAYEZ & EMPORTEZ
VENTE DE
COMPLETS
$49
Rég. $125 et Rég. $135
Seulement un prix — Tant qu'il y en aura !
JEUDI, VENDREDI et SAMEDI
• Plus de 1,000 complets-mode de notre stock régulier
• Épargnez jusqu'à $86.
Premier arrivé — premier servi
• Votre plus belle chance depuis des années pour acheter ces fameux complets-mode A. Gold & Sons à prix réduits
• En vente à nos quatre magasins
• Payez et emportez seulement à ce bas prix
Grandeurs: 36 à 44 — Réguliers — courts — grands
Faites vite! Nous ne pouvons renouveler cette vente!
A. Gold & Sons
388 o., STE-CATHERINE — ANJOU — FAIRVIEW — 960 o., STE-CATHERINE

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, jeudi 23 mars 1972



La police a saisi hier des livres et revues pornographiques d'une valeur de $500,000 dans un entrepôt du boulevard des Grandes-Prairies, à Saint-Léonard. Personne n'a encore été arrêté. (Photo Le Devoir par Bernard Lauzé)

La police saisit $500,000 de 'porno'

par Jean-Pierre Charbonneau

L'escouade de la moralité du quartier-général de la police de Montréal a réussi un coup de maître hier après-midi en effectuant une saisie de 45 à 50 tonnes de livres et de revues pornographiques évalués à environ $500,000 à l'entrepôt de la compagnie Messagerie Métro Inc., situé au 4966 boul. des Grandes Prairies, à Saint-Léonard, en banlieue nord-est de Montréal.

Cette compagnie qui est la propriété de MM. Jacques Richard et René Dufresne, deux individus très bien connus des policiers, était considérée comme le plus gros distributeur, à l'heure actuelle, à Montréal, de revues et livres à caractère obscène et pornographique.

Selon la police MM. Richard et Dufresne ont, depuis quelques années, régulièrement reçu la visite de l'escouade de la moralité. Les locaux où était entreposée la marchandise n'étaient occupés par les deux hommes d'affaires que depuis quelques mois seulement, a précisé un enquêteur policier.

Cette importante saisie, la seconde en deux jours - mardi la "grosse moralité de Montréal avait saisi pour $50,000 de livres et revues obscènes à la compagnie Periodical Eastern de Laval - fait suite à de nombreuses perquisitions dans diverses tabagies de Montréal qui vendaient des revues et des livres obtenus de la Messagerie Métro Inc.

Aucune arrestation n'a été effectuée mais, selon Me Pierre Fontaine, procureur de la police de Montréal présent lors de la descente d'hier, les propriétaires devront comparaître en cour d'ici une semaine afin d'expliquer pourquoi, à leur avis, leur marchandise ne devrait pas être saisie.

Cette procédure inhabituelle qui sera utilisée dans le cas de cette compagnie laisse en fait le fardeau de la preuve aux accusés. Me Fontaine a expliqué que l'article 160, du code criminel qui prévoit cette procédure accélère l'audition de la cause de même que la confiscation du matériel saisi.

L'enquête et la descente d'hier étaient dirigées par le sergent-détective Raymond Laframboise assistés du lieutenant Steve Olynyk et du capitaine Robert Blanchette, commandant de l'escouade.

Embardée mortelle

BAIE-SAINT-PAUL (PC) — Les deux occupants d'un camion-remorque, M. Jacques Haché, 28 ans, de La-Salle, et Maurice Martel, 27 ans, de Longueuil, ont perdu la vie tôt hier matin quand leur véhicule a fait une embardée non loin de Baie-Saint-Paul, à une soixantaine de milles au nord-est de Québec.

La CUM loue un nouvel immeuble

La Communauté urbaine de Montréal louera un immeuble de trois étages, boulevard Saint-Joseph est, afin d'y loger certains de ces services.

Réuni en assemblée spéciale, le Conseil de la CUM a approuvé hier un projet de bail aux termes duquel la Communauté louera pour une période de cinq ans, au montant annuel de $41,000, un édifice de 20,000 pieds carrés appartenant à Marine Building Co. Ltd.

Le président du comité exécutif de la CUM, M. Lawrence Hannigan, a précisé que la CUM continuera quand même à occuper les deux étages qu'elle occupe présentement dans l'édifice de la Société nationale de fiducie à l'angle des rues Saint-Denis et Sherbrooke.

Quoique la distribution des services dans les divers locaux et le lieu du siège social de la CUM ne sont pas encore déterminés, M. Hannigan a indiqué qu'il est probable que l'édifice du boulevard Saint-Joseph logera le Conseil de sécurité publique, le service de planification et le service d'assainissement des eaux tandis que le secrétariat général et la trésorerie demeureront à l'édifice de la rue Sherbrooke.

Outre le loyer annuel de $41,000, il en coûtera $42,500 à la Communauté pour les taxes, les assurances, l'entretien et le chauffage du nouvel immeuble.

aujourd'hui

A 12h, à la salle Bersimis du Reine-Elizabeth, **M. Gérard Carignan,** président de la Chambre d'immeuble, prend la parole à l'assemblée de la Building Owners' and Managers' Association of Montreal.

●

A 12h, au Cartier, 3410 Peel, 30e étage, les **Editions La Presse** lancent "Hors d'oeuvres et entrées de maman Lapointe".

●

A 12h, à l'hôtel Sheraton-Mont-Royal, le ministre des finances, **M. Raymond Garneau,** est le conférencier invité lors du déjeuner du Lion's Club.

●

A 20h, au cegep de Trois-Rivières, M. Pierre Jauvin parle du **sous-développement au Québec et dans le monde.**

●

A 20h, à l'école Notre-Dame-de-Grâces, 5435 ave. Notre-Dame-de-Grâces, **M. René Lévesque** prend la parole devant les militants du PQ-NDG.

●

A 20h15, au sous-sol de l'église Saint-Antonin, ave. Snowdon, l'association des femmes diplômées des universités organise un forum sur **"la sécurité sociale et la femme: égalité ou discrimination?"**

Frustration à l'association des architectes

Confier les installations olympiques à un étranger "est un affront à la nation"

par Urgel Lefebvre

"C'est un affront à la nation!"

Cette phrase lancée par un architecte, lors de la conférence de presse que l'Association des architectes du Québec a donnée hier soir, à la suite de la nouvelle que le maire Drapeau avait, sans consulter personne, confié à l'architecte parisien Roger Taillibert la conception des installations des Olympiques de 1976, résume bien le sentiment de frustration que le communiqué officiel exprimait déjà sous la forme suivante:

"L'identité culturelle ne peut être développée ni affirmée si une société doit finir toujours par se regarder à travers le miroir des autres. L'architecture, l'art, la littérature, sont les principaux éléments de cette identité."

Plusieurs citoyens, a-t-on affirmé au cours de la conférence de presse, ont déjà téléphoné à l'association pour faire part à celle-ci de leur surprise et de leur déception. Les architectes québécois et canadiens étaient-ils donc incapables de répondre aux exigences du maire Drapeau? A cela, le communiqué répond que l'on n'a pas fourni à ces architectes l'occasion de démontrer qu'ils en étaient capables. Pourtant, "la compétence des architectes québécois et canadiens est reconnue partout et il est très facile de dresser la liste des réalisations prestigieuses de ces architectes."

"Le gros problème, lancera un autre architecte, c'est que le maire Drapeau ne consulte plus personne de ses contitoyens". Et la question suivante a été posée: "Ne serait-il pas opportun de faire comme pour l'Expo 67 et former une Corporation des Jeux olympiques 1976?"

La Société des architectes de Montréal a également émis un communiqué officiel pour signaler que c'est le deuxième affront que subissent les architectes d'ici concernant les installations des Olympiques. Il y a quelques mois en effet, M. Snyder, qui est membre du comité exécutif de la ville de Montréal et adjoint spécial du maire pour les Jeux olympiques, avait déclaré que dans le but de contrôler les frais, on ne ferait appel aux architectes que lorsque les ingénieurs et les techniciens auront complété leurs études et leurs devis.

Le communiqué de la Société des architectes de Montréal rappelle aussi que ce sont des architectes des pays concernes qui ont été chargés de la conception des Jeux olympiques de 1960 à Rome, de 1964 à Tokyo, de 1968 à Mexico, et de 1972 à Munich.

A ce sujet, le président de l'Institut royal d'architecture du Canada, M. Jean-Louis Lalonde, a expliqué que lors de Jeux olympiques c'est un pays déterminé qui reçoit les autres pays du monde contrairement à une exposition universelle et internationale comme le fut celle de 1967 à Montréal, alors qu'il y a participation de pays étrangers au même titre que le pays qui reçoit. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'Institut et les associations d'architectes avaient facilité aux architectes étrangers la pratique de leur profession au Canada et au Québec pour la période de l'Expo 67.

Mardi prochain, le conseil de l'Association des architectes du Québec se réunira et prendra une décision sur l'aspect juridique de l'affaire. En effet, en vertu de la Loi des architectes, personne ne peut agir comme tel au Québec à moins qu'il ne soit enregistré comme membres de l'Association.

les tribunaux

par Guy Deshaies

Jeune mère condamnée à six ans pour avoir fraudé le bien-être

Une jeune femme de 23 ans, mère de deux enfants, s'est écroulée en larmes, hier, lorsque le juge Paul Papineau l'a condamnée à 6 années de prison après l'avoir qualifiée "d'odieuse parasite de la société québécoise."

Cette femme a été déclarée coupable d'avoir extorqué plus de $10,000 à divers bureaux du bien-être social et le juge Papineau a déclaré qu'une sentence exemplaire s'imposait afin de dissuader tous ceux qui auraient la tentation de "frauder les payeurs de taxes."

L'accusée, Mme Lise Gagnon-Bergeron, aurait utilisé 17 noms différents pour retirer des prestations du bien-être social dans 10 districts différents.

Le magistrat a prétendu aussi que l'accusée avait menti à la cour et même à son avocat. L'accusée a tenté de dire quelque chose mais elle a été rapidement maîtrisée et entraînée à l'extérieur de la cour.

9 autres années pour le sadique de Ahuntsic

Un jeune de 22 ans, déjà condamné à 7 années de prison pour viol, a écopé, hier, d'une peine concurrente de 9 ans pour attentat à la pudeur, vol avec violence et voies de faits graves.

L'accusé, Yvon Gilardeau, de la rue Clark, faisait monter les jeunes filles qui font du pouce dans sa voiture à la station de métro Henri-Bourassa et les conduisait dans un endroit désert, à Pont-Viau, pour les violer.

Dans la présente cause, il semble que la victime, une jeune fille de 18 ans, ait résisté aux assauts de celui qu'on dénommait "le sadique de Ahuntsic" et que les accusations reflètent simplement à un attentat à la pudeur. Mais comme l'accusé aurait volé sa victime et lui aurait infligé des blessures en la rouant de coups, il est accusé aussi de vol et de voies de faits.

C'est le 29 décembre 70 que le dernier incident s'est produit et qui mérite maintenant à son auteur une peine de 9 années de réclusion. Le juge Dollard Dansereau a prononcé cette sentence.

Attention au feu rouge

Un vieillard de 71 ans dont l'identité était toujours inconnue au moment de mettre sous presse, a été mortellement heurté par une camionnette à l'angle des rues Christophe-Colomb et Saint-Zotique.

L'accident qui est arrivé vers 18h45 hier soir, serait attribuable dans les rapports de la police à l'imprudence du vieil homme qui a traversé à un feu rouge.

CLOISONS DE BUREAU • ÉCRANS AMOVIBLES

Pouvant servir à tous les besoins; se posent facilement; fonctionnelles et décoratives.

Bâtis faits d'aluminium profilé fini anodisé; panneaux de gypse standards ou décoratifs.

Choisies par les maisons d'enseignement, pour leur efficacité, contre les bruits et pour leur solidité.

Divisions acceptées pour bureaux de finance, institutions bancaires, caisses populaires, bureaux en général.

Fabriquées depuis une quinzaine d'années; érigées dans des centaines d'endroits.

Ont prouvé leur efficacité, et leur apparence.

Livraison immédiate

M.BELANGER LIMITÉE

Designers - Décorateurs diplômés

FABRICANTS D'ÉBÉNISTERIE • BOISERIES ARCHITECTURALES • RÉNOVATION COMMERCIALE
CLOISONS DE BUREAU AMOVIBLES • MURS DE GYPSE

5655 rue Christophe Colomb, Montréal 326, TÉL. : 274-3671

STAGE - ANTILLES - 72
EN HAÏTI

Professeurs, étudiants, spécialistes, infirmiers ou autres, célibataires ou mariés, vivez cet été une expérience de formation à la coopération internationale

DURÉE: 6 semaines
DÉPART: début juillet
RETOUR: mi-août

les trois dimensions du stage

RECHERCHE — AVEC RENCONTRES, DISCUSSIONS DE GROUPE, CONFÉRENCES, VISITES ORGANISÉES ET EFFORTS DE RECHERCHE INDIVIDUELLE, AVEC UN RAPPORT D'ÉQUIPE.

TRAVAIL BÉNÉVOLE — 30 HEURES PAR SEMAINE; TRAVAIL MANUEL V.G. IRRIGATION, CONSTRUCTION... ÉDUCATION POPULAIRE ET RÉCRÉATION V.G. ALPHABÉTISME, ARTS PLASTIQUES, SPORTS... TRAVAIL DE BUREAU, TRAVAIL MÉDICAL

SOCIO-CULTUREL — AVEC VISITES DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT, À L'OCCASION DES FINS DE SEMAINE DANS LE PAYS.

Les frais:

$485.00 tout compris; avions, nourriture, logement, blanchissage, déplacements au sol...

Ce stage est organisé par la Section Ville-Marie de l'ACNU (Association Canadienne pour les Nations Unies), organisation à buts non lucratifs, dont le siège est au 4824, de la Côte-des-Neiges, Montréal 247. Tél: 735-4561 poste 30

• SAGUENAY LAC ST-JEAN	Henri Roy	679-1859
• BAS-DU-FLEUVE	Majella Cotton	492-2139
• SHERBROOKE	Rock-Alain Gagné	562-6508
• THETFORD	Lise Charest	335-5455
• ST-JÉRÔME	Jean-Paul Hussereau	436-1210
• MONTRÉAL	André Dallaire	735-4561
• QUÉBEC	Michel Fecteau	651-8918
• VICTORIAVILLE	Roland Gingras	752-6857
• DRUMMONDVILLE	René Belcourt	478-7155
• OTTAWA	Henri Goudreault	235-1421
• SOREL	Yvon Ménard	743-6863
ou bien		743-9907



Vos meubles remis à neuf

Pour le 1/3 du prix des neufs

garantie 10 ans

Nos experts peuvent refinir entièrement vos meubles dans une couleur nouvelle, réparer les défauts occasionnés par les années, etc.

Estimation gratuite

LES SPÉCIALISTES DU MEUBLE Enrg.

7469, 18e Ave. Mtl. 721-0947

Nous nous occupons aussi de rembourrage

COLLÈGE DOMINICAIN
DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE
OTTAWA
ANNÉE 1972-1973
ADMISSION

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Conditions d'admission : la préparation requise pour entrer actuellement dans les Facultés de théologie des Universités canadiennes.

Programme d'études : conduisant aux grades civils, décernés en vertu d'une charte civile universitaire octroyée par le Gouvernement d'Ontario :

1er cycle (3 ans) nouvelle organisation visant à donner sur les points centraux de la théologie une réflexion approfondie :
- DIEU ET L'HOMME (1ère année)
- JÉSUS CHRIST ET L'ÊTRE-DANS-LE-CHRIST (2e année)
- L'ÉGLISE ET L'ENGAGEMENT CHRÉTIEN (3e année)

2e cycle (2 ans) centres d'intérêt : deux problèmes de vie chrétienne, le Mariage et le sacrement de pénitence - questions qui se posent aujourd'hui à l'Église - initiation au travail plus spécialisée de la recherche par l'acquisition des instruments de travail; conduit :
- à la maîtrise en théologie (M.Th.) au terme d'un an;
- à la maîtrise ès arts (M.A.) en théologie après deux années de scolarité;

3e cycle : de deux années de résidence après le M.Th., conduit au doctorat (Ph.D.) en théologie.

DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

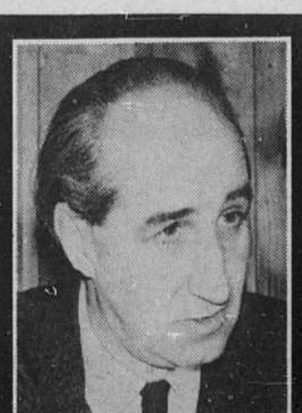
Le Département de Philosophie offre actuellement un programme d'études conduisant, selon la préparation philosophique antérieure, aux grades civils suivants :
- au baccalauréat avec spécialisation en philosophie : B.A. (Ph.)
- au baccalauréat en Philosophie: B.Ph.

COURS SPÉCIAUX EN THÉOLOGIE

Le Collège offre quelques cours spéciaux, portant sur certains des grands problèmes qui se posent aujourd'hui à l'Église.
Ces cours ont lieu le samedi, à des heures permettant à des personnes de la région de Montréal de s'y rendre facilement par train ou autobus. Le programme de ces cours sera communiqué plus tard.

RENSEIGNEMENTS : s'adresser à :

Secrétariat
COLLÈGE DOMINICAIN DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE
96, avenue Empress
Ottawa, Ontario, K1R 7G2
Tél. : (613) 233-5721 ou 232-7363



VIENT DE PARAÎTRE AUX ÉDITIONS DU JOUR

LA CHAISE DU MARÉCHAL-FERRANT

roman de JACQUES FERRON

• Un grand Ferron, un conte inoubliable, la légende des Goupils.

En vente partout au prix de $3.00 - distribué par le Service des Editions du Jour, 1651, Montréal 129 - Tél. : 849-8328. (si la ligne est occupée : 2228)

EDITIONS DU JOUR...
Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

Une justice enfin accessible

Dans ses grandes lignes, le projet de loi que vient de soumettre M. Jérôme Choquette au sujet de l'aide juridique inspire confiance. On avait craint récemment, à la suite d'une déclaration équivoque du ministre de la Justice, que le projet soit reporté à plus tard et certains avaient soupçonné des tractations souterraines et inavouables. La déposition du projet met fin à ces rumeurs et permet d'espérer la mise en branle d'un service satisfaisant à très court terme.

•

Le projet de loi ne répond pas à toutes les questions. Il se borne, dans certains cas, à permettre différentes solutions; il faudra attendre les règlements pour porter un jugement définitif. Les grandes orientations demeurent cependant fort claires et parfaitement conformes à ce que doit être un régime civilisé d'aide judiciaire.

Au centre du régime que suggère la loi, siège une Commission des services juridiques composée de douze membres dont dix seront choisis par le conseil des ministres. Le choix se fera "parmi les groupes de personnes qui, en raison de leurs activités, sont susceptibles de contribuer d'une façon particulière à l'étude et à la solution des problèmes juridiques des milieux défavorisés. Le projet prévoit la consultation auprès des groupes. Rien n'oblige le conseil des ministres à nommer une majorité de membres du Barreau, rien ne lui interdit de le faire.

On aurait souhaité, il va sans dire, que le lieutenant-gouverneur en conseil ne se borne pas à consulter les groupes formés par les milieux défavorisés, mais admette au sein du conseil d'administration des représentants des services régionaux d'aide juridique. Cependant, il faut convenir qu'en garantissant un certain nombre de fauteuils aux groupes populaires ou aux milieux défavorisés, on aurait été conduit à en garantir également un certain nombre au Barreau ou à la Chambre des notaires. Le législateur a préféré se donner de la corde et on verra ce qu'il en fait. Il est quand même anormal qu'on ne force pas la Commission à inclure dans son conseil des représentants de la base et de la première ligne de feu. Le conseil de Multi-Media fait face à la critique parce qu'on n'y laisse que quatre places sur dix-sept aux représentants locaux; que dire de la Commission des services juridiques?

La composition de la commission suscite un autre doute. Outre les dix membres dont il vient d'être question, elle doit comprendre le sous-ministre de la Justice ou son représentant et le sous-ministre des Affaires sociales ou son délégué. On intègre donc d'office à l'intérieur de la commission chargée de la défense d'un groupe de citoyens celui qui, à titre de sous-ministre de la Justice, surveille le travail des procureurs de la poursuite! Ce n'est plus du paradoxe, c'est, au sens le plus strict du terme, un conflit d'intérêts. Le Barreau reprochait à juste titre au projet de loi 250 d'insérer des fonctionnaires dans la haute administration de la profession légale, ce qui risquait d'enlever au Barreau une partie de sa liberté de manoeuvre et même de compromettre le secret professionnel. Le bill 10 comporte des risques semblables.

On comprend que le sous-ministre de la Justice tienne à conserver un droit de regard sur une commission qui engagera à coups de millions les fonds publics, mais on pourrait contraindre la Commission des services juridiques à respecter certaines normes administratives, comme on le fait avec la magistrature, sans intégrer le sous-ministre aux délibérations de la défense. Un exemple suffira. Si une corporation locale refuse de piloter la défense de présumés agitateurs, la Commission peut entendre l'appel. Comme membre de la commission, le sous-ministre devra entendre la justification de la demande, mais il saura, en même temps, comme sous-ministre en quoi ceci change la position de la poursuite. Comment pourrait-il protéger en même temps les meilleurs intérêts du client et ceux de la poursuite? D'autre part, comment respectera-t-il le secret prévu à l'article 78 s'il tient précisément à établir un lien administratif entre la commission et le ministère de la Justice? Dans certains cas, le pauvre sous-ministre devra se soumettre à lui-même une requête qu'il prendra en délibéré pour avoir le temps de se consulter en séance plénière...

•

Les critères d'admissibilité constituent un autre point névralgique. Qui aura droit à l'aide juridique et qui devra se débrouiller seul? Le projet ne répond pas directement à la question. Il préfère mandater la Commission des services juridiques pour définir de tels critères et c'est là prudence. Il sera utile cependant que ces critères soient discutés publiquement et que les milieux défavorisés puissent en prendre connaissance et les évaluer. D'autre part, cette souplesse permettra de faire fluctuer plus aisément les critères d'admissibilité selon les changements incessants de la situation socio-économique. Inscrire les critères dans la loi serait un facteur de paralysie.

Le projet de loi contourne de façon aussi heureuse une autre difficulté. Les enquêtes quant à l'admissibilité risquent, si l'on n'y prend garde, de priver certains accusés de leurs droits. Surtout du côté criminel et pénal, en effet, le temps compte: la liberté est vite mise en cause, la demande de cautionnement doit s'articuler rapidement, les aveux sont souvent consentis et consignés avant qu'intervienne un avocat... Si l'on n'accorde d'aide juridique qu'après avoir terminé l'enquête sur les ressources financières de l'accusé, il est souvent trop tard pour assurer une pleine défense. Le projet de loi stipule qu'on pourra "délivrer un certificat temporaire dans les cas d'urgence ou faire des comparutions dans les poursuites pénales et criminelles et délivrer par la suite, s'il y a lieu, un certificat ayant un effet rétroactif".

•

Sans le dire explicitement, le projet suggère, en somme, la mise en place de cliniques judiciaires composées de "**public defenders**", c'est-à-dire d'avocats employés à temps complet par l'Etat et mis gratuitement à la disposition du public. Le gouvernement québécois s'écarte ainsi – fort heureusement d'ailleurs – de la formule qu'utilise le gouvernement ontarien et avec laquelle le Barreau semblait en étroit accord.

Dans le système ontarien, l'accusé qui manque de ressources financières est référé, dans la grande majorité des cas, à un avocat de pratique privée qui prend son problème en charge et qui facture l'Etat (ou une commission publique) à raison de 75% du taux habituel (1966, bill 130, article 21). Dans le projet soumis par M. Choquette, ce type de "paiement à l'acte" demeure possible, mais de façon exceptionnelle seulement. La règle, ce sera la défense des indigents par des avocats recevant un salaire fixe de l'Etat par le biais d'une corporation locale ou régionale d'aide juridique. Lorsqu'il faudra recourir ainsi à des avocats de pratique privée, le taux atteindra 60% des honoraires usuels.

Les exceptions s'expliquent. Dans certains cas, par exemple, deux personnes qui se font face légalement peuvent demander toutes deux l'aide juridique; il est simplement décent de confier l'un des dossiers à un avocat de l'extérieur. De même, il faudra recourir aux études privées dans les régions où la corporation d'aide juridique ne parviendrait pas à recruter un nombre suffisant d'avocats permanents.

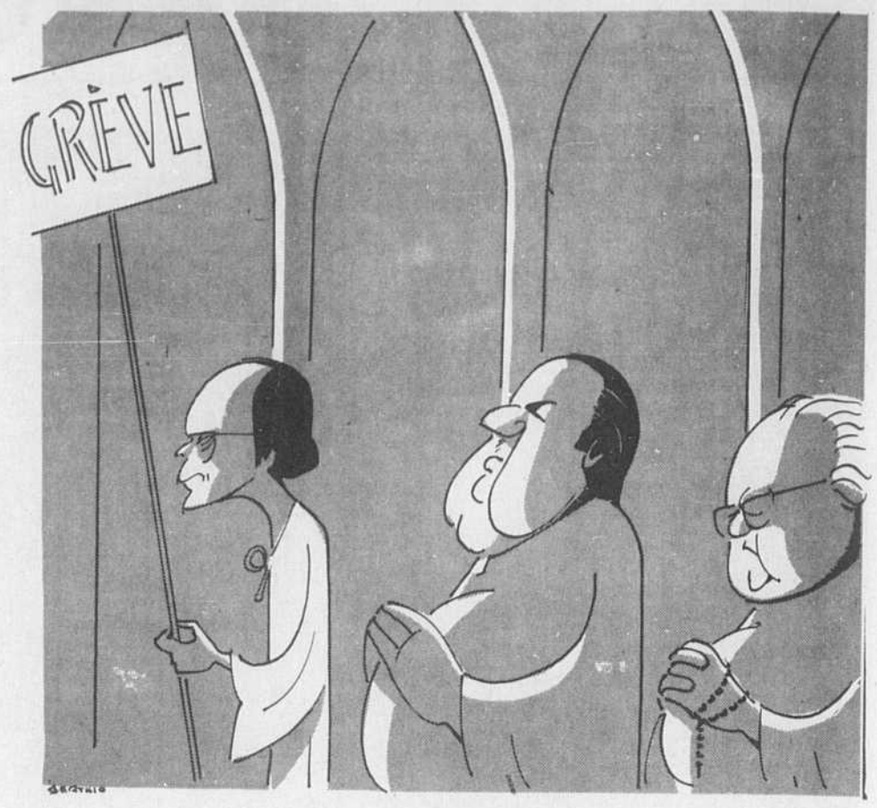
Ceci ne comblera pas entièrement l'attente du Barreau. Il aurait préféré qu'on maintienne le plus possible le système de la référence aux études privées et surtout qu'on conserve au plaignant ou à l'accusé le choix de son avocat. Dans sa teneur actuelle, le projet laisse cependant beaucoup de latitude aux corporations d'aide juridique et à la Commission qui agit en appel: la personne qui tiendrait à un avocat en particulier réussira sans doute à faire partager son point de vue par la corporation ou la Commission.

•

Aurait-il fallu faire dépendre la Commission des services juridiques non pas du ministère de la Justice, mais bien de l'Assemblée nationale? Sur le plan théorique, sans doute. Sur le plan pratique, le lieu avec le ministère pose assez peu de problèmes. On peut, si on le veut, mettre le régime à l'abri de toute ingérence du pouvoir exécutif ou de la poursuite, même en conservant la formule que propose la loi. Il faudra tout simplement séparer totalement Commission et ministère et se montrer aussi magnanime que possible au moment de nommer les membres de la Commission.

Il s'agit là d'une loi sociale de grande envergure et tous les partis devraient contribuer à l'appliquer au plus tôt.

Laurent LAPLANTE



L'office de la semaine sainte

Une journée périlleuse pour le Québec et pour le syndicalisme

par Claude RYAN

Au moment où ces lignes furent écrites hier soir, rien ne semblait devoir empêcher l'arrêt de travail général des travailleurs syndiqués du secteur public, prévu pour demain.

Dans la journée d'hier, les dirigeants du Front commun ont confirmé l'échéance redoutée de tous, ne laissant planer aucun espoir de sursis. Le gouvernement, pour sa part, s'apprête à faire face à la situation suivant les problèmes qui surgiront dans chaque secteur. Refusant de verser dans l'alarmisme, résolu à respecter une loi qui reconnaît le droit de grève aux employés du secteur public, le gouvernement s'inquiète à bon droit du maintien des services essentiels et s'apprête à prendre au besoin toutes les mesures urgentes qui pourraient être requises à cette fin. Hormis ces cas d'exception, il se trouve dans la situation de n'importe quel employeur qui doit faire face à une grève imminente: il lui faut attendre les initiatives devant émaner de l'autre partie.

Les services essentiels

Devant la perspective d'une grève générale des services publics, on pense tout de suite à la question vitale des services essentiels. Peu importe que les rapports d'impôt sur le revenu et mille autres formules soient visés avec une ou deux semaines de retard par les fonctionnaires, ou que certaines opérations administratives soient retardées de quelques jours. Mais il n'en va pas ainsi des services essentiels, dans le domaine du bien-être, de la santé, de l'éducation, de la sécurité des citoyens. On compte par centaines les postes qui, dans le secteur public, sont absolument nécessaires au maintien de la santé et de la sécurité publique. Même en cas de grève, il ne saurait être question que les services fournis par certains travailleurs du service public soient interrompus totalement.

Les dirigeants du Front commun ont confirmé hier leur intention d'assurer pendant la durée de l'arrêt de travail les services essentiels. Il n'y a pas lieu de croire qu'ils manqueront à la parole donnée. Mieux vaut ce souci minimum du bien public qu'une indifférence totale. Il saute néanmoins aux yeux que les dirigeants syndicaux, en agissant de la sorte, s'arrogent des prérogatives qui débordent de loin leur compétence et leur mandat propre.

Si la population avait voulu confier à MM. Pepin, Laberge et autres la responsabilité de fournir au Québec certains services essentiels, elle leur aurait donné un mandat explicite à cette fin. Qu'on pense ce qu'on voudra de la compétence des hommes politiques et des administrateurs publics, c'est à eux que le mandat de fournir des services essentiels a été donné. C'est à eux seuls qu'il appartient de prendre à cet égard les décisions que dicte l'intérêt général.

Il aurait fallu à tout le moins une entente claire entre les deux parties: c'est d'ailleurs ce que prévoit la loi de la fonction publique. A défaut d'une telle entente, la partie syndicale devra porter aux yeux du public la responsabilité des conséquences graves que son geste d'aujourd'hui pourrait entraîner, sinon pour la collectivité tout entière, du moins pour des centaines, peut-être même des milliers de citoyens individuels.

Les risques extrêmes que la décision de la partie syndicale fait peser sur le Québec illustrent les carences de la loi actuelle. Celle-ci devra le plus tôt possible être clarifiée de manière à établir hors de tout doute qu'en cas de crise comme celle qu'entraînerait une grève généralisée dans le secteur public, il ne saurait y avoir au Québec qu'un seul gouvernement investi de l'autorité nécessaire pour prendre toute décision concernant les services essentiels. On s'étonne d'ailleurs que, sur cette question des services essentiels, le gouvernement québécois soit demeuré jusqu'à maintenant extrêmement discret. Devant l'approche de l'échéance fixée par les syndicats, il lui incombait de prévenir le public sur les dangers pouvant découler d'un arrêt de travail généralisé. Il lui incombait également de faire connaître avec précision les mesures envisagées pour assurer la protection du public. Le souci de ne rien envenimer, très louable en soi, paraît avoir prédominé

Espérons qu'au moins, l'on a prévu toutes les dispositions nécessaires afin que ce qui n'a pas été proclamé, on l'assure dans la pratique avec l'efficacité requise.

Les affrontements possibles

A Montréal, il n'est pas exclu que l'on soit témoin d'affrontements pénibles.

Dans le secteur scolaire, en particulier, une forte majorité des enseignants de la région montréalaise paraissent résolus à ne pas se laisser arrêter par des piquets de grève. On peut prévoir, par contre, qu'en maints endroits, des syndiqués en grève chercheront à interdire aux enseignants l'accès des écoles.

On voit mal ce que les uns et les autres pourraient retirer d'affrontements ouverts. La grève annoncée pour vendredi ne doit durer que 24 heures. Il serait dangereux, à l'occasion d'une grève d'une durée aussi réduite, de poser des gestes qui risqueraient d'envenimer pour longtemps la situation.

La CECM et le PSBGM ont décidé de garder les écoles ouvertes même si une partie du personnel fait grève. Il serait plus pratique, à la veille de la fin de semaine, de fermer les écoles, quitte à les rouvrir lundi. Tout le monde saurait alors plus clairement à quoi s'en tenir; on aurait eu tout le temps voulu pour aviser aux mesures à prendre en cas de grève prolongée.

Nonobstant le vote pris l'autre jour à l'Alliance des professeurs de Montréal, les enseignants qui feront face en rentrant à l'école, vendredi, à des piquets de grève, seraient sages de ne pas les franchir. Au lieu de chercher les affrontements ils devraient profiter de la journée pour réfléchir, pour se consulter, pour arrêter des projets d'action en vue de la semaine prochaine.

On a annoncé une grève de 24 heures. Il est plus important, dans ces conditions, de prévoir ce qu'on fera lundi que de chercher à tout bouscu-ler vendredi.

Où réside pour l'instant l'intérêt des syndiqués?

Aux syndiqués qui feront demain la grève, comment ne pas rappeler l'opportunité douteuse du geste auquel semble devoir les conduire une logique plus désespérée que lucide?

Quoi que disent les porte-parole du Front commun, peu de citoyens croient sérieusement que la négociation a atteint un stade où il serait devenu impossible de faire le moindre gain significatif autour de la table commune.

Depuis quelques semaines, la partie patronale a remis à la partie syndicale des documents sérieusement préparés dont celle-ci a peut-être à peine eu le temps de prendre connaissance. Dressés par des experts compétents et consciencieux que ne hantent aucunement les préoccupations politiques partisanes, ces documents résument le plus souvent des mois, parfois même des années de travail. Ils ne méritaient certes pas le traitement méprisant et hautain que leur ont accordé les dirigeants du Front commun. En rejetant ces documents du revers de la main, sans même se donner la peine de dire au public ce qu'ils en ont compris, les chefs syndicaux n'ont fait qu'accréditer un préjugé voulant qu'ils aient décidé à l'avance de faire la grève, indépendamment de la tournure que prendraient les négociations.

Le réalisme et l'honnêteté exigent qu'après la grève plutôt symbolique de vendredi, les porte-parole du Front commun retournent à la table de négociations afin de continuer à y chercher, avec les représentants de la partie patronale, une meilleure compréhension des points de vue en présence et les éléments de solution qui devront de toute manière émaner tôt ou tard de conversations sérieuses entre les deux parties.

Aussi longtemps qu'on n'aura pas fait la preuve de la mauvaise foi du gouvernement – et cette preuve n'a aucunement été faite, quoi que disent les porte-parole du Front commun –, l'intérêt des syndiqués exige qu'ils déploient leurs efforts à la table de négociations plutôt que dans la rue. Non seulement ne gagneraient-ils pas grand-chose à se retirer à ce stade-ci de la table de négociations, mais ils encourraient, ce faisant, des risques plus graves que ceux que peut comporter la négociation actuelle. C'est tout le régime des relations du travail dans le secteur public qui pourrait être éventuellement transformé par suite d'erreurs que l'on commettrait à l'occasion du présent conflit. L'opinion publique, constatait l'autre jour Gérard Picard, est présentement nerveuse, inquiète, anxieuse. La démagogie de quelques politiciens et faux tribuns aidant, il suffirait de quelques erreurs graves pour qu'elle soit entraînée à exiger des durcissements qui ne seraient à l'avantage de personne, surtout pas de la démocratie.

■ propos d'actualité

Le rôle militaire du Canada dans la défense du continent nord-américain consiste à contribuer à la stabilité de la dissuasion en aidant les E.-U. à maintenir un réseau complet d'alerte et en participant activement, dans une certaine mesure, à la défense contre les bombardiers et les forces maritimes.

Livre blanc sur la politique de défense, août 1971.

■ lettres au DEVOIR

À la découverte de l'âme québécoise

La dernière thèse psycho-politique du Dr Camille Laurin, "Pourquoi je suis Souverainiste", n'a pas été sans atteindre le plus profond de mes entrailles psychiques, de les tordre pour en faire jaillir le jus inconscient que j'ai après plusieurs semaines d'hésitations et de tergiversations névrotiques, refusé de consommer.

Le style pompeux et redondant de l'auteur, digne d'un étudiant de réthorique en mal d'épater ses professeurs, ne parvient pas à camoufler un ton excathedra, lavé de toute nuance: en vain cherche-t-on les interrogations, suppositions, demi-tons propres au scientifique.

Armé de cette plume péremptoire, l'auteur, dans un premier jet, nous pond la dynamique familiale du peuple-enfant québécois. La mère, cette désirable France l'actifère, qui, dans un geste d'égarement puis de soumission, abandonne son marmot désormais inquiet et ambivalent parce que trop brusquement sevré... remplacée par le père austère et castrant, compréhensif mais néanmoins agresseur: l'Angleterre . . . ce rival dangereux le peuple-enfant voudrait bien l'éliminer mais, trop petit et trop faible, il remet l'heure oedipienne en devenant son complice temporaire. Pour compléter la trilogie, surgit un frère bâtard, plus jeune, plus débrouillard et créateur, surtout plus riche: l'Amérique... jeune parvenu, exploiteur, ségrégationniste, hippie, drogué, malade mental...

Mais le peuple-enfant, bien qu'abandonné par sa mère, constipé par son père et vicié par le bâtard, a des ressources: la foi, la persévérance et l'espérance! Grâce à ces vertus, il parviendra à l'unification de sa chaste âme et, partant de là, atteindra sa pleine maturité; ceci à l'aide d'un miracle que nous annonce pour bientôt le prophétique psychanaliste Camille Laurin.

La deuxième partie de la thèse de ce sérieux chercheur est plus imposante: on y retrouve les bases scientifiques et le développement d'une théorie psycho-historio-politique. L'échantillon se compose de milliers d'observations (on ne spécifie pas combien), soit les clients traités par le chercheur avec l'entrée en vigueur de l'assurance maladie; cet échantillon est indubitablement représentatif du peuple québécois.

Une autre base scientifique consiste en la tendance psychiâtrique actuelle à analyser le sujet dans toutes ses dimensions; l'auteur en profite pour nous glisser subrepticement les dimensions "politique" et "devenir québécois". Il ne fait aucun doute que ces deux facteurs sont déterminants dans l'éclosion de la plupart des névroses. Enfin la méthode employée est celle de l'analogie... de l'intuition... glaive intellectuel de Thomas D'Aquin... très populaire aujourd'hui dans nos universités... méthode qui permet d'éviter tout sophisme.

Sur ces bases solides, l'érection de la théorie du peuple-enfa au peuple-adulte et cette constatation que l'auteur veut exclusive au peuple québécois: "j'ai retrouvé chez la plupart de mes patients francophones, à divers degrés, ces constellations caractérielles, ces tonalités depressives, ces compromis, cette carence de l'identité...". On lui pardonnera facilement un oubli involontaire: que la plupart des névrosés, qu'ils soient canadiens-français, chinois ou zoulous présentent ces symptômes.

Puis la conclusion dégagée de toute généralisation: chacun des Québécois, de "l'hésitant" au "masochiste", souffre d'une névrose plus ou moins avancée. Malgré cette constatation alarmante la situation n'est pas désespérée et chaque citoyen a la possibilité de se libérer de son carcan maladif.Cette régénération lui est offerte par le rédempteur québécois, notre Christ politique, la tête inclinée sous le fardeau de nos compromis névrotiques, le sourire stigmatisé par l'indulgence et l'amour: René Lévesque...

En terminant la lecture de cette sublime thèse, je n'ai pu m'empêcher de ressentir un puissant sentiment de gratitude envers son auteur; c'est grâce à de telles créations, animées du seul souci de la vérité, que le peuple québécois pourra s'épanouir pleinement. Freud lui-même aurait sans doute expectoré de fierté devant les trouvailles de son disciple...

Christian BOLDUC,
Montréal, le 20 mars 1972. M.Ps.

L'inexistante égalité

Les 16 et 17 mars dernier, se tenait à Toronto un colloque organisé par le ministère fédéral de la santé nationale et du bien-être social dont le thème était la religion et l'abus de la drogue. Une quarantaine de participants venus de tous les coins du Canada y assistaient.

J'ai d'abord reçu un appel téléphonique, en anglais, me demandant si j'étais intéressé à participer à ce colloque. J'ai alors suggéré qu'on invite également un de mes amis, québécois francophone, qui connaît fort bien la question. On s'est manifestement réjoui d'apprendre que cette personne s'exprimait convenablement en anglais.

L'invitation officielle que m'a adressée le "Director-General" du "Non-Medical Use of Drugs Directorate" était rédigée en anglais.

Les divers appels que j'ai reçus du secrétariat de cet organisme pour me fournir les renseignements sur le voyage par avion étaient faits en anglais.

De ses bureaux de Dorval, Air Canada m'a confirmé, en anglais, les détails du voyage.

J'ai compris il y a très longtemps que pour la majorité des anglophones le Canada est un pays bilingue de langue anglaise. Pour ma part, je trouve tout à fait normal de parler anglais dans un pays dont la langue officielle est l'anglais. Mais qu'on cesse de prétendre, en certains milieux, que le Canada est un pays bilingue, où les deux langues officielles, l'anglais et le français, jouissent de droits égaux.

La présence à ce colloque de Québécois francophones ne pouvant s'exprimer convenablement en anglais en aurait visiblement compromis la bonne marche. Je m'en voudrais cependant de penser que le ministère fédéral de la santé nationale et du bien-être social aurait préféré l'efficacité d'un colloque unilingue à une meilleure représentation du milieu québécois.

Quant à l'appel téléphonique d'Air Canada, je proteste qu'il ait été fait en anglais, étant donné que ceci se passait au Québec et, de plus, il me semble que mon nom indique clairement en quelle langue on doit s'adresser à moi.

Lucien COUTU,
directeur et rédacteur
de la revue Orient.
Montréal, le 21 mars 1972

Une promesse qui a réjoui les Haïtiens en exil

La déclaration du ministre Luckner Cambronne, porte-parole du gouvernement haïtien, a été accueillie par tous les Haïtiens se trouvant actuellement à l'étranger pour des raisons diverses, avec toute l'attention qu'elle mérite. Chacun des termes de ce message, qui engage gravement l'avenir même de nombreuses familles haïtiennes, a dû avoir été selon moi, médité minutieusement avec toute la sagesse que réclament l'exercice du pouvoir, la maturité, et l'expérience d'un homme d'Etat responsable.

Je reproduis ici les passages essentiels de la déclaration de M. Cambronne: "En tant que ministre de l'intérieur je leur donne ma parole qu'ils peuvent revenir en Haïti. Le pays n'appartient pas seulement aux Haïtiens qui le dirigent, mais à tous les Haïtiens même s'ils sont aux Etats-Unis ou en Europe". (Le Devoir, 16 mars 1972)

Libre à chacun des Haïtiens vivant actuellement aux Etats-Unis, en Europe et aussi au Canada et ailleurs de l'interpréter selon ses propres points de vue.

En ce qui me concerne, je tiens à faire savoir ceci à qui de droit: Avocat, ethnologue, comptable et professeur, j'ai dû laisser Haïti depuis une dizaine d'années, pour échapper aux persécutions de jaloux qui m'en voulaient à cause de ma réputation de professionnel compétent, honnête et prospère.

Je vis actuellement au Canada où j'enseigne au Lycée John F. Kennedy de Montréal. Me fiant totalement à la parole d'honneur donnée par le ministre Luckner Cambronne, j'entreprends, pendant les vacances de Pâques, un séjour de quatre jours en Haïti. J'aurai ainsi l'immense satisfaction de saluer ma mère, mes autres parents, mes amis et aussi de revoir ma terre natale à laquelle me rattachent encore tant d'agréables souvenirs.

Edouard ARCHER
Montréal, le 20 mars 1972.

Une attitude indigne d'un premier ministre

M. Robert Bourassa,
Premier ministre du Québec.

Rapportant les difficultés que l'ACEF éprouve à recevoir une autre subvention, LE DEVOIR du 18 mars cite votre réponse qui se lit comme suit: "Vous direz au président du conseil exécutif du Parti Québécois que nous examinons sa requête ... etc."

Incidemment, le directeur général de l'ACEF est aussi président du conseil exécutif du PQ. Or, c'est au titre de sa fonction dans l'ACEF que M. Me Pierre Marois avait soumis sa requête. Mais en évoquant sa seconde qualité, externe à l'affaire, vous semblez vouloir politiser le débat. Ce geste indique:

a) soit que vous ne connaissez pas la nature réelle de l'ACEF qui se consacre au service "des crottés et des sans-grade" en vue de les sortir de l'ornière. Faudrait-il croire que votre gouvernement, les compagnies de finances, les compagnies d'assurances et autres aient pris en compassion les gens enfoncés dans l'ornière au point où il faille les y tenir de crainte que la lumière vive n'affecte leur vue?

b) soit une certaine peur causée par l'idée que l'ACEF et le PQ sont une même chose. Aujourd'hui certains organismes de bienfaisances seraient donc le PQ? Ces organismes seraient-ils aussi dangereux et autant à craindre que le FLQ qu'hier on assimilait au PQ?

c) soit une détérioration du portrait-robot qu'on a fait du chef du parti libéral du Québec au début de l'année 1970: du mot composé, il ne resterait donc que la seconde partie?

Dans un cas comme dans l'autre, ce geste ne vous a pas avantagé. Pour ma part, il m'a déçu. Il me semble constituer une bassesse digne d'un premier ministre et d'un gouvernement. Si j'ai osé venir vous exprimer mon point de vue à ce sujet, c'est que j'ose aussi espérer que vous saurez vous reprendre dans cette affaire.

H. Antonio BERTRAND
Boucherville, le 20 mars 1972.

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef:
Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint:
Michel Roy
Directeur de l'information:
Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 127. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT : Édition quotidienne : $35 par année; six mois : $19. A l'étranger : $40 par année; six mois : $22; trois mois : $12. Édition du samedi : $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur : 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées | des événements | des hommes

Le conflit à Radio-Canada

Un combat décisif pour reconquérir le droit de négocier

par ROBERT BOUCHARD

M. Bouchard est négociateur en chef pour NABET (National Association of Broadcast Employees & Technicians). Dans cette lettre en réponse à l'éditorial du 4 mars de Laurent Laplante sur le conflit qui oppose NABET à Radio-Canada, M. Bouchard explique la version syndicale du différend. Les sous-titres sont du Devoir.

C'est le 22 janvier dernier, à l'occasion d'une journée d'étude pan-canadienne, que les 2,150 techniciens et hommes de métiers à Radio-Canada ont à la quasi unanimité rejeté les recommandations de la commission de conciliation comme base de règlement de leur future convention.

L'on se souviendra que le même jour, 91 pour cent des membres de NABET qui participent au scrutin secret ont manifesté la volonté de recourir à la grève si cela s'avérait nécessaire afin d'atteindre des objectifs beaucoup plus élevés, c'est-à-dire un règlement qui soit plus conforme à leurs revendications initiales qu'aux recommandations insuffisantes de la commission.

Il va de soi que nous ne partageons pas complètement les opinions exprimées par l'éditorialiste Laurent Laplante, le 4 mars, qui souhaitait qu'on bâcle l'affaire en fonction des principes établis par la commission.

La commission de conciliation

Ce qui importe, cependant, c'est le bien-fondé des réclamations que font les techniciens et hommes de métiers de NABET. Il s'agit de décider si ces derniers ont bien fait de poursuivre leurs objectifs premiers au lieu de se replier sur ce que propose la commission de conciliation.

Il est manifeste que le syndicat et la Société auraient tiré un meilleur parti du rapport de la commission de conciliation si cette dernière, en rédigeant ses recommandations, n'avait pas commis autant d'erreurs techniques et énoncé autant de contradictions.

Une erreur technique de taille – et qui pour des professionnels des relations de travail est impardonnable – fut d'abord signalée par M. Laplante lui-même. Il s'agit de cette pirouette mentale qui a comme par magie transformé une hausse de 5.5% accordée aux autres groupes en 1972 en une majoration de 4.25% pour l'effectif de NABET... Pareil manquement nous permet de mettre en doute l'ensemble des travaux de la commission.

Si cette dernière avait proposé un règlement salarial qui soit le reflet concret du "souci d'équité" dont se targue la Société Radio-Canada au cours de la présente négociation, elle aurait pu au moins tenir compte du rattrapage auquel ont droit les techniciens et les hommes de métiers, rattrapage que trois facteurs ignorés presque complètement justifieraient amplement.

Pourtant la commission n'avait qu'à faire une analyse rigoureuse de la preuve devant elle pour tirer des conclusions valables.

Le fossé salarial

Ainsi, même si le syndicat NABET acceptait une augmentation de 6 pour cent le 1ier juillet 1971 et une deuxième de 5½ pour cent le 1ier juillet 1972 dans une convention se terminant le 31 mars 1973, la formule ne comblerait même pas l'écart de 6.5 pour cent qui défavorise les membres de NABET par rapport à l'évolution du salaire moyen de tout le personnel à Radio-Canada depuis 1961. En effet, les statistiques fournies par la Société elle-même à la commission de conciliation démontrent que l'indice du salaire régulier moyen de tout le personnel est passé de 100 en 1961 à 192.68 le 31 décembre 1970 tandis que celui des membres de NABET n'a atteint que 186.10 au cours de la même période.

Si nous décidions à NABET de régler notre politique salariale éventuelle suivant l'évolution du salaire moyen à Radio-Canada depuis 1961, c'est une augmentation globale de 18% (11½% plus 6½%) qui devrait nous être consentie au cours de la période qui va au 31 mars 1973.

Ce qui nous apparaît d'une inconséquence consommée toutefois, c'est que la Société Radio-Canada, en plus de refuser le rattrapage de 6.5% à sa main-d'oeuvre technique et à ses hommes de métiers, insiste pour que nous acceptions un règlement salarial inférieur à celui qu'elle a accordé aux autres syndicats en place – au printemps de 1971. Une capitulation sur ce point entraînerait un élargissement irrécupérable du fossé entre le salaire moyen de tout le personnel et celui du groupe NABET.

Les ententes conclues avec les autres groupes accrédi-tés à F les suivantes:

- SCFP, employés de la scène (règlement salarial de 39 mois), janvier 1970: 7.7%; avril 1971: 6%; avril 1972: 5½%;
- ARTEC, employés de bureau et annonceurs (36 mois, avril 1970: 7.2%; avril 1971: 6%; avril 1972: 5½%;
- CWSG, journalistes (36 mois), juin 1970: 7%; juin 1971: 6%; juin 1972: 5½%;
- SGCT (CSN) journalistes (36 MOIS): juin 1970: 7%; juin 1971: 6%; juin 1972: 5½%.

Or, la seule augmentation consentie au groupe NABET en 1970 fut celle de 6% le 1ier juillet. On ne saurait donc parler de "parité" en 1970 par rapport au SCFP, par exemple, à moins que la Société n'accorde avec effet rétroactif à l'effectif NABET un rajustement qui équivaut à un quantum de 7.7% pendant 6 mois et à un deuxième de 1.7% pendant l'autre 6 mois.

Il est un troisième facteur de rattrapage que le syndicat NABET a fait valoir devant la commission de conciliation. Il s'agit de la valeur comparative de certains emplois.

De Moncton à Winnipeg

Le 1er avril 1972, l'annonceur de Radio-Canada, qu'il soit en poste à Calgary, Chicoutimi ou Windsor, pourra toucher un salaire de $15,207. A Toronto et Montréal les annonceurs se négocient généralement des salaires particuliers plus élevés encore. Pourtant, le premier technicien, lui (15% du groupe NABET), celui qui doit actionner l'équipement électronique le plus complexe suivant les exigences esthétiques des meilleurs créateurs et réalisateurs au pays, celui qui doit toujours dans les plus brefs délais repérer les pannes et les défectuosités de pièces d'équipement de plus en plus automatisé (systèmes de circuits miniaturisés, systèmes transistorisés, ordinateurs et le reste) ne peut atteindre qu'un traitement maximum de $10,778.

Allez expliquer aux premiers techniciens que la Société Radio-Canada a fait preuve "d'équité" en offrant des hausses de 6% et de 4.25%!

Allez faire croire aux annonceurs - opérateurs de Moncton (annonceurs qui font partie de NABET au lieu de l'ARTEC parce qu'ils actionnent la console en studio) dont le salaire est bloqué à $9,358 qu'ils ne font pas un travail de même qualité que celui de l'annonceur régulier stationné à Québec ou à Winnieg dont le salaire peut atteindre $15,207!

Il en est de même pour les aides - techniciens qui sont bloqués à un maximum de $6,607 alors que des machinistes de plateau exécutant un travail auquel nous attribuons une valeur comparable toucheront $8,495 dès le 1ier avril 1972!

Quant aux corps de métiers des immeubles il faut des majorations de rattrapage de l'ordre de $1,000 à $1,500 par année avant d'y ajouter 11.5% si l'on entend obtenir un traitement qui se compare à celui des métiers d'entretien dans la grande industrie montréalaise et torontoise.

Le public s'expliquera maintenant facilement pourquoi l'analyse un peu sommaire de M. Laplante du DEVOIR n'apporte pas de solution valable au litige.

La politique salariale

Comme par le passé, NABET a décidé d'axer sa politique salariale principalement sur l'évolution des salaires des techniciens dans les secteurs privé et public. On voit, par exemple, que le technicien général à Radio-Canada ne rejoindra pas le salaire hebdomadaire de son collègue du poste CFTO-TV (CTV) qui l'a remplacé au Maple Leaf Gardens de Toronto le samedi soir 11 mars à moins de décrocher des gains de l'ordre de 31% d'ici le 1er janvier 1974.

La principale classe d'emploi du groupe technique à Radio-Canada commande un salaire maximum de $9,358 alors que celle du groupe électronique de la fonction publique, le groupe EL-4, commandait un salaire de $10,000 avant que ne viennent s'y ajouter les majorations négociées récemment et qui l'ont porté à $10,700 le 1ier juillet 1971, à $11,050 le 1ier janvier 1972, et à $11,510 le 1ier juillet 1972 dans le cadre d'une convention qui sera échue à la fin de juillet 1973. On se rend compte qu'il faut des gains de l'ordre de 23% en 25 mois pour que le technicien à l'emploi de Radio-Canada réussisse à rattraper son collègue mieux fortuné à l'emploi du gouvernement fédéral.

... Et on ne parle pas des techniciens américains, membres de NABET, à l'emploi des chaînes NBC et ABC qui touchent des salaires 60% plus élevés que ceux de Radio-Canada et qui ne travaillent que 35 heures par semaine. Ça, on ne l'a pas demandé et pourtant nous sommes coupables de "provocation" aux yeux du président George Davidson de la Société.

Quant à NABET, le concept de "l'équité" a une tout autre signification que l'application que veulent en faire la commission de conciliation et la Société. Simplifions un peu le problème en quelques mots: la Société veut contraindre ses techniciens et hommes de métiers à accepter une politique salariale et autres conditions de travail négociées au préalable par les représentants des employés de bureau syndiqués. Cette démarche n'est ni équitable ni convenable. Aussi bien procéder à la dissolution de leur syndicat et de confier le dossier aux sténos si l'on veut faire avaler cette couleuvre aux gars chargés de l'équipement.

Un conflit de reconnaissance

La Société n'en a pourtant pas exigé autant du syndicat ARTEC l'année dernière lorsqu'elle a fixé à 7.2% le quantum des employés de bureau pour l'année 1970 alors que la dernière tranche du règlement salarial conclu par NABET en 1968 qui entrait en vigueur le 1ier juillet 1970 était de 6%...

Nous ne sommes donc pas en présence d'une mesquine et petite guerre intersyndicale à Radio-Canada comme se l'imagine M. Laplante. NABET livre un combat décisif pour reconquérir son droit strict d'assurer la défense des prérogatives professionnelles et des intérêts économiques des artisans techniques et des hommes de métiers de la radiodiffusion. Les observateurs avertis ne s'y méprennent pas. Il s'agit au fond d'un conflit de reconnaissance syndicale.

Le litige au sujet de la politique salariale n'est qu'une facette du malaise. La demande syndicale est considérable parce qu'il y a un nombre important de problèmes auxquels il faut remédier.

Il faut humaniser le régime de travail. On pourrait commencer par réduire la semaine de travail des techniciens et hommes de métiers. Les employés de bureau ont la semaine de 36¼ heures et non celle de 40 heures. Voilà un domaine où M. Laplante pourrait évoquer son concept de "parité".

Les progrès techniques vons entraîner la disparition d'un grand nombre d'emplois à Radio-Canada dans les années à venir. Pourtant, la direction refuse d'assouplir la convention pour que les techniciens acquièrent un droit strict à la mobilité. Il suffirait de dire que l'ancienneté de service s'applique au-delà du lieu d'emploi. Mais les négociateurs de la Société s'enferment dans l'immobilisme.

L'on sait pourtant que l'usage du satellite va supprimer une quinzaine d'emplois à Calgary. La Société a fait savoir aux intéressés qu'elle pourrait probablement leur trouver des occasions d'emploi dans d'autres succursales. Mais ces promesses paternelles ne remplacent pas un droit d'ancienneté s'appliquant au-delà du lieu d'emploi que l'employé pourrait invoquer si par malheur elles n'étaient pas remplies.

Le diagnostic d'après nous: le système des relations de travail à Radio-Canada est gravement malade. Un syndicat a osé en 1971 relever le défi de remédier au malaise grandissant et proposer un certain nombre de véritables solutions de rechange. Cela suscita la panique à Ottawa.

Dès le 5 mai 1971, la Société prenait position et posait un geste qui devait irrémédiablement condamner tout le processus de la négociation à l'échec et à l'anarchie:

- Elle refusa catégoriquement de négocier chacune des demandes syndicales à ses mérites;
- Elle a fait savoir qu'elle n'était disposée à consentir certaines améliorations en matière de salaires, de sécurité d'emploi, d'avantages sociaux, de congés, d'indemnités de cessation d'emploi, de dossiers personnels, de l'indemnité pour le second repas et de l'indemnité de parcours milliaire – suivant les conditions des accords conclus avec les autres syndicats à Radio-Canada au printemps de 1971 – que si elle pouvait atteindre trois objectifs, celui d'affaiblir considérablement le ressort syndical, celui de faire retrancher toute allusion au principe des primes au bilinguisme et celui de modifier la clause concernant les tournages de film.

La Société niait ainsi à un syndicat accrédité son droit strict de négocier et manifestait ouvertement sa mauvaise foi.

Sécurité d'emploi

Vendredi dernier, 10 mars, au moment de la suspension de la médiation, la Société réitérait ses positions quant au progrès technique. Elle exige que le nouvel équipement technique (mémoires électroniques, caméras de télévision portatives, etc.) soit actionné au besoin par du personnel non technique dans l'avenir. NABET refuse. Il y va de nos emplois.

Rappelons ainsi que dès le mois de mai 1971, le syndicat NABET a pris la précaution de prévenir les négociateurs de la Société Radio-Canada que même si la négociation était l'art du compromis, les parties ne sauraient parvenir au renouvellement de convention par la voie d'un règlement convenable à moins que de part et d'autre on consente à discuter ouvertement tous les points litigieux et surtout à négocier à leur mérite chacune des demandes syndicales. NABET a également prévenu la Société du danger auquel elle s'exposait si l'on empêchait une discussion sereine des moyens à prendre pour remédier au nombre croissant de vieux problèmes accumulés. La Société ferma l'oreille et s'est assise sur son ultimatum du 5 mai 1971. Et c'est ainsi qu'elle précipita la grève que nous connaissons aujourd'hui.

Nous insistons pour dire en conclusion que NABET entend poursuivre ses objectifs en collaboration avec les autres syndicats à Radio-Canada. C'est lui qui a proposé une échéance le 30 juin 1973 justement pour mettre fin – à trois mois près – à ce que M. Laplante a appelé les "conventions en contrepoint".

Mais nous avons raison de croire que la Société n'en veut pas de front commun éventuel même si son président déclarait le 18 février qu'il endossait l'idée que la prochaine convention NABET se termine le 31 mars 1973. En effet, vendredi dernier les négociateurs d'Ottawa faisaient une offre dans le cadre d'une convention avec échéance en 1974. Ce que font les représentants de la Société à la table de négociations et ce qu'en dit en public M. Georges Davidson sont jusqu'à ce moment-ci deux choses bien différentes.

Le conflit ne se réglera alors pas de sitôt.

LIBRE OPINION

Pour une politique québécoise des communications

par JEAN-PIERRE NADEAU

"Le gouvernement à ses divers paliers ne saisit pas encore l'importance des communications dans la prise des décisions". Cette phrase, sévère et cinglante, le ministre L'Allier a eu la loyauté de la prononcer le mois dernier. Typhon en eaux profondes ou tempête dans un verre d'eau, elle porte au moins un sérieux bâme à l'incompréhension du gouvernement en matière de communications, et lance un reproche à peine deguisé au "régime de participation démocratique" que M. Bourassa avait fait miroiter aux yeux des Québécois au printemps 1970. "Les dirigeants politiques, avait alors affirmé le chef libéral, doivent développer les mécanismes de participation des citoyens à la vie politique et économique".

Deux ans de pouvoir sont passés. La moitié du mandat. Et on attend encore du gouvernement l'élaboration d'une politique articulée et sérieuse en matière de communications. "Tous les dossiers sont prêts, a soutenu dernièrement le ministre L'Allier, il appartient au premier ministre de décider quand les ouvrir". Ce ne semble pas pour bientôt. M. Bourassa a choisi de laisser son ministre sur sa faim et à son verbe en ne consacrant aucun paragraphe de son discours inaugural de session à la très attendue politique québécoise des communications. Oubli? hasard? sans doute pas.

L'auteur de cette libre opinion poursuit présentement à Paris des études supérieures en sciences de l'information

Le Québec entre actuellement dans le 3ème âge de l'audio-visuel. Après l'ère du cinéma et celle de la télévision, voici qu'apparaissent, avec l'arrivée de la câblodiffusion, de la vidéo-cassette et du vidéo-disque, les premières traces de l'ère de la télédistribution correspondant à cette circulation extraordinaire, nouvelle, libre des images et des sons. Par ces nouvelles technologies, le téléspectateur québécois ne sera plus obligé d'écouter et de voir uniquement ce que les monopoles publics et privés ont décidé de lui montrer. Car, grâce aux vidéo-cassettes et aux vidéo-disques ("images en boîte"), il pourra s'offrir le programme ou le film qu'il désire, ou encore choisir un des 27 programmes que son appartenance à un réseau de télécâble favorisera.

Le gouvernement québécois ne peut rester à l'écart de ces développements technologiques plus longtemps. Concernant la câblodiffusion, en plus d'affirmer juridiquement la compétence en la matière, il doit repréciser et adopter la réglementation définie dans l'annexe du livre blanc sur les communications.

Le marché de la vidéo-cassette et du vidéo-disque, quant à lui, sera d'un milliard de dollars aux Etats-Unis en 1980 et, par extrapolation, d'environ 200 millions de dollars au Canada. Cette technologie façonnera un autre mode de vie, transformera nos habitudes et changera nos réflexes créés par la radio et la télévision d'aujourd'hui. Face à cela, le gouvernement québécois doit mettre en place des mécanismes pour assurer un contenu québécois de la production vidéo et étudier, pour ses propres fins, les modes d'utilisation de ce nouvel instrument de communication de masse.

Développer un régime de participation, c'est faire en sorte que les décisions concernant les affaires d'intérêt collectif, ne soient pas réglées en dehors de ceux qui sont concernés. L'application de ce principe – le passage de la théorie à la pratique – soulève plusieurs contraintes. La certaine passivité et l'individualisme de la population, la complexité des problèmes d'intérêt collectif, les difficultés causées par des structures administratives trop souvent mal adaptées, sont autant de blocages et de verrous à la définition d'un régime de participation démocratique. Pour certains membres du gouvernement actuel, la mise en route d'un tel régime semble être encore une douce berceuse électorale, une sorte de quadrature du cercle impossible à résoudre. Et pourtant, la participation est un processus réalisable qui comporte des étapes précises de communication (information, consultation, décision, gestion) et des mécanismes définis.

Jusqu'ici l'effort du gouvernement s'est situé au plan de l'information. Et il faut louer l'initiative prise par le ministre L'Allier voulant que les directions d'information retournent dans chacun des ministères; cette décentralisation rapprochera chaque ministère de ses publics respectifs. Mais encore là, les réformes de structure sont, moins souvent qu'on ne le croit, un préalable à de grandes améliorations.

A mesure que l'évolution semble menacer le Québec, certains québécois donnent l'impression d'être traumatisés par les exigences de leur devenir et de s'appliquer à reprendre des visions défaitistes dans la compréhension de la société.

Pour empêcher que le Québec devienne une autre victime du choc du futur l'élaboration d'une politique globale de communication s'impose. L'Administration et ses publics, le gouvernement et les citoyens doivent s'inventer des mécanismes de rapprochement, rénover et utiliser les moyens de communication sociale pour bâtir une nouvelle société, la "société de communication".

propos d'actualité

Quelques semaines auparavant, j'avais parlé à Harvard de la coexistence. Partant des expériences faites à Berlin, je disais que quand on est sûr de soi et, à la fois, conscient des réalités, on n'a pas à craindre le contact avec l'adversaire politique et idéologique. L'insécurité de notre temps ne devait pas nous rendre nous-mêmes incertains. A quoi servait-il d'être voisins si l'on n'était pas prêt à parler.

Willy Brandt, Chancelier de la République fédérale d'Allemagne conférence faite à l'université d'Oslo, le 11 décembre 1971.

Il convient de souligner un autre élément important pour le Canada sur la scène internationale. En 1964, notre pays avait une grande confiance dans les forces de maintien de la paix. Mais depuis, la Force d'urgence des Nations Unies a dû quitter le Moyen-Orient. On a fait peu de progrès vers une entente au sujet du financement international des forces de maintien de la paix. Les commissions internationales de surveillance et de contrôle en Indochine ont encore perdu de leur efficacité pendant cette guerre tragique du Vietnam. En outre, certaines missions d'observateurs ont été établies et ont fonctionné pendant quelque temps à la frontière de l'Inde et du Pakistan occidental à la suite du conflit frontalier de 1965, ainsi qu'au Nigéria en 1969; mais depuis 1964, date à laquelle la Force des Nations Unies à Chypre a été établie, aucune opération importante de maintien de la paix a été mise sur pied. Pour de nombreuses raisons, l'activité dans le cadre du maintien de la paix n'a plus autant d'utilité et d'efficacité que naguère, bien qu'il y ait encore des conflits dans de nombreuses parties du monde.

(Livre blanc sur la politique de défense, août 1971)

SOLEIL

LE DERNIER FERLAND

(album de 2 disques)



80114-13 - Au fond des choses - Le soleil amène au soleil - Soeur Marie de l'Enfant Jésus - Toi et Moi - Mon ami J.C. - Sur la route à cent mille à l'heure - Fais dodo - Rose Maqui - Jennifer - Le monde est parallèle - Mon frère - Monsieur Gobeil - J'ai neuf ans.

MONTROSE

3162 est, Bélanger Montréal 408 RA.9-2833

VOLS CANADA-EUROPE CANADA

Vers l'EUROPE
aller-retour à partir de $188
DESTINATIONS Paris
Bruxelles-Zurich
Madrid-Genève

VOLS aller simple vers l'Europe à partir de $100

S.E.T.A. Vacances
1176 rue Drummond
Montréal 107
Tél. 861-0200

FAITES LIRE DANS VOS MAINS
(SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRE)
APPELEZ:



NOUVEAU CHIROMANCIEN

VENANT DE L'ANGLETERRE

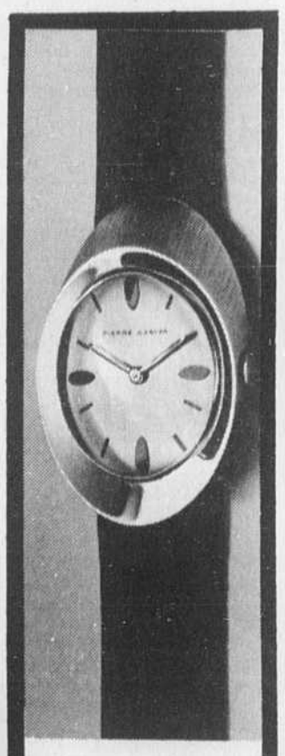
*

Une Soirée Inoubliable!

Restaurant Maharajah

2124 rue Drummond, Montréal 107.
844-5702

(PERMIS COMPLET)
OUVERT TOUS LES JOURS.



La Montre-Objet signée Pierre Cardin pour Lui ou pour Elle. Sept modèles, de $75. à $95.

LUCAS

1476, Sherbrooke, ouest, et Westmount Square
Stationnement gratuit

VIENT DE PARAÎTRE... AUX ÉDITIONS DU JOUR ET AUX ÉDITIONS ALBIN MICHEL



DICTIONNAIRE DU JAZZ

de HUGUES PANASSIE et MADELEINE GAUTIER
PRÉFACE DE LOUIS ARMSTRONG

• Sous une forme concise, les musiciens de jazz, leur biographie, leur style et une sélection de leurs meilleurs disques ou solos (360 pages)

En vente partout au prix de $10.50 - distribué par le Service des Editions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tél. : 849-8325. (si la ligne est occupée : 2228).

EDITIONS DU JOUR

Les intentions du gouvernement sont "louables" mais...

L'opposition juge "excessives" les restrictions du bill C-7

OTTAWA (PC) – Même si les trois partis de l'opposition souscrivent aux intentions "louables" du gouvernement de combattre les actions terroristes, ils n'en ont pas moins exprimé de sérieuses réserves quant à la portée du projet de loi sur le contrôle des explosifs, lors de l'étude en deuxième lecture du bill C-7, hier.

Les porte-parole des conservateurs, néo-démocrates et créditistes ont expliqué que "les restrictions excessives" contenues dans le texte législatif auraient pour effet de porter atteinte à la liberté des honnêtes citoyens, des adeptes de la pêche et de la chasse sportives, de ceux qui utilisent à bon escient les explosifs.

Ils ont ajouté qu'ils attendraient la publication des règlements en corrélation avec le projet de loi avant de se prononcer, et M. René Matte (CS–Champlain) a déjà fait savoir qu'il voterait contre le bill C-7 si le gouvernement n'apportait pas d'amendements en vue d'adoucir la portée de la législation proposée.

MM. Arnold Peters (NPD–Timiskaming) et Clifford Downey (PC–Battle River) ont exprimé la crainte que la loi, si elle est appliquée dans sa forme actuelle, ne donne lieu à des abus et ont douté qu'elle atteigne les fins poursuivies par le gouvernement.

Le parrain du bill, M. Donald MacDonald, ministre de l'énergie, des mines et des ressources, a expliqué que le gouvernement avait soumis cette mesure de contrôle plus strict des explosifs à la suite des actes de violence qui ont déferlé sur le Canada depuis quelques années dont le paroxysme a été atteint lors de la crise d'octobre 1970 au Québec.

En vertu du projet de loi, les personnes détenant ou transportant toutes sortes d'éléments explosifs, y compris des cartouches de chasse, devront détenir un permis des autorités et faire enregistrer tout matériel de cette nature.

Les individus qui contreviendraient à cette loi seraient passibles d'une amende maximum de $500 pour un premier délit et de $1,000 au plus pour chaque récidive.

"Le gouvernement ne s'imagine pas que le problème se résoudra simplement en changeant le Code pénal, mais il est possible de créer un système légal par lequel la possession d'objets explosifs serait soumise à un contrôle strict des autorités, plus spécialement de la police", a dit M. MacDonald.

La détention d'un permis ne devra pas excéder 90 jours, stipule le projet de loi, et les explosifs devront être identifiés de même que les camions transportant ces substances.

Présentement, a continué le ministre, il existe 55 fabricants d'explosifs au Canada, plus de 500 vendeurs licenciés et 1,500 magasins d'explosifs.

Le travail d'été des étudiants

OTTAWA (Le Devoir) – Quatre-vingt-dix pour cent des étudiants du niveau post-secondaire qui étaient en quête d'un emploi d'été en 1971 ont réussi à trouver du travail pour une bonne partie de l'été. C'est ce qu'a déclaré hier le ministre de la main-d'oeuvre et de l'immigration, M. Bryce Mackasey.

Les étudiants des collèges postsecondaires ont travaillé en moyenne 12 semaines. Leur revenu moyen s'établissait à $1,020 contre 960 en 1970 et leurs économies, à $535, comparé à $90 en 1970.

Ces conclusions ressortent d'une enquête faite par le ministère de la main-d'oeuvre et de l'immigration auprès de 20,000 étudiants de 58 universités et collèges canadiens.

L'enquête a démontré que 14 pour cent ont obtenu un emploi au gouvernement fédéral, 12 pour cent dans les gouvernements provinciaux et 9 pour cent dans les administrations municipales. Les autres 65 pour cent ont trouvé un emploi dans l'industrie privée.

Dix pour cent des élèves du niveau postsecondaire qui ont participé à l'enquête n'ont pas trouvé d'emploi. Le chômage se répartissait à environ 6 pour cent par province à l'exception de Terre-Neuve (20 pour cent) et du Québec (18 pour cent). Le chômage était plus élevé chez les étudiants des collèges que chez les étudiants des universités.

Les étudiants – à raison de 48.8 pour cent – qui ont manifesté le désir de travailler au cours de l'été 1972 ont indiqué qu'ils préféreraient oeuvrer dans une discipline reliée à leurs études.



Ce billet lui rapporte $520,000

SUDBURY (PC) – Un mineur de 24 ans, gagnant $138 par semaine et marié depuis seulement cinq mois, a appris hier qu'il venait de gagner le super gros lot de $520,000, du sweepstake irlandais tiré a Dublin.

Jean-Guy Leblanc, qui vit à Azilda tout près de Sudbury, a été tout simplement abasourdi en apprenant la nouvelle de sa bonne fortune et quand il a reçu la confirmation par télégramme de Dublin.

Il a rapporté au cours d'une interview téléphonique qu'il n'avait jamais acheté de billet de sweepstake auparavant.

Il a ajouté qu'il n'avait pas l'intention de quitter son emploi et qu'il s'accorderait plusieurs jours de réflexion avant de décider ce qu'il allait faire avec tout cet argent.

M. Leblanc travaille à la division du raffinage du cuivre de l'International Nickel Co. of Canada Ltd. Il était au travail quand on lui a appris la bonne nouvelle.

Un représentant d'Inco a précisé qu'il avait fallu plus d'une heure pour retrouver Jean-Guy Leblanc, plusieurs ouvriers portant ce nom de famille.

Mme Leblanc travaille pour une étude d'avocats de Sudbury.

■ faits divers

À 85 ans, il était fatigué de la vie

Un vieil homme de 85 ans, fatigué d'une vie monotone, s'est suicidé après avoir tué d'un coup de feu sa soeur, âgée de 84 ans, qui vivait avec lui dans un appartement de la Côte Saint-Luc, dans l'ouest de Montréal.

Le drame a été découvert hier par deux policiers en patrouille qui avaient reçu à 15h10 un appel leur demandant de vérifier une information selon laquelle des personnes seraient inconscientes ou malades dans une maison de la Côte Saint-Luc.

A leur arrivée à l'adresse indiquée, les policiers ont découvert les corps inertes des deux personnes. Près de l'homme, les policiers ont trouvé une note dans laquelle l'auteur dit qu'il est las d'une vie monotone à deux et qu'à leur âge, la vie ne valait plus la peine d'être vécue. Sur la note, deux noms y étaient inscrits. Près du couple, un vieux revolver gisait sur le plancher.

La police a refusé de révéler l'identité des deux victimes.

L'enquête menée par la section des enquêtes criminelles de la police de Montréal a révélé plus tard que les victimes étaient frère et soeur et que c'est l'homme qui avait tué sa soeur avant de se donner la mort. Les noms des deux personnes figurant sur la note explicative sont, quant à eux, ceux de deux parents des victimes. On ignore pour l'instant quand exactement a eu lieu le drame mais l'autopsie devrait éclaircir ce détail.

Utilisation frauduleuse de cartes de crédit

Un récidiviste, dont le procès pour enlèvement se poursuivra la semaine prochaine, a comparu hier matin en Cour municipale de Montréal sous une accusation d'utilisation frauduleuse de cartes de crédit.

Le prévenu, Laurier Grand-Champ, 31 ans, a plaidé non coupable à cette accusation et son enquête préliminaire a été fixée au 24 mars. Entre-temps il sera détenu aux cellules de la police étant sous le coup de huit autres accusations relativement à des vols et recels d'automobiles en Ontario.

C'est d'ailleurs lors de sa comparution pour un délit semblable que Grand-Champ a été arrêté pour l'utilisation de fausses cartes de crédit, il y a quelques jours, à Montréal.

La semaine prochaine, devant le juge Claude Wagner, le procureur de Grand-Champ présentera sa défense relativement à une accusation d'enlèvement de deux hommes d'affaires.

Cet enlèvement avait eu lieu au mois de février 1970 à l'arrière du cabaret Dream Lounge, de la rue Sherbrooke à Montréal. Grand-Champ en compagnie de quatre autres hommes dont trois sont co-accusés avec lui avait enlevé deux hommes d'affaires et les avait détenus une nuit. Au matin, quelques membres de la bande s'étaient dirigés avec l'un des otages à une succursale bancaire où la victime avait été contrainte de retirer de son compte bancaire la somme de $7,500. Au début, les agresseurs avaient exigé $30,000. Les deux otages avaient été par la suite relâchés.

Passager clandestin de 12 ans: il fait Toronto-Floride sans être inquiété

FORT LAUDERDALE, Flo, (PA) – Un jeune Canadien de 12 ans, trouvé endormi sur un banc dans un aéroport, dans la nuit de mardi à mercredi, a raconté aux policiers qu'il avait voyagé clandestinement à bord de trois avions, depuis son départ du Canada.

Selon les policiers, Thomas L. Indlow, de Toronto, serait monté sans avoir été le moindrement embêté à bord d'un appareil d'Air Canada, se rendant à Montréal.

A Montréal, le garçon a été transféré à bord d'un avion en partance vers New York, d'où il a pris un autre avion jusqu'en Floride.

"Il a affirmé que personne ne lui avait jamais demandé de montrer un billet de passage", a rapporté un des policiers, qui avaient été appelés à l'aéroport de Fort Lauderdale, où le garçon dormait profondément sur un banc.

Averti de la fugue de Thomas, le père, M. John A. Ludlow, a répondu qu'il prenait immédiatement les arrangements pour ramener son fils à la maison.

Peut-on, sans préjudice, perdre 60 livres?

OTTAWA (PC) – Après avoir subi une intervention chirurgicale pour guérir de l'obésité, Mme Denise Seguin, 32 ans, a été réadmise à trois reprises à l'hôpital Montfort, d'Ottawa, avant de succomber sept mois après l'opération.

Un jury de cinq membres enquête sur les circonstances de cette mort.

Pesant 280 livres, Mme Seguin, mère de deux enfants, a constamment souffert de violentes douleurs après la première intervention, subie le 26 mai 1971. Elle devait décéder le 21 décembre suivant, de pneumonie, et de mauvais fonctionnement de ses reins et de son foie, a déclaré le coroner, le Dr Cotman.

Quatre personnes, dont la propre soeur de Mme Seguin, sont mortes après avoir subi la même opération à Ottawa.

Parmi les témoins attendus à cette enquête figure le Dr J. P. Drevin, chirurgical.

Le coroner a expliqué aux jurés que la défunte avait perdu 60 livres à la suite de l'opération, qui, a-t-il ajouté, constitue un risque grave chirurgical.

Le jury a ensuite revu un film tourné par Radio-Canada sur une opération identique effectués sur Mme Christine Seguin, qui n'est pas parente avec Denise Seguin.

La commission de la réforme du droit va se mettre à l'oeuvre

OTTAWA (PC) – La Commission de réforme du droit du Canada fera porter ses premières recherches sur le droit pénal, la preuve, le droit de la famille, le droit administratif et l'expropriation.

C'est ce qu'a annoncé hier son président, le juge Patrick Hartt, au cours d'une conférence de presse, à Ottawa, qui suivait de dépôt aux Communes d'un rapport de la Commission par le ministre de la justice, M. Otto Lang.

Le juge Hartt a précisé que cette décision a été prise à la suite des résultats d'une vaste consultation auprès du public canadien.

"Les réponses que nous avons reçues, a dit le président, nous ont convaincu de la nécessité de faire porter nos premiers efforts dans les domaines du droit qui affectent la vie quotidienne des Canadiens, afin que le fonctionnement des lois en cause soit aussi équitable et efficaces que possible".

Cette tâche implique, au moins en partie, a-t-il dit, que nous rendions la loi plus intelligible pour le citoyen moyen. "Par conséquent, nous devrons faire un effort particulier pour améliorer les lois quant à leur substance et aussi pour en simplifier l'expression en les dépouillant de leur jargon technique."

Le juge Hartt a souligné que la commission travaillera en étroite collaboration avec les commissions provinciales de réforme du droit dans les domaines d'études portant sur la preuve et le droit de la famille.

Les recommandations qui seront alors présentées au Parlement seront le fruit d'une coopération étroite avec les juges, les avocats, les universités et le public canadien, qui est invité à participer au programme de la Commission.

Cette commission a été créée par une loi fédérale, en juin dernier.

Attentat contre un motard

Un jeune homme, membre d'un club de motards de Montréal, a été victime hier soir d'un attentat alors qu'il circulait à pied sur la rue Châteauguay, dans le quartier Pointe-Saint-Charles, dans le sud-ouest de la métropole.

Le jeune homme, dont l'identité n'était pas connue au moment de mettre sous presse, a été, selon les premiers rapports policiers, atteint à l'abdomen par un coup de feu tiré d'une voiture en marche. L'attentat a eu lieu vers 20h00. La victime a été conduite à l'Hôpital général de Montréal où elle a subi une intervention chirurgicale.

Vers minuit, la Sûreté du poste no 9 de la police de Montréal détenait six motards pour interrogatoire.

Accident en série sur le pont Papineau-Leblanc: un mort

Un accident impliquant plusieurs automobiles a fait un mort et plusieurs blessés vers 23h00 hier soir sur le pont Papineau-Leblanc, reliant Montréal et Laval, dans le nord de la métropole.

Au moment de mettre sous presse, on ignorait le nombre exact de blessés et de véhicules impliqués dans l'accident.

La personne qui a perdu la vie est décédée à on arrivée à l'hôpital Fleury de Montréal où elle avait été conduite par une ambulance de la police de Montréal.

Un porte-parole de la police de Laval, qui a pris en charge l'enquête, a déclaré que l'accident était attribuable aux mauvaises conditions atmosphériques qui ont rendu la chaussée extrêmement glissante et dangereuse.

New York: au moins 5 morts

NEW YORK (AFP et PA) – Cinq personnes au moins sont mortes et plusieurs autres ont été blessées dans un violent incendie qui a ravagé hier soir le YMCA Sloane House of New York qui disposait de 1,200 chambres pour jeunes.

Les rapports provenant de deux hôpitaux signalaient qu'au moins 18 personnes avaient été hospitalisées en rapport avec cet incendie.

Environ 1,000 personnes étaient dans l'immeuble au moment où le feu a pris naissance au septième étage. A cet étage 80 résidents étaient sur les lieux au moment du sinistre.

Les opérations de sauvetage ont rapidement permis l'évacuation de la majorité des pensionnaires.

Le Côteau: indemnités de relogement à 8 familles

GATINEAU (PC) – On versera des indemnités à huit familles du secteur dit Le Côteau, afin qu'elles abandonnent leurs maisons menacées d'être emportées dans les glissements de terrain.

C'est dans ce secteur que trois affaissements de terrain s'étaient produits, au printemps dernier. Le conseil municipal a conseillé aux familles de se loger ailleurs, après avoir consulté des spécialistes du ministère provincial des richesses naturelles. Ces derniers avaient étudié le secteur en question, au cours de la fin de semaine dernière.

La Société centrale d'hypothèques et de logement a promis de racheter les maisons de ces familles, alors que la municipalité défraiera le déménagement.

"Nous nous trouvons devant un cas tout à fait exceptionnel et nous avons pris cette décision uniquement parce que des vies et des propriétés sont indéniablement en danger", a précisé M. Charles D'Amour, directeur régional de la SCHL.

Verglas et vents ont renversé 200 poteaux de l'Hydro-Québec

Le verglas et le vent ont causé hier de nombreuses pannes d'électricité dans divers endroits des Laurentides et, selon un porte-parole de l'Hydro-Québec, environ 200 poteaux d'électricité ont été jetés à terre un peu partout dans les Laurentides.

Selon le porte-parole de l'Hydro, c'est l'amoncellement de glace sur les fils qui, alourdissant les charges à supporter, est la cause de la plupart des renversements des poteaux.

De plus, de nombreuses branches d'arbres brisées que le vent projetait sur les fils électriques ont causé des courts-circuits et interrompu le courant.

Les pannes ont été si signalées dans les régions de Lachute, Vaudreuil, Saint-Jérome, Saint-Adèle, Rawdon et Joliette. Ville Laval a aussi été fortement touchée par les pannes de courant.

Tard hier soir, plus de 200 hommes travaillaient à réparer les dégâts et à rétablir le courant.

Le CRTC autorise la création de Radio-Appalaches

QUEBEC (PC) – Le Conseil de la radio-télévision canadienne a autorisé hier la création d'un réseau régional de radio-diffusion qui desservira, jour et nuit, 500,000 auditeurs des régions des Bois-Francs, de Lotbinière, d'Asbestos et du comté de Frontenac.

Ce réseau, qui sera connu sous la raison sociale "Radio-Appalaches", comprendra les stations CKLD de Thetford-Mines, CKFL de Lac Mégantic, CFDA de Victoriaville et une station qui sera établie à Plessisville, ville de 10,000 âmes dans les Bois-Francs. Il sera relié au réseau français de Radio-Canada.

Le permis d'exploitation a été accordé à M. François Labbé de Thetford, principal actionnaire de Radio-Mégantic Ltée qui possède les stations de radio de Thetford, de Lac Mégantic et de Radio-Victoriaville Ltée, qui exploite la station de Victoriaville. Il sera valide jusqu'à la fin de mars 1976.

M. Labbé prévoit que le réseau entrera en service au début de septembre prochain. Les travaux de construction de la station de Plessisville commenceront vers le premier juin. Ils nécessiteront un investissement de l'ordre de $70,000. A ses débuts, cette station diffusera un minimum de quatre heures par jour de programmation locale.

Un nouveau studio d'enregistrement sera aménagé à la station de Thetford, dans le but d'améliorer la qualité des émissions qui seront diffusées par le réseau. Les travaux coûteront $30,000.

M. Labbé projette aussi d'établir une autre station dans la ville minière d'Asbestos, dans le comté de Richmond et de la rattacher au réseau régional. Cette requête serait présentée au CRTC dans un avenir rapproché.

Les stations de radio de Thetford et de Lac Mégantic étaient déjà reliées au réseau français de Radio-Canada.

La station radiophonique de Plessisville aura une puissance de 1,000 watts le jour et de 500 watts la nuit, sur la fréquence de 1,420 kc.

Selon M. Labbé, la création de ce réseau permettra à une nouvelle région de se joindre au groupe de la radiodiffusion et à un ensemble de comtés, d'échanger des informations, de régionaliser des événements qui, jusqu'à présent, étaient confinés à un intérêt local. Il permettra également d'offrir à une population dispersée sur un vaste territoire, la possibilité de faire entendre ses aspirations et ses doléances.

La formation de ce réseau permettra aux stations affiliées de retransmettre des émissions communes pendant la soirée et durant la nuit.

Lors de l'audition publique tenue à Sherbrooke par le CRTC pour étudier la requête de M. Labbé, M. Jean-Paul Houde, propriétaire de l'hebdomadaire "La feuille d'érable", de Plessisville, s'était opposé à l'établissement d'une station de radio à Plessisville. Il avait soutenu que le requérant voulait s'assurer le monopole de l'information dans la région et que la municipalité n'offrait pas le potentiel de publicité nécessaire pour permettre la survie d'un hebdomadaire et d'une station de radio.

Conflit à l'UdeM

Les étudiants de cinq départements en grève

par Pierre Richard

Tandis que les étudiants du département d'anthropologie ont décidé de passer outre à la mise en demeure de l'université de Montréal de reprendre leurs cours, les étudiants des départements de sciences politiques, de sociologie, d'histoire et de relations industrielles ont débrayé à leur tour pour appuyer leurs confrères d'anthropologie.

En grève depuis le 7 mars, les étudiants en anthropologie ont rejeté, lundi dernier, lors d'un scrutin secret, par 62 voix contre 2, l'ultimatum leur enjoignant de réintégrer mardi leurs salles de cours sous peine de voir leur session annulée.

Un porte-parole de l'université a déclaré hier au Devoir que, malgré la décision des étudiants de ne pas respecter la mise en demeure, la décision définitive d'annuler le semestre ne sera pas prise avant une journée ou deux et qu'il fallait s'attendre à une nouvelle directive de l'université d'ici lundi.

Loin de résorber le mouvement de protestation, il semble que la position adoptée par l'université a mis le feu aux poudres dans d'autres départements. Mardi, les étudiants en sociologie et en sciences politiques ont voté le débrayage pour appuyer les revendications de leurs confrères d'anthropologie et pour dénoncer l'attitude des autorités. Hier, c'était au tour des étudiants en histoire et en relations industrielles d'entrer dans le mouvement; ils ont décidé de tenir des sessions d'étude sur cette question. Aujourd'hui, des assemblées générales sont prévues dans d'autres départements, dont ceux d'économique et de service social et de droit.

La situation présente a pour origine un conflit opposant une quinzaine d'étudiants en archéologie au professeur Jacques Borduas. En février, ces étudiants ont décidé de boycotter les cours de ce professeur à qui ils reprochent principalement ses méthodes d'évaluation et l'utilisation qu'il fait de bourses octroyées pour la recherche. Ces étudiants ont alors dressé un dossier sur le professeur Borduas et formulé diverses demandes.

Les négociations avec la direction d'anthropologie n'ayant pas abouti, les étudiants de ce département ont décidé, le 7 mars de se mettre en grève dans le but d'appuyer les revendications des étudiants en archéologie.

Et, au début de cette semaine, le directeur du département, M. Guy Dubreuil, a fait parvenir un télégramme à chaque étudiant l'enjoignant de reprendre sans délai ses cours sous peine de voir sa session annulée et évoquant la possibilité que le problème à l'origine du conflit fasse l'objet de négociations à un comité conjoint. Cette mise en demeure était endossée par les doyens des facultés des arts et sciences et des études supérieures, de Chantal et Favre.

Par ailleurs, un porte-parole des étudiants en anthropologie a déclaré au Devoir qu'on notait hier un renforcement du service d'ordre de l'université et la présence, dans l'immeuble des sciences sociales, d'une cinquantaine de fiers-à-bras, apparemment à la solde de l'université.

Tout en niant l'engagement de fiers-à-bras, le porte-parole de l'université a affirmé que le service d'ordre a été renforcé à la suite de "pressions morales" exercées par des étudiants à l'endroit des secrétaires du département d'anthropologie pour qu'elles quittent leur travail.

Par ailleurs, M. Robert Lachance, président du syndicat des employés de l'université de Montréal, a annoncé que l'exécutif du syndicat étudiait quelle sorte d'appui il pourrait fournir aux étudiants protestataires et a signalé, lui aussi, la présence d'une cinquantaine de fiers-à-bras dans l'immeuble des sciences sociales.

Diversifier les exportations canadiennes vers le Japon

OTTAWA (PC) – La commission sénatoriale permanente des affaires étrangères a pressé hier les Canadiens d'augmenter et de diversifier leurs exportations à destination du Japon, l'un des 20 pays de la région du Pacifique avec lesquels le Canada a des relations.

Le Japon constitue un facteur dominant du commerce canadien dans la zone du Pacifique et il est probable que ce pays, estime le comité, occupera d'ici quelques années le second rang parmi les plus importants débouchés commerciaux du Canada. Actuellement, seuls les Etats-Unis et le Royaume-Uni sont des partenaires commerciaux du Canada plus importants que le Japon.

Le comité composé de 30 membres, présidé par le sénateur John B. Aird, note que le Japon absorbe actuellement 60 pour cent des exportations vers les pays du Pacifique et que la proportion est la même pour les importations en provenance de ces pays.

Le comité note à regret que le flux d'exportations canadiennes vers le Japon est constitué de quelques groupes de matières premières. Ces groupes représentent presque 80 pour cent de l'ensemble des produits exportés et proviennent surtout de l'ouest du Canada.

C'est sur cette constatation que le comité fonde sa recommandation d'augmenter et de diversifier les ventes canadiennes au Japon.

"Il est devenu impossible de justifier ce fait", dit le comité, notant que ce défaut d'équilibre peut être corrigé par "un effort national concerté."

Selon lui, il est extrêmement urgent que les industries et les divers paliers gouvernementaux prennent les mesures qui s'imposent.

De plus, le comité croit que cette situation pourra être corrigée si le gouvernement canadien continue ses démarches auprès des autorités japonaises pour que leur pays élargisse ses mesures tarifaires et élimine ses barrières douanières multiples.

Par ailleurs, déclare le rapport, il importe aussi de surmonter le manque de connaissances, d'imagination et d'esprit combatif qui caractérise les hommes d'affaires canadiens dans la zone du Pacifique, "tout en abordant le problème général d'une insuffisance d'innovations scientifiques et techniques au sein de l'industrie canadienne."

Ce manque de connaissances des Canadiens ne porte pas seulement sur le Japon, mais aussi sur la plupart des autres pays de la région du Pacifique, notamment la Chine, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

L'ADDS réclame une subvention de $169,000

par Solange Chalvin

L'Association pour la défense des droits sociaux (ADDS) regroupe présentement au moins une centaine d'avocats populaires et des milliers d'assistés sociaux qui ont eu recours à ses services. Mise sur pied bénévolement, il y a près de deux ans, l'ADDS qui s'est multipliée en une quinzaine d'associations locales, a vécu jusqu'ici de bénévolat et du travail accompli par un certain nombre de personnes ressources rémunérées par différents organismes sociaux.

Mais l'ADDS veut maintenant voler de ses propres ailes. Pour y parvenir, elle a besoin d'une subvention qu'elle évalue à $169,000 pour la prochaine année, afin d'établir un secrétariat parmanent et de maintenir quelques locaux aux endroits les plus stratégiques dans la région de Montréal.

Les activités et services offerts aux citoyens par l'ADDS sont très nombreux: information sur leurs droits d'assistés sociaux, kiosques d'information, mémoires et études pour obtenir des changements aux lois sociales actuelles, sensibilisation du milieu le plus défavorisé à un minimum vital obligatoire.

Au cours d'une conférence de presse qui avait lieu, hier à Montréal, les représentants de l'ADDS ont affirmé qu'il était illogique et injuste que des groupements traditionnels comme la Saint-Vincent de Paul et les scouts catholiques reçoivent des subventions respectives d'un demi-million et $135,000 pour offrir des services alors que l'ADDS, groupement issu des citoyens assistés sociaux eux-mêmes, n'est pas subventionnée.

Le budget de $169,000 réclamé de la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises servirait aux 11 groupes locaux déjà organisés, à la formation de quatre nouveaux groupes ainsi qu'au financement d'un secrétariat central. Onze permanents choisis par les assistés sociaux sur une base régionale recevraient des salaires afin de structurer les ADDS et les faire connaître dans les zones défavorisées.

Les représentants de l'ADDS contestent le fait que les subventions accordées par la Campagne des fédérations aux associations populaires et aux organismes de promotion sociale ne représentent que 5% pour les uns et 10% pour les autres. Pour manifester leur mécontentement, un groupe de représentants des ADDS occupait hier après-midi, certains locaux de la Plume rouge, agence anglophone de services communautaires.

D'autre part, les travailleurs de University Settlement, agence qui regroupe plusieurs associations de Milton Park, ont réussi à ramasser $500 en faveur de la Campagne des fédérations, mais cette somme ne sera versée que si les Fédérations s'engagent à donner suite à la demande de l'ADDS, et à élever au moins à 10% du budget global les sommes versées aux groupes populaires contrôlés par des citoyens.

Une rencontre est déjà prévue entre l'ADDS et la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises pour le 4 avril prochain.

L'ADDS voulait par cette conférence de presse informer le public des problèmes financiers rencontrés par les assistés sociaux qui travaillent bénévolement depuis plus d'un an à la mise sur pied d'un service qui leur est essentiel, en collaboration avec des animateurs sociaux professionnels.

Elle souhaite recueillir des appuis auprès de la Fédération à laquelle elle présente une "facture" de $169,000 pour le travail communautaire accompli et à venir pour la prochaine année.

La Campagne des fédérations

Un NON de la CSN, un OUI de la FTQ

par Solange Chalvin

Les positions adoptées par le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CSN) d'une part, et le Conseil du travail de Montréal (FTQ) d'autre part, au sujet de la Campagne annuelle des fédérations qui débutera lundi prochain, sont diamétralement opposées.

Le Conseil central refuse de participer à la campagne des fédérations tant que cet organisme ne remettra pas le pouvoir de décision entre les mains des groupes de citoyens et associations populaires contrôlées par des citoyens et tant que les fonds alloués le seront prioritairement à des organismes de promotion sociale, de type traditionnel.

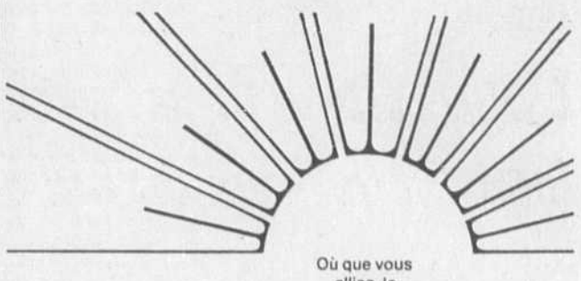
En plus, le Conseil central trouve qu'une proportion exagérée des fonds recueillis est attribuée à des organismes anglophones: moins de 50% des montants perçus sont alloués à la Fédération canadienne-française alors que les francophones constituent plus de 80% des assistés sociaux de la région métropolitaine. Aucun citoyen francophone, dit-on également dans une résolution du comité exécutif du Conseil central, ne siège sur les conseils d'administration des trois fédérations anglophones.

De son côté, le Conseil du travail de Montréal, qui représente les affiliés de la FTQ-CTC dans la région métropolitaine, appuie fortement la Campagne des fédérations qui sert à subventionner 119 agences.

Dans un communiqué remis à la presse, le Conseil du travail souligne que les gouvernements n'ont actuellement ni la possibilité ni le désir d'entreprendre, de développer et de fournir les services communautaires nécessaires à la solution rapide de plusieurs problèmes sociaux.

Aussi le Conseil du travail encourage-t-il les travailleurs à participer à cette campagne de souscription pour bâtir une société meilleure et participer à la prise en charge par la communauté de ses responsabilités sociales.

Participant à une conférence de presse organisée par l'Association pour la défense des droits sociaux, M. Michel Bourdon, du Conseil central de Montréal, a dit que l'argent versé par les travailleurs à la Fédération devaient retourner en entier aux travailleurs et être contrôlés par eux.



Où que vous alliez, le **TOURING CLUB MONTRÉAL** vous rendra la route plus agréable. Le club offre une vingtaine de services aux voyageurs et automobilistes de la région de Montréal.

DES VACANCES, ÇA SE PRÉPARE!

Le Touring Club Montréal met à votre disposition de nombreux services qui vous aideront à préparer soit un voyage en Amérique du Nord, au moyen d'itinéraires personnalisés exclusifs "TRIPTIKS", d'assurance-groupe, etc., soit un voyage en Europe, en vous offrant des réductions sur la location de voitures et en vous faisant bénéficier des services de 120 clubs associés à travers le monde. **ROULER EN PAIX!**

Rouler en paix, c'est savoir si l'on va se rendre où l'on veut aller!

Les membres du Touring Club Montréal peuvent obtenir du bureau des informations complètes sur l'état des routes. De plus, nous sommes au courant des travaux de construction et des détours des routes à travers toute l'Amérique du Nord.

Rouler en paix, c'est aussi pouvoir bénéficier gratuitement d'une *garantie de voyage*. En effet, le club rembourse jusqu'à $200 des dépenses imprévues telles que repas, hôtels, etc., survenues à la suite d'un accident.

Rouler en paix, c'est aussi avoir de *bonnes assurances*. Le Touring Club Montréal vous offre une assurance-accident personnelle gratuite, une assurance automobile, à conditions et termes préférentiels et enfin le plan "365", une assurance-voyage de groupe, à prime modique.

Rouler en paix, c'est surtout pouvoir bénéficier d'un *service d'urgence* chaque fois que c'est nécessaire. Si vous êtes membre du Touring Club Montréal, vous pouvez être secouru chaque fois que vous êtes en difficulté. Vous n'avez qu'à appeler le bureau du Club, le jour ou la nuit, et on s'occupera de vous aider. Votre carte de membre vous assure ce service d'urgence non seulement dans la région de Montréal, mais aussi dans les autres provinces du Canada et aux États-Unis car nous sommes associés à l'American Automobile Association (AAA).

Les 25,000 stations de service de l'AAA et du CAA secourent un membre en panne, toutes les trois secondes! Quand votre voiture est remise en marche, vous signez le billet de service . . . c'est tout!

Pour plus de renseignements, appelez le Touring Club Montréal à **288-7111**

ou envoyez-nous le coupon ci-dessous.

TOURING CLUB CAA MONTREAL

fondé en 1904 sous le nom de Club Royal Automobile du Canada

Cotisations: membre actif: $15 ($20 la 1ère année) membre associé: $9

Touring Club Montréal
1401, McGill College
Montréal 110, Canada

Veuillez me faire parvenir, sans obligation de ma part, une brochure donnant plus de renseignements sur les nombreux services du Club.

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Prov. _____

La cartonnerie de Cabano: Québec attend des "preuves"

Le président de la Société de développement industriel du Québec (SDIQ), M. Gérard Plourde, a nié les affirmations selon lesquelles le retard dans la mise en marche du projet de cartonnerie de Cabano est attribuable à l'inaction des organismes gouvernementaux provinciaux.

"Ce n'est pas exact. Tout ce que nous demandons présentement, ce sont des preuves que les responsables du projet ont en main le financement. Or jusqu'à maintenant, la société que je dirige n'en a pas eu", a-t-il dit.

M. Plourde qui était interrogé à l'occasion d'une causerie prononcée devant la Chambre de commerce et d'industrie de Québec, a déclaré que des banques françaises s'étaient engagées à prêter $20 millions pour ce projet à condition d'obtenir une forte garantie du gouvernement fédéral et que l'équipement de la cartonnerie soit acheté en France.

Il a précisé que la SDIQ n'avait pas de preuve que le ministère de l'expansion économique régionale s'était engagé dans ce projet pour $8 millions.

"Qu'on nous donne des preuves que l'argent leur a été consenti, a-t-il ajouté, puis on va examiner la rentabilité du projet et nous allons parler d'affaires."

M. Plourde a cependant admis que la Société de développement industriel n'avait pas étudié à fond le projet parce que beaucoup d'autres organismes, gouvernements ou sociétés, font ces études et qu'il n'y a pas nécessité de les doubler.

Il a rappelé que la loi de la SDIQ ne permet pas de faire des dons aux industriels mais des prêts.

"Aux Élégants" ouvre ses portes

Une nouvelle boutique qui habille non seulement les 20 mais aussi les 40 ans a pignon sur la rue Sainte-Catherine, coin de la Montagne, depuis hier. Elle a l'avantage d'offrir sous un même toit, dans un décormode fort sympathique, des mini-robes, shorts et jeans pour les 18 ans, des robes à dîner ou à danser, des ensembles pour les femmes de 30 ans et des complets de tergal d'une coupe parfaite pour les hommes de tous âges.

"Aux Elégants" fait la synthèse du prêt-à-porter pour toute la famille, mais un prêt-à-porter choisi avec goût par un spécialiste des importations de vêtements français au Canada, M. S. Médalsy. Un prêt-à-porter offert à des prix abordables, nous dit M. Médalsy qui nous fait visiter la boutique.

Nous y avons vu des ensembles, vestes et pantalons pour moins de $40; de superbes ensembles de daim, pour $200; de jolies robes à dîner ou à danser, à dos dénudé, en jersey, dans des coloris-mode pour $30. Nous avons admiré les complets pour hommes portant la griffe Lapidus ou réalisés en exclusivité pour la boutique "Aux élégants" par Guicher & Coste de Lyon, à des prix variant de $109 à $149. Il y a beaucoup de tergal dans cette boutique, ce qui plaira aussi bien aux hommes qu'aux femmes qui recherchent des vêtements infroissables.

La boutique est divisée en quatre sections communicantes: c'est ainsi que vous pouvez choisir un pull à l'entrée au "bistro du tricot" puis un pantalon, un peu plus loin à la "panthathèque".

Le fils entraînera peut-être son père au coin réservé à la jeunesse-in pour y choisir une chemise alors que le père suggérera à son fils son premier complet, choisi dans la section réservée aux aînés.

Le but de la boutique est justement d'offrir aux familles ayant des adolescents une variété de vêtements, souvent unisexes, pouvant passer d'une garde-robe à l'autre. Un point particulièrement intéressant à notre avis: toutes les pièces d'un ensemble peuvent être choisies à la même boutique, sauf les chaussures.



Est-ce la mode de la rue qui a franchi les portes de verre de la nouvelle boutique "Aux Élégants" rue Sainte-Catherine, ou est-ce la vie de la boutique qui a brisé le mur du son pour courir rue Sainte-Catherine? Un mariage heureux de couleurs et de musique à la portée des 15 à 50 ans.

Soljenitsyne attaque l'Église orthodoxe qu'il juge "résignée"

MOSCOU (AFP) — L'écrivain Alexandre Soljenitsyne estime que les chefs de l'Eglise orthodoxe en Union soviétique sont "résignés" et qu'ils contribuent à perpétuer la situation actuelle.

Dans une lettre qu'il a adressée au patriarche Pimène, chef de l'Eglise orthodoxe en URSS, l'écrivain déclare que l'Union soviétique "perd les dernières caractéristiques d'un peuple chrétien".

"L'éthique chrétienne, qui a constitué pendant des millénaires le fondement de nos moeurs et de notre manière de penser, a disparu", ajoute-t-il.

Alexandre Soljenitsyne souligne que si l'Eglise orthodoxe avait su garder son indépendance et si le peuple avait écouté sa voix comme en Pologne, l'histoire de son pays se serait déroulée de manière plus humaine.

Après avoir affirmé que "l'Eglise russe s'inquiète de n'importe quel malheur survenu en Asie, en Afrique, mais non de ceux qui se produisent en URSS", l'écrivain se demande "comment sauver l'avenir, qui sera assumé par les enfants d'aujourd'hui". Il s'insurge contre le fait qu'il faille présenter ses papiers pour baptiser un enfant à l'Eglise. "Pour quels besoins canoniques le patriarche de Moscou doit-il enregistrer les âmes"? demande-t-il.

Après le baptême, écrit-il, les enfants sont totalement privés d'éducation religieuse, et la fréquentation des églises leur porte tort par la suite.

L'écrivain affirme également que les prêtres n'ont aucun droit dans leur paroisse. "Ils peuvent seulement officier, mais uniquement à l'intérieur de l'église, pour se rendre au cimetière ou chez un malade, ils doivent demander l'autorisation de la municipalité".

Alexandre Soljenitsyne souligne encore que "depuis la révolution, la présence de l'Eglise a disparu dans certaines régions, où on ne rencontre pas de prêtre à deux cents KM alentour".

Les pêcheurs gaspésiens veulent être protégés des navires étrangers

GASPE (PC) — Le directeur général des Pêcheurs unis du Québec (PUQ), M. Guy Bernier, a déclaré qu'il serait possible au Canada de décréter unilatéralement que ses eaux territoriales s'étendent depuis les côtes jusqu'à 400 milles dans la mer, soit sur tout le secteur du plateau continental.

Prenant la parole hier au cours de l'assemblée générale annuelle des membres de la fédération des Pêcheurs unis, à Gaspé, M. Bernier a dit que le gouvernement canadien devra adopter rapidement une position ferme, quant à la protection des territoires de pêche le long de ses côtes, afin d'empêcher les navires étrangers d'y cueillir tout le poisson au détriment des pêcheurs canadiens.

Après avoir noté que 1973 sera l'année de la tenue d'un colloque international au cours duquel tous les pays intéressés pourront faire valoir leurs revendications en ce domaine, il a ajouté que "ce sera alors l'occasion pour le Canada d'imposer ses vues aux autres pays".

Entre-temps, les pêcheurs étrangers continueront à venir draguer les fonds marins près du Canada et les pêcheurs gaspésiens sont au nombre des victimes de cette situation comme l'indique la diminution du volume des prises, en 1970 et 1971, alors qu'on était en droit de s'attendre à une hausse de la quantité du poisson, en raison de l'équipement plus moderne dont profitent les bateaux de pêche.

Ainsi, le débarquement des poissons livrés par les pêcheurs aux FUQ est passé de 57.6 millions de livres en 1969, à 54.3 millions en 1970 et à 50.2 millions de livres en 1971.

Toutefois, même si le chiffre d'affaires des Pêcheurs unis a légèrement diminué, la valeur des ventes étant de $9,453,554 en 1971, comparativement à $9,469,938 en 1970, cette coopérative a réalisé des profits records de $602,000 en 1971, en comparaison de $296,997 en 1970.

Par ailleurs, les Pêcheurs unis ont encouragé leurs membres à convertir leur chalutier en fonction du chalutage pour la pêche semi-pélagique, soit la pêche entre les eaux de surface et les fonds marins.

En effet, des études ont démontré que les espèces commerciales de poissons de fond des côtes canadiennes, morne, perche, plie vivent plutôt "entre deux eaux" que sur les fonds, alors que les navires conventionnels tirent leurs chaluts filets en forme de sacs sur les fonds marins, ce qui fait que le chalut passe sous les principaux bancs de poissons.

"L'orientation que nous devrons prendre dans les prochaines années dépendra des résultats d'une expérience que nous menons cet été avec deux chalutiers pour la pêche semi-pélagique", a déclaré M. Bernier.

Enfin, les Pêcheurs unis du Québec réclameront l'appui politique du gouvernement provincial, afin d'empêcher l'Office canadien du poisson salé de transiger avec les pêcheurs de morue de la Gaspésie.

"Nous n'avons nullement besoin de l'aide de cet organisme fédéral, puisque nous possédons déjà de très bons marchés pour la vente de la morue", a affirmé M. Bernier qui craint que l'Office ne réclame certaines exclusivités en Gaspésie pour la mise en marché du poisson salé, ce qui pourrait enlever aux pêcheurs unis environ 25 pour cent de leur production de morue.



ESTIMATION GRATUITE
PRIMEAU MÉTAL INC.
Montréal, 322-4160
Québec, 872-9244

LA VENTE ANNUELLE DE SOLDES

2 DERNIÈRES SOIRÉES

3 DERNIÈRES JOURNÉES

LITTÉRATURE GÉNÉRALE
ESSAIS - BIOGRAPHIES
HISTOIRE - RELIGION
ARTS - PHILOSOPHIE
SCIENCES HUMAINES
PSYCHO - PÉDAGOGIE
SCIENCES - TECHNIQUES
LIVRES FORMAT POCHE
LIVRES POUR LES JEUNES

10,000 VOLUMES À GRANDS RABAIS

80% ET PLUS SUR LIVRES EN BON ÉTAT

SUR LIVRES DÉFRAÎCHIS JUSQU'À **90%**

ÉTUDIANTS PROFESSEURS LISEURS

PROFITEZ-EN

JEUDI de 9h. à 9h.
VENDR. de 9h. à 9h.
SAMEDI de 9h. à 5h.

LIBRAIRIE DUSSAULT
8955 Saint-Laurent
Metro Crémazie autobus 53 55 ou 98

suites de la première page

DÉBRAYAGE

pas d'autres choix que de demander une injonction pour les institutions déjà mentionnées et de fermer les portes des autres hôpitaux en réduisant au minimum le nombre des patients.

En ce qui regarde l'Hydro-Québec, la direction a annoncé hier que les trois syndicats représentant ses 8,300 employés qui se mettront en grève ont refusé de négocier une entente pour assurer le maintien des services essentiels.

Selon un porte-parole de la direction, c'est la cinquième invitation qui est faite aux syndiqués de venir négocier. On annonce, par ailleurs, que le personnel de cadre fera son possible pour assurer le fonctionnement du réseau de distribution d'électricité. On invite également les grévistes à ne pas entraver le travail du personnel de cadre.

Les chefs syndicaux de leur côté, soutiennent que les syndicats sont toujours prêts à négocier et ils font valoir qu'en 1967 les syndiqués ont su assurer le maintien des services essentiels durant la grève.

Revenant à la négociation à la table centrale, on y a discuté, hier de la sécurité d'emploi que les syndicats demandent entière et universelle. La partie patronale a refusé la demande syndicale en spécifiant qu'elle déplaçait le pouvoir décisionnel qui appartient au gouvernement et non à un comité paritaire.

La partie patronale a fait quatre propositions quant à la sécurité d'emploi: la création d'un bureau de placement pour les enseignants comme cela existe dans les autres secteurs; la création d'un bureau de placement provincial et intersectoriel pour faciliter la mobilité d'un secteur à l'autre; la création d'un comité consultatif paritaire recoupant les divers secteurs; l'assurance d'un avis d'au moins deux mois dans le cas des congédiements pour raison de surplus de personnel.

Les chefs syndicaux ont déclaré que l'impasse était maintenant totale sur les points discutés depuis cinq jours à la table centrale. Le front commun soutient que le gouvernement enfreint ses propres lois (la loi 49 prévoit un préavis de trois et quatre mois) en offrant de donner un préavis de deux mois.

Sur les autres points, le front commun soutient que ces cinq jours de négociation n'ont donné lieu qu'à des explications de la partie patronale qui n'a rien modifié à ses offres initiales.

En bref, affirment les trois présidents, le minimum de $100 par semaine a été catégoriquement rejeté. L'offre patronale de 4.8% d'augmentation par année a été présentée comme immuable. Le principe de la parité de salaire pour des fonctions identiques a été rejeté puisque le gouvernement refuse d'inclure les employés de l'Hydro-Québec dans son plan d'harmonisation des fonctions.

Le régime de retraite proposé amène une augmentation de deux pour cent de la contribution des fonctionnaires et des enseignants. Le régime d'assurance-maladie offert fera perdre à plusieurs syndiqués leur "banque de congés-maladie".

Devant ce bilan négatif des négociations à la table centrale, les leaders syndicaux considèrent que l'unique choix est la grève générale qu'ils ont décrétée pour demain.

Par ailleurs, Me Reynald Langlois, a révélé en soirée certains résultats d'un sondage effectué pour le gouvernement par le Centre de recherche sur l'opinion publique (CROP). D'après les chiffres fournis par Me Langlois, 76% des 700 personnes interrogées se sont prononcées contre la grève dans les secteurs public et para-public.

Près de 65% des personnes interrogées sont en faveur d'une loi pour forcer le retour au travail en cas de grève dans le secteur public. Pour les conditions de travail, 50% des répondants considèrent que les employés du secteur hospitalier sont aussi bien ou mieux traités que dans le secteur privé; pour les enseignants et les fonctionnaires, le pourcentage est de 63.

La moitié des répondants considèrent que la hausse salariale dans les secteurs public et para-public devrait être de 3 à 6%. Plus de 30% n'ont pas d'opinion sur cette question.

Me Langlois a enfin signalé que, comme dans le cas du sondage rendu public par la CEQ la veille du vote de grève du 9 mars, les résultats détaillés de ce sondage seraient remis aux journalistes d'ici deux ou trois jours.

COURNOYER

C'est à la suite du refus des membres de la FTQ que s'est produit le sanglant affrontement.

Selon M. Cournoyer, et d'après les rapports de la Sûreté du Québec, il y a eu 9 blessés graves, dont un souffrant d'une fracture du crâne, et 10 autres blessés légèrement ainsi que 29 automobiles incendiées.

Le principal entrepreneur sur ce chantier est Canadian Bechtel Ltd, dont le mandat est de construire une usine de boulettes pour le compte de la compagnie Iron Ore Co of Canada Ltd, projet évalué à plusieurs millions de dollars et qui devrait être en opération dès janvier 1973.

BLESSÉS

SEPT-ILES (PC) – La police annonce qu'au moins sept personnes ont été blessées et 30 voitures détruites ou fortement endommagées, hier, à la suite de la violente bagarre qui a éclaté entre membres de la Confédération des syndicats nationaux et de la Fédération des travailleurs du Québec, sur un chantier de construction, à Sept-Iles, localité située à 300 milles au nord-est de Québec.

La bagarre a été provoquée par 30 membres de la CSN qui ont tenté d'interdire à 300 travailleurs de la FTQ l'accès du chantier. Il s'agit d'un complexe que la société Iron Ore Co. of Canada Ltd. fait construire dans le cadre d'un projet d'expansion évalué à plusieurs millions de dollars.

Selon la police, des membres de la FTQ, armés de chaînes, de bâtons de baseball et de bouteilles de bière dont certaines contenaient un liquide inflammable ont alors pris d'assault le barrage de la CSN.

M. Benoît Turcotte, directeur-adjoint de la police de Sept-Iles, a déclaré que la mêlée qui s'ensuivit à endommagé les voitures stationnées dans un parc voisin, dont 10 furent incendiées. Les dégâts faits aux voitures sont estimés à $75,000.

Un porte-parole de l'hôpital général de Sept-Iles a déclaré qu'un des blessés avait un bras fracturé tandis que d'autres souffraient de fractures aux doigts ou de coupures au visage.

La bagarre a eu lieu devant l'entrée du chantier. M. Turcotte a dit que la Sûreté du Québec a été appelée à l'aide, hier matin.

Un porte-parole de la SQ à Sept-Iles a dit que près de 30 agents de la brigade anti-émeute ont été dépêchés sur les lieux. Près de 60 à 70 autres hommes ont été appelés en renfort de Rimouski et d'autres régions, afin de monter la garde sur les lieux hier soir et aujourd'hui.

"Nous nous attendions à cela, dit-il, et nous étions donc prêts."

La police de Sept-Iles annonce avoir procédé à l'arrestation d'un homme.

Toujours selon la police, les membres de la FTQ travaillaient sur le chantier et ceux de la CSN essayaient d'y pénétrer.

HÔPITAUX

communauté d'intérêts bien distincts des autres syndiqués. A long terme, le COPS espère regrouper dans ses rangs tout le personnel paramédical québécois.

Depuis novembre, les négociations sont en marche entre le COPS et le gouvernement à raison de deux jours par semaine. Selon le négociateur, M. Isabel, il y a des progrès dans les clauses normatives. Mais tel n'est pas le cas au niveau des clauses salariales et de la sécurité sociale. Quoi qu'il en soit, le COPS juge prématuré le recours à une épreuve de force. Bien qu'il n'ait rien à voir avec le front commun, il admet pourtant que les pressions des autres syndicats pourraient aider sa propre négociation dans une certaine mesure.

CHAUFFEURS

donner à la conduite des négociations".

Les 227 chauffeurs réunis à Drummondville pour étudier ce rapport l'ont rejeté de la première à la dernière ligne.

Les chauffeurs revendiquent par exemple que leur rémunération de base, actuellement de $15 par jour, soit porté à une garantie quotidienne de $27 par jour. En outre, ils voudraient que leur rémunération supplémentaire au mille, actuellement de .07 cents du mille, soit portée à .15 cents.

La partie patronale accepte ces revendications pour les employés réguliers, mais non pour les employés surnuméraires. Entrent aussi en ligne de compte nombre de facteurs comme les ports d'attache, les heures de disponibilité, l'ancienneté, les bénéfices marginaux, etc.

La partie patronale a été étonnée du débrayage qui a débuté hier matin à neuf heures. Elle reproche au syndicat de ne pas lui avoir fait part de ses intentions.

Quant aux chauffeurs, ils devaient reprendre le travail après cette journée qu'ils ne considèrent pas comme une journée de débrayage, mais plutôt comme une nécessité de se réunir pour étudier tous ensemble le rapport de la commission de conciliation.

Ce rapport recommandait que les syndiqués utilisent la poste pour se consulter quant au rejet ou à l'acceptation de ses recommandations.

RISQUES D'AFFRONTEMENTS

● dans le reste de l'Ile, à part quelques exceptions comme les enseignants de Verdun qui font partie de l'Alliance, les enseignants ont voté en faveur de la grève. Il s'agit de quelque 4,000 enseignants à l'emploi de commissions scolaires catholiques autres que la CECM. Ces enseignants font partie de cinq syndicats recouvrant tout le territoire de l'est et de l'ouest de l'Ile. Ces cinq syndicats feront la grève et ont invité les 3,000 enseignants de l'Alliance qui ont voté en faveur de la grève à "venir célébrer leur solidarité dans les deux salles de grève qui leur sont grandes ouvertes: l'une aux Galeries d'Anjou pour l'est de l'Ile et l'autre au Edgewater à Pointe-Claire pour l'ouest de l'Ile.

La possession privée de marijuana ne devrait pas constituer un délit

WASHINGTON (Reuter) – Dans un long rapport élaboré à la demande du Congrès, la commission nationale américaine sur la marijuana et l'abus des drogues a recommandé hier que la possession privée de marijuana en vue d'une utilisation personnelle ne doit plus être considérée comme un délit.

Le rapport déclare que quelque 24 millions d'Américains, dont la moitié sont âgés de 16 à 25 ans, ont goûté de la marijuana au moins une fois et que au moins 8.3 millions en consomment régulièrement.

Dans ses recommandations, le rapport établit une nette disjonction entre l'utilisation de la marijuana en privé et l'utilisation en public. La commission estime que si la possession de la marijuana pour un usage personnel ne doit plus être considérée comme un délit, en revanche la possession dans des activités collectives de plus d'une once de cette drogue, doit être tenue pour délit, punissable d'une amende de $100. Si la quantité possédée est inférieure à une once, la drogue sera simplement saisie, sans qu'il y ait de poursuites judiciaires.

Le rapport demande par ailleurs que soient conservées les lois des Etats qui frappent la culture de la marijuana sa vente ou sa distribution à des fins commerciales et sa possession dans le but de la vendre. Elle estime que les peines frappant les délinquants dans ces divers domaines devraient être uniformisées dans l'ensemble des Etats-Unis.

La commission estime que la marijuana ne constitue pas un problème social particulièrement important Etats-Unis et que ses recommandations permettront de trouver un juste milieu entre la nécessité d'un contrôle efficace de la société et celle de laisser aux individus la possibilité de choisir leur propre style de vie et leurs propres valeurs.



Claire Maréçat vient de publier un livre de recettes sur "Le poisson dans la cuisine québécoise". On y trouve une foule de nouvelles idées pour apprêter non seulement les poissons de nos lacs mais tous ceux que nous pouvons trouver chez les meilleurs marchands de poissons. L'auteur dénote un goût particulier pour la purée d'amande ou de chataigne, les graines de sésame et le manioc (farine de tapioca,), le sel marin et le fromage cottage. Elle en met dans la majorité des sauces d'accompagnement du poisson.

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE À AIDER

Pour la 2e fois en 5 mois

Les Terre-neuviens demain aux urnes

SAINT-JEAN, T.-N. (CP) – Pour la seconde fois en cinq mois, les Terre-Neuviens doivent choisir demain les députés qui formeront leur gouvernement.

Etrangement, M. Frank Moores et son gouvernement conservateur sont en moins bonne posture que leurs adversaires libéraux, qui peuvent s'appuyer sur les réalisations libérales d'un règne de 23 ans. Les conservateurs, qui à la suite d'une série d'imbroglios, ne sont entrés au pouvoir qu'en janvier, après avoir remporté les élections à la fin d'octobre, n'ont que des promesses à faire aux électeurs.

En octobre, les conservateurs étaient venus de l'arrière pour s'emparer de la moitié des 42 sièges en jeu. Les libéraux s'en étaient tirés avec 20 sièges et un siège était allé au leader du New Labrador Party, M. Tom Burgess.

Depuis lors, des démissions et des changements d'allégeance ont bouleversé la scène politique terre-neuvienne au point que les conservateurs, au pouvoir, se retrouvent avec vingt députés seulement, parmi lesquels ils ont dû choisir le président de l'assemblée législative. M. Burgess, qui avait promis son appui aux conservateurs, est passé aux libéraux.

Les observataurs s'accordent à dire que la campagne qui s'achève a été la plus terne jamais menée à Terre-Neuve. Les leaders n'ont pas tenu d'assemblées publiques et se sont contentés d'orienter leurs démarches dans les régions rurales surtout. Le mauvais temps s'étant mis de la partie, leurs déplacements ont été ralentis.

Vendredi, 265,000 Terre-Neuviens ont droit de vote à ces huitièmes élections provinciales depuis l'entrée de la province dans la Confédération.

Cournoyer aux finissants de Polytechnique

Québec songe à augmenter le salaire minimum dès mai

QUEBEC (PC) – Le gouvernement québécois songe à augmenter le salaire minimum à partir de mai prochain, a annoncé hier le ministre Jean Cournoyer, devant une quarantaine d'étudiants de l'école polytechnique de Montréal venus le rencontrer à Québec pour discuter de problèmes d'embauchage.

M. Cournoyer s'est contenté de dire que le taux actuel du salaire minimum, soit $1.50 l'heure, ne semble pas correspondre au coût de la vie qui va toujours croissant.

Par ailleurs, il a invité les étudiants à mener leur propre campagne d'information auprès des dirigeants d'entreprise pour faciliter leur accès sur le marché du travail.

Les finissants de polytechnique déplorent que moins de la moitié de leurs 1,200 confrères réussiront à trouver de l'emploi, cette année.

Plusieurs d'entre eux ont noté que les compagnies multinationales obligent les jeunes Québécois à parler l'anglais, mais qu'elles engagent volontiers les unilingues anglais des autres provinces.

M. Cournoyer a admis avec eux l'existence d'un problème réel en ce domaine, mais il n'a pu leur promettre une législation susceptible de corriger la situation présente.

Comme cela n'est pas de sa compétence, il a promis d'en faire la suggestion aux ministres responsables.

Dans l'ensemble, les étudiants ont paru satisfaits des réponses que leur a fournies M. Cournoyer et ses deux sous-ministres.

Trois finissants seront d'ailleurs choisis par les fonctionnaires du ministère pour préparer cet été un programme d'information auprès des petites et moyennes entreprises sur ce qu'est la profession d'ingénieur.

Cette annonce est publiée uniquement à titre de renseignement.

NOUVELLE EMISSION — le 23 mars 1972

75,000,000 de francs français

La Commission des écoles catholiques de Montréal

Obligations à 7½% échéant le 1er mars 1987

First Boston (Canada) Limitée — Banque de Paris et des Pays-Bas
Banque de Bruxelles S.A. — Skandinaviska Enskilda Banken
Lévesque, Beaubien Inc.

Alahli Bank of Kuwait K.S.C. — Algemene Bank Nederland N.V. — American Express Securities S.A. — A.E. Ames & Co. Limited
Andresens Bank A/S — Julius Baer International Limited — Banco di Roma (France) — Bank Mees & Hope NV
Bankers Trust International Limited — Bankhaus Friedrich Simon K.G.a.A. — Banque Ameribas — Banque Canadienne Nationale (Europe)
Banque de Commerce S.A. — Banque Française du Commerce Extérieur — Banque Française de Dépôts et de Titres
Banque Générale du Luxembourg S.A. — Banque de l'Indochine — Banque Internationale à Luxembourg S.A.
Banque Lambert S.C.S. — Banque Louis-Dreyfus — Banque Nationale de Paris — Banque de Neuflize, Schlumberger, Mallet
Banque de Paris et des Pays-Bas Belgique S.A. — Banque de Paris et des Pays-Bas pour le Grand-Duché de Luxembourg
Banque Populaire Suisse (Underwriters) S.A. — Banque Provinciale du Canada — Banque Rothschild
Banque de Suez et de l'Union des Mines — Banque de l'Union Européenne — Banque de l'Union Parisienne
Banque Worms & Cie — Baring Brothers & Co., Limited — H. Albert de Bary & Co. N.V. — Bayerische Vereinsbank
Joh. Berenberg, Gossler & Co. — Berliner Handels-Gesellschaft —Frankfurter Bank— — Gunnar Bøhn & Co. A/S — Caisse d'Epargne de L'Etat, Luxembourg
James Capel & Co. Limited — Capitalfin Internazionale S.p.A. — Cazenove & Co. — Christiania Bank og Kreditkasse
Commerzbank AG / Crédit Lyonnais — Continental Bank S.A. — Cosmos Bank (Overseas) Limited — Crédit Commercial de France
Crédit Général de Belgique — Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine — Crédit Industriel et Commercial — Crédit du Nord
Creditanstalt-Bankverein — Den Danske Landmandsbank — Deutsche Bank Aktiengesellschaft — Dresdner Bank Aktiengesellschaft — Edilcentro S.p.A.
Effectenbank-Warburg Aktiengesellschaft — FNCB Eurosecurities S.A. — Fidi-Milano S.p.A. — Finacor
First Washington Securities Corporation — Fleming, Suez, Brown Brothers Limited — Girozentrale und Bank der Österreichischen Sparkassen Aktiengesellschaft
Goldman Sachs International Corp. — Gutzwiller, Kurz, Bungener Securities Limited — Hambros Bank Limited — Handelsbank in Zurich (Overseas) Limited
Hill Samuel & Co. Limited — Kidder, Peabody & Co. Incorporated — Kjøbenhavns Handelsbank A.S. — Kleinwort, Benson (Europe) S.A.
Kredietbank N.V. — Kredietbank S.A. Luxembourgeoise — Kuhn, Loeb & Co. International
"La Centrale" Finanziaria Generale S.p.A. — Lavoro Bank Finance Company N.V. — Lazard Frères & Cie — Lehman Brothers Incorporated
Manufacturers Hanover Limited — McLeod, Young, Weir & Company Limited — Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Securities Underwriter Limited — Samuel Montagu & Co. Limited
Morgan & Cie International S.A. — Morgan Grenfell & Co. Limited — Norddeutsche Landesbank Girozentrale — Den norske Creditbank
Sal. Oppenheim jr. & Cie. — Paribas Corporation — Peterbroeck, van Campenhout Securities S.A. — Pierson, Heldring & Pierson
Privatbanken i Kjøbenhavn A.S. — N. M. Rothschild & Sons Limited — Salomon Brothers — Scandinavian Bank Limited
J. Henry Schroder Wagg & Co. Limited — Smith, Barney & Co. Incorporated — Società Nazionale Sviluppo — Société Générale
Société Générale Alsacienne de Banque — Strauss, Turnbull & Co. — Svenska Handelsbanken — Sveriges Kreditbank
Tassé & Associés Ltée — C. G. Trinkaus & Burkhardt — Union Bank of Switzerland (Underwriters) Limited
Union des Banques Arabes et Françaises-U.B.A.F. — Vereinsbank in Hamburg — S. G. Warburg & Co. Limited
Westdeutsche Landesbank Girozentrale — White, Weld & Co. Limited — Wood Gundy Limitée

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
RONALD PERRON, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
2345 est, Bélanger Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
235 ouest, Boul. St-Joseph 274-6513

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun 204 769-3871
7708, rue Edouard, LaSalle 690 365-0023

T. ROBICHAUD - GAGNON
Comptable agréée
465 Le Royer Saint-Lambert Tél: 671-9628

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGRÉÉS
159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

Thorne, Gunn & Cie
Comptables Agréés
800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115 Tél.: 878-3011
Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés
Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115 — 861-5741
71, rue Saint-Pierre, Québec — 692-1201
320 est, rue St-Germain, Rimouski — 724-4136
108 nord, rue Wellington, Sherbrooke — 563-8663
324, rue Des Forges, Trois-Rivières — 378-4541

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

COMPAGNIE D'INFORMATIQUE DE GESTION LTÉE
2431A, Rue Nancy, Brossard, (514) 876-3329
● CONSULTANT en mécanisation d'entreprises et gestion scientifique.
● MONTAGES de systèmes de gestion de données. (Études, Professionnels, PME)
● ANALYSE, programmation et génération de documentation standard.
● FORMATION de personnel - Analyse - Programmation d'ordinateur et de mini-ordinateur.

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Heath a exposé à Faulkner son plan de paix

LONDRES (AFP) – Les entretiens Heath-Faulkner ont duré 10 heures. Le premier ministre britannique a exposé son "plan de paix" pour un règlement de la crise ulstérienne au premier ministre de Belfast, qui, à l'heure des discussions, a immédiatement regagné Belfast.

Dans une déclaration laconique publiée peu après les entretiens, les services de M. Heath indiquent que "des propositions pour améliorer la situation en Irlande du Nord ont été discutées en détail" par les deux hommes.

On indique encore à Downing Street d'une part que le chef d'état-major des troupes britanniques stationnées en Ulster s'est joint aux discussions hier après-midi et d'autre part que M. Heath et M. Faulkner entreront à nouveau en contact après avoir réuni leurs cabinets respectifs.

Le cabinet britannique ainsi que celui de M. Brian Faulkner doivent se réunir ce matin.

3 extrémistes de droite accusés de l'attentat de Milan

TREVISE (AFP) – Rebondissement sensationnel de l'affaire de l'attentat à la bombe contre la banque de l'agriculture à Milan, qui fit 14 morts et 90 blessés, le 12 décembre 1969. Alors que l'anarchiste Pietro Valpreda est accusé d'être l'auteur de cet attentat et que la cour d'assises de Rome a décidé de renvoyer son procès à celle de Milan, le juge d'instruction de Trévise, près de Venise, a déféré au parquet de Milan trois personnes contre lesquelles il avait délivré des mandats d'arrêt.

Il s'agit d'un éditeur de Trévise, M. Giovanni Ventura, d'un journaliste romain M. Pino Rauti, membre de la direction nationale du mouvement social italien (néo-fasciste) et de Me Franco Freda, un avoué de Padoue.

Au terme de l'enquête qu'il a ouverte il y a quelques semaines, le juge d'instruction M. Giancarlo Stiz considère MM Ventura, Rauti et Freda comme les responsables:

- de l'attentat à la bombe perpétré à la banque nationale de l'agriculture de Milan,
- de l'attentat commis le même jour à Rome au Tombeau du soldat inconnu.

Ils sont accusés par le juge d'instruction de Trévise de massacre et de détention d'explosifs.

M. Giancarlo Stiz a notifié aux intéressés, actuellement détenus à la prison de Trévise, la décision qu'il venait de prendre, en confiant à présent l'affaire au parquet de Milan, territorialement compétent pour achever l'instruction de l'affaire.

Le Vatican et Tunis établissent des relations diplomatiques

TUNIS (AFP) – Des relations diplomatiques ont été établies hier pour la première fois entre le Saint-Siège et la république tunisienne.

Cette annonce, après celle du 6 mars marquant la reprise des relations entre Alger et Le Vatican, porte à sept le nombre des pays arabes représentés au Vatican (Egypte, Irak, Koweit, Liban, Syrie, Algérie et Tunisie).

M. Mohamed Masmoudi, ministre tunisien des affaires étrangères, s'était rendu en août dernier à Rome porteur d'un message du président Bourguiba, au pape pour lui demander une action commune des chrétiens et des musulmans "afin de protéger du danger de judaïsation les lieux saints et Jérusalem."

Les relations entre l'Eglise catholique et le gouvernement tunisien, après l'indépendance de la Tunisie en 1956, avaient été réglées par une convention signée par le Saint-Siège et la république tunisienne le 10 juillet 1964.

Cette convention reconnaissait le libre exercice du culte catholique en Tunisie, où l'Eglise est représentée par un prélat "nillius". La convention donnait en annexe la liste des lieux du culte demeurant la propriété de l'Eglise catholique en Tunisie (la cathédrale de Tunis et six églises ou presbytères) et celle des lieux du culte cédés à l'Etat tunisien (une centaine, dont l'ancienne cathédrale de Carthage).

Un attentat style 'Donegall' fait 50 blessés à Belfast

BELFAST (Reuter) – Cinquante personnes ont été blessées hier par une explosion qui a détruit en partie le toit de la gare centrale de Belfast.

La bombe avait été placée dans une camionnette volée qui se trouvait dans un stationnement proche de la gare. Un quai de la gare et deux trains ont également subi des dégâts. Une cinquantaine de voitures ont été détruites. La plupart des blessée n'ont été que légèrement atteints.

D'après les autorités, les responsables de l'attentat se sont efforcés de faire refluer le plus de monde possible vers les lieux de l'explosion, en annonçant par des coups de téléphone anonymes que des bombes avaient été placées en divers points du quartier. Un seul des coups de téléphone concernait l'explosion dans le stationnement.

Un porte-parole militaire a dit: "Il s'agit d'une tentative délibérée de pousser les gens à la mort, comme ce fut le cas lundi dernier à Donegall Street". Il faisait ainsi allusion à l'attentat qui a fait six morts et près de 150 blessés dans une rue de Belfast, où la foule avait reflué après l'annonce, par des coups de téléphone anonymes, qu'une bombe avait été placée dans une rue voisine.

La police a toutefois réussi hier, après le coup de téléphone annonçant la présence d'une bombe, à éloigner les nombreuses personnes qui se trouvaient dans la gare où elles auraient été écrasées par l'effondrement des poutres de la verrière. Par contre, elle n'a pas eu le temps d'éloigner les personnes qui étaient dans les boutiques et les bureaux ainsi que dans l'hôtel Europa, proches de la gare, qui ont subi des dégâts et dans lesquels il y a eu de nombreux blessés.

L'explosion s'est d'ailleurs produite apparemment dans le stationnement de l'hôtel au moment où le message anonyme a été reçu. Le vol d'une camionnette avait été signalé: il s'agissait du véhicule dans lequel se trouvait la bombe.

Auparavant dans la journée, deux explosions avaient démoli une boutique dans la périphérie de Belfast. Personne n'a été blessé.

D'autre part, à Dublin, le président de la Sinn Fein, organisation politique de l'Armée républicaine irlandaise, a reçu une deuxième bombe par la poste. La première avait explosé lundi dans son bureau, vide à ce moment. La bombe reçue hier a été portée à la police, qui l'a fait exploser. Un porte-parole a dit qu'il s'agissait d'un petit engin, mais qu'il aurait pu causer des blessures.

Près de Forehill, dans le conté d'Armagh (Irlande du Nord) les forces de sécurité ont découvert un tunnel allant d'une ferme située près de la frontière à quelques mètres d'un poste de police. Les forces de sécurité croient que ceux qui ont creusé ce tunnel avaient l'intention de déposer une bombe dans le poste de police.

Allende suspend pour 7 jours la session du parlement

SANTIAGO du Chili (AFP) – Le président Salvador Allende a suspendu, pour une semaine, la session du parlement afin d'éviter une issue précipitée à un conflit opposant le gouvernement et la majorité parlementaire conservatrice.

Cette décision, prise conformément à la constitution, a pour but de permettre à "l'Unité populaire" (gouvernementale) et au parti démocrate chrétien (opposition) de se mettre d'accord sur la création d'un secteur industriel national, qui fait l'objet de difficiles négociations entre les deux partis. La suspension fait suite également au dépôt par les chrétiens démocrates d'un projet de loi stipulant que le gouvernement doit proposer une loi pour chaque nationalisation. Ceci revient, pour "l'Unité populaire", à demander au parlement une autorisation pour chacune des démarches que doit entreprendre le gouvernement dans l'application des principales réformes révolutionnaires prévues dans son programme. Cette loi démocrate chrétienne - qui a de grandes chances d'être votée si les pourparlers n'aboutissent pas - paralyserait l'action gouvernementale dans le domaine des nationalisations.

Le seul recours du président de la république, contre le projet de loi démocrate chrétien, était de déposer un veto au texte législatif. Le délai pour le dépôt de ce veto se terminait hier, alors que les conversations entre les deux partis se trouvaient au point mort, chacun restant sur ses positions.

C'est pour éviter un conflit qui pourrait avoir de graves conséquences sur le plan politique et afin de relancer les négociations en vue d'un accord, que le chef de l'Etat a pris sa décision. De ce fait, il recule d'autant la date limite du dépôt éventuel de son veto.

Anderson apporte des précisions sur le complot ITT-CIA contre la prise du pouvoir par Allende

WASHINGTON (AFP) – Le gouvernement Nixon est demeuré muet hier sur les révélations du chroniqueur Jack Anderson l'accusant d'avoir donné le "feu vert" à un complot de la CIA et de la société américaine de télécommunications ITT au Chili pour empêcher l'arrivée au pouvoir du président Salvador Allende.

Dans un article publié hier par plusieurs centaines de journaux américains, M. Anderson faisait état d'un message adressé en septembre 1970 par le département d'Etat à l'ambassadeur Edward Korry le laissant libre de toute action "à l'exception d'une action de type dominicain" pour barrer la route à Allende.

L'action de "type dominicain" évoquée dans les documents cités par M. Anderson est une allusion à l'envoi de marines en république dominicaine par le président Lyndon Johnson en 1965.

M. Anderson donne également de nouveaux détails sur le complot qu'auraient tramé en 1970 la CIA et la firme américaine "ITT" pour créer le chaos économique au Chili en vue d'empêcher l'élection du président Allende.

L'"International Telephone and Telegraph" voulait ainsi "empêcher un gouvernement marxiste sous Allende de saisir ses investissements qui contrôlaient à 60 pour cent la compagnie chillienne de téléphones", précise Jack Anderson.

Selon ce journaliste, le directeur de la division latino-américaine des services de la CIA, William Broe, avait "esquissé un plan économique en cinq points destiné à réduire l'économie chilienne au 'chaos'", lors d'une rencontre avec le vice-président de l'ITT, E.J. Gerrity. Si tout s'était passé comme prévu par le service américan de renseignements, on aurait "abouti à un soulèvement militaire au Chili qui aurait écarté Allende du pouvoir".

Jack Anderson, qui déclare s'être procuré des documents secrets provenant des bureaux de l'ITT à Washington, ajoute que "le plan de Broe était trop outrancier pour que même cette firme l'accepte".

Le journaliste évoque également une conversation qu'aurait eue un membre de ces bureaux de l'ITT M. Jack Neal, en septembre 1970 avec "le bureau de (Henry) Kissinger", le conseiller du président Nixon pour la politique étrangère Neal fit alors savoir que le président de ITT, Harold Geneen était disposé à venir à Washinton discuter des intérêts de cette firme au Chili.

"Nous sommes prêts, ajoutait-il, à fournir une participation financière sous forme d'une somme allant jusqu'à sept chiffres" (en d'autre termes un ou plusieurs millions de dollars).

M. Neal avait également décidé de "mentionner le Chili" dans une conversation avec le secrétaire à la justice John Mitchell. Mais en rapportant cette rencontre à ses supérieurs, Neal relate que le ministre "a dit qu'il pourrait comprendre les préoccupations de M. Geneen au sujet des investissements de l'ITT au Chili", sans faire d'autres commentaires.

La réponse de Makarios à l'étude

NICOSIE (AFP) – Trois évêques du Saint Synode, organe suprême de l'Eglise orthodoxe autocéphale de Chypre, se sont réunis hier à Limassol pour étudier la réponse de l'archevêque Makarios qu'ils ont invité à démissionner de ses fonctions de président de la république.

L'on s'attend que la décision des trois évêques sera annoncée aujourd'hui. Toutefois, dans les milieux proches des trois évêques, on affirme que les prélats chypriotes maintiennent leur position selon laquelle Mgr Makarios doit renoncer à ses fonction temporelles pour se consacrer à ses fonctions ecclésiastiques. Selon les mêmes sources, la nouvelle décision des évêques chypriotes n'aura pas une valeur indicative, mais sera irrévocable avec fixation de délai.

Bhutto irait bientôt en Inde

KARACHI (AFP) – Le président Zulficar Ali Bhutto a annoncé à Lahore qu'il se rendrait prochainement en visite en Inde, et qu'il travaillait "à ce projet".

Parlant devant les femmes des prisonniers pakistanais détenus en Inde, le président Bhutto a déclaré qu'il avait discuté du retour de 93,000 prisonniers au cours de son récent séjour à Moscou et durant ses entretiens avec le ministre britannique des affaires étrangères, sir Alec Douglas Home.

Le président Bhutto a déclaré qu'il faisait tout ce qui était en son pouvoir pour résoudre cette question, mais que l'Inde se servait des prisonniers pour "faire pression" sur le Pakistan. Il a d'autre part affirmé que les prisonniers étaient "bien traités".

Douglas Home en est convaincu: l'Égypte est "mûre pour la paix"

JERUSALEM (AFP) – Le bref séjour de sir Alec Douglas Home en Israel a été marqué par des entretiens "satisfaisants", estime-t-on dans les milieux politiques israéliens.

Le ministre des affaires étrangères britannique, qui regagnera Londres demain pour assister au conseil des ministres, a rencontré pendant plus d'une heure Mme Golda Meir, le premier ministre, et s'est entretenu longuement avec M. Abba Eban, ministre israélien des affaires étrangères.

Selon les milieux politiques israéliens, sir Alec a affirmé au cours de ces entretiens que "L'Egypte est mûre pour la paix", et qu'il avait pu s'en convaincre au cours de ses conversations au Caire. M. Eban de son côté, aurait exprimé des réserves sur l'optimisme de sir Alec, mais aurait admis qu'un "esprit plus réaliste" prévaut en Egypte.

Au cours d'une conférence de presse, le ministre britannique a déclaré que la résolution 242 du Conseil de sécurité est "la meilleure possible pour les partis intéressés par sa flexibilité et le champ de manoeuvre qu'elle permet aux négociateurs éventuels". Selon lui, "elle n'a nul besoin d'être réinterprétée ou modifiée".

Dans les milieux politiques israéliens, on estime d'autre part que l'incidence de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun sur l'économie israélienne a été largement discutée au cours des entretiens de sir Alec Douglas Home. Israel exporte en Grande-Bretagne pour 40 millions de livres sterling par an et en importe pour 110 millions. Sur ce point, estime-t-on de même source, le ministre britannique a rassuré de la manière la plus formelle ses interlocuteurs israéliens.

Mahmoud Riad en Chine

Pékin dénonce le plan Hussein

PEKIN (d'après l'AFP) – Le vice premier ministre chinois, M. Li Hsien-nien, a déclaré hier soir que le plan Hussein était un "complot" qui, face à plus de 100 millions d'Arabes éveillés et combattants, ne saurait aboutir".

Prenant la parole au cours d'un banquet offert en l'honneur de M. Mahmoud Riad, conseiller du président Sadate, arrivé hier matin à Pékin pour une visite officielle d'environ une semaine, M. Li Hsien-nien a déclaré que "ce complot ne peut que pousser davantage les peuples arabes du Moyen-Orient à opposer une résistance et une lutte encore plus vastes à l'impérialisme ainsi qu'à ses laquais".

A son arrivée hier matin, M. Mahmoud Riad, qui conduit une délégation de six personnes, a été accueilli en grande pompe à l'aéroport de Pékin. En arrière plan de cette visite et du faste qui l'accompagne, c'est toute la question du Moyen-Orient qui se profile.

On s'attend que cette visite sera l'occasion d'une confrontation générale de points de vue fondamentalement opposés et on n'escompte guère qu'elle donnera lieu à un communiqué final conjoint.

La différence la plus marquante existant entre les positions chinoise et égyptienne réside surtout dans la priorité que donne Pékin à la reconnaissance du fait national palestinien et aux droits nationaux des Palestiniens alors que l'Egypte est essentiellement préoccupée par un règlement d'ensemble et la recherche d'un accord de paix avec Israël.

La Chine reste résolument pro-palestinienne et le ministre des affaires étrangères Chi Peng-fei a réaffirmé les positions chinoises lorsqu'il a reçu, il y a quatre jours, les chefs de mission diplomatique de Syrie, Egypte, Soudan, Yemen, Maroc et Palestine.

M. Chi Peng-fei a souligné, à cette occasion, le soutien de la Chine "au peuple palestinien et aux autres peuples arabes dans leur juste lutte contre l'agression israélo-américaine".

Hier soir, M. Li Hsien-nien a déclaré que "le plan Hussein n'a pas sitôt été avancé qu'il a été condamné énergiquement et combattu fermement par le peuple pâlestinien, le peuple égyptien et les autres peuples arabes".

Le vice premier ministre a dénoncé les "super-puissances" qui cherchent à se tailler des sphères d'influence, et il a condamné sévèrement les "actes d'agression de l'impérialisme américain et du sionisme israélien".

La vive condamnation du plan Hussein par le vice premier ministre Li Hsien-nien a fait ressortir particulièrement le silence observé à ce sujet par M. Mahmoud Riad, qui a pris la parole après lui, relèvent les observateurs. En effet, à aucun moment de son discours, le conseiller et représentant spécial du président Sadate n'a condamné ni même mentionné le plan Hussein.

"Comme par le passé, l'Egypte soutiendra le rétablissement du peuple palestinien dans ses droits et fera tout son possible pour déjouer les manoeuvres incessantes visant à liquider la cause de la Palestine", a déclaré M. Mahmoud Riad. "L'Egypte est convaincue que seul le peuple palestinien a le droit de décider de son propre destin".

"Le peuple égyptien est déterminé à libérer ses propres territoires et les autres territoires arabes occupés par Isarel", a ajouté M. Mahmoud Riad. "La politique poursuivie par les Etat-Unis révèle sans conteste la collusion entre l'impérialisme américain et le sionisme mondial qui ont les mêmes objectifs et des intérêts communs".

"Cette aide jouera un rôle efficace pour notre victoire sur les agresseurs israéliens et la libération de nos territoires", a déclaré M. Riad.

Muskie passe au 1er rang à l'investiture démocrate

CHICAGO (Reuter) – Le sénateur Edmund Muskie est repassé au premier rang des candidats à l'investiture du parti démocrate aux élections présidentielles, à la suite de sa victoire de mardi sur l'ancien sénateur Eugène McCarthy aux élections primaires de l'Illinois.

Il a obtenu 63 pour cent des voix contre 37 pour cent à M. McCarthy. Cette victoire, venant après son échec retentissant de la semaine dernière en Floride, lui permettra d'affronter avec confiance la bataille difficile qui aura lieu dans deux semaines dans le Wisconsin où il devra affronter 11 autres candidats démocrates à l'investiture.

Sa victoire dans l'Illinois était attendue et présentait une importance essentielle pour le sénateur. Son avance a été importante, mais on ne peut parler de victoire éclatante, étant donné que M. McCarthy ne pouvait pas être considéré comme un rival majeur, d'autant plus qu'il participait pour la première fois à des élections primaires dans le cadre de la campagne actuelle.

Après la proclamation des résultats, M. Muskie a affirmé qu'il maintiendrait son avance aux 40 autres élections primaires, serait nommé candidat de son parti et l'emporterait sur M. Nixon pour devenir le prochain président des Etats-Unis.

"Voilà le message que la population de l'Illinois a voulu adresser à la communauté des nations".

Il a rappelé que les présidents Truman et Kennedy ont remporté les élections en 1948 et 1970 après être arrivés en tête aux élections de l'Illinois. "Je ne peux que souhaiter que cette tendance se poursuivra", a-t-il ajouté.

Pour sa part, l'ex-sénateur McCarthy s'est déclaré satisfait des résultats obtenus dans l'Illinois et a annoncé son intention de maintenir sa candidature à l'investiture.

Le grand perdant est M. Richard Daley, maire de Chicago, bien qu'il paraisse assuré de l'appui de la majorité des membres de la délégation de l'Illinois. Il n'est pas candidat à l'investiture, mais pourrait jouer un rôle important dans la désignation du candidat démocrate. Sa machine électorale, réputée imbattable, a subi son premier échec depuis 34 ans. Les amis de M. Daley n'ont pas été désignés comme candidats aux postes d'attorney du comté de Cook et de gouverneur de l'Etat.

La Chambre des représentants approuve le financement de Radio Europe Libre

WASHINGTON (AFP) – La chambre des représentants a approuvé hier le financement de "Radio Europe Libre" et "Radio Liberté" pendant l'année fiscale en cours en reprochant au Sénat d'avoir fait obstacle à un financement de deux ans.

Le sénateur William Fulbright et plusieurs autres membres de la commission des affaires étrangères du Sénat ont qualifié les deux stations de radio installées en Allemagne fédérale de "reliques de la guerre froide" et ont réclamé leur suppression.

"Radio Europe Libre" et "Radio Liberté" diffusent des émissions d'information et des programmes de variétés vers les pays communistes d'Europe orientale et l'Union soviétique.

Le secrétaire d'Etat William Rogers a déclaré récemment devant la commission des affaires étrangères du Sénat que ces deux stations de radio n'étaient pas incompatibles avec la recherche de la détente avec l'Europe de l'Est mais visaient au contraire à entretenir dans les pays communistes un mouvement favorable au dialogue.

Ping-Pong à l'ONU

NATIONS UNIES (AFP) – La grande salle de l'assemblée générale de l'ONU sera peut-être le cadre le mois prochain d'un match de ping pong entre l'équipe chinoise, qui doit arriver aux Etats-Unis le 10 avril pour se mesurer à l'équipe américaine et les meilleurs pongistes de l'ONU.

L'entrée à ce match-exhibition serait payante et le profit en serait versé à l'école internationale des Nations unies.

Le club de ping pong de l'ONU – l'une des nombreuses organisations qui existent pour meubler les loisirs des fonctionnaires internationaux – est actuellement en contact avec l'équipe américaine et l'équipe chinoise pour arranger ce match.

anglais-espagnol-allemand

Si vous voulez vraiment apprendre une autre langue
vous aimez les méthodes rapides et efficaces
vous cherchez une école sérieuse et bien située
vous désirez un cours pratique et économique

LPS® peut vous aider

enseignement visuel en classe, amélioration de la compréhension au laboratoire, horaires à votre gré (jour, soir ou samedi)

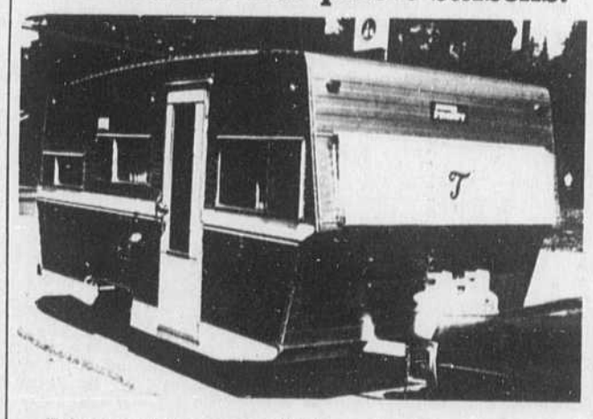
téléphonez aujourd'hui à LPS et prenez rendez-vous pour un ESSAI GRATUIT

(de 9h. à 21h., sans obligation) frais de scolarité déductibles de l'impôt

LPS-MONTREAL, 878-2821, étage F PLACE BONAVENTURE
LPS-QUEBEC, 529-0331, 4e étage 500 EST GRANDE ALLÉE

Institutions reconnues par le Ministère de l'Education

Travelaire.
La roulotte des quatre saisons.

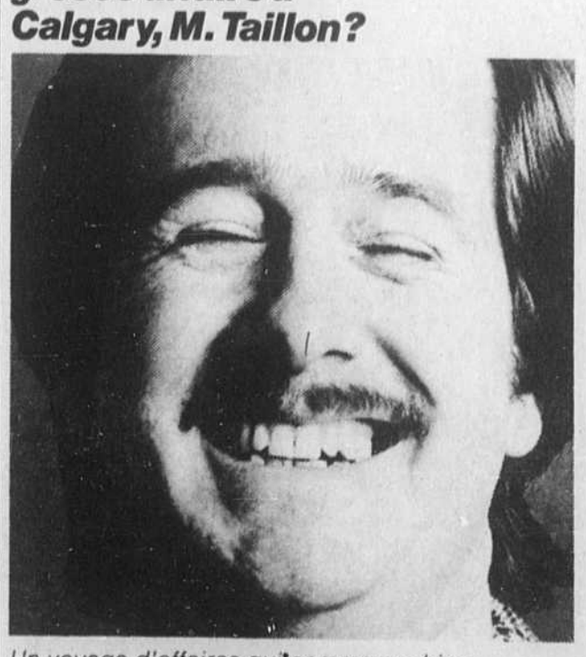


Eté comme hiver, vous n'hésiterez pas de voyager en Travelaire. Cinq modèles "La Jolla" vous sont offerts dans les dimensions de quinze à vingt-deux pieds. Tous ont un châssis surbaissé qui procure une plus grande sécurité de remorquage et une consommation d'essence réduite. Tous offrent un confort de grand luxe à longueur d'année, quelle que soit la saison.

travelAire

Neonex Leisure Products Ltd., 1055 ouest, rue Hastings, Vancouver 1, Colombie-Britannique. Usines à Edmonton et Red Deer en Alberta, à Winkler au Manitoba et à Woodstock et Arnprior en Ontario.

Vous avez réussi cette grosse affaire à Calgary, M. Taillon?



Un voyage d'affaires qui commence bien a des chances de finir en beauté. A Calgary, commencez par le Palliser.

Pour des reservations dans les 14 hôtels du Canadien Pacifique, ou leurs affiliés partout au Canada, appelez 866-3048.

CP Hôtels

Archambault

VENTE de DISQUES avant PÂQUES

Du 23 mars au 1er avril inclusivement

Commandes téléphoniques

849-6201

Livraison gratuite de toute commande de 4.00 ou plus, partout sur l'Ile de Montréal et la banlieue immédiate, pour cette vente.

Capitol



3



2



1



4


5

1) **Pathé SPAO 67329 - Julien Clerc** - Les tout petits détails - La fée qui rend les filles belles - La fille de la véranda - Coeur de Dieu Spéc. **4.49**

2) **Daffodil SBA-16005 - Waldo De Los Rios** - Mozart Mania Spéc. **4.49**

3) **Pathé SPAM-67338 - Bande originale du film "La Maison sous les arbres"** (Musique de Gilbert Bécaud) Spéc. **4.49**

4) **Capitol DTCL-2953 - Edith Piaf** - Hymne à l'amour - Non, je ne regrette rien - Mon Dieu - etc... Album de 3 disques Spéc. **8.99**

5) **Pathé SPAO-68038 - Les titres d'or de Tino Rossi** - Les lilas blancs La Chapelle au clair de lune - La dernière valse - C'est ma chanson Spéc. **4.49**

MUSIQUE POPULAIRE

SBA 16003 - Sinfonias - Waldo De Los Rios - Mozart Symph. no. 40 - Beethoven - Symph. no. 9 - et autres symphonies de Schubert, Brahms, Tchaikovsky - etc. Spécial **4.49**
SPAX - 67130 - Tête à Tête avec Edith Piaf. *Spécial* **4.69**
SW - 3386 - Paul et Linda McCartney - Wild Life. *Spécial* **4.69**
SW - 3379 - John Lennon-Imagine. *Spécial* **4.69**
STCH - 639 - George Harrison - All things must pass - My sweet Lord *Spécial* **9.99**
SOAL 6351 - The Beatles - "Let it be" *Spécial* **8.19**
GFS - 90006 - Les grands succès d'Andre Gagnon - Album de 2 disques Spécial **5.19**
GFS - 90009 - Les grands succès de Monique Leroc - Album de 2 disques. Spécial **5.19**
GFS - 90012 - Les grands succès de Claude Leveillée - Album de 2 disques. *Spécial* **5.19**
FS - 712 - André Gagnon - Mes quatres saisons. *Spécial* **4.09**
KC - 30497 - Andy Williams - Love Story *Spécial* **4.89**
SPB - 15001 - Raymond Lefebre - Disque de Promotion. *Spécial* **2.29**
80116 - Renée Claude - "Tu trouveras la paix". *Spécial* **4.49**
80117 - Isabelle Pierre - "Le temps est bon". *Spécial* **4.49**
80118 - Les "Popys" - Non, non rien n'a change. *Spécial* **4.49**
40033 - Los Calchakis - La flûte indiennes - vol. 2. *Spécial* **2.99**
70005 - Jean-Christian Michel - Aranjuez. *Spécial* **4.49**
70026 - Raymond Lefebvre - "Mammy Blue". *Spécial* **4.49**
6444 - 025 - Paul Mauriat - "Russie de toujours". *Spécial* **2.29**
48819 - Serge Reggiani - Le petit garçon - Sarah-Ma liberté - etc. *Spécial* **4.49**
S - 398198 - Gheorghe Zamfir - vol. 1 - flûte de pan roumaine. *Spécial* **2.99**
PAS - 6002 - Musique originale du film "Love Story" *Spécial* **4.69**
KS - 3364 - Louis Armstrong "Hello Dolly" *Spécial* **4.49**
KS - 3651 - John Rawles - "Saying Goodbyes". *Spécial* **4.49**

"COLLECTION PLEINS FEUX" PHILIPS
ALBUM DE 2 DISQUES
SPECIAL **4.49**

6641022 - Johnny Hallyday - Que je t'aime - Mal - Ceux que l'amour a blessés et 17 autres.
6641023 - Claude François - Si j'avais un marteau - La ferme du bonheur - Mais quand le matin et 17 autres.t
6641024 - Eva - L'homme blanc sans l'Eglise noire - Mikelai - Où vont les lfleurs et 17 autres.
6641026 - Georges Brassens - Chanson pour l'Auvergnat - Les amoureux des bancs publics - Les sabots d'Hélène et 17 autres.
6641027 - Juliette Gréco - Si tu t'imagines - Paris - Canaille - Quand tu reviendras et 17 autres.
6641028 - France Gall - Poupee de cire, poupee de son - Bebe requin - Sacre Charlemagne et 17 autres.
6641029 - Paul Mauriat - Monia - L'Amour est bleu - Dis-moi ce qui ne va pas et 17 autres.
6641031 - Barbara - Le Soleil noir - A mourir pour mourir - Au bois de St-Amand et 17 autres.
6622006 - Frido Boccara à la Place des Arts - Cent mille chansons - L'enfant aux cymbales - Un jour, un enfant et 22 autres.
Grand Prix
SGPS - 1 - Ginette Reno - La dernière valse - Le sable et la mer - Reste pres de moi - et 17 autres.

Columbia



6



7



8

6) **Columbia KG-31120 - Bob Dylan** greatest hits vol. II - Lay lady, lay - Don't think twice it's all right - I'll be your baby tonight - etc... Album de 2 disques Spéc. **5.99**

7) **Columbia KG-30750 - Paul Simon** - Mother and Child Reunion - Run that body, down, Congratulations etc. Spéc. **4.89**

8) **Columbia GFS-90003** - Les grands succès de Gilles Vignault - Mon Pays - Jack Monnoloy - La danse à St-Dilon - etc.., Album de 2 disques Spéc. **5.29**

9) **Columbia ES-90034 - André Gagnon** - Let it be me - Butterfly - Love Story - etc... Spéc. **4.09**

10) **Nordet GVN-1000 - Gilles Vignault** - Le tempsqu'il fait sur mon pays-Chanson pour Bob Dylan-Le silence etc. Spéc. **4.09**



9



10

COURS DE LANGUES "ASSIMIL"

- Disques
- Cassettes
- Bandes
- Volumes

aussi à rabais de **25%**

Commandes postales

S.V.P. ajouter les frais postaux suivante: DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

1 microsillon	27¢
2 microsillons	45¢
3 microsillons	75¢
4 microsillons	85¢
5 microsillons	1.05

Ontario et Maritimes tarif Québec plus .05
"Saskatchewan et Manitoba. tarif Québec plus .10
Alberta et Colombia-Britannique tarif Québec plus.15
Résidants du Québec S.V.P. ajouter 8% taxe

DISQUES SERAPHIM

À PRIX "BUDGET" **2.29**

60183 - Stravinsky joue Stravinsky (piano) - Sérénade en LA - Duo concerto pour violon et piano - Caprice pour piano et orch. etc.
60182 - Benjamino Gigli - Extraits de Monteverdi - Carissimi - Scarlatti - Handel etc.
S60181 - Rossini - William Tell (extraits) E. Blanc, N. Gedda, A. Guiot.
S60174 - Gershwin - Rhapsodie in Blue - Un américain à Paris - L. Pennario - Hollywood Bowl Symph. Orch.
S-60170 - John Ogdon interprète Liszt - Valse Mephisto nos 1 et 3 Czardas macabre - etc.
S-60165 - Berlioz - Symph. Fantastique - Sir T. Beecham - Orch. Radio Nationale Française.
60150 - Arturo Toscanini - Ouvertures - La flûte magique - Léonore no. 1 - Brahms - Ouverture tragique - Weber - Berlioz - Invitation à la danse.
S60144 - Vivaldi - Les 4 Saisons - Orch. de chambre de Toulouse.
S-60110 - Anna Moffo - Extraits de Mozart - Mariage de Figaro - Don Juan - La Flûte magique - Cosi Fantutte - etc.
S60104 - Debussy - 3 Nocturnes - Ravel - Rhapsodie espagnole - Léopold Stokowsky - Orch. Symph. de Londres.
S-60078 - Fritz Wunderlich - Tenor - Extraits de la Traviata - Manon - Mignon - La dame blanche - etc.
60036 - Benjamino Gigli - Chants Sacrés.
60034 - Benjamino Gigli - extraits de Rigoletto - Lucia Di Lammermoor - Don Juan - Rossini - Stabat mater - etc.

ALBUMS

SIG-6071 - Beethoven - Les 9 Symphonies - Orch. Phil. de Berlin, dir. A. Cluytens - Album de 7 disques. *Special* **15.79**
1C-6066 - Artur Schnabel - Beethoven - Sonates nos. 28-29-30-31 et 32 - Album de 3 disques. *Special* **6.79**
1C-6045 - Six pianistes légendaires - E. Fischer - W. Gieseking - Myra Hess - A. Schnabel - Soloman - A. Cortot - Album de 3 disques. *Special* **6.79**
1C-6044 - Six chefs-d'oeuvres de la musique de chambre - Mozart - Quartet pour piano en Sol mineur - Beethoven - Kreutzer Sonata - Mendelssohn - Trio pour piano no. 1 en Ré mineur et 3 autres. Album de 3 disques. *Special* **6.79**
S1C-6036 Bach - Passion selon St-Jean - L. Otto - C. Ludwig - F. Wunderlich - D. Fischer - Dieskau - Album de 3 disques. *Special* **6.79**

MUSIQUE CLASSIQUE

Presque **TOUS nos DISQUES** à rabais de **25%**

Trans-Canada

DISQUES COLUMBIA

SPECIAL **4.89**

M-30651 - Boulez dirige Ravel - Rhapsodie espagnole - Pavane pour une infante - etc.
M-30516 - Stravinsky dirige Stravinsky - Orch. Symph. Columbia.
M-30486 - Chopin - 24 Préludes - Nelson Freire.
M-30483 - Boulez dirige Debussy - "Printemps" - 3 Nocturnes - etc.
M-30444 - Bernstein dirige Mozart - Symphonies nos 36 et 41.
M-30231 - J.S. Bach - Oeuvres pour clavecin et pour "Clavichord" - Igor Kipnis.
M-30080 - Beethoven - Variations Eroica - 32 Variations en Do mineur - Glenn Gould.
M-30079 - Bernstein dirige les ouvertures de Beethoven - Lenore no. 3 - Fidelio - Egmont - etc.
M-30063 - P. Entremont - "La musique de Chopin que j'aime" - Valse minute - Grande Valse Brillante Polonaise en La - etc.
Ms-7673 - Ravel - Bolero - E. Ormandy dirige l'Orch. de Philadelphie.
MS-7528 - Prokofiev's greatest hits - Lieutenant Kije Suite Pierre et le Loup - etc.
MS-7521 - Copland's greatest hits - El Salon Mexico - Appalachian Spring - etc.
MS-7424 - Bach Organ Favorite vol. 4 - E. Power Biggs.
MS-7408 - Kodaly - Hary Janos Suite - Prokofiev - Lieutenant Kijé Suite - Szell dirige l'Orch. de Cleveland.
MS-6305 - Les Polonaises de Chopin par A. Brailowsky.

ALBUMS

MG-30371 - Beethoven Symph. no 5 - Schubert - Symph. Inachevée - Dvorak - Symph. "Nouveau Monde" - G. Szell dirige l'Orch. de Cleveland - Album de 2 disques. *Special* **5.99**
MG-30947 - "The Glory of Russia" - Tchaikovsky - Moussorgsky - Borodine - Rimsky Korsakov - etc. Album de 2 disques. *Special* **5.99**
MG-30950 - "L'Album de Debussy" - La mer - Clair de lune - Danse - Rêverie - Nocturnes - etc. E. Ormandy - Album de 2 disques. *Special* **5.99**
M-2X-787 - L'Orch. de Cleveland sous la direction de G. Szell interprète Caprice Italien - Danses Polovtsiennes - Le Danube Bleu - Danse Slave no. 8 - Album de 2 disques. *Special* **5.99**
M-2X-798 - Récital Nelson Freire - Concerto de Grieg - Concerto de Schuman - Liszt - Totentanz - Tchaikovsky - Concerto no. 1 (piano). *Special* **5.99**

DIVERS

HB-73023 - Mahler - Symph. no. 3 - Orch. Symph. de Londres. Album de 2 disques. Special **5.29**

LDX-1603 - Chostakovitch - Le chant des forêts. Special **2.29**

KS-3342 - Nadien et son violon - Humoresque et autres pièces populaires. Special **4.49**

SSP-24184 - John Littleton - Amen - vol. 1. Special **4.49**

LDX-A-8321 - Musique du siècle d'or espagnol. Special **4.49**

LONDON

Philips 6500-175 - Paganini - Concerto pour violon no. 3 - Henry K. Szeryng - Orch. Symph. de Londres. Special **5.29**
Philips 6521-004 - L'Extraordinaire Maurice André. Special **4.49**
Philips 6580-016 - St-Saens - Concerto pour violon no. 3 - Henry K. Szeryng - Orch. Nat. de l'Opéra de Monte Carlo. Special **5.29**
Philips 6580-047 - Romances pour le violon interprétées par A. Grumiaux. Special **5.29**
Telefunken - SKH-19 - J.S. Bach - Passion selon St-Jean - Concentus musicus et Choeurs de Vienne - Album de 3 disques. Special **14.19**
Telefunken SAWT-9459/60 - J.S. Bach - Concertos brandebourgeois - Concentus Musicus de Vienne - Album de 2 disques. Special **9.49**
London SPA-4005 - Le Monde de la guitare - Jeux Interdits - Narciso Yepes. Special **2.29**
London SPAO-4016 - Strauss - Danube Bleu - Ponchielli - Danse des heures - Chabrier - Espana - etc. Special **2.29**

COLLECTION

4 Phase

Special **4.69**

SPC-21068 - Mahler - Symph. no. 1 - E. Leinsdorf dirige le Royal Philarmonic Orch.
SPC-21064 - Ravel - Bolero - Valse - Pavane - C. Monteux dirige le Royal Philarmonic Orch.
SPC-21062 - "Les Impressionnistes" - Satié - Debussy - Ravel - Fauré - Honegger - Orch. Phil. de Londres.
SPC-21057 - Rachmaninoff - Concerto pour piano no. 2 - Ivan Davis - H. Lewis dirige le Royal Philarmonic Orch.
SPC-21056 - Tchaikovsky - Concerto pour piano no. 1 - Ivan Davis - H. Lewis dirige le Royal Philarmonic Orch.

DEUTSCHE GRAMMOPHON

2538-095 - La Valse - Berlioz - Chopin - Delibes - Sibelius - Strauss - Tchaikovsky - etc. H. Von Karajan dirige l'Orch. Phil. de Berlin. Special **4.49**

2530-196 - Debussy - Images - Coin des Enfants - Arturo Benedetti - Michelangeli - piano. Special **5.29**

2530-197 - Beethoven - Sonate no. 4 - Arturo Benedetti - Michelangeli. Special **5.29**

139362 - Orff - Carmina Burana - G. Janowitz - D. Fischer - Dieskau - Choeurs et orch. de l'Opéra de Berlin. Special **5.29**

Heliodor 2730-001 - Beethoven - Symph. nos. 3-5-6-9 - Sonates nos. 8-14-23 et 25 - Concertos pour piano nos. 3 et 5 - Concerto pour violon - etc. Album de 10 disques. Special **14.79**

Trans-Canada



21


22


23

21) Trans-Canada - TSF-1444 - Sheila - Les Rois Mages - Blancs, jaunes, rouges, noirs - Trinidad - Votre enfant, etc... Spéc. **4.49**

22) Olivier OG-57 - Olivier Guimond - Album Souvenir Album de 2 disques Spéc. **5.29**


24

23) GAM-1652 - Michel Pilon - Comme je t'aime Spéc. **3.79**

24) MF - 1- Marthe Fleurant - Mon disque d'or - Oh! Belle Maman - Mon enfant je te pardonne - Bolduc 68 - J'ai Q'chose dans le coeur Spéc. **4.49**

ERATO

Special **5.29**

STU-70652 - Haydn - Concerto pour trompette Maurice André.
STU-70649 - Flûte et orgue - Jean-Pierre Rampal et Marie-Claire Alain.
STU-70545 - Vivaldi - Les Concertos pour mandolines - 1 Soliste Veneti.
STU-70539 - Trompette et Orgue - Maurice André et Marie-Claire Alain.
STU-70533 - Scarlatti - Cantate pour soprano et trompette - A. Maliponte et M. André.
STU-70548 - Maurice André interprète 5 concertos pour trompette - (Torelli - Albinoni - Vivaldi - Telemann).
STU-70350 - Messe Solennelle de St-Hubert - M. C. Alain et les trompes de chasse du rallye Louvarts de Paris.
STU-70376/7/8/9 - Florilège de la flûte - Jean-Pierre Rampal - Album de 4 disques. Special **20.99**
STU-70470/1/2 - Florilège du piano - Jean Doyen Album de 3 disques. Special **15.69**
STU-70575/6/7 - Florilège du clavecin - A Venise au 18è siècle - Luciano Sgrizzi - Album de 3 disques. Special **15.69**

TOUTES nos CASSETTES et CARTOUCHES à rabais de 15%

CARTOUCHES 8 PISTES

Spécial **6.79**

GP-8-S-1015 - ROGER WHITTAKER - Mon pays bleu - Mistral - Un éléphant sur mon balcon - etc.
TC-82-1439 - FERNAND GIGNAC - Indiscutablement - Maria, Maria - etc.
ESA-90034 - ANDRÉ GAGNON - Let it be me - Butterfly - Love Story - etc.
PFD-8-6010 - Pleins feux sur FÉLIX LECLERC - Hymne au printemps - Bozo et 18 autres.
PFD-8-6005 - Pleins feux sur JACQUES BREL - Quand on a que l'amour - Ne me quitte pas et 18 autres.
8-B-16005 - WALDO DE LOS RIOS - Mozartmania - etc.
8-B-16003 - WALDO DE LOS RIOS - Sinfonias - Mozart Symph. no. 40 - etc.

GFSA-90006 - Les grands succès d'ANDRÉ GAGNON - Pour les amants et dix-neuf autres. Spécial **8.49**

DISQUES

45 tours SPECIAL **75¢**

"COLLECTION FESTIVAL OF HITS"

Special **4.49**

2538-118 - Bach - 1er prélude du clavier bien tempéré - Début du double concerto pour violon et hautbois - "Jésus que ma joie demeure" - etc.
2538-119 - Beethoven - Début de la 5è Symph. - "Pour Elise" - Sonate "Clair de Lune" - Finale du Concerto pour violon - etc.
2538-121 - Chopin - Polonaise militaire - Etude "Tristesse" - "Valse Minute" - Valse en Do - etc.
2538-122 - Tchaikovsky - Suite Casse-Noisette - Sérénade pour cordes - Symph. Pathétique - etc.
2538-147 - Strauss - Danube Bleu - Valse Empereur - Marche - Radetzky - etc.
2538-148 - "Russian Rousers" - Khachaturian - Danse du sabre - Stravinsky - L'Oiseau de feu "Suite" - Moussorgsky - Portrait d'une exposition - etc.
2538-149 - "Festival of Hits" pour la trompette - Oeuvres de Haydn - Purcell - Telemann - De Lalande - Bach - Mahler - etc.
2538-150 - "Festival of hits" avant la musique baroque - Practorius - Dowland - Behrend - etc.
2538-151 - "Festival of hits" par Karajan - Oeuvres de Berlioz - Brahms - Bartok - Liszt - Vivaldi - etc.
2538-152 - Stockhausen - Hymnen - Kurzwellen - Chant des jeunes - Kontakte - etc.
2538-157 - Schubert - Symph. nos. 3-6-8 - Quintette "La Truite" - Ave Maria - 8 valses pour piano - etc.
2538-158 - Vivaldi - Les 4 saisons - Conc. pour 2 trompettes - Concerto pour flûte - Conc. pour viole d'amour luth et cordes - etc.
2538-159 - Wagner - Choeurs et extraits pour orchestre de Tannhauser, Tristan et Yseult - Lohengrin - Maitres-Chanteurs - Parsifal et Le Vaisseau fantôme.
2538-160 - Liszt - Rhapsodies hongroises nos 2 et 6 - Rêve d'amour - Valse Melphisto - Les Préludes.

COLLECTION FIORI MUSICALI

Special **4.49**

EFM-8051 - Mozart - La Célèbre 40è Symph. Orch. Symph. de Munich, dir. K. Redel.
EFM-8028 - Deux Célèbres concertos de Haydn pour flûte et hautbois - Dr Redel - J. Chambon - Pro Arte de Munich.
EFM-8024 - Mozart - La Petite Musique de nuit et la Symphonie Jupiter Orch. Pro Arte de Munich - Dir. K. Redel.
EFM-8023 - L'Europe baroque - Trumpet Voluntary (Purcell) - Orch. de chambre J. F. Paillard.
EFM-8013 - Le célèbre concerto pour piano de Tchaikovsky - G. Sebok.
Bach - Mendelssohn - Wagner - Gounod - Fauré et Frank.
EFM-8005 - Autour du célèbre canon de Pachelbel - Orch. Pro Arte de Munich, dir. K. Redel.
EFM-8002 - Splendeurs du baroque italien - Orch. Jean-François Paillard.

London


11


12

11) Philips 6235 - 301 - Nana Mouskouri - Comme un soleil - Pour quelques centimes - Mille raison de vivre - Mets ta main dans la main Spéc. **4.49**

12) Philips 6332-023 - Enrico Macias - Un grand amour - Je suis content pour toi - Le grand pardon - c'est au soleil - etc... Spéc. **4.49**

13) Gamma GS-147 - Tex Lecor - Le Frigidaire - Bout de Bon Dieu - Quand viendra le temps - etc... Spéc. **4.49**

14) Philips 6641-030 - Pleins feux sur Félix Leclerc - Hymne au printemps - Moi mes souliers - Bozo - Attends-moi Ti-Gars - et 16autres Album de 2 disques Spéc. **5.29**

15) Philips 6641-025 - Pleins feux sur Jacques Brel - Quand on a que l'amour - Ne me quitte pas - L'air de la Bêtise - Il nous faut regarder - et 16 autres Spéc. **5.29**

Polydor



25 26



27 28

25) Polydor-2630-026 - James Last - Autour du monde - (en Espagne, en Russie, en France, au Mexique, en Italie, en Angleterre) Album de 3 disques Spéc. **11.19**

26) Deutsche Grammophon - 2563-114 - "A Joy Forever" Mozart - Petite Musique de nuit - Tchaikovsky - Sérénade pour cordes H. Von Karajan dirige l'ORch. Phil. de Berlin (La réduction de 25% ne s'applique pas à ce disque) **.99**

27) Polydor 2424-056 - Mireille Mathieu - Bonjour Mireille - Acropolis Adieu - A. Brasilia - Quand le lion est blessé - etc... Spéc. **4.49**

28) Polydor 2424-033 - Yvon Deschamps - Le Cable TV-Dans ma cour Spéc. **4.49**

Barclay

16) Barclay 80125 - Claude Léveillée - Cheval de bois Spéc. **4.49**

17) Barclay 80119 - Léo Ferré - La Solitude (Avec les Zoo) Spéc. **4.49**

18) "L'Homme de la Mancha" avec Jacques Brel (La réduction de 25% ne s'applique pas à ce disque) (Importation **6.98**

19) Barclay 40051 - Los Chacos - Des Andes à J.S. Bach Spéc. **2.99**

20) Barclay 80114/15 - Jean-Pierre Ferland - "Soleil" Album de 2 disques Spéc. **8.99**



16



17


13



14



15

LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA

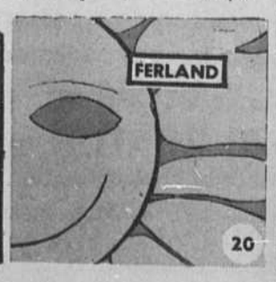
Ed Archambault INC.

500 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, angle Berri

2 terrains de STATIONNEMENT voisins du magasin

849-6201

À la sortie du MÉTRO Berri - Ste-Catherine



20



19



18

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, jeudi 23 mars 1972



L'ancier ministre libéral, M. George McIlraith, âgé de 63 ans, est entouré d'admirateurs devant un immense gâteau représentant le parlement canadien. La scène a été prise lors d'une réception en l'honneur de M. McIlraith qui prend sa retraite. De gauche à droite, M. Claude Bennett, qui représentait la ville d'Ottawa, Mme Simone Tarte, qui a longtemps fait campagne auprès de M. McIlraith, le premier ministre, M. Trudeau, M. McIlraith, Mme Olive Diefenbaker, le ministre des finances, M. Turner, et l'ancien premier ministre conservateur, M. John Diefenbaker. (Téléphoto CP)

Bois reçoit une mise en demeure: quittez les bureaux, dit Samson

par Gilles Lesage

QUEBEC – En attendant la décision, qu'il prévoit lui être favorable, du président de l'Assemblée nationale, le caucus des neuf députés créditistes ne prend pas au sérieux la mise en demeure qui vient de lui être signifiée par le chef du Ralliement créditiste du Québec Enr.

M. Armand Bois, leader intérimaire du "premier" Ralliement, a opposé hier une fin de non-recevoir à l'avis reçu la veille de la part de M. Camil Samson. "C'est une farce de mauvais aloi et de mauvais goût", a-t-il dit.

Dans sa courte lettre, M. Samson faisait état de son élection, dimanche, au poste de "chef incontesté du RCQ Enr." et de l'élection d'un nouvel exécutif provincial. "A titre de chef, écrit-il à M. Bois, je vous demande de quitter les bureaux en y laissant tout document et toute comptabilité appartenant au parti. J'occuperai les lieux d'ici trois jours. Le tout sans préjudice."

M. Samson a fait parvenir un avis semblable à M. Louis Tardivel, secrétaire général du "premier" RCQ, demandant de lui remettre le livre des minutes et les archives du parti, de sorte que le nouveau secrétaire pro-tempore puisse assumer ses fonctions.

Interrogé, M. Bois a dit que cette "mise en demeure et avis" ne l'inquiète nullement. D'abord, les bureaux occupés par les députés au Parlement appartiennent au gouvernement, et ils ne peuvent en être délogés à moins que le président de l'Assemblée ne l'ordonne. Or, le chef intérimaire prévoit qu'au contraire, le président reconnaîtra, comme porte-parole officiel des créditistes, le groupe majoritaire des neuf députés dirigés par M. Bois lui-même.

Des avocats ont été consultés et M. Bois ne répondra même pas à l'avis de M. Samson.

M. Bois estime qu'en enregistrant le nom du parti, M. Samson a en fait créé un nouveau parti, qui ne compte que trois députés et ne peut être "reconnu" en vertu de la loi électorale. M. Samson a d'autre part été limogé par le caucus, l'exécutif a entériné cette décision et, pour M. Bois, "l'affaire est close."

La semaine dernière, MM. Camil Samson et Aurèle Audet, députés de Rouyn-Noranda et d'Abitibi-ouest, et Maurice Ouellette, secrétaire de M. Samson, ont enregistré une déclaration de société en Cour supérieure.

Ils ont enregistré "l'opération et l'administration de l'association suivante, et devant opérer sous la raison sociale: "Le Ralliement créditiste du Québec Enr."

Dans le texte original, il y a d'ailleurs une coquille monumentale, le mot Ralliement étant écrit "Raillement".

Le siège social de la société est établi au domicile de M. Ouellette, à Ville Bélair.

"Le but de cette opération et administration est de promouvoir sans but lucratif mais possédant des actifs immobiliers, les intérêts et les politique préconisées par les membres militants du Ralliement créditiste du Québec."

La déclaration est signée par les trois personnes, qui disent en plus avoir "un intérêt né et actuel et rencontrant les exigences de la loi pour ce faire".

Le président de l'Assemblée doit d'autre part rendre sa décision aujourd'hui quant à la demande de M. Samson d'être désigné et reconnu comme chef du RCQ enregistré, étiquette sous laquelle MM. Audet et Dumont siègent avec lui.

Mais les observateurs politiques s'accordent à dire que la solution n'est pas difficile à prévoir. Pour être reconnu comme le seul chef du Ralliement, M. Samson doit avoir l'appui de la majorité des députés créditistes. C'est loin d'être le cas, son groupe ne comptant que le quart des élus créditistes d'avril 1970. Le président ne peut que reconnaître officiellement le groupe majoritaire, celui de M. Bois.

Que M. Samson ait enregistré le nom du Ralliement devant la Cour supérieure ne change rien à cette situation. La jurisprudence parlementaire et les lois de la législature ne tiennent pas compte de ce qui peut survenir en dehors du Parlement. Cette question peut être tranchée par les tribunaux, peut-être – M. Samson a menacé d'aller jusqu'en Cour suprême pour obtenir gain de cause – mais pas par l'Assemblée.

M. Samson le sait fort bien, d'ailleurs, puisque ses amis ont multiplié les démarches auprès des députés pour les remener à lui. Jusqu'ici, ces démarches ont été vaines. Les membres du groupe Bois ont été l'objet de visites, d'appels téléphoniques, et même de menaces plus ou moins voilées.

L'enquête sur Saint-Léonard

Un rapport produit par le maire Ouellet provoque une controverse

par Pierre Richard

La séance d'hier de la commission d'enquête sur l'administration de Saint-Léonard a consisté en un débat, ponctué de remarques aigres-douces entre le maire Léo Ouellet et les commissaires Pierre Bolduc et Wildy Isabel sur la question de l'évaluation municipale.

Les commissaires ont particulièrement mis en doute le fait que le maire de Saint-Léonard se serve d'un rapport, préparé par le trésorier de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), afin de justifier ses propres interventions auprès du directeur du service d'évaluation de Saint-Léonard pour faire réviser l'évaluation.

Lors de son témoignage en novembre dernier, M. Denis Desjardins, qui était directeur du service municipal d'évaluation jusqu'à son abolition en février 1971, avait affirmé que le maire Ouellet est intervenu à deux reprises pour qu'il abaisse l'évaluation de 10% mais qu'il avait refusé parce que, selon lui, l'évaluation rendait compte de la valeur réelle des propriétés.

Pour sa part, M. Ouellet a nié avoir parlé d'une baisse de 10% mais a reconnu qu'il avait discuté avec M. Desjardins du fait que, selon lui, les propriétés à Saint-Léonard étaient surévaluées.

Et, à l'appui de son opinion, le maire Ouellet a produit à l'enquête un rapport, préparé par le trésorier de la CUM et daté du 20 août 1970, dans lequel Saint-Léonard est la seule municipalité sur 31 à voir son évaluation réduite de 3%.

Ce document a été l'objet d'un chassé-croisé au cours duquel le commissaire Isabel a laissé entendre que le maire Ouellet "tordait la vérité", et le commissaire Bolduc qu'il tentait de faire dire à ce document autre chose qu'il ne dit en réalité.

Me Bolduc a déclaré: "La CUM n'a pas abaissé votre évaluation mais l'a normalisée par rapport à l'évaluation de la Ville de Montréal en vue des déboursés à faire à la CUM. Ceci n'efface pas le fait que l'évaluation de Saint-Léonard était quand même au-dessous de la valeur réelle."

Me Jean Filiatreault, procureur de Saint-Léonard, a enfin reconnu que le document de la CUM "sortait des cadres du débat" mais il a ajouté "qu'il était tout à fait normal que le maire fasse part à l'évaluateur de ses craintes quant à l'évaluation."

D'autre part, les commissaires ont longuement questionné M. Ouellet sur son affirmation quant à l'économie de $47,000 qu'aurait entraîné l'abolition du service municipal d'évaluation.

Le témoignage de M. Ouellet sur cette question se poursuivra à la prochaine séance de l'enquête qui aura lieu mercredi prochain.

Marconi: la vente suscite des frictions

L'opposition à la vente projetée de la compagnie de radiodiffusion Canadian Marconi à une firme torontoise s'est intensifiée alors qu'un groupe écarté annonçait son intention de combattre cette décision.

M. Geoff Stirling, président de la Maisonneuve Broadcasting Corp. à Montréal, d'un réseau de télévision à Terre-Neuve et de deux stations de radio en Ontario, a fait savoir qu'il en appellerait auprès du Conseil de la radiodiffusion canadienne pour empêcher la cession du permis en question à Multiple Access Ltd., de Toronto.

La vente doit en effet être approuvée par le CRTC, et une audience est prévue à ce sujet dans le courant de l'année.

Les écoles "anglaises" de Québec sont fréquentées par 50% de francophones

QUEBEC (PC) – Les écoles anglaises de Québec et de la région sont maintenues grâce à une clientèle à 50 pour cent francophone et à des privilèges du ministère de l'éducation, comme celui de faire fonctionner une école sans tenir compte du nombre d'élèves normalement requis.

C'est ce qu'indique une enquête menée auprès d'une dizaine de commissions scolaires régionales et locales francophones de la région de Québec et dont les résultats ont été publiés hier.

Toutefois, ces commissions scolaires, à l'exception d'une seule, ne possèdent aucune statistique permettant d'établir que la loi 63 a favorisé l'anglicisation des jeunes Québécois. Plusieurs dirigeants scolaires ont cependant affirmé avoir eu plusieurs demandes de parents qui voulaient inscrire leurs enfants dans une école anglaise, à la suite du bill 63.

Selon l'enquête, la situation la plus cocasse se retrouve à Sillery où il existe une maternelle anglophone fréquentée à 50 pour cent par des francophones et où l'institutrice donne son enseignement en anglais.

Sans la collaboration des francophones, les anglophones de Sillery n'auraient pu ouvrir une maternelle à plein temps qui nécessite deux groupes d'élèves de 30 chacun, l'un l'avant-midi et l'autre l'après-midi.

La commission scolaire de Sillery a de plus une école élémentaire anglaise qui ne pourrait fonctionner sans la collaboration des francophones, de 25 à 30 pour cent des 191 étudiants étant de langue française.

A la Commission des écoles catholiques de Québec, il existe une école secondaire anglaise fréquentée par 1,121 étudiants du Québec métropolitain, dont 553 francophones pour 568 anglophones.

Quant à l'école élémentaire anglaise de cette commission scolaire, elle est fréquentée par 252 francophones et 246 anglophones.

Enfin, en septembre dernier, le ministère de l'éducation a autorisé l'ouverture, à Sainte-Foy, d'une école secondaire anglaise qui accueille 418 élèves, dont 90 pour cent peuvent s'exprimer en français.

Dans aucun autre cas, le ministère de l'éducation n'autorisera l'ouverture d'une école secondaire avec un nombre d'élèves aussi restreint, estimant qu'une école secondaire doit avoir environ 2,000 étudiants.

Les propriétaires de taxis: OUI au bill 23

par Clément Trudel

Le Conseil ouvrier du transport (COT) est en train de semer la confusion en faisant croire qu'il est le seul mouvement à vouloir trouver une solution au problème du taxi! C'est l'accusation que lance l'Association métropolitaine des propriétaires de taxi (Montréal) dont les dirigeants ont réitéré hier, lors d'une conférence de presse, leur appui au projet de loi no 23. Le COT milite pour le retrait du bill 23.

L'Association, qui groupe un peu plus de 400 des 2700 propriétaires de taxis (sur l'île de Montréal) réclame un tribunal du transport et estime qu'il y a trop de détenteurs de permis de taxis, ce qui empêche cette industrie d'atteindre son seuil de rentabilité.

Pour le président de l'Association des propriétaires de taxis, le COT n'est pas autre chose que le MLT (Mouvement de libération du taxi) et, comme groupe, ne propose rien pour remplacer ce qu'il veut voir disparaître.

M. P.A. Prénoveau et son adjoint, R. Henri Paquette, se fondent sur leur déposition devant la commission parlementaire des transports, le 1er septembre 1971, pour affirmer que leur association a réussi à faire modifier le bill 23 de manière qu'enfin, pour la première fois depuis trente ans, quelque chose de positif serait fait pour "mettre de l'ordre" dans l'industrie du taxi. Le délai additionnel concédé sur pression de l'association pour l'émission des plaques "T" – il s'agissait de demander au candidat la preuve qu'il était détenteur d'un permis de taxi – aurait fait disparaître 500 "spoutniks" ou taxis-fantômes des rues de Montréal, selon M. Prénoveau.

Essentiellement, l'Association s'en tient aux grandes lignes des recommandations faites en octobre 1970 par le député de Dorion M. Bossé. M. Prénoveau se dit particulièrement heureux que le nouveau texte du bill 23 offre la possibilité de régler à jamais le cas de "Murray Hill" – détenteur d'une ordonnance de la Régie des transports.

De quelle façon? M. Prénoveau s'en réfère aux articles 162 et 163 du bill 23 et à la mention faite du Code de la Route comme critère de définition d'un "transporteur" public: désormais, une limousine transportant des voyageurs moyennant rémunération ne pourrait plus fonctionner sans un permis de taxi.

L'Association souhaite encore une réglementation plus détaillée en ce qui a trait aux courtiers de transport ou associations qui, comme La Salle et Diamond, servent d'intermédiaire entre détenteurs de permis et clients, par le truchement d'un standard téléphonique, principalement. L'Association a cependant refusé d'admettre en son sein le proprio de "La Salle" qui a sa flotte de 63 voitures-taxis mais aurait été réticent à signer toutes les fiches que les autres membres ont signées...

En avril 1971, il y avait sur l'île de Montréal 98 propriétaires ayant de deux à 5 voitures (338 permis en tout); 37 proprios (283 permis) ayant de 6 à 10 voitures; 17 patrons avaient une flotte de 11 à 20 autos chacun (258 permis) et 16 patrons déclarant une flotte de 21 taxis ou plus (536 permis en tout). Les chiffres de l'association fournissent une ratio d'un taxi pour 226 citoyens sur l'île de Montréal et rappelle que l'on est loin encore de la ratio suggérée par le député de Dorion, soit 1/326.

Théoriquement, un permis d'exploitation de taxi coûte $81 à verser à la ville de Montréal mais on établit à $4,000, parfois à $5,000 le montant que le candidat doit effectivement débourser avant d'obtenir un permis depuis le gel du nombre de permis à Montréal. Le projet de loi no 23, s'il est adopté, prévoit le versement d'une compensation aux détenteurs de permis qui s'en départiraient afin de réduire le nombre de ces permis.

L'Association se prononce pour un retour au 40% du prix de la course à verser au chauffeur, éliminant la location ($14 ou $16) par jour que doit défrayer le conducteur.



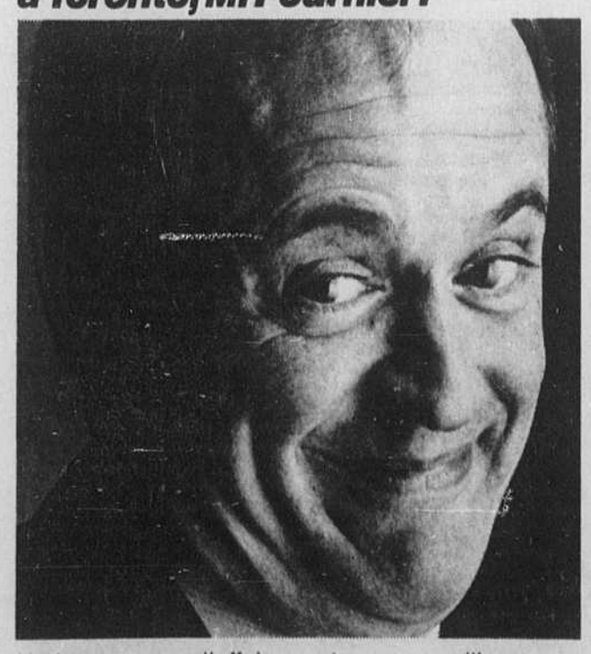
Minute!

Prends donc une bonne Player's Filtre



John Player & Sons
division de: Les Produits Imperial Tobacco Ltée.

Tout s'est bien passé à Toronto, M. Fournier?



Un bon voyage d'affaires est encore meilleur si vous restez dans un bon hôtel. A Toronto, c'est le Royal York.

Pour des réservations dans les 14 hôtels du Canadien Pacifique, ou leurs affiliés partout au Canada, appelez 866-3048.

CP Hôtels



ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ACHATS

DESIRONS ACHETER livres canadiens et revues canadiennes de tout genre. Tél.: **844-1816** 28-3-72

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES DE TOUTES SORTES (argent comptant) Claude Morrier, jour **331-0251** soir: **667-0774** 1-5-72

APPARTEMENTS A LOUER

DELAROCHE 6308: 2 pièces avantageuses, chauffées, meublées, lavabo, frigidaire, poêle (4 ronds) chambre de bain semi. Nombreuses commodités, téléphone, près métro, magasins, etc. $15.00. Tél.: **276-7095.** 24-3-72

ADJACENT OUTREMONT: 5462 avenue du Parc, angle St-Viateur. 3½-$84., 4½-$95. Meublés $6.00 supplémentaire. 3 fenêtres. Compris: taxes d'eau, chauffage, eau chaude courante. Vacances actuellement. 27-3-72

LINTON: Hudson, 4½, moderne, chauffé, sera redécoré, occupation mai. Tél.: **733-4494** ou **733-3775.** 27-3-72

LONGUEUIL: Plus de 450 appartements, 1½ à partir de $90., 2½-$100., 3½-$115., 4½-$125., 5½-$135. Ces logements neufs sont commodément situés dans les **Jardins Emérillon,** comprenant: système d'intercom et d'alarme contre le feu, concierge, stationnement avec prises électriques, chutes à ordures, grand casier, salle de lessiveuse, chauffé, eau chaude fournie, toutes taxes payées, service d'autobus à votre porte jusqu'au métro, près d'un grand centre commercial, écoles, églises, aréna, piscine, terrain de jeu, facilités de garderie d'enfant. On peut visiter tous les jours de 10 heures à 9 heures. 3028 Chemin Chambly, app. 6, Longueuil. Pour renseignements: **527-4141** 1-4-72

1210 RUE VILLERAY, 3½ chauffé non meuble, libre 1er mai, poêle-frigidaire fournis. Ménage frais fait. Prix raisonnable. Tél.: **270-1387** 27-3-72

APPARTEMENTS A SOUS-LOUER

WESTMOUNT SQUARE: sous-louer, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, doit acheter tapis et draperies. Tél. **931-4063** 25-3-72

ARTICLES A VENDRE

TAPIS magnifiques, dessins orientaux, couleurs attrayantes, 9 x 12, 8' x 10', 6' x 9'. Aussi tapis de passage. Jamais utilisés. Aubaine véritable. Tél. **739-0162** 17-4-72

AUTOS A VENDRE

PEUGEOT 1970, modèle 204, superluxe, sedan, 4 vitesses, stéréo tout équipé, 15,000 milles, propre comme neuf, Tél: **521-1255 ou 353-9012.** 29-3-72

VOLVO: 142E, 1971, injection, radial, overdrive", 8,000 milles, $3,000. Tél: **322-0142.** 29-3-72

DATSUN 1971, modèle 1200, radio AM-FM, 24,000 milles, très bon état. Tél.: **843-3349** de 6 à 9 p.m. 24-3-72

VOLVO-FIAT, 1972, prix défiant toute compétition, ventes - pièces, service après vente, livraison immédiate. Acceptons échange toutes marques. FORT CHAMBLY AUTOMOBILE, 2575 Bourgogne, Chambly. **658-6623** 28-3-72

DATSUN 240Z, 1971, extérieur vert, intérieur tan, 10,000 milles. Pour renseignements **671-6606** ou **931-7221** poste 34. 27-3-72

PEUGEOT 204, 1969, 30,000 milles, excellent état, radio. Tél.: **739-4359** matin. 24-3-72

BUREAU A LOUER

ST-HUBERT: près Sherbrooke, rez-de-chaussée, 4 pièces, chauffé, éclairé. $150. Libre. Tél.: **489-3789** 1-4-72

600 PIEDS CARRES: Cherrier et Parc Lafontaine, bureaux pour professionnels, disponibles le 1er mai. $235. par mois. Tél.: **526-7791.** 28-3-72

CHALETS A VENDRE

STE-AGATHE: luxueux Bavarois, près pentes, 5½, chauffé, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, TV, semaines-ski. (Aussi location été, piscine chauffée, école d'équitation). Tél.: **256-6825.** 25-3-72

COMMERCES A VENDRE

TELEVISIONS, Vente et Service, établi depuis 20 ans. Franchise R.C.A. Bonne clientèle. Situé près aéroport Ste-Scholastique. Cause: autre commerce. Tél.: **1-258-2055.** 25-3-72

TABAGIE-VARIETES: à vendre, balance de dettes, reprise cause maladie. Tél.: **321-9288** 27-3-72

OTTOBURN PARK: 613 Osias Leduc, terrain 62' x 100', commerce et bâtisse. Tél.: **467-2672.** 29-3-72

LIBRAIRIE, dépositaire de livres, disques, posters et magazines. Prix comptant $3,000. Tél. **677-9050** ou **524-5857** 25-3-72

APPARTEMENTS A LOUER

3445 RUE DRUMMOND
IMPERIAL HOUSE

- ÉDIFICE MODERNE AVEC ASCENSEUR
- AIR CLIMATISÉ
- MACHINE À LAVER LA VAISSELLE
- PORTIERS
- STATIONNEMENT SOUTERRAIN
- BAIN SAUNA

3 Chambres à $202.50
4½ Chambres à $290.00
5½ Chambres à $330.00
6½ Chambres à $335.00

OCCUPATION IMMÉDIATE ENTIÈREMENT ÉQUIPÉ ET TOUTES TAXES PAYÉES.

S'ADRESSER AU SURINTENDANT **844-1659**

WESTMOUNT REALTIES

Administrateur d'édifice - Courtier agréé

24-3-72

APPARTEMENTS A LOUER

Emérillon

APPARTEMENTS À LOUER

PLUS DE 450 APPARTEMENTS

1½ à partir de $90 - 2½: $100 - 3½: $115 - 4½: $125 - 5½: $135

Ces logements nufs sont commodément situés dans

LES JARDINS EMERILLON

comprenant système d'intercom et d'alarme contre le feu, concierge, stationnement avec prises électriques, chutes à ordures, grand casier, salle de lessiveuse, chauffé, eau chaude fournie, toutes taxes payées, service d'autobus à votre porte jusqu'au métro, près d'un grand centre commercial, écoles, églises, aréna, piscine, terrain de jeux, facilités de garderie d'enfants.

On peut visiter tous les jours de 10 heures à 9 heures.

3028 Chemin Chambly
App. 6
LONGUEUIL

pour renseignements
670-4770
527-4141

24-3-72

LOGEMENTS A LOUER

Emérillon

LOGEMENTS A LOUER

5½ à partir de $135

comprenant:
- Chauffage.
- Toutes taxes payées.
- Eau chaude.
- Stationnement avec prise individuelle.
- Service de concierge.
- Planchers finis varathane.
- Près écoles, églises, centres commerciaux, terrains de jeux, aréna, piscine.

Pour renseignements,
2700 Chemin Chambly, Longueuil

527-4141

24-3-72

COURS PRIVES

ATELIERS LITTERAIRES, sessions de 3 mois, groupes libres et sans exigence académique, pratiquant l'art d'écrire sous la surveillance de l'écrivain Yves Thériault. Cotisation raisonnable. Tél.: **486-6679.** 27-3-72

DIVERS

ESPAGNOL: pour m'aider (homme) chez moi, 1 ou 2 soirs par semaine, à rapprendre l'espagnol. Tél.: **744-1828** entre 20 et 21 heures. 25-3-72

MONSIEUR PROPRIÉTAIRE

Ne vous tracassez plus pour maisons de chambres, appartements, etc. Le Service de Dépannage aux Locataires Enrg., s'occupera pour vous de trouver de bons locataires.

Pour tous renseignements :
336-9880

ou écrire :
C.P. 540,
Succursale St-Laurent,
Montréal 379.

27-3-72

DUPLEX A LOUER

TETREAULTVILLE: 5 pièces, haut de duplex, non chauffé, Prix $105. par mois. Tél.: **351-9417.** 27-3-72

STE-ROSE: 5½, haut-duplex, chauffé, eau chaude, tapis, thermostat, près Polyvalente, parc. Tél.: **622-7857.** 25-3-72

OUTREMONT: sur Boul. Dollard, haut-duplex détaché, magnifique 8 pièces, chauffé, eau chaude, 1½ chambre de bains, garage. Tél.: **274-4901.** 1-4-72

LACOMBE: haut-duplex, 7½ pièces, 3 chambres à coucher, salle à manger séparée, salon, cuisine, den, redécoré, équipé, chauffé. Garage, balcon. $250. Tél.: **342-4714.** 27-3-72

COTE-DES-NEIGES: beau, grand 4½ pièces, haut-duplex luxueux, chauffé, équipé, prix raisonnable, adultes seulement. Occupation mai. Tél: **738-9674** 27-3-72

COTE-DES-NEIGES: Michel Bibaud, près Université de Montréal, haut-duplex, spacieux, 7 pièces plus 1½ salle de bain, garage, concierge. Tél. **738-4637** 27-3-72

COTE-DES-NEIGES: Côte Ste-Catherine, près Université, haut-duplex, 7 pièces, chauffé, eau chaude, 1½ salle de bains, garage occupation immédiate. **Tél: 731-7154.**

ANJOU: Place Montrichard, haut-duplex, semi-détaché, grand 5½, moderne, chauffage central, thermostat séparé, planchers: marquetterie-tuile, réservoir eau chaude sans frais. $130 non chauffé. Tél.: **351-2160** 28-3-72

OUTREMONT: Wilder, 5½, bas, équipé, chauffé, cuisine, moderne, résidentiel, idéal pour professionnel $230. Tél.: **279-0017** 24-3-72

FEMMES DEMANDEES

DACTYLO-RECEPTIONISTE, parfait français, bon italien, pour bureau étranger. Envoyez curriculum vitae à Case postale 73, Place Victoria, Montréal. 29-3-72

ASSISTANTE-DENTAIRE

Avec expérience pour travail à la chaise, possibilité de travail en bouche.
Salaire jusqu'à $175. par semaine selon qualifications.
Envoyez curriculum vitae à:
Case 262, Le Devoir
27-3-72

HOMMES DEMANDES

HOMME SÉRIEUX POUVANT TRAVAILLER SANS SURVEILLANCE. Salaire annuel $14,000 plus boni. Pour contacter clients dans région de Montréal. Voyages limités en auto. Nous entrainons. Doit être bilingue. Écrire par avion à: **W.P. Dickerson, Prés. Southwestern Petroleum Corp. Ft. Worth, Texas, U.S.A.** 28-3-72

INSTRUMENTS MUSIQUE

Achèterais d'un particulier piano droit, excellent état. Téléphoner le soir après 7 p.m. **733-9120.** 24-3-72

LOGEMENTS A LOUER

MARQUETTE près Parc Lafontaine, 2-4, 1-3 pièces, chauffés, électricité, taxes, tapis, poêle, réfrigérateur neufs, balcons. $175. – $150. près école, centre loisirs, transports. Tél: – **849-1966** 25-3-72

LONGUEUIL: 3½-$115., 4½-$125., 5½-$135. Logements neufs, spacieux, comprenant: système d'intercom et d'alarme contre le feu, concierge, stationnement avec prises électriques, chutes à ordures, grand casier, salle de lessiveuse, chauffé, eau chaude fournie, toutes taxes pavées, service d'autobus à votre porte jusqu'au métro, près d'un grande centre commerical, écoles, églises, aréna, piscine, terrain de jeu, facilités de garderie d'enfant. On peut visiter tous les jours de 10 heures à 9 heures. 3028 chemin Chambly, app. 6. Pour renseignements: **527-4141** 1-4-72

LONGUEUIL: 5½ à partir de $135. comprenant chauffage, toutes taxes payées, eau chaude, stationnement avec prise individuelle, service de concierge, planchers finis varathane, près écoles, églises, centres commerciaux, terrains de jeux, aréna, piscine. Pour renseignements: 2700 Chemin Chambly, Longueuil. **527-4141** 1-4-72

COTE-DES-NEIGES, 4405 Isabella, près Université de Montréal et 3 hôpitaux, sous-sol, 3½, ensoleillé, chauffé, poêle, réfrigérateur. Mai. $100. Tél. **739-6080** 27-3-72

FEMME DEMANDEE

SECRETAIRE LEGALE demandée, bilingue, avec expérience. Tél: **842-8792.** 27-3-72

Bureau professionnel demande une
SECRÉTAIRE
Travail - 3 jours par semaine de 11 a.m. à 9 p.m.
Faire parvenir curriculum vitae à:
Case 263, Le Devoir
25-3-72

SECRÉTAIRE

d'expérience demandée, bilingue, travail général de bureau. Connaissance de la comptabilité et des termes médicaux. Salaire à discuter.
Envoyez curriculum vitae à :
CASE 265, Le Devoir
25-3-72

DEBROUILLARDISE REQUISE: une de nos secrétaires va nous laisser le 21 avril. D'ici là elle va entraîner sa remplaçante. Nous sommes de jeunes avocats très exigeants en ce qui concerne le travail et l'intérêt intelligents qu'on doit y apporter. Nous offrons un travail intéressant, beaucoup de responsabilités et d'initiative. Personnes cherchant sinécure prière de s'abstenir. Réponse écrite: Unterberg & Boyer, 1420 ouest, rue Sherbrooke, chambre 400, Montréal. 24-3-72

IMMÉDIATEMENT
JEUNE FEMME

parfaite bilingue, rapide, sens des responsabilités, belle apparence, pouvant s'occuper de travail général de bureau pour importateur d'articles de sport. Ville St-Laurent. Auto nécessaire. Bon salaire.

Tél: 336-0130

27-3-72

SECRÉTAIRE LÉGALE

Bureau d'avocats du centre-ville recherche une secrétaire, bilingue, possédant sténo et dactylo. Expérience légale nécessaire.

Salaire à discuter suivant expérience.

Tél. 849-4261

28-3-72

RÉCEPTIONNISTE-ASSISTANTE

25-30 ans, bilingue, dactylo, 12e année, sens des responsabilités, débrouillarde, belle apparence, parfaite santé. Pouvant travailler le soir et le samedi. Semaine de 40 heures. Références.

s.v.p. s'adresser:
Clinique Barbeau
1044 ouest, ave. Laurier,
273-1561 24-3-72

FOURRURES

ETOLE de vison bleue argent, presque neuve. $250. Tél. **738-4898** 25-3-72

GARDERIES

GARDERIE ÉDUCATIVE ET SPORTIVE

Enfants 2½ à 6 ans, 7 a.m. - 7 p.m. Natation, art plastique, gymnastique, français oral, danse etc. Dîner, sieste et collation.

Centre Immaculée-Conception
4265 Papineau
Tél. : 527-1257

25-3-72

HOMMES DEMANDES

ÉDUCATEURS DEMANDÉS

Fonctions:
Prendre la responsabilité d'un groupe d'adolescents présentant des problèmes de comportement.

Conditions:
21 ans et plus, bonne santé, 11 ans d'études minimum, ou expérience exceptionnelle pouvant compenser. Cours spécialisés obligatoires en cours d'emploi. Examen d'admission obligatoire.

Faire parvenir curriculum vitae au:
Service du Personnel,
Le Centre Berthelet Inc.,
8029 - 83e avenue,
Rivière-des-Prairies, Montréal 478.

24-3-72

ENTREPRISE INTERNATIONALE ÉTABLIE DANS PLUSIEURS PAYS

offre

DES POSTES D'AVENIR

a quelques personnes sérieuses, ambitieuses et honnêtes (25 ans et plus) dans:

- Relations publiques
- Supervision du marché
- Gérance de personnel
- Administration

Temps plein ou partiel

Pour entrevue seulement:
Tél.: 374-3938

24-3-72

ÉCOLES À VENDRE

ÉCOLE À VENDRE

Bâtisse (20 ans de construction) en brique, comprenant 2 étages et sous-sol et pouvant accomoder environ 160 élèves.

- Située sur Rive Sud - Montréal.
- Institution indépendante.
- Véritable aubaine.
- Raison: retraite.

Veuillez vous adresser à:
Case 264, LE DEVOIR

24-3-72

LOGEMENTS A LOUER

OUTREMONT: 2e, 6 pièces chauffées, eau chaude, poêle-frigidaire, garage, peinture refaite, sortie laveuse-sécheuse. Adultes. $200. Tél. **273-4396** 27-3-72

MONTREAL NORD: 4½ moderne, chauffé, eau chaude, entrée laveuse-sécheuse, porte-patio, stationnement – 4120 Larin, 1er – 2e $120. 4½ non chauffé, $90. – 4047 du Progrès. Tél. **331-4864.** 1-4-72

PREFONTAINE 3785: demi sous-sol, $55, 3765: 2e étage, balcons $68. 3 pièces modernes, non chauffés, 220, terrain-gazon, bien situés, près centre d'achats. Tél.**747-0482 747-5443.** 27-3-72

LAVAL DES RAPIDES: 5½ grandes pièces modernes, avec garage. Libre 15 avril. $125. Tél.**663-6966** 27-3-72

APPARTEMENT ou LOGEMENTS, locaux de tout genre. Inf.: Service de Dépannage aux Locataires Enrg. **336-9880.** C.P. 540, Succursale St-Laurent, Montréal 379. 27-3-72

LONGUEUIL: 319 d'Iberville, 3½ pièces, chauffées, taxes payées, près centre d'achats, métro, transport. $90. par mois. Tél.: **670-4675** après 5 p.m. 27-3-72

LONGUEUIL: 4½, dans duplex chauffé, eau chaude, taxes payées, stationnement, cour, entrée laveuse-sécheuse, près CTCUM et Place Désormeaux. $110. par mois. Tél.: après 5 p.m. **670-0482.** 27-3-72

MAGASINS A LOUER

ST-HUBERT 7363: près Jean-Talon, presque neuf, 12' x 70', cave 8', 2 vitrines. Idéal: variétés, librairie, pâtisserie, lingerie, chaussures, quincaillerie, bijouterie, articles sports, cordonnerie. $220. Tél.: **381-5039.** 25-4-72

MAISON DEMANDEE

DESIRONS louer maison avec possibilité de 5 pièces fermées plus cuisine, salon, salle à manger. Tél. **381-7020, 667-6812** 24-3-72

Dans quartier Rosemont, 7 chambres à coucher, jardin, Ecrire Case postale 393, Station M, Montréal 403. 27-3-72

MAISONS A LOUER

VILLE MONT-ROYAL: près Université de Montréal, pour saison estivale, du 1er mai au 1er septembre, 7½ meublé, 4 chambres à coucher, grand terrain, rue tranquille. Tél.: **731-0433** ou **271-1537.** 27-3-72

OUTREMONT: semi-détaché, près Université de Montréal, 4 chambres, réfrigérateur, laveuse, meublée ou non. A partir du 1er juin. Tél.: **731-4752** 27-3-72

OCCASIONS D'AFFAIRES

VOTRE ENTREPRISE EST-ELLE CONNUE ?

Aux petits industriels, voici l'occasion d'annoncer dans le journal "Techniciens" ou "Ligne des Propriétaires".

Tél: 384-4807
271-8127, après 6 p.m.

1-4-72

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, services sérieux. 1600 Berri, suite 3106, Marthe Gaudette. B.A.B. Ped. B. Ph., L. ès Lettres Tél.: **288-2332.** 3h. à 8h. J.N.O.

PROPRIETES A VENDRE

VIMONT bungalow, sous-sol fini, directement du propriétaire. Hypothèque à 7¼%. Comptant à discuter. Tél.: **663-2685.** J.N.O.

OUTREMONT: 274 de l'Epée, centre d'écoles, cottage 8 pièces, 4 chambres à coucher plus chambre domestique, sous-sol fini, cuisine planifiée, tapis. $38,900. Propriétaire: **731-7005 ou 276-4401.** 27-3-72

LONGUEUIL: Beaux cottages semi-détachés. Le haut: 3 chambres à coucher, salle de bain. Rez-de-chaussée: salon, dinette, cuisine dernier cri, salle de lavage et salle de toilette additionnelles. Autobus de la porte au métro. Face à l'école. Prix pour vendre immédiatement $14,940 quel que soit le comptant. 2460 Ste-Hélène, Longueuil **527-4141.** 1-4-72

ST-BRUNO: flanc de la montagne. Racé et élégant. Cottage d'une valeur exceptionnelle comprend 10 pièces, 5 chambres, foyers. Garage double. 55,000 pieds carrés de terrain boisé. Site de prestige. Monique Côté, **653-2496** ou **653-3746.** Immeubles Westgate, courtiers. 23-3-72

DES SAPINS 5460 (terrasse Maisonneuve), cottage, près hopitaux, foyer, aquarium, patio, salle de jeux, garage, piscine chauffée. Tél.: **581-2484** ou **259-1348.** 10-4-72

LONGUEUIL: Magnifique "Town House", (maison de ville), neuve. Très grandes pièces, cuisine, très bien agencée, salle de toilette additionnelle. Prix pour vendre immédiatement. $11,990. comptant $610. Peut être éligible au rabais provincial. **527-4141.** 1-4-72

BROSSARD: cottage, 4 chambres à coucher, 2½ chambres de bain, piscine extérieure creusée en ciment, hypothèque 6¼%, $28,500. André Guérin, propriétaire **672-1444.** 1-4-72

BERRI 9514: station Sauvé, 2-5, moderne, fenêtres aluminium, auvents, tapis – couvre-planchers compris, bas libre, $18,700. Tél. **721-5918.** 25-3-72

CHOMEDEY, bungalow, 6 pièces, sous-sol fini, parfaite condition (propriétaire). Près centre d'achats St-Martin. Tél.: **688-8402** 29-3-72

ST-BRUNO: élégant cottage Canadien en pierre, 9 pièces, 4 chambres, salon avec foyer. Garage double. Superbe terrain de 24,400 pieds carrés. A sacrifier $35,800. Monique Côté **653-2496** ou **653-3746** Immeubles Westgate, courtiers. 24-3-72

BOUCHERVILLE: cottage neuf et luxueux, salon spacieux, salle à manger, vivoir adjacent à la cuisine, 3 grandes chambres à coucher, 2 salles de bains, garage. Raison: départ. Tél:**655-7599.** 27-3-72

ST-LAMBERT (Préville), beau cottage "Bretagne", 8 pièces, 2½ salles de bains, salon avec foyer, salle familiale exceptionnelle. Garage. MLS. Pour plus amples informations, appelez Hélène Gagné: **679-8220** ou **679-2485.** Immeubles Westgate, courtiers. 24-3-72

PROPRIETES A VENDRE

LONGUEUIL: bungalow pierre des champs et brique, 2 foyers naturels, 8 grandes pièces, salle familiale en acajou et pierre des champs avec bar, beaucoup d'entreposage. Garage. Maison impeccable. Piscine en béton. Prix: $22,500. Comptant raisonnable. Appelez François Thibault **679-8220** ou **674-6789.** Immeubles Westgate, courtiers. 24-3-72

REMORQUES-ROULOTTES

ROULOTTE MOTORISÉE

25 pieds, de marque "Supérieur", très luxueuse, équipée au maximum. Prix original : $25,000. réduite à $19,500. pour vente rapide.

Tél. : jour 527-1393, 272-8715

25-3-72

REMBOURRAGE

REMBOURRAGE général, réparations de meubles antiques et polissage, réparations de meubles modernes, set de salon, davenport, sofa-lit, chaises de cuisine. Estimé gratuit. Ouvrage garanti. Tél.: **521-5484.** 27-3-72

HOMMES DEMANDES

ENTREPRISE INTERNATIONALE ÉTABLIE DANS PLUSIEURS PAYS

offre

DES POSTES D'AVENIR

a quelques personnes sérieuses, ambitieuses et honnêtes (25 ans et plus) dans:

- Relations publiques
- Supervision du marché
- Gérance de personnel
- Administration

Temps plein ou partiel

Pour entrevue seulement:
Tél.: 374-3938

24-3-72

ÉCOLES À VENDRE

ÉCOLE À VENDRE

Bâtisse (20 ans de construction) en brique, comprenant 2 étages et sous-sol et pouvant accomoder environ 160 élèves.

- Située sur Rive Sud - Montréal.
- Institution indépendante.
- Véritable aubaine.
- Raison: retraite.

Veuillez vous adresser à:
Case 264, LE DEVOIR

24-3-72

Autres nouvelles de sport en page 19

Cashman et Hextall écopent de 3 parties

MONTREAL (PC) – Le président de la ligue Nationale de hockey, Clarence Campbell, a suspendu hier pour trois parties l'ailier gauche Wayne Cashman, des Bruins de Boston, et le joueur de centre Dennis Hextall, des North Stars, de Minnesota.

De plus, Cashman devra payer une amende de $200 et Hextall, deux amendes de $50 chacune, à la suite de coups de bâtons, dimanche dernier, à Boston, au cours d'une partie télédiffusée partout aux Etats-Unis et en certaines régions du Canada.

Au cours d'une conférence de presse, hier matin, Campbell a précisé que deux punitions mineures décernées à Cashman pour avoir participé à la bagarre, et la punition majeure de cinq minutes décernée à Hextall pour avoir dardé le joueur du Boston, par l'arbitre Bil Friday, avaient été très insuffisantes pour les fautes graves et dangereuses commises par les deux hommes.

Friday a assisté mardi à une enquête qui s'est déroulée au bureau du président Campbell. Selon son témoignage, il n'a pas été témoin de l'assaut commis par Hextall contre Cashman, parce qu'il était alors occupé à surveiller le jeu se déroulant autour des buts du Boston.

Ce sont les juges de lignes John D'Amico et Terry Pierce, qui l'ont mis au courant.

Hextall était inactif, pour la première de ses trois parties, mardi soir, quand son équipe a rencontré les Golden Seals de la Californie. Cashman restera au banc, pour la première de ses trois suspensions, ce soir, quand les Bruins rendront visite aux Rangers de New York.

Les faits

Les journalistes, présents à la conférence de presse, ont pu voir plusieurs fois comment se sont déroulés les faits grâce au ruban magnétoscopique, à sa vitesse normale, au ralenti et en reprises immédiates.

Vers la fin de la deuxième période, Hextall a reçu une passe d'un de ses coéquipiers, juste devant les buts du Minnesota. Il a traversé toute la patinoire, avec Cashman à sa poursuite.

Comme les deux joueurs traversaient la ligne bleue du Minnesota, Cashman, utilisant son bâton comme une hache, a frappé Hextall à la jambe. Friday a aussitôt indiqué qu'il y aurait punition pour Cashman.

Hextall a continué avec la rondelle, traversant la ligne bleue du Boston. De nouveau, Cashman a donné un violent coup de bâton tenu des deux mains aux chevilles de Hextall, comme ce dernier faisait une passe à un autre de ses coéquipiers.

Après s'être débarrassé de la rondelle Hextall s'est retourné pour faire face à Cashman et a flanqué un coup de la lame de son bâton directement au côté gauche de la gorge du joueur du Boston. Cashman s'est écroulé sur la glace, tandis que le jeu continuait autour des buts du Boston.

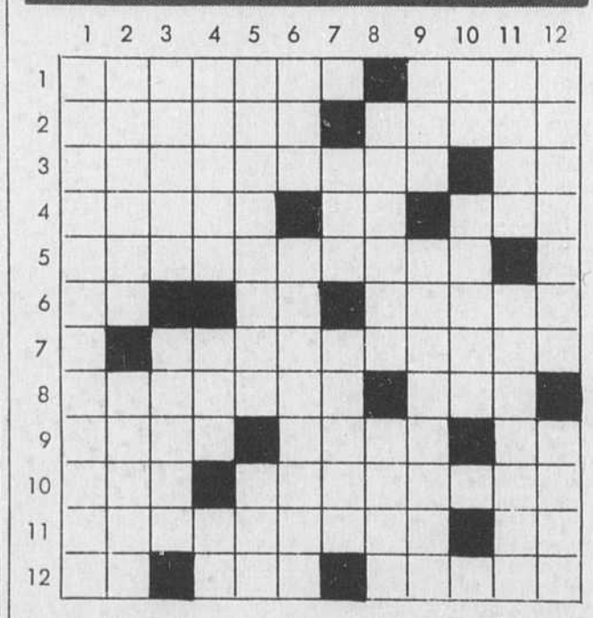
Phil Esposito, du Boston, est intervenu pour calmer Hextall et les deux joueurs se sont retrouvés derrière les filets du Boston, les juges de ligne faisant tout en leur pouvoir pour les séparer.

"A ce moment, Cashman est venu de 40 à 50 pieds plus loin et, bondissant dans les airs, a fait voler son bâton qu'il tenait à deux mains, au-dessus de la tête de d'Amico, pour frapper Hextall à l'épaule gauche," a rapporté Campbell.

Voyant à les tenir loin l'un de l'autre, les juges de lignes ont conduit Cashman et Hextall au banc des punitions.

Informé par les juges de ligne au sujet du coup violent porté par Hextall, l'arbitre Friday a imposé une punition majeure au joueur du Minnesota. Il a décerné une punition mineure à Cashman, pour avoir cinglé et une autre pour avoir manqué au règlement, en bondissant au-dessus des juges pour atteindre Hextall.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1 – Combinaison du phénol avec une base. – Mit à sec.
2 – Ce qu'on donne aux pauvres par charité. – Ami de l'homme.
3 – Caractère du niais. – Platine.
4 – Fruit de l'alisier. – Du dialecte provençal. – Obtenue.
5 – Mélangeraient.
6 – Erbium. – Préfixe privatif. – En parlant d'un corps, agi à son tour sur un autre corps dont il a éprouvé l'action.
7 – Etablissement qui reçoit des malades atteints de tuberculose.
8 – Mépris pour la religion. – Enleva.
9 – Substance sécrétée par les abeilles. – Mer formée par l'océan Indien, au sud-ouest de l'Asie. – Coups de baguette.
10 – Gros perroquet. – Tirai.
11 – Emploi fréquent du son i, particulier au grec moderne. – Notre-Dame.
12 – Consonnes jumelles. – Partie du pain. – Jalousie.

Verticalement

1 – Relatif aux pays des deux Amériques.
2 – Frotter d'huile. – Magistrat français, né à Paris (1560-1609).
3 – Substance dure et blanche qui recouvre la couronne des dents. – Poisson voisin du hareng.
4 – Querelle. – Cri de douleur. – Americium.
5 – Nom usuel du chénopode. – Pas ailleurs.
6 – Au golf, petite cheville. – Action de disséquer.
7 – Souverain. – Durée limitée.
8 – Epaisseur de douze points typographiques. – Sert à attaquer ou à se défendre.
9 – Feuilles du théier. – Qui est propre à Néron.
10 – Du verbe avoir. – Existait.
11 – Rassasié. – Langue indienne du Paraguay.
12 – Espace de temps pendant lequel une fonction est remplie par un autre que par le titulaire. – Assiste.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	N	I	T	R	O	P	O	T	A	S	S	E
2	E	R	R	E	U	R	■	A	R	I	E	L
3	G	R	U	E	R	I	E	■	S	E	M	I
4	O	E	I	L	L	E	R	E	■	N	I	D
5	C	L	E	■	I	R	O	N	I	S	T	E
6	L	I	■	T	E	■	S	E	L	■	E	R
7	A	G	R	A	N	D	I	R	E	Z	■	A
8	T	I	E	N	■	R	O	G	U	E	E	■
9	R	O	I	■	M	I	N	I	M	U	M	■
10	I	N	T	R	U	S	■	E	G	A	L	■
11	C	■	R	H	E	S	U	S	■	M	I	E
12	E	V	E	■	T	E	S	■	V	A	L	U

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

brefs, d'Ottawa

STRATFORD (CP) – L'éminence grise de la faction Waffle au sein du NPD, M. Melville Watkins, a accusé hier le leader du NPD-Ontario, M. Stephen Lewis, d'avoir polarisé le parti en déclarant qu'il ne pourrait survivre aux tiraillements résultant de l'existence du groupe Waffle.

M. Stephen Lewis a fait cette déclaration devant une assemblée de partisans en fin de semaine et l'a commentée depuis en soulignant que le parti tout entier était soulagé de voir que cette question avait été enfin abordée au vu et au su de tout le monde. Nous pouvons continuer à travailler maintenant que cette histoire est réglée, a-t-il déclaré.

M. Watkins est d'avis que M. Lewis, en sa qualité de chef de parti provincial, n'a pas le droit de se ranger d'un côté plutôt que d'un autre et de laisser croire qu'il peut résoudre ainsi les problèmes internes.

"Son leadership, a souligné M. Watkins, n'a pas tellement profité aux néo-démocrates aux dernières élections provinciales et il faut noter que les candidats Waffle ont mieux réussi à ces élections que les candidats MPD pur sangs."

"Jim Laxer et moi-même avons été choisis candidats aux élections fédérales, ce qui prouve qu'on nous accepte dans nos circonscriptions".

●

OTTAWA – L'ex-premier ministre créditiste de l'Alberta, M. Ernest Manning, est d'avis que le gouvernement fédéral devrait prêter plus d'attention aux critiques formulées à l'égard des versements de péréquation au Québec.

Sans citer le premier ministre de Colombie-Britannique, M. W.A.C. Bennett, qui a tenu des propos virulents à l'égard de ces versements au Québec, M. Manning a repris ses arguments.

Déposant devant le Sénat qui étudie la reconduction de ces versements aux provinces, M. Manning a rappelé que le Québec comptait parmi l'une des quatre plus riches provinces du Canada, avec l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Le Québec, malgré ce fait, est la seule province qui touche des versements de péréquation destinés à hausser les revenus provinciaux à la moyenne nationale per capita, a-t-il dit.

"On ne peut faire la sourde oreille à ces critiques, a déclaré M. Manning, quand elles sont fondées.

Après avoir adopté en deuxième lecture le principe du projet de loi sur la reconduction de la péréquation aux provinces, les sénateurs en ont confié l'étude à une commission.

●

OTTAWA – Le Québec a reçu en 1970-71 plus de la moitié des $50 millions de dollars versé par le gouvernement fédéral pour promouvoir le bilinguisme au Canada. Selon le secrétariat d'Etat, du $50 millions, $29,986,813 sont allés au Québec. L'Ontario a reçu $12,164,400 et $2,097,848 qui lui étaient dûs selon de précédents accords. Le Nouveau-Brunswick a perçu $3,694,680. Les autres provinces ont touché respectivement $123,485 pour Terre-Neuve; $101,490 pour l'île du Prince-Edouard; $849,557 pour le Manitoba; $597,063 pour la Saskatchewan; $865,359 pour l'Alberta et $883,558 pour la Colombie-Britannique.

●

OTTAWA – Aucune des quatre classes de courrier ne permet au ministère des postes de réaliser des profits. Depuis 1961, la manutention du courrier au Canada s'est traduite par un déficit qui se chiffrait par $29 millions en 1961-62 pour diminuer jusqu'à $10.8 millions en 1964-65 pour atteindre plus de $100 millions en 1970-71. Pour 1971-72, le déficit se chiffre par environ $95.6 millions.

De 1961-62 à 1967-68, la manutention du courrier de première classe a permis au ministère d'accuser des bénéfices. Depuis le courrier de première classe n'occasionne que des déficits, le plus élevé $30.3 millions, ayant été enregistré en 1970-71. Pour 1971-72, le déficit est de $15.1 millions. La manutention du courrier de deuxième classe a occasionné un déficit de $33.2 millions pour 1971-72, celle du courrier de troisième classe un déficit de $27.3 millions pour la même période tandis que le courrier de quatrième classe a été acheminé au coût d'un déficit de $9.3 millions. Les journaux comptent pour environ 27% de tout le courrier de deuxième classe.

●

OTTAWA – Le programme d'initiatives locales actuellement en vigueur, s'il rencontre la faveur des Canadiens, pourrait être renouvelé aux prochaines législatures. C'est ce qu'a laissé entendre hier le premier ministre, M. Trudeau, en réponse à M. Paul Hellyer, qui mettait en doute la façon dont les subventions étaient accordées aux organismes désireux de se lancer dans des initiatives locales. M. Hellyer est surtout mécontent d'une subvention qui a été accordée à un mouvement religieux de Toronto connu sous le nom de Process Church of Final Judgment, que certains disent voué au satanisme. Le premier ministre, a lancé M. Hellyer, pourrait plutôt considérer les demandes de subvention faites par l'Armée du salut. Le gouvernement ne peut accéder à toutes les demandes, lui a répondu le premier ministre, et parmi celles qu'il refuse, il s'en trouve qui sont valables.

●

OTTAWA – La commission parlementaire des comptes publics a demandé hier à la Chambre la permission de préparer un projet de loi portant sur le bureau du vérificateur général du Canada, M. Maxwell Henderson. Ce dernier, ces semaines dernières, s'est plaint que le gouvernement l'empêchait de recruter le personnel nécessaire à l'accomplissement de ses fonctions. A la suite d'une audience devant les membres de la commission parlementaire des comptes publics, M. Henderson et le président du Conseil du trésor, M. C.M. Drury, ont convenu qu'une loi distincte régissant le bureau du vérificateur général pourrait mettre fin aux problèmes de M. Henderson.

●

OTTAWA (CP) – Les Communes ont approuvé hier en troisième lecture le projet de loi du gouvernement mettant en vigueur les réductions d'impôt sur le revenu annoncées le 14 octobre dernier par le ministre des finances d'alors, M. Benson. Il ne manque plus au projet que l'approbation du Sénat.

Les réductions d'impôt, de l'ordre de trois pour cent pour les particuliers et de sept pour cent pour les sociétés ont été appliquées durant les six derniers mois de 1971. Leur application en 1972 nécessitait l'adoption d'une loi, à laquelle l'opposition a faiblement réagi en soulignant que ce n'était pas ainsi que le gouvernement pourrait stimuler la production et créer des emplois.

L'affaire Ginoux-Dossman: la fameuse transaction, un coup monté?

par Guy Deshaies

La fameuse transaction immobilière qui devait rendre plus riches Pierre Ginoux et André Dossman et qui devait être conclue le 26 juin 1968, date de la disparition de Dossman, n'était en réalité qu'une fumisterie et un coup monté.

C'est Pierre Ginoux lui-même qui faisait ces singuliers aveux à Ghislaine B., amie et concubine de Dossman, dans la nuit du 26 au 27 juin, après que les Ginoux eurent fait croire à l'amie de Dossman que son amant était allé avec des amis et qu'il devait revenir chez les Ginoux pour célébrer la transaction.

Après une vaine attente toute la nuit, après de fausses tentatives entreprises par Ginoux dans le but de retrouver Dossman, celui qui est accusé du meurtre de Dossman aujourd'hui déclarait à Ghislaine B. que Dossman avait tout imaginé l'histoire de la transaction dans le but de la quitter et de retourner vivre avec son ancienne maîtresse Thérèse M.

C'est Ghislaine B. qui a raconté, hier, en 2e division des assises, cet autre chapitre du passionnant roman policier que constitue l'affaire Dossman.

Rappelons que, d'après l'amie de Dossman, Pierre Ginoux avait prétendu avoir $55,000 qu'il était prête à investir dans l'achat d'un terrain qui serait revendu ensuite au gouvernement français avec un alléchant profit.

Dossman avait alors emprunté $37,000 afin de rendre possible cet achat d'un terrain de $92,000. Ghislaine B. avait déjà rencontré Pierre Ginoux, au mois de juin, en présence de son ami qui déjà avait les $37,000. Ginoux aurait alors exhibé un paquet de la forme de billets de banque en liasse en disant: "Il y a $55,000 là-dedans".

Vainement, ce soir-là, on avait attendu le "notaire" et le "vieux", ce dernier étant, d'après Ginoux, le propriétaire du terrain.

Il y a eu, par la suite, de nombreuses discussions à ce sujet. Dossman a transporté plus d'une fois ses $37,000 dans sa serviette. Il y a eu appels téléphoniques, conversations et enfin, le 26 juin, après un appel téléphonique de Ginoux, Dossman s'emparaît une fois de plus de l'argent, attendait Ginoux qui se rendait quelques instants après au bureau de Dossman en auto.

Les deux hommes partaient ensuite ensemble dans le but de conclure l'intéressante affaire. Ce fut la dernière fois que Ghislaine B., qui était secrétaire de Dossman, a vu celui-ci vivant.

Les événements qui suivent évoquent le grand désarroi de Ghislaine B. qui apprend d'une part que Dossman a inventé cette histoire pour la quitter et d'autre part qu'il n'est pas allé, comme le prétend Ginoux, retrouver Thérèse M.

Celle-ci s'inquiète et, le 28 juin au soir, chez les Dossman, en présence de Pierre Ginoux et de Monique Raquepas (qui est devenue sa femme plus tard), elle pleure en même temps que Ghislaine. L'homme qu'elles aiment toutes les deux est disparu. Il a été vu pour la dernière fois avec Ginoux; la transaction, d'après Ginoux, n'est qu'une machination de Dossman; ce dernier avait $37,000 en argent sur lui et, de plus, Ginoux admet que pendant qu'il faisait semblant de chercher Dossman, il est venu, à la demande de ce dernier, fouiller l'appartement et le bureau des Dossman afin d'en retirer quelques effets personnels du "fuyard disparu".

Thérèse M. affirme que Dossman a rompu définitivement ses amours avec elle et que, le 25 juin, elle lui a remis ses cartes de crédit.

Ghislaine B., en proie au plus profond chagrin et aux plus vives inquiétudes, se réfugie quelque temps chez sa soeur où elle reçoit souvent des appels et même des visites de Pierre Ginoux. Ce dernier s'inquiète de l'évolution de l'enquête policière relative à la disparition de son ancien associé et demande, à quelques reprises à Ghislaine si elle a noté les numéros de série des billets de banques du montant de $37,000.

Finalement, vers le milieu de juillet, Ghislaine B. fait part à Pierre Ginoux de son intention de tout dire à la police car jusqu'à présent elle n'a pas révélé que son ami a été vu vivant pour la dernière fois en compagnie de Ginoux. Celui-ci s'oppose avec la dernière énergie. Il se fâche. Il dit que ces aveux pourraient lui créer des ennuis.

C'est le 6 août 68 que l'on retirait des eaux de la Voie maritime un cadavre enroulé dans un tapis et enchaîné à une jante de roue de camion. Thérèse M. a affirmé que c'était le corps de Dossman. Ghislaine B. a identifié les vêtements comme étant ceux de Dossman.

Le procès se continue aujourd'hui alors que le procureur de la Couronne contre-interrogera Ghislaine B.

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

CONTRÔLEUR

Cette offre d'emploi intéressera des personnes gagnant actuellement $16,000 ou plus. Poste à Montréal.

Cette situation ouvre d'excellentes possibilités de carrière et de réussite à un cadre compétent et ambitieux. Il se verra attribuer les responsabilités d'un directeur financier et sera l'adjoint direct du président. L'entreprise concernée est la filiale d'une importante compagnie de transport canadienne.

Les candidats seront des comptables agréés ayant au moins cinq ans d'expérience en gestion financière, à titre de cadre supérieur, dans l'industrie ou le commerce. Ils devront avoir une bonne connaissance générale des lois fiscales et commerciales du Canada. Les candidats bilingues auront la préférence.

Il sera répondu à toutes les offres de service qui seront examinées avec toute la discrétion voulue. Inscrire sur l'enveloppe "Dossier no 202" et adresser à

5 place ville marie, montréal 113

Price Waterhouse et Associés
conseillers en administration

membre de l'association canadienne des conseillers en administration

Fonction publique Canada — Public Service Canada

SPÉCIALISTE DES COURS DE PERFECTIONNEMENT EN LANGUE FRANÇAISE

Traitement jusqu'à $19,671

Section des services pédagogiques

Bureau des Langues

Commission de la Fonction publique du Canada

Ottawa

Sous la surveillance du Chef de la Division des Programmes de français, le titulaire a la responsabilité des tâches suivantes :
- concevoir, élaborer et réaliser les études qui lui sont confiées par le Chef de Division, entre autres les cours spécialisés et le cours de rectification de la langue française, destiné aux francophones;
- effectuer des recherches en linguistique, en linguistique appliquée et en pédagogie;
- analyser et évaluer le matériel pédagogique disponible sur le marché ainsi que les travaux se rapportant à l'enseignement des langues.

CONDITIONS DE CANDIDATURE : baccalauréat ès arts ou en pédagogie ou en psychologie; études supérieures en linguistique ou en linguistique appliquée ou en pédagogie ou en psychologie; expérience dans l'enseignement du français langue maternelle aux adultes; expérience touchant la formation des professeurs et l'élaboration de programmes d'études; expérience relative au moyens de communication audio-visuels; expérience dans l'organisation et l'administration de programmes; excellente connaissance de la langue française.

MODALITÉS D'INSCRIPTION : la nomination à ce poste se fera dès qu'il se présentera un candidat compétent. Faites parvenir votre curriculum vitae circonstancié ou la formule PSC 367-401" "Demande d'emploi", que vous pouvez vous procurer aux bureaux de poste, aux Centres de main-d'oeuvre du Canada et aux bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada, à l'adresse suivante :

ADMINISTRATION DU PERSONNEL
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
PIÈCE 900
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA (ONTARIO) K1A OM7

Référence à rappeler dans toute correspondance : concours n° 72-CFP-BL-9.

Fonction publique Canada — Public Service Canada

ÉCONOMISTES, STATISTICIENS ET SOCIOLOGUES

$7,000 - $27,250

La Fonction publique du Canada offre d'excellentes occasions de participer, dans divers ministères, à des travaux de recherche, d'évaluation et de planification dans les domaines suivants:

Économie agricole
Économétrie
Études de l'environnement
Expansion économique
Économie du travail
Économie des minéraux
Finances publiques
Économie des ressources
Statistiques
Économie du transport
Études de l'urbanisation

La grande majorité des postes sont à Ottawa; les autres se trouvent dans d'autres villes du Canada. Les personnes qui ont un penchant et des aptitudes pour les spécialisations précitées, pour la recherche et l'analyse de données économiques et statistiques, ainsi que pour l'élaboration de méthodes mathématiques, sont invitées à faire une demande d'emploi.

CONDITIONS DE CANDIDATURE: diplôme universitaire avec concentration en économie, sociologie, statistique ou mathématiques, ou dans une discipline ou spécialité connexe au travail à accomplir. Aptitude manifeste à effectuer des analyses pertinentes d'ordre économique, sociologique ou statistique. Pour accéder à la plupart de ces postes, il faut posséder au moins plusieurs années d'expérience pratique et valable, ou avoir reçu une formation et fait de la recherche au niveau de la maîtrise ou du doctorat.

Pour certains postes, les candidats doivent posséder les qualités requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage tant de l'anglais que du français.

Les intéressés sont priés de remplir la formule PSC 367-401 (rév. 1/70) "Demande d'emploi", qu'ils peuvent se procurer aux bureaux de poste, aux Centres de main-d'oeuvre du Canada et aux bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada, et de la faire parvenir à l'adresse suivante:

GROUPE ES
CADRES SOCIO-ÉCONOMIQUES
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
OTTAWA (ONTARIO) K1A OM7

Référence à rappeler sur la demande d'emploi et dans la correspondance: programme No 72-430.

NE L'OUBLIEZ PAS
LA CROIX-ROUGE
AGIT EN VOTRE NOM

Carrières et Professions

ARCHITECTURE
Firme d'architectes recherche les services de :
DESSINATEURS INTERMÉDIAIRES
Berthiaume & Blanchet, architectes
2425, De Salaberry, suite 115
Montréal 356
Tél. : 331-3240

Un (1) CYTOTECHNOLOGISTE R. T.
Deux (2) TECHNOLOGISTES MÉDICAUX R. T.
SALAIRE:
Selon la Convention Collective.
Veuillez adresser votre demande d'emploi avant le 1er avril 72 à l'adresse suivante:
Hôpital St-Eusèbe de Joliette,
a/s Gérant du Personnel,
572 rue Notre-Dame,
Joliette, P.Q.

CEGEP DE SAINT-JÉRÔME
Offre d'emploi
ADJOINT AUX CONSTRUCTIONS
Le poste:
Sous la responsabilité du directeur des services de l'équipement, le titulaire organise les diverses consultations auprès des chefs de services et responsables de département en vue d'établir les besoins des différents secteurs, la programmation et l'implantation de l'aménagement des locaux prévus au programme de construction, il sera également appelé à faire de la surveillance de chantier.
Qualifications:
- Diplôme en architecture ou génie.
- Connaissance de base des méthodes PERT & CPM.
- Expérience pertinente.

Salaire:
Selon les qualifications et l'expérience.
Prière d'envoyer curriculum vitae au plus tard le 28 mars 1972 au:
Secrétaire général
Cegep de St-Jérôme
295, avenue du Palais
St-Jérôme, Cté de Terrebonne

TECHNICIEN EN GESTION DU PERSONNEL
SERVICE DU PERSONNEL
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Fonctions :
Sous la direction immédiate de l'adjoint au directeur du Service du personnel:
- Recueille, analyse, corrige et rédige des descriptions de tâches;
- Observe les activités des employés sur les lieux de travail;
- Vérifie auprès des supérieurs immédiats l'exactitude des descriptions des tâches fournies par les employés;
- Effectue des enquêtes et prépare des tableaux de comparaison sur les salaires, les descriptions de tâches;
- Collabore à la préparation d'organigrammes divers.

Qualifications :
Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) (avec spécialité en techniques administratives souhaitable).
Programme complet d'avantages sociaux.
Salaire à déterminer selon qualifications académiques et années d'expérience.
Veuillez faire parvenir curriculum vitae complet au :
Directeur du Service du personnel
Université de Montréal
C.P. 6128
Montréal, Qué.

REPRÉSENTANTS PUBLICITAIRES DEMANDÉS
Articles publicitaires - Imprimerie publicitaire
- Belle personnalité
- Age: 23 ans et plus
- Bilingue de préférence
- Expérience de la vente
- Automobile nécessaire
- Commission supérieure basée sur les ventes
- Allocation automobile

AGENCE DE PUBLICITÉ LEGAULT, INC.
M. Lemelin 388-4233

JOURNALISME D'ENTREPRISE
Une importante entreprise canadienne est à la recherche d'un jeune candidat pour son service de relations publiques au siège social de Montréal.
Le candidat choisi devra faire preuve d'initiative et d'imagination dans la préparation de communications s'adressant aux employés. Il devra maîtriser parfaitement le français et pouvoir communiquer en anglais à l'occasion.
L'expérience n'est pas essentielle. Les candidatures de finissants de CEGEPs intéressés au journalisme ou aux relations publiques sont les bienvenues.
Si la fonction vous intéresse veuillez nous dire brièvement pourquoi et nous faire parvenir votre curriculum vitae. Toute correspondance sera gardée confidentiellement.
Case 1769, Le Devoir

HÔPITAL DES LAURENTIDES
SOINS INFIRMIERS
A) 1 infirmière autorisée, possédant post-scolaire en psychiatrie.
Lieu de travail : Clinique Externe Psychiatrique de Ste-Agathe des Monts.
Genre de travail : Recherches, nursing communautaire.
B) Infirmières autorisées en service général.
Lieu de travail : Hôpital des Laurentides.
RÉADAPTATION
A) Assistant responsable au Service de Réadaptation
- Formation niveau CEGEP ou universitaire en administration et en gestion du personnel.
- Connaissance sérieuse des Sciences Humaines.
- Facilité d'adaptation au milieu psychiatrique.
- Expérience souhaitée mais non indispensable.

B) Responsable au Centre d'entrainement Socio-Professionnel de St-Jérôme
- Formation niveau CEGEP.
- Connaissances sérieuses en Sciences Humaines.
- Expérience des techniques administratives et de gestion du personnel.
gestion du personnel.
- Expérience antérieure dans le milieu commercial appréciée.

C) 2 ergothérapeutes
- Formation universitaire.
- Baccalauréat Es-sciences en Ergothérapie.
- Expérience recommandée mais non indispensable.
- Faculté de travailler en équipe.

D) Éducateur spécialisé
- Diplôme en Éducation spécialisée, niveau CEGEP.
- Attitudes pédagogiques indispensables.
- Expériences recommandée mais non indispensable.
- Faculté de travailler en équipe.

E) 2 diplômés en Arts plastiques (1 option sculpture, 1 option peinture).
- Formation universitaire.
- Diplôme d'enseignement spécialisé en Arts plastiques (niveau baccalauréat).
- Diplôme formation artistique (option sculpture - option peinture).
- Faculté de travailler en équipe.
- Sens des responsabilités.

F) Diplômé en Éducation Physique
- Formation universitaire.

G) Bibliothécaire
- Diplômé(e) universitaire ou diplômé(e) CEGEP.

Adresser curriculum vitae à :
Directeur du personnel,
HÔPITAL DES LAURENTIDES,
L'ANNONCIATION,
Comté Labelle, Qué.

arts spectacles

JAZZ

Les McCann ou l'âme en spectacle

par Gilles Archambault

A la porte de l'Esquire Show Bar, une affiche nous invite à entendre Les McCann et son **soul jazz**. Moi, je veux bien qu'on mette son âme à nu, mon mysticisme ne s'en trouve que revigoré, mais lorsqu'on libelle ainsi sa philosophie le commercialisme n'est jamais loin.

Les McCann joue du **soul jazz** en réaction au style édulcoré qui prévalait à l'époque du "cool". Voulant dénoncer l'affectation, le côté sophistiqué de la musique pratiquée par Chet Baker, Bud Shank, par les techniciens blancs de la Côte Ouest, quelques Noirs se sont lancés à juste titre dans le **gospel** pour y trouver une nouvelle source d'inspiration. Parce qu'on leur volait une audience, parce qu'on étiquetait du nom de "jazz" une musique qui n'en était qu'un pâle reflet, ils on voulu être entièrement et sans conteste noirs. Quand on joue **funky**, quand on joue **soul**, il n'y a pas un Blanc qui pourra vous accompagner sur une scène. Voilà pour le contenu politique de l'affaire. Hélàs le soul est devenu une mode, une étiquette, dont Les McCann depuis une quinzaine d'années est l'un des plus illustres représentants.

A la tête d'un quatuor comprenant Jimmy Rowser comcontrebasse et à la guitare, Don Dean à la batterie et Buck Clarke aux congas, McCann a été, lundi soir, la copie fidèle de ce qu'on pouvait attendre de lui. Il joue avec puissance et générosité un blues dont il est profondément habité, n'est pas très scrupuleux en ce qui a trait à l'emploi de clichés; des phrases musicales se succèdent qui ont toutes un certain envoûtement mais que l'on est sûr d'avoir entendues quelque part. Il chante parfois, présente ses numéros à la façon d'une vedette de music-hall et pourtant vient bien près de se fâcher lorsqu'un client un peu bruyant fait une cours efficace à une demoiselle qui ne peut se défendre d'une pareille offensive de charme que par le fou-rire! On comprend le musicien que cette attitude du public blesse, mais l'on se dit que quand même un artiste ne se conduit pas impunément en pitre. Il y a des retombées qu'il faut assumer. Petit détail qui n'en est pas un, Les McCann obtient au piano électrique une sonorité qui se rapproche du vibraphone. A certains moments, on se serait même cru en présence d'un solo de Milt Jackson et aux tambours africains! A signaler aussi la performance de Buck Clark aux congas qui réussit à nous électriser par une orgie de rythme et de chaleur qui paraît plus authentique que la démonstration du maître.

Selon moi, on peut très bien aller entendre Les McCann pour une soirée de détente, ce n'est pas à dédaigner mais je ne peux m'empêcher de penser que, venant à l'Esquire après Hancock, Kirk et Sanders, il n'apporte pas tout à fait la même qualité d'intention et de musicalité. Son dernier microsillon vient de paraître sur Atlantic et s'appelle **Invitation to Openness**. Je ne l'ai pas encore entendu.

Au Jour

J. Ferron lance...une chaise?

par Robert Guy Scully

A peine six mois après avoir publié ses "Roses sauvages", qui furent un succès littéraire et un succès des best-sellers à Montréal, le romancier Jacques Ferron lançait hier une création de 222 pages intitulée "La chaise du maréchal ferrant". Le roman se présente sous la jaquette traditionnelle des auteurs du Jour, de couleur bleue cette fois. Les observateurs, qui n'avaient pas encore lu le livre, se sont livrés à de nombreuses spéculations: le titre recelait-il un jeu de mots? En effet, le terme maréchal-ferrant, avec un trait d'union, désigne le métier de celui qui ferre les chevaux: mais dans le titre on a omis le trait, et plusieurs se demandaient si par ce calembour l'auteur ne suggérait pas plutôt le... Maréchal Ferron, c'est-à-dire le militaire nationaliste que, dans sa jeunesse, il aurait souhaité être? "Au contraire, réplique le principal intéressé, il est ici question de mon oncle Emile, vétéran de la guerre des Boers". D'autres lui demandèrent alors s'il ne lançait pas... une chaise!

Des conclusions plus sérieuses peuvent être tirées en feuilletant le volume. On se rend compte qu'il y est question de Gaspésie, plus précisément de Gaspé-Sud, et d'une chaise volante, pour rappeler sans doute le tapis volant des Mille et Une Nuits. On rencontre également des personnages à la fois ferroniens et historiques.

8 PROPOSÉ POUR PRIX DE L'ACADÉMIE
POUR TOUS
"Fiddler on the Roof"
BILLETS RÉSERVÉS EN VENTE TOUS LES JOURS DE 12.30 P.M. à 9.30 P.M.
MATINÉES - Mer 2 P.M. Sam. 1.30 P.M. $3.
Dimanche 2 P.M. $4.
PRÉ-SOIRÉE - Samedi 5 P.M. $4.
SOIRÉES - Lun. au Ven. incl. 8 P.M.
Sam. 9 P.M. - Dim. 7.30 P.M. $4.
À L'ÉCRAN
AUJOURD'HUI: 2 REPRÉSENTATIONS À 2:00 P.M. ET 8:00 P.M.
PLACE DU CANADA
861-1431 VIA CHATEAU CHAMPLAIN

UN FILM DE SERGIO LEONE
en couleur 8:15 h. p.m. 2e Sem. de succès
UN NOUVEAU STYLE D'ACTION!
"LE BON, LA BRUTE, ET LE TRUAND"
CLINT EASTWOOD
LEE VAN CLEEF
ELI WALLACH
NAVAJO JOE
6.30 h. P.M.
MONTROSE
3180 Belanger est
tél.: 722-0302

Les boîtes · le Patriote
DE MONTREAL
"Les Enfants de la Liberté" PAULINE JULIEN
jusqu'au 26 mars
à venir 1er et 2 avril CLAUDE LANDRÉ
A CLEMENCE
"Tagada, souin, souin..." CEGEP ST-LAURENT
à venir Les Bonnes de Jean Genest
STE-AGATHE
le 25 mars JACQUELINE BARRETTE "Ça dit qu'essa à dire"
à venir 1er avril ROBERT CHARLEBOIS
RES: 523-1131
521-6666

Louise MARLEAU
Daniel PILON
Danielle OUIMET
18 ANS Adultes
à Toi Satan nous nous offrons!
LE DIABLE EST PARMI NOUS
COULEUR
LE PARISIEN 861-2697 480 Ste CATHERINE O.
MIDI-MINUIT 842-8264 4462 St DENIS & Mt-ROYAL
ELECTRA 522-9177 1114 Ste CATHERINE E.
VERSAILLES 352-4020 7265 SHERBROOKE E.
"LE DIABLE" à 10.45 - 1.00 - 3.15 - 5.30 - 7.45 - 10.00
"LE DIABLE" à 1.00 - 3.15 - 5.30 - 7.45 - 10.00
"LE DIABLE" à 5.30 - 7.45 - 10.00 P.M.
Aux 4 Cinémas: DERNIÈRE REPRÉSENTATION COMPLÈTE à 9.30 P.M.

dès DEMAIN! 14 ANS
en français à 7:30
v.o. anglaise à 9:30
JANE FONDA
et le très grand film de S. Pollack
ON ACHÈVE BIEN LES CHEVAUX
Cinéma verdi
5380 St-Laurent 277-3233
Dernier soir: "SHAFT" 7:30 - 9:30

CINÉMAS FRANCE FILM
centre de cinéma st-denis
DES ÊTRES TOURMENTÉS
18 ANS Adultes
la CHAIR en FEU
2 FILMS EN COULEURS
BORA BORA
1594, ST-DENIS 849-4211
METRO ST-DENIS - DEMONTIGNY
st-denis

TOI ET TES NUAGES
d'ERIC WESTPHALL
avec
NATHALIE NAUBERT MONIQUE MERCURE
DONALD PILON PAUL GUEVREMONT
mise en scène: PAUL BUISSONNEAU
A COMPTER DU 9 MARS
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS
100 EST, AVENUE DES PINS - 845-7277

POUR TOUS
LXE 13
Louise Forestier
Les Cyniques
1590, ST-DENIS 845-3222
METRO ST-DENIS - DEMONTIGNY
chevalier

La CASANOUS
boite cverground
LOS QUINCHAMALI
"Un amour sincère de la musique indienne... il faut les écouter".
R.G. Scully - Le Devoir
Spectacles à 22h. 30
les 23, 24 et 25 mars
485 ouest, Sherbrooke (coin Aylmer)
521-1945/844-3691
Les merc.: "Jazz Libre du Québec"

SALLE RESNAIS
PRIX DELLUC
POUR TOUS
LE MEILLEUR FILM FRANCAIS DE L'ANNEE
DERNIÈRE SEMAINE
élysée
35 MILTON / 842-6053
SALLE EISENSTEIN
14 ANS
6e SEMAINE
EASTMANCOLOR
ANNA KARINA
MATHIEU CARRIERE
ROGER VAN HOOL
BULLE OGIER
Un film d'ANDRE DELVAUX
LES DEUX ANGLAISES ET LE CONTINENT
EASTMANCOLOR
un film de FRANÇOIS TRUFFAUT
Rendez-vous à Bray

POUR TOUS
LOUISE FORESTIER
LES CYNIQUES
MON ONCLE ANTOINE
pierrot
SERAPHIN
ET
Un homme et son péché
POUR TOUS
5030, PAPINEAU 527-9131
METRO BERRI-BOUL. ST-JOSEPH-AUTOBUS 27
bijou

LE FESTIVAL DES FILMS à 99¢ chacun
CE SOIR JEUDI 23 MARS
de John Cassavetes
7:00 FACES
John Marley, Gena Rowlands, Seymour Cassel, Lynn Carlin
de John Cassavetes
9:30 HUSBANDS
Ben Gazzara, Peter Falk et John Cassavetes
DEMAIN SOIR VENDREDI 24 MARS
7:00 THE QUEEN (de Frank Simon)
8:30 THE GREAT ESCAPE
MINUIT: NIGHT OF THE LIVING DEAD (de G.A. Romero)
OUTREMONT
1248 Bernard 277-4145

theatre du rideau vert
Du mardi au vendredi 20 h., samedi 19 h. et 22 h., dimanche 19 h.
moi, je n'étais qu'espoir
Pièce en deux actes
texte de CLAIRE MARTIN
tirée de son roman "Les Morts"
Construction dramatique
Yvette Brind'amour
Danièle J. Suissa
avec
YVETTE BRIND'AMOUR
BÉATRICE PICARD
JEAN-MARIE LEMIEUX
DOMINIQUE BRIAND
SERGE BOSSAC
Mise en scène: Danièle J. Suissa
Res. 844-1793
4664 rue St Denis
Metro Laurier, sortie Gilford

Ils découvrent tous deux quelque chose qu'ils n'ont jamais connu: la Passion
14 ANS
Raphaël ou le Débauché
selectionné pour CANNES 71
Maurice Ronet / Francoise Fabian
COULEUR
12.45 - 3.00 - 5.15
7.25 - 9.40
IMPERIAL
1430 Bleury 288-7102
PLACE DES ARTS

ballet national du canada
"Le plus beau LAC CYGNES au monde"
Clive Barnes: New York Times
COMPLET
24 mars 20h. 30 La Sylphide - Intermezzo
25 mars 14h. 30 La Sylphide - Évocation
25 mars 20h. 30
26 mars 14h. 30 Le Lac des Cygnes
Soirée: $3.00 à $7.00 - Matinée: $2.00 à $6.00
Demi-prix pour étudiants pour La Sylphide
Guichet de la Place des Arts, Sauvé Frères, Saint-Hubert et Galeries d'Anjou, Montréal Trust PVM,
Canadian Concerts and artists, 1822 Sherbrooke ouest, sous-sol, agences de Montréal et banlieue (932-2234)
Les Grands Ballets Canadiens, 5415 de la Reine Marie, ouvert de 10 à 6 (489-8641)
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

UN IMMENSE ECLAT DE RIRE... ET QUE C'EST BON DE RIRE!
POUR TOUS
LOUIS DE FUNES
YVES MONTAND
des vendredi

PLANETARIUM DOW
les petits hommes Verts
RENSEIGNEMENTS 872-4210
ville de montréal

SPECTACLES HIVER '72
LES JEROLAS
Samedi soir 25 mars
SPECTACLES 8.30 p.m. - 10.30 p.m.
SEULEMENT 3.00 par personne (taxes incluses)
À VENIR
FRIDA BOCCARA 1 avril
etc....
Chantecler STE ADÈLE P.Q.
RÉSERVATIONS:
Montréal 866-6661
Ste-Adèle 229-3555

DEMAIN MATIN MONTRÉAL M'ATTEND
de michel tremblay et françois dompierre
donyse filiatrault
louise forestier
denise proulx
louisette dusseault
andré montmorency
claude gai
les girls et les boys
andré brassard
john stanzel
les productions paul buissonneau
BILLETS EN VENTE CHEZ SAUVÉ ET FRÈRES
DU 16 MARS AU 8 AVRIL
SUR SEMAINE: $2.50 À $5.00 - SAMEDI: $2.50 À $5.50
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

Cinéma de Paris et Fleur de Lys ouverts des midi
Jean-Talon, Maisonneuve, Cinema V, du lundi au vendredi ouverts des 6 h.
13e SEMAINE
opération fou-rire!
POUR TOUS
DOMINIQUE MICHEL
YVON DESCHAMPS
TIENS-TOI BIEN APRÈS LES OREILLES À PAPA...
gilles richer
jean bissonnette
JEAN-TALON CENTRE D'ACHATS JEAN TALON
CINEMA V 5550, OUEST RUE SHERBROOKE
FLEUR de LYS 956 STE CATHERINE, EST
MAISONNEUVE CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE
CINEMA de PARIS EN STE CATHERINE, OUEST

Cinémas ODEON
"LES DIABLES" N'EST PAS UN FILM POUR TOUT LE MONDE...
18 ANS
3e SEMAINE
UN FILM DE KEN RUSSELL
LES DIABLES
EN COULEURS
VANESSA REDGRAVE
OLIVER REED
VILLERAY
ST-DENIS JARRY 388-5577
7:30 - 9:30
Renoir
8e SEMAINE
FILM DE NÁDINE TRINTIGNANT
CATHERINE DENEUVE
MARCELLO MASTROIANNI
7:30 h. Seulement
ça n'arrive qu'aux autres
POUR TOUS
McLaren 2e MOIS
FILM DE JOHN G. AVILDSEN
"JOE"
C'EST AUSSI L'AMERIQUE
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
7:30 - 9:30
18 ANS
couleurs
3e MOIS
LE DERNIER ET LE PLUS BEAU FILM DE
SERGIO LEONE
14 ANS
VERSION INTÉGRALE
IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST
MERCIER
STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224
6:00 - 9:00

DERNIER SOIR: "ILS" - "L'EXIL"
STUDIO B MARIA CALLAS
"UNE GRANDE TRAGÉDIENNE POUR UNE SUPERBE TRAGÉDIE" — Le Monde
14 ANS
UN FILM DE PIER PAOLO PASOLINI
7:30 9:40 Couleur
DEMAIN
STUDIO A DERNIER FERNANDEL Couleur
POUR TOUS
UN FILM PLEIN DE COEUR ET DE SOLEIL
HEUREUX QUI COMME ULYSSE...
de HENRI COLPI
chanson-titre de GEORGES BRASSENS
MÉTRO CHAMP DE MARS
FACILITÉ DE STATIONNEMENT À L'ARRIÈRE
Les Cinémas du Vieux Montréal
116 rue St Paul 861-7863
(Place Jacques Cartier)

UN FILM DE GERARD OURY
EN COULEURS
LA FOLIE DES GRANDEURS
Dernier Jour
"La Fille de Ryan"
CHAMPLAIN
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685

13e SEMAINE TRIOMPHALE!
18 ANS Adultes
WR: MYSTERIES OF THE ORGANISM
Directed by Dusan Makavejev IN COLOUR
dialogue in Serbo-Croat English sub-titles
FESTIVAL
1206 E. STE CATHERINE 525-8600

le carnet du gourmet

Au Osaka, la cuisine du Soleil Levant

par Robert Guy Scully

Le Osaka est un restaurant japonais situé rue du Parc, juste au sud de Sherbrooke. Il me semble qu'il n'est pas là depuis longtemps, et pourtant l'établissement est si discret, qu'il pourrait déjà avoir un certain âge. Les deux fois où je suis allé, vers dix-huit heures, la petite salle, de douze tables au plus, était à peine remplie au tiers. On le regrette, pour ce charmant restaurant, mais on ne doit pas s'en plaindre, puisque cela permet à la serveuse japonaise de veiller à tous vos besoins.

Outre cette serveuse comme on n'en voit plus, tous les éléments du restaurant vous font une impression agréable, avant même que vous n'entamiez le festin nippon. La musique est japonaise. Les employées portent les costumes du pays. Des bibelots appropriés décorent les murs, et la vaisselle utilisée pour les divers plats est aussi surprenante qu'authentique: assiettes de bois, petits supports de céramique pour les bâtonnets-ustensiles, amphores de saké au goulot étroit, verres minuscules et blancs. Enfin, le menu, cahier énorme fabriqué en papier épais et souple.

Vous aurez le choix entre une commande à la carte, et le "Osaka special". Je recommanderais ce deuxième choix, à cause du prix convenable (cinq dollars), mais surtout à cause de sa composition: pas moins de huit plats seront soumis à votre attention, chers gourmets. Votre carnet, comme le mien, sera bourré de notes.

Dans une coquille de mer, on nous apporte quelques petits croquets épicés, dont la facture rappelle le popcorn caramélisé. Il y en a peu, et ma compagne m'épie avec inquiétude, pour voir si je vais en avaler plus qu'elle. Quelle erreur! Chacun des plats sera de proportion modeste, mais à la fin du repas, nous serons plus que rassasiés, tant les petits plats sont nombreux. Nous manquons de sagesse et de patience asiatiques. La serveuse nous apporte doucement des rondelles de poisson froid avec des algues semblables aux épinards de notre Popeye. Ensuite, d'autres algues viennent relever la saveur d'un concombre frais, caché au fond d'un bol. Nous commencons à manier de mieux en mieux les bâtonnets, lorsqu'arrive la soupe, aux algues toujours. Nous devrons la consommer avec la cuiller creusée qu'emploient aussi les Chinois. Ma compagne me surveille comme une mère et me chuchote de ne pas manger si vite le liquide chaud; elle a compris qu'après quatre plats, nous n'en sommes qu'aux entrées!

Arrivent, dans l'ordre, les trois plats principaux. Il y a d'abord celui que j'ai apprécié le plus: Yakitori, cette brochette de bois, shish-kebab en miniature où l'on a disposé des morceaux de viande et de légume, trempés dans une sauce légèrement sucrée. Le Yakitori s'accompagne d'une énorme crevette, qui s'ennuie dans son assiette comme un célibataire à la salle paroissiale. J'ai vite fait, en une bouchée, de la consoler! En second lieu, le Tempura, ou feuille de chicorée délicatement panée et frite, accompagnée de panais tranché et de crevettes. Ces deux pièces nous préparent au plat national, habilement préparé devant nous par la déférente serveuse. Le Sukiyaki se compose de viande rouge, de plantes, de bambou, de nouilles, frits dans une petite poêle qui occupe une fraction de la table: nous retirons nos morceaux préférés du feu pour les tremper (attention aux baguettes!) dans un oeuf cru qui nage dans son bol.

Pendant ce temps, le saké a fait son chemin. La boisson traditionnelle nous a été servie chaude, dans son amphore, au prix d'un dollar trente. Curieusement, ma compagne et moi devenons poétiques lorsque nous avons bien mangé et bien bu. Voyant le jaune d'oeuf du Sukiyaki, qui trempe dans son liquide, je me souviens du drapeau japonais et de son emblème. Je m'écrie: "Sisinne, c'est le Soleil Levant"! Mais comme toujours, elle me dame le pion. On nous apporte le dessert, une merveilleuse orange ronde dans toute sa simplicité, et elle me répond que c'est là le véritable Soleil Levant. D'un commun accord, nous mordons dans notre fruit. Plus tard, nous règlerons la note: deux saké, deux "spéciaux", et la taxe font treize dollars.

Fondé en 1688
Au Vieux Fort
RESTAURANT
MUSÉE
licencié
Ouvert de 5.30 à 11.00 h. P.M.
Bar Salon
Café Théatre
Salles de réceptions
Réservation
659-0010
120, chemin ST-Jean
dans
LE VIEUX LA PRAIRIE
Lundi, fermé

RESTAURANT
866-4984 LA MER
DÎNER D'HOMMES D'AFFAIRES SERVIS tous les jours.
VOUS CONNAISSEZ?...
Alors pourquoi ne pas nous confier vos réceptions du temps des fêtes, Que ce soit pour votre famille ou votre bureau, nos facilités sont à votre disposition.
Et notre salon privé.
Vous y avez pensé ?
1220 Crescent
Réservations : 866-4984-5

Tél.: 523-2858
le Cocher RUE BERRI
Salle a manger (style empire) cuisine bourgeoise et française
BOUL. ST-JOSEPH
MONTRÉAL

Castel du Roy
Ce soir et demain soir, n'oubliez pas, le Régal Gastronomique Incomparable
Stationnement a l'interieur
au 1414 Drummond
2070 Drummond
a $6.75
842-8106

Maman, qu'est-ce qu'on mange?



Une petite phrase magique qui vous amuse la première fois mais qui vous fait grincer des dents quand elle revient trop souvent, comme une ritournelle.

Une technicienne en sciences ménagères, Claudette Taillefer est mère de trois enfants et c'est pour apporter aux mères de familles dépourvues d'imagination, une réponse à cette angoissante question des enfants et des maris, qu'elle vient de publier les recettes et menus préférés de sa fille Marie-Josée. Publié par les Production Carmel Inc, "Maman, qu'est-ce qu'on mange" est en vente dans tous les kiosques au prix de $2.50.

Vous y trouverez une foule de recettes faciles et économiques. Des recettes, toutes simples mais quelquefois oubliees. Aussi des conseils pratiques pour garnir la boîte à lunch des écoliers, pour préparer un goûter d'anniversaire, et pour accueillir avec plaisir les invités que votre mari a oubliés de vous annoncer.

Paul VI aux chefs d'entreprise français

Le pouvoir économique n'est pas une fin en soi

CITE DU VATICAN (AFP) – Le pouvoir économique n'est pas une fin en soi et la propriété doit être pensée en termes, non de propriétaire, mais d'intendant.

Cette réflexion a été le thème majeur d'un important discours prononcé hier par Paul VI devant les dirigeants du Centre chrétien des patrons d'entreprises français.

"C'est notre conviction: le pouvoir, qu'il soit politique ou économique, pour un chrétien, ne doit être pensé qu'en termes de service au bénéfice de ses frères, et même la propriété des biens de la terre, à cause de leur destination universelle, doit être pensée, dans une certaine mesure, en termes d'intendance", a dit notamment le pape en français.

Auparavant, sans refuser de voir le rôle joué aujourd'hui par l'initiative et le capital, voire les réseaux de crédits, de production et de distrubution nécessaires à la vie de l'entreprise, le chef de l'Eglise avait souligné que "la notion de patrimoine" devait disparaître dès que la notion d'"homme libre", de travailleur entrait en cause.

"L'autorité et l'unité de direction, indispensables certes, ont alors pour but d'harmoniser et de faire converger efficacement ces efforts responsables, dit-il, mais il ne s'ensuit nullement que ceux qui viennent chaque jour y travailler doivent être traités comme de simples exécuteurs silencieux et passifs.

"Il faut que l'entreprise soit viable, non seulement en ce sens qu'elle soit industriellement rentable, mais en ce sens qu'elle rende véritablement service aux hommes qui y sont attachés, et qu'elle permette une vie vraiment humaine et il faut tendre à ce que l'entreprise devienne une communauté de personnes dans les relations, les fonctions et les situations de chacun de ses membres.

"Ce pouvoir, sui generis, se justifie alors par le bien commun de ces hommes, sans que cesse leur solidarité avec leurs compatriotes et avec leurs frères de tous les pays en voie de développement".

Des chaînes commerciales accusées de faire l'argent de la violence

WASHINGTON (AFP) – M. Nicholas Johnson, l'un des membres de la commission fédérale des communications, a violemment dénoncé hier les grandes chaînes commerciales de télévision américaines qu'il a accusées de faire argent de tout, surtout de la violence.

M. Johnson, qui déposait devant la sous-commission sénatoriale des communications qui fait actuellement une enquête sur la violence à la télévision, a soumis plusieurs propositions pour restreindre la puissance des chaînes commerciales de télévision. Il a demandé notamment:

– De grouper toutes les annonces publicitaires toutes les 90 minutes.

– De réduire la durée de ces annonces de moitié.

– D'obliger les grandes chaînes de transmettre pendant un tiers des meilleures heures d'écoute des programmes non commandités sur la vie culturelle, les affaires publiques, etc...

– D'autoriser, comme recommandé par la commission fédérale du commerce, de la contre-publicité pour dénoncer les annonces mensongères de certains produits.

– De consacrer deux minutes, toutes les demi-heures, pendant la retransmission de programmes montrant des scènes de violence, pour permetre d'expliquer aux enfants les conséquences de la violence.

télévision

CBFT 2

8.55 Aujourd'hui à CBFT
9.00 En mouvement
9.15 Les Oraliens c
9.30 Le Franbécois
10.00 Les 100 tours de Centour c
10.15 Le sac à malice
10.30 Saturnin c
10.45 Tribule
11.00 Tous les trains du monde
11.30 Roquet belles-oreilles
12.00 Les compagnons de Jéhu
12.30 Boubou c
1.30 Cinéma:
"Les compagnons de la marguerite" (Comédie-Français)
2.00 Femme d'aujourd'hui c
4.00 Bobino c
4.30 Le Major Plum Pouding c
5.00 Voyage au fond des mers c
6.00 Le gourmet farfelu c
6.30 Téléjournal c
6.50 Nouvelles du sport
7.00 Format 30
7.30 Les grands Films:
"Choc" (Drame-Américain-1965) c
9.30 Consommateurs avertis
"Le Déménagement"
10.00 Dossiers
"Les Pêches"
10.30 Téléjournal c
10.50 Nouvelles du sport c
11.00 Ce soir Jean-Pierre c
11.30 Les Enchanteurs c
12.00 Cinéma:
"Le pays d'où je viens" (Fantaisie musicale-Français-1956) c
1.30 Téléjournal

CFTM 10

8.30 Bienvenue CFTM c
8.31 Les p'tits Bonshommes
9.00 Le 10 vous informe
9.15 Les Tannants de chez-nous
10.00 Pour vous mesdames c
11.30 Supercar
12.00 Le 10 vous informe c
12.15 Y'a du soleil c
1.15 Ciné-jeudi:
"Mademoiselle" (Comédie-Allemand)
3.00 Banco Banco c
3.30 Marine Boy c
4.00 Le cirque du capitaine c
5.00 Patrouille du Cosmos c
5.30 Studio 10 c
6.00 Madame est servie c
7.00 Le 10 vous informe c
7.25 Les commentaires de maître Marcel Faribeault c
7.30 Cinéma Kraft:
"Les Frères Siciliens" (Drame-Américain-1968) c
9.00 Sous mon toit c
9.30 Mission impossible c
10.30 Les nouvelles TVA c
11.00 La couleur du temps c
11.15 En pantoufles:
"L'Atlantide" (Aventures-Italo-Français-1962)
12.45 Le "10" vous informe
12.50 Fin des émission

CBMT 6

8.23 Standby Six c
8.35 Mr. Dress-Up
9.00 Pardon my french c
9.30 Quebec School Telecast c
10.00 Canadian School Telecast
10.30 Friendly Giant c
10.45 Chez Hélène c
11.00 Sesame Street c
12.00 Suivez la piste
12.30 Elwood Glover's Luncheon Date c
1.00 One o'clock Report
1.15 Standby Noon
1.30 The Galloping Gourmet c
2.00 Paul Bernard Psychiatrist. c
2.30 Coronation Street
3.00 Take 30
3.30 The edge of night c
4.00 Family court c
4.30 Drop-in
5.00 Hi Diddle Day c
5.30 Get Smart c
6.00 Reach for the Top c
6.30 Hourglass
7.30 In the Mood c
8.00 Income tax test c
9.00 All in the Family c
9.30 Program X c
10.00 Midweek c
11.00 The National c
11.22 Viewpoint c
11.30 Night Report and sport final
11.45 Cine-six
"Lillies of the Fields" (Americain-1966)
1.15 Final Report and weather

CFCF 12

7.00 Sing-on
7.35 University of the Air
8.05 The Lucille Rivers Show c
8.15 Rupert Bear c
8.30 Hercules
9.00 Magic Tom c
9.30 Yoga c
10.00 A Nice Mix c
10.30 Green Acres c
11.00 All About Faces c
11.30 McGowan & Co c
12.00 The Flintstone c
12.30 Matinee with Jow Van
"Desperate Moment" (Aventures-Dramatique-1953)
2.30 What's the good word c
3.00 Another World c
3.30 Anything you can do c
4.00 The Dick Van Dyke Show
4.30 Lassie
5.00 Truth or consequences c
5.30 Beat the clock c
6.00 Pulse c
7.00 Me and the Chimp c
7.30 Longstreet c
8.30 The Wayne Newton Special c
9.30 Harvey c
11.00 The CTV National News c
11.18 Pulse c
12.00 Thursday night feature movie:
"About Mrs. Leslie" (Drame-1954)
2.00 Sign-Off

cinéma

ALOUETTE: "L'apparition" 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30.
ARLEQUIN: "Laisse aller c'est une valse" 2.20, 5.50, 9.15 et "La loi des gangsters" 12.45, 4.10, 7.40.
ATWATER: (Cinéma 1) "The French connection" 1.00, 3.15, 5.20, 7.25, 9.25.
ATWATER: (Cinéma II) "The Organization" 7.25, 9.30.
BERRI: "Un été 42" 2.30, 6.10, 9.55 et "La femme du prêtre" 12.40, 4.20, 8.00.
BIJOU: "Un homme et son péché" 12.10, 4.09, 8.00 et "Séraphin" 2.02, 6.01, 9.5⅞7.
BONAVENTURE: "Ways of Women" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
CANADIEN: „dr Taton" 1.30, 4.20, 7.10, 9.55 et "Qui" 12.10, 3.00, 5.45, 8.35.
CAPITOL: "A 1000 convicts and a Woman" 12.30, 3.40, 6.45, 10.00, et "House of a 1000 Dolls" 2.05, 5.15, 8.25.
CHAMPLAIN: "La fille de Ryan" 12.50, 4.30, 8.10.
CHATEAU: "Voir Alouette"
CHEVALIER: "IXE-13" 12.35, 2.45, 5.00, 7.20, 9.40.
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma 1) "Last, picture show" 12.55, 2.55, 4.55, 7.00, 9.00.
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II): "Brian's Song" 1.25, 3.10, 5.00, 6.45, 8.30, 10.05.
CINEMA DE PARIS: "Tiens-toi bien après les oreilles à papa" 12.00, 2.00, 1.00, 6.00, 8.00, 10.00.
CINEMA V: Voir cinéma de Paris.
CREMAZIE: "Love Story" 7.30, 9.20.
DAUPHIN: "Renoir" "Ca n'arrive qu'aux autres" 7.30, 9.30, McLaren: "Joe, c'est aussi l'Amérique" 7.30, 9.30.
ELECTRA: "Le diable est parmi nous" 1.00, 3.15, 5.30, 7.45, 10.00.
ELYSEE: Salle Resnais: "Rendez-vous à Bray" 7.30, 9.30 et salle Eisenstein: "Deux Anglaises et le Continent" 7.30, 9.30.
FESTIVAL: "Wr: Mysteries of the organism" 7.30, 9.30.
FLEUR DE LYS: Voir Cinéma de Paris.
SALLE HERMES: "Viva la muerte" 8.00, 10.00.
IMPERIAL: "Raphael ou le débauché" 12.45, 3.00, 5.15, 7.25, 9.40.
JEAN-TALON: Voir Cinéma de Paris.
KENT: "My Fair Lady" 1.45, 4.45, 7.50.
LUCERNE: "Story of a Woman" et "Eyes of the Cat" à 6.15.
LOEW'S: "X Y Zee" 10.35, 12.45, 2.55, 5.05, 7.15, 9.10.
MAISONNEUVE: „voir Cinéma de Paris"
MERCIER: "Il était une fois dans l'ouest" 7.00, 9.00.
MIDI-MINUIT: "Voir Electra".
MONKLAND: "Kulte" 3.30, 7.50 et "McCabe and Mrs. Miller" 1.20, 5.30, 9.50.
OUTREMONT: "Faces" 7.00 et "Husbands" 9.30.
PALACE: "Swedish Fly Girls" 12.55, 3.00, 5.05, 7.20, 7.20, 9.30.
PAPINEAU: "Voir Alouette".
PARISIEN: „voir Electra".
PIERROT: "Mon oncle Antoine" 5.16, 7.28, 9.40.
PIGALLE: "Cette soif d'amour" 11.40, 2.15, 4.45, 7.23, 10.00 et "Qui s'y frotte s'y pique" 10.30, 1.00, 3.30, 6.10, 8.45.
PLACE DU CANADA: "Fiddler on the roof" 8.00.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma): "Garden of Finzi-Continis" 12.35, 2.15, 4.00, 5.40, 7.35, 9.30.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma): "Per Grazia Ricivuta" 12.35, 2.45, 4.55, 7.10, 9.30.
PLAZA: Voir Canadien.
PUSSYCAT: "Let's play Doctor" 12.00, 2.35, 5.05, 7.35, 10.00 et "Minter Mari's girls" 1.20, 3.55, 6.25, 8.55.
RIVOLI: "Willard" 2.20, 5.50, 9.20, et "Les tueurs de la lune de miel" 12.30, 4.00, 7.30.
SAINT-DENIS: "Bora Bora" 12.50, 3.54, 6.38, 9.42, et "La chair en feu" 2.20, 5.24, 8.28.
SEVILLE: "Maid in Sweden" 1.20, 2.55, 4.35, 6.15, 7.55, 9.20.
SNOWDON: "Cabaret" 12.25, 2.35, 4.45, 7.00, 9.10.
VAN HORNE: "Dirty Harry" 1.15, 3.15, 4.15, 7.15, 9.20.
VENDOME: "Dernier domicile connu" 1.25, 2.55, 5.05, 7.15, 9.30.
VERSAILLE: 9salle-bleue): "Voir Electra".
VERSAILLES: (Salle-bleue): "Voir Electe".
VERDI: "Shaft" 7.30, 9.30.
VERDUN: "Willard" 6.20, 9.40, et "New York dans les ténèbres" 8.00.
VIDEOGRAPHIE: "Pour aller plus loin" et "Qu'est-ce qu'on a fait au bon Dieu pour que ça arrive rien qu'à nous autres des affaires de même" 8.00.
VIEUX-MONTREAL:
STUDIO A: "L'exil" 7.30, 9.40.
STUDIO B: "Ils" 7.30, 9.40.
VILLERAY: "Les Diables" 7.30, 9.30.
WESTMOUNT SQUARE: "Hospital" 1.10, 3.10, 5.05, 7.05, 9.10.
WESTMOUNT: "Boy Friend" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
YORK: "Nicholas and Alexandra" 8.30.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: "La douce" de S. Barabas (Tchécoslovaquie-1968) 7.30, et "Délivrez-nous du mal" de J.C. Lord (Canada 1965) 9.30.

théâtre

CASANOUS: "Los Quinchamali, Folklore des Andes" 22h30.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: "Phillipne" P Begin, 8h30. Tél:523-1211
THEATRE DE QUATSOUS: "Toi et les nuages" D'Eric Westphal 20h30.
LE PATRIOTE: Pauline Julien
RIDEAU VERT: "Moi je n'étais qu'Espoir" de Claire Martin 19h.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: "Le Tiniide au Palais" de Tirso de Molina horaire irrégulier.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID-PELLETIER: Orchestre symphonique de Montréal matinées: Au pupitre: Mario Duschenes 10h30 - 13h30. The Cleveland Orchestra: Au pupitre: Pierre Boules, 20h30
SALLE MAISONNEUVE: "Demain matin, Montreal m'attend" Comédie musicale de M. Tremblay et F. Dompierre 20h30 Ladies' Morning musical club: Récital Gaston Germain 14h30.
SALLE PORT-ROYAL: Avant-première "La note de service" de Vaclau Havel 20h15 par le T.N.M.

PARENTS
Donnez à votre enfant l'occasion de prendre des responsabilités.
Suggérez-lui d'offrir ses services pour faire la distribution du DEVOIR le matin.
En plus de recevoir une rémunération intéressante, ce travail lui permettra d'acquérir de l'initiative et le sens des affaires.
Si votre enfant a dix ans ou plus il peut rejoindre nos agents-distributeurs en composant
844-3361 poste 68

Quels que soient vos problèmes de décoration, consultez la maison VALLÉE...
QU'IL S'AGISSE DE DÉCORER UNE SEULE PIÈCE OU LA MAISON ENTIÈRE, NOUS SOMMES EN MESURE DE VOUS FOURNIR TOUT CE DONT VOUS AVEZ BESOIN — tentures, tapis, lampes, accessoires, meubles sur commande, réfinition de meuble et rembourrage.
EN PLUS LES MEILLEURS CONSEILS EN DÉCORATION VOUS SONT OFFERTS PAR SURCROÎT.
TÉLÉPHONEZ POUR UN RENDEZ-VOUS LE JOUR OU LE SOIR À 336-5877 Yvon Vallée, décorateur-ensembliste
INTÉRIEURS VALLÉE INC.
4100 St. Amour, St. Laurent, Montréal

Thomcliffe
Rosemère, P.Q. Route II
Un véritable restaurant de grande classe.
Seulement à 15 minutes de Montréal par :
L'AUTOROUTE DES LAURENTIDES
Vers le nord : Sortie 9
Vers le sud : Sortie 13
Table d'hôte, jusqu'à la fermeture. $4.00
Pour réservations Appelez 623-2434.

LE CAVEAU
"LA PETITE BOITE FRANÇAISE OU L'ON MANGE BIEN"
Avant ou après le spectacle venez dîner à la chandelle
MENUS COMPLETS
à partir de
$1.95, $3.50 et $4.75
Spécialité de la maison
FILET MIGNON EN CHEVREUIL
Licence complète
Facilités de banquet
Cartes de crédit acceptées
LE CAVEAU
2063, RUE VICTORIA
(arrière Eaton)
RÉSERVATIONS
844-1624

Tel.: 523-2858
le Cocher RUE BERRI
Salle a manger (style empire) cuisine bourgeoise et française
BOUL. ST-JOSEPH
MONTRÉAL

CHIANTI
Votre restaurant italien
5016 boul. Décarie (Au sud de Queen Mary)
Stationnement intérieur gratuit
RÉSERVATIONS: 486-7805

SOIRÉE D'OPÉRETTE
Vendredi, samedi et dimanche de 7h. 30 a minuit : avec
Louise Lecavalier Soprano
Georges Coulombe Tenor
Paul Talbot à l'orgue
CUISINE CONTINENTALE et FRANÇAISE
ViTa
RESTAURANT
10,714 BOUL. PIE-IX
Montreal-Nord
321-2340

RESTAURANT AMPHITRYON
Charles Tonneau, le Patron au fourneau
346 est, rue Notre-Dame, Vieux Montréal
Tél.: 861-0876
Rés.:655-4239
Air climatisé
Cuisine chaude jusqu'à minuit
Fermé dimanche et lundi

SALLE A MANGER
LES FILLES DU ROY
DU ROMANTISME CHEZ LES FILLES DU ROY?
On s'y mange des yeux...
à la québécoise et à la chandelle de midi à minuit
415 est, St-Paul, Vieux-Montréal
849-6556
Stationnement rue Bonsecours (entre Notre-Dame et St-Paul)

Au Bowillon
SALLE À MANGER
BAR-TERRASSE
5414 Gatineau
Montréal
Tél. 733-2125

Venez Souper à la Campagne
Un accueil chaleureux. Une table réputée. Une carte originale. Des chambres et des motels confortables. Le tout dans un décor champêtre.
Auberge de La Lanterne
MAGOG r.r.3 (sortie 69 sud)
reserv. 819-843-6511

Le seul authentique Restaurant Latino-américain
SA CUISINE
SES VINS
DU CHILI
ET
D'ARGENTINE
Tél.: 844-8920
El Barrio Latino
2077 rue Saint-Denis

La CROIX-ROUGE
C'EST VOUS
C'EST MOI
C'EST NOUS TOUS

l'actualité économique

L'inflation nous menace encore, affirme l'économiste John Young

BANFF, (PC) – A moins d'un changement des facteurs économiques sous-jacents, le Canada devra affronter une autre période inflationniste grave et le remède sera peut-être plu amer que dans le passé, a déclaré hier M. John Young, président de la commission fédérale des prix et des revenus.

Parlant devant l'Association des enseignants de l'Alberta, M. Young s'est prononcé contre les économistes qui préféreraient vivre avec un taux modéré d'inflation plutôt que de s'accommoder du chômage et des restrictions nécessaires pour l'enrayer.

Dans la réalité, a soutenu M. Young, l'inflation constante diminue le pouvoir d'achat et d'épargne et nuit à la redistribution efficace des revenus et des richesses.

"Si la hausse des prix réduit le pouvoir d'achat de vos gains plus que vous ne le pensiez, votre revenu réel escompté est sans doute allé à d'autres qui ont demandé et obtenu une protection supplémentaire contre l'inflation."

Une injection d'inflation dans la situation économique peut stimuler l'emploi et accroître la production à court terme, jusqu'à rencontrer la demande accrue provoquée par l'inflation. Mais il faut alors procéder à une autre injection d'inflation pour maintenir la croissance de l'emploi et de la production.

Une succursale de Toyota sera construite à Boucherville

Une nouvelle succursale commerciale régionale, comprenant un entrepôt de pièces détachées et un centre de formation, destinés aux concessionnaires Toyota de Québec, sera construite sur le terrain de 34 acres, situé dans la zone industrielle de Boucherville, acquis par Canadian Motor Industries qui distribue les véhicules Toyota au Canada.

M. Guy David, directeur de cette compagnie pour le Québec a fait savoir que ce terrain de près d'un million et demi de pieds carrés avait coûté $300,000 et que le projet total, terrain, bâtiment et matériel compris, reviendrait à un million et demi de dollars. Les travaux débuteront en fin d'année et leur achèvement est prévu pour le milieu de 1973.

Dix mille pieds carrés seront réservés aux bureaux 5,000 au centre de formation à l'entretient des véhicules et 80,000 à l'entrepôt de pièces détachées.

L'Hydro empruntera 100 millions de marks

FRANCFORT (d'après l'AFP) – L'Hydro-Québec a l'intention d'émettre prochainement un emprunt de 100 millions de marks sur le marché financier allemand.

La Commerzbank, chargée d'écouler l'emprunt en République fédérale allemande, a précisé que la durée des obligations s'étendra sur 15 ans et que le taux d'intérêt sera probablement de l'ordre de 6½%

La nouvelle a été confirmée auprès de l'Hydro-Québec à Montréal. L'émission, a-t-on appris, fait partie du programme régulier d'emprunts de la société d'Etat et servira à couvrir les besoins normaux d'immobilisation.

La transaction qui équivaut à environ $30 millions devrait être conclue à la fin du mois. Le recours au marché allemand a pour objectif de diversifier les sources de financement.

Selon la Banque du Canada

La Colombie-Britannique a connu la plus forte reprise en 1971

OTTAWA (d'après CP) – De toutes les provinces canadiennes, c'est la Colombie-Britannique qui a connu l'année dernière la plus forte croissance économique, affirme la Banque du Canada.

Les provinces maritimes ont enregistré le plus faible taux de croissance alors que le pays dans son ensemble a été témoin d'une reprise de l'économie après le ralentissement de 1969-70. Le Québec arrive au troisième rang, derrière l'Ontario.

Dans son rapport annuel au gouvernement, le gouverneur de la Banque centrale, M. Louis Rasminsky, souligne que la croissance totale de l'emploi en Colombie-Britannique a été de 7% durant le second semestre de 1971, comparativement à la même période de 1970.

Suivent ensuite sous ce chapitre l'Ontario, le Québec, les Prairies et les Maritimes, la hausse de l'emploi dans ces dernières se situant à environ 1%.

Le progrès considérable relevé en Colombie-Britannique provient en partie du fait qu'en 1970 l'économie de cette province avait été sérieusement ralentie par des conflits de travail et une série d'autres facteurs. L'an dernier, ces facteurs "accidentels" n'ont pas joué et, de plus, les marchés du bois d'oeuvre, une ressource très importante là-bas, se sont raffermis. Enfin, les investissements du secteur privé, surtout dans les mines, ont augmenté fortement.

L'expansion au Québec a été notable, en dépit de la faiblesse de plusieurs marchés industriels. La croissance enregistrée est la résultante de trois facteurs: une demande plus forte chez les consommateurs, des dépenses gouvernementales plus élevées au chapitre de l'expansion économique régionale et un redressement de l'activité dans la construction.

Le piètre résultat relevé dans les Maritimes serait imputable, souligne le rapport, à des difficultés persistentes dans un certain nombre d'industries de ressources proprement maritimes.

Du côté des Prairies, la reprise des affaires est le reflet de meilleurs marchés pour les céréales, pour les combustibles minéraux et pour le potassium. Cette reprise n'est pas aussi sensible cependant au Manitoba à cause d'un chômage solidement ancré. Le raffermissement du commerce de détail en Saskatchewan et la hausse de l'emploi en Alberta ont contribué à la reprise de l'économie dans ces provinces.

Quant à la rapide expansion qu'a connue l'Ontario, le rapport de la Banque du Canada souligne qu'elle est intimement liée à la reprise générale de l'économie du pays. Le chiffre de l'emploi s'y est élevé de 3½%, les dépenses à la consommation ont été soutenues et le progrès dans le secteur de la construction domiciliaire a été notable.

NOMINATION A LA GENERAL APPRAISAL



WALLACE H. COLLIE

Le président de General Appraisal of Canada Limited, M. R.L. Sheard, annonce la nomination au conseil d'administration de la compagnie de M. Wallace H. Collie, de Montréal. M. Collie était jusqu'ici vice-président de la Banque de Montréal. Il est maintenant conseiller spécial de la B de M et président de Gleneagles Investment Company Limited. M. Collie est bien connu des milieux des affaires canadiens, ayant participé à de nombreux organismes. C'est ainsi que tout récemment, il était président de la Croix-Rouge Canadienne au Québec et président national de la Ligue des cadets de l'air du Canada.

Le dollar

MONTREAL – Le dollar américain a avancé de 1-8 et cotait à .99 27-32 en devises canadiennes.

La livre sterling est restée inchangée et cotait à $2.61 3-16.

NEW YORK – Le dollar canadien était à la baisse de 9-64 hier et valait $1.00 5-32 en valeurs américaines comparativement à 99 63-64 et valait $2.61 33-64.

Les marchés boursiers

Le fléchissement continue à Montréal

Les cours continuaient de péricliter, hier, à la Bourse de Montréal, dans tous les compartiments, à l'exception des services publics, dans une séance faiblement animée.

Le volume combiné sur les bourses canadienne et de Montréal s'est inscrit à 992,300 actions, contre 1.2 million mardi.

A la Bourse de Montréal, Pacific Petroleum a perdu 1 à $31; 1-4; Texaco Canada, 3-4 à $43; International Utilities, 3-4 à $49; Massey-Ferguson 1-2 à $13 1-2; Logistec Corp., 1-2 à $11; Hudson's Bay Oil and Gas, 1-2 à $43; Hollinger, 1-2 à $44 3-4 et Dominion Textile, 1-2 à $24 1-4.

Toronto

Malgré une recrudescence de la demande qui a permis, à quelques instants de la clôture, de récupérer une bonne partie des pertes de la journée, les cours sont demeurés faibles dans la plupart des compartiments, hier, à la Bourse de Toronto, où la séance a été modérément animée.

New York

La tendance a été irrégulière à Wall Street hier. Les investisseurs ont marqué une pause après la baisse de la veille et les affaires ont été assez calmes.

Les cours se sont effrités à l'ouverture mais ont enregistré une reprise partielle par la suite. En clôture, les baisses l'emportaient légèrement en nombre sur les hausses. Les mouvements ont généralement été de faible ampleur.

montréal

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	1130	$8½	8⅜	8⅜	– ⅛
Alta Gas T	100	$54¼	54¼	54¼	
Alcan	4025	$20¾	20⅝	20¾	
Algoma St	343	$14½	14¼	14½	
Aquitaine	300	$23⅛	23⅛	23⅛	+ ⅛
Asbestos	122	$28¾	28¾	28¾	– ¼
Atl Sugar	150	$7	7	7	+ ⅛
Bank Mtl	27530	$20¼	20⅛	20¼	– ⅛
Bank NS	3635	$35⅝	35¼	35¼	+ ⅛
Banq CN	1285	$16¼	16	16¼	+ ¼
Bq Deprg	350	$18⅛	18	18	– ⅛
Bq Pv Can	1345	$18	17¾	17¾	– ⅛
Bell Canad	3751	$46	45⅜	46	+ ⅜
Bell B pr	900	$53½	53½	53½	
Bombrder	511	$7¾	7¾	7¾	
Border C	900	$9⅝	9⅜	9⅝	
BP Oil Gas	1400	560	550	555	
BP Can	122	$16	16	16	+ ¼
Brascan	1930	$21¾	21⅜	21¾	+ ⅛
BC Frest p	500	$41½	41½	41½	+1½
BC Phone	125	$65¾	65¾	65¾	
BC Ph 4.84	550	$18¾	18¾	18¾	– ¼
Brinco	1435	$5⅝	5⅜	5⅜	
CAE Ind	406	$6⅞	6⅞	6⅞	– ⅛
Calgary P	8000	$25¼	25	25	– ⅜
Campeau	300	435	430	430	–20
Can Cem L	300	$52½	52¼	52¼	– ¼
CD Sugar	200	$31¼	31¼	31¼	+ ¼
Can Perm	200	$18¼	18¼	18¼	
C Arena	110	$15⅜	15⅜	15⅜	+ ⅜
Cdn Brew	1150	$7⅞	7⅞	7⅞	
Cdn Cable	10100	$18½	18⅜	18½	+ ¼
C Hydro	5050	$12⅜	12¼	12¼	– ⅜
C Im	1955	$28	27¾	27¾	– ¼
CIL	200	$16¼	16¼	16¼	– ¼
C Int Pw	625	$26¾	26½	26¾	+ ⅜
C Marconi	300	355	350	350	–10
CPI pr	900	$26¾	26¾	26¾	
CP Inve w	100	350	350	350	
Cdn Tire A	575	$39⅛	38⅞	38⅞	– ⅛
C Vickers	125	$11	11	11	
Canron	250	$22⅜	22⅜	22⅜	
CPLtd	5323	$15¼	15	15	– ⅛
CP uk p	100	$8¼	8¼	8¼	
CP A p	166	$11½	11½	11½	+ ⅛
Celanese	1200	$5⅜	5½	5⅜	+ ⅛
Cent Dyn	800	90	90	90	
Cockfield	400	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
Cominco	908	$27⅜	27¼	27⅜	– ⅛
Con Bath	713	$9⅛	9	9⅛	
CBath Pr	200	$14⅜	14⅜	14⅜	+ ⅛
C Text	350	$5½	5⅜	5⅜	– ⅛
Cons Gas	1650	$19	18⅞	19	
Copind	750	460	460	460	
Corpex	700	350	350	350	
Crush Int	1500	$19⅜	19⅜	19⅜	+ ⅜
Distl Seag	17300	$31½	31¼	31½	+ ¼
Dome Pete	2000	$35⅜	35⅛	35⅜	+1⅜
D Bridge	2200	$28¼	28⅛	28⅛	
D Coal pr	100	$27¾	27¾	27¾	
Dom Glass	300	$13¼	13⅛	13¼	
D Glass pr	8000	$14¼	14	14¼	
Dom Lime	150	$8¾	8¾	8¾	– ¼
D Li pr	100	$16	16	16	+1
Dom Store	10150	$17	16⅝	17	
D Textile	860	$24¼	24	24	– ½
Comtar	862	$13¾	13½	13½	– ⅜
Donohue Pr	140	$16½	16½	16½	+1
Ea Svgs	370	$13¾	13¾	13¾	+ ¼
Enamel A	250	$5½	5½	5½	– ⅛
Fal Nck	426	$93	92½	92½	– ¼
Fin Coll	222	$20¾	20¾	20¾	+ ¼
Fraser	150	$14½	14½	14½	
Fulcrum	725	$6½	6½	6½	– ⅛
Fulcr 6p	500	$8½	8½	8½	– ¼
Gaz Metr	300	$6	5¾	6	+ ¼
Genstar L	6200	$15⅜	15⅛	15⅛	– ⅜
Glengair	1200	175	175	175	–15
GL Paper	100	$17½	17½	17½	+ ¼
Grissol F	500	$9	8⅞	9	
Gulf Can	1020	$28¼	28⅛	28⅛	
Hawker S	225	280	270	280	+5
Hollinger	450	$44¾	44½	44½	– ½
Huds Bay	550	$24⅛	23⅞	24⅛	+ ⅛
H Bay Co	515	$18⅞	18¾	18¾	– ⅛
HB Oil Gas	350	$43	43	43	– ½
Husky Oil	2800	$16⅞	16⅝	16¾	+ ⅛
IAC	7250	$19⅜	19⅛	19¼	+ ⅛
Imp Oil	3075	$33	32⅞	32⅞	– ¼
Int Nickel	9900	$33⅜	33¼	33⅜	+ ⅛
Int Util	335	$49	48½	48½	– ¾
Intpr Pipe	1925	$31¼	31	31¼	
Inv Grp A	100	$9⅞	9⅞	9⅞	– ⅛
Jamaica	100	43	43	43	
Labatt	445	$22¾	22¾	22¾	+ ⅛
Laidlaw	100	$18½	18½	18½	+ ¾
Lau Fin	2404	$14	14	14	
La Veren	200	$9¾	9¾	9¾	– ¼
Lob Co A	1600	$6⅝	6½	6⅝	+ ⅛
Lob Co B	1100	$6½	6½	6½	
Logistec C	2400	$11	11	11	– ½
Mac HA	6500	$12½	12½	12½	+ ½
M H Cable	500	$12¾	12¾	12¾	
MB Ltd	401	$26⅜	26⅜	26⅜	– ⅛
Maritime	142	$23	23	23	– ¼
Mass Fer	4015	$13½	13	13	– ½
Melchers	300	$9¼	9⅛	9¼	+ ¼
Met Stores	300	$17¼	17¼	17¼	– ¼
Micrsyst	20010	$8	7⅝	7⅝	
Miron A	700	$6	5⅞	6	+ ⅜
Mitch B	500	$7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅛
Molson A	1415	$23¼	23	23	– ⅛
Mnt Trst	2550	$20¼	20⅛	20⅛	– ⅜
Moore	2700	$42¼	42	42	
NB Tel	1687	$15⅛	15	15	– ¼
Nfld LP	350	$13	13	13	
Noranda	1.50	$39¼	38⅞	39¼	+ ¼
Nor Ctl G	4700	$13⅞	13¾	13¾	– ¼
N W Sp	200	$5⅝	5½	5⅝	+ ⅛
Orangeroof	300	$5⅝	5¼	5⅜	– ⅛
Oshawa A	2500	$13⅜	13½	13½	– ¼
Pac Pete	200	$31¼	31	31¼	–1
Pancan	100	$17¼	17¼	17¼	+ ¼
PC Jl A	1000	$14⅞	14½	14⅞	+ ⅛
Peopl St	2800	$19	18¼	19	+1½
Placer	550	$35½	35⅜	35½	– ⅛
Pow Corp	35550	$10¼	9¾	9⅞	– ½
Pow C 5 pr	2300	$11½	11¼	11⅜	– ¼
Prem Cb	5200	$18	18	18	+ ¼
Price Com	1650	$7⅞	7½	7⅞	+ ⅜
Provigo	850	$8¼	8⅛	8¼	+ ⅛
QSP Ltd	500	$13¾	13¾	13¾	
Rapid D	2875	$10½	10¼	10¼	– ⅛
Reitman	250	$22¾	22¾	22¾	– ¼
Rio Algom	120	$17¾	17¾	17¾	
Royal Bank	2733	$32¼	32⅛	32⅛	– ⅛
Royal Trst	2115	$40¼	40	40	– ¼
Scot Lasal	300	$9½	9⅜	9⅜	– ¼
Shell Can	490	$41¼	41⅛	41¼	+ ⅜
Sh l w	1070	$21¼	21¼	21¼	
Simpsons	1100	$23⅞	23⅞	23⅞	– ⅛
Simpsons S	650	$35¾	35¼	35¼	– ½
Steel Can	1966	$31¼	31	31	– ⅜
Steinbg A	5114	$26¾	26⅛	26⅛	– ¼
Sup Elec	700	275	275	275	
Texaco	50	$43	43	43	– ¾
Tor Dm Bk	400	$30⅞	30⅞	30⅞	
Tr Can PL	700	$42¼	42	42¼	
Tr C P w	500	$14¼	14¼	14¼	+ ½
Trizec Crp	102	$19¾	19¾	19¾	– ¼
Tr G C	100	$24	24	24	
Ultrmar	100	$8⅜	8⅛	8⅛	– ⅜
Velcro	550	$21	20⅜	21	
Walk GW	2675	$44½	44¼	44¼	– ¼
Warn Her	1200	$6⅜	5⅞	6⅜	– ⅛
Westcst	4700	$30	29¾	30	+ ¼
Weston	835	$17¾	17¾	17¾	+ ¼
Woodward	1000	$27¼	27¼	27¼	+ ½
Zellers	700	$15¼	15⅛	15¼	+ ¼

Bourse canadienne

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Ahed Music	100	485	485	485	–5
Alin Bld	200	$7¾	7⅛	7⅛	–1⅛
Amb Db	1000	65	65	65	–2
Ang P H	300	$15⅛	15	15⅛	+ ⅛
Aquabl	2750	310	295	310	+10
Beig Stand	915	$18	17⅝	17⅝	– ½
Berncam	1400	$9	8¾	9	
Blue Bon	400	225	225	225	+5
C Secur A	700	125	125	125	–10
Cantol	1075	360	360	360	
Com Hold	200	150	150	150	+5
Comodor	950	$10½	10	10¼	+ ½
Com A wt	500	655	655	655	
Crawfd Al	1900	365	340	340	–30
Domco	300	$6¾	6¾	6¾	– ½
Drum Die	4000	10	10	10	
Inland Ch	350	$5	5	5	
Lemtex	100	31	31	31	–19
MR Rice	100	$8⅛	8⅛	8⅛	–1⅛
MR Rice p	100	$22	22	22	–1
Pembrok	50	$25½	25½	25½	–1½
Prefac	1100	185	180	185	+10
Proflex	3410	270	260	260	–5
RRD	1304	$5⅞	5½	5⅞	+ ⅜
S Law D	1000	100	98	100	
SXL Div	330	$10¼	10¼	10¼	
SMA Inc	900	125	125	125	–5
Unican Sec	300	415	415	415	
Val Mr A	700	245	245	245	
Whiterk Ind	5900	485	485	485	+5
Mines et pétroles					
Abcourt	500	35	35	35	
Acroll Ltd	8000	57	56	56	
AIS	6700	620	585	620	
All Rox	63300	93	90	93	
Amag BB	1000	9	9	9	+1
Am Eagle	6200	90	88	90	+2
Amos	1000	16	16	16	–1
Arno	106800	8	6½	7	–1
Atl Tung	500	11	11	11	–1
Avilla	56007	60	57	60	+3
Basic Res	200	300	280	300	
Baker Tlc	700	36	36	36	+1
Beltere	1000	14½	14½	14½	+ ½
Bluewtr	1000	75	75	75	
Burnt Hill	500	16	16	16	
Cadillac Ex	1100	210	200	210	+15
Candex	3500	17	16½	16½	
Can Keeley	3000	4½	4½	4½	– ½
Canadore	2000	12	12	12	+1
Capri	8500	27	27	27	
Castle Oil	100	150	150	150	–20
Cedarv	5000	35	31	31	–4
Chemalloy	700	268	266	268	+11
Chib Cop	500	25	25	25	–1
Cons Bellek	8000	4	3½	4	+1
Con Dev	500	92	92	92	+3
C Dolsan	10000	12	12	12	
CoNor Ex	500	29	29	29	
Con Prop	1000	11	11	11	
Cop Man	1000	10	10	10	
Corge	4496	17	16	17	+1
Dasson	6500	17	15½	15½	–1½
Ducros	1000	18	18	18	+3
Dumont	1500	37	36	37	
Dynco	1000	30	30	30	
Dyn Mn	4000	18	18	18	
Expo Ung	500	19	19	19	–4
Fairway	6300	167	155	160	
Fall Mln	17400	139	137	137	–2
Fannex	1011	37	37	37	–1
Fidelity	7000	7	6½	6½	+2½
First Dren	11500	18	16	16	–2
Flint Rk	8800	220	205	219	+1
Fox Lake	2000	4	4	4	
Gaspe Q	12000	53	50	53	+2
Goldex	3400	240	237	239	–1
G E Res	6000	17	16	16	–2
Gr Coast	400	705	700	705	–5
Gui Por U	500	15	15	15	–4
Hanson	1500	19	19	19	–1
Israel Cnt	4000	22½	22½	22½	– ½
James B	1000	16	16	16	
Jamex	1000	27	27	27	+2
Kallio	700	375	325	370	+5
Kal Res	5000	74	72	72	–3
Kiena	100	135	135	135	
Kingswd	5000	18	16½	18	
Ladubor	1600	80	80	80	
Lederic	12500	39	38	39	+1
Lingside	9000	3½	3½	3½	
Lynx CEx	4200	125	121	123	+3
Mdonld M	14900	16	15	15	+ ½
MacLan	8500	94	91	94	+1
Mal Hygd	320	235	220	220	–20
Mrshl Bn	28100	44	35	38	–6
Massval	1000	5½	5½	5½	+ ½
Maybrun	1000	11½	11½	11½	+ ½
Menorah	17150	15	14	15	+1
Mila Mines	4000	11½	11	11	–1
Mt eagle	10300	86	84	84	–1
Mt Laur U	1000	81	80	80	–5
More ms	1000	16	16	16	+2
M Pleas	3000	28	28	28	
Nw Hosco	1000	61	61	61	
N Insco	2250	38	37	37	–1
Norco	174	220	220	220	–55
NA Rare	1000	19	19	19	
Norse	5700	65	61	61	–6
NW Canal	3000	4	4	4	
Panaca	2500	37	37	37	–1
Pat Silv	500	7½	7½	7½	– ½
Phoenix	100	940	940	940	–10
Place Gas	500	103	103	103	
Probe Mn	4300	36	35	36	+1
Que Expl	500	21	21	21	
Que Cobit	1000	62	62	62	–5
Rncheria	1500	7½	7½	7½	+ ½
Roy Agas	3000	34	32	32	–2
St Lucie	23000	32	29	31	+1
Safari	1600	31	30	30	–5
Sapawe	1000	3½	3½	3½	– ½
Scimnx	3000	48	48	48	+2
Sheba	2000	4½	4½	4½	– ½
Sil S w B	100	210	210	210	+10
Slocan	2400	108	105	108	
Subeo	2200	15	13	13	–2
Sullivan	300	320	315	315	–5
Surluga	500	13	13	13	
Torcan	2000	15	15	15	
Transtere	2000	24½	24	24½	– ½
Wtrn Buf	1000	6	6	6	
Wilm Crk	24500	36	32	36	– ½
Zinat Mines	1000	10	10	10	–1

AVIS DE RACHAT

AUX PORTEURS DE DEBENTURES A FONDS D'AMORTISSEMENT 6½%, séries "A" et "B" de BLUE BONNETS RACEWAY INC. échéant le 1er novembre 1972

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE aux porteurs de Débentures à fonds d'amortissement, 6½%, séries "A" et "B" de Blue Bonnets Raceway Inc. échéant le 1er novembre 1972, que, conformément aux dispositions de l'Acte de Fiducie fait et passé devant le notaire J. Avila Boivin en date du 9 juin 1959 et des actes de fiducie y supplémentaires ainsi qu'aux termes et conditions des Débentures, toutes lesdites Débentures présentement en cours d'une valeur en capital de $2,157,500 seront rachetées en totalité le 1er mai 1972 au prix du pair (100%) et, à ladite date, le montant capital précité ainsi que tous les intérêts courus et impayés sur lesdites Débentures seront payés en monnaie légale du Canada, à toute succursale au Canada de la Banque Canadienne Nationale sur remise desdites Débentures avec tous les coupons échéant le et après le 1er mai 1972 y annexés. Les Débentures enregistrées quant au principal devront être accompagnées de tous les documents requis pour le transfert.

AVIS EST EGALEMENT DONNE PAR LES PRESENTES qu'à partir de, et après ladite date de rachat, soit le 1er mai 1972, les intérêts sur lesdites Débentures cesseront d'être payés et les coupons pour les intérêts échéant après ladite date seront nuls et de nul effet.
DONNE A MONTREAL, ce vingt-troisième jour de mars 1972.

SOCIETE NATIONALE DE FIDUCIE
pour le compte de BLUE BONNETS RACEWAY INC.

7 10/20

D'INTÉRÊT DANS VOTRE COURRIER TOUS LES MOIS

Sur dépôts garantis de 5 ans de $15,000 et plus, Fiducie Prêt et Revenu, la seule société de fiducie ayant son siège social à Québec

VOUS PAIERA DES INTÉRÊTS MENSUELS
CONDITIONS NÉGOCIABLES POUR TOUT DÉPÔT DE $500.00 et plus

TAUX ACTUELS*

30 à 59 jours	4¾%	1 an	5¾%
60 à 89 jours	5%	2 ans	6%
90 à 179 jours	5¼%	3 ans	6¾%
180 à 269 jours	5½%	4 ans	7%
270 à 364 jours	5¾%	5 ans	7¼%

*Sujet à changements sans avis.

Institution inscrite à l'Assurance-Dépôts du Québec

CERTIFICAT DE DÉPÔT GARANTI
S.V.P. Complétez ce coupon et postez votre chèque à:

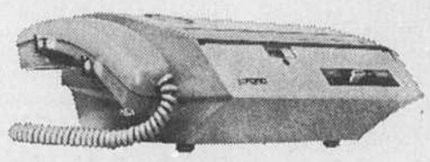
fiducie PRÊT ET REVENU D-3-72
SIÈGE SOCIAL: QUÉBEC, QUÉ.
Membre du Groupe Prêt et Revenu

QUÉBEC/850 Place d'Youville Tél.: 529-6821/Jean-Guy Filion
MONTRÉAL/225 St-Jacques Tél.: 288-1221/Roland Hamel
(TÉLÉPHONEZ-NOUS À FRAIS VIRÉS)

Montant: $..... Durée:.....ans
Nom:.....
Adresse:.....
.....
Téléphone:.....
Minimum: $500.00. Un certificat officiel vous sera transmis.

POUR MOINS DE 65¢ PAR JOUR NE JAMAIS PERDRE UN APPEL TÉLÉPHONIQUE

LES APPELS TÉLÉPHONIQUES QUE L'ON MANQUE PEUVENT ÊTRE TRÈS ONÉREUX POUR VOTRE COMMERCE OU VOTRE PROFESSION



• Répond dès la première sonnerie avec le message • Les messages s'enregistrent mot à mot • Discrétion assurée • Enregistreuse 24 heures par jour • Les messages peuvent être repris par tout téléphone.

CODE-A-PHONE* NE MANQUE JAMAIS. COÛTE MOINS DE 65¢ PAR JOUR POUR LOCATION OU ACHAT

FORD INDUSTRIES, INC.

POUR DÉMONSTRATION APPELEZ 861-9401

LA COMPAGNIE CANADIENNE D'ÉQUIPEMENT DE BUREAU LTÉE
Office Equipment Company of Canada Limited
600 ouest, Lagauchetière, Montréal

GE

Nouvelles émissions

$2,312,000 d'obligations
COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE LA CÔTE NORD
(Baie Comeau)
Nous offrons des obligations à 7½% échéant le 15 mars 1982

$556,000 d'obligations
CITÉ D'ALMA
Nous offrons des obligations à 7½% échéant le 15 mars 1982

$3,765,000, d'obligations
COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LE ROYER
(Pointe-aux-Trembles)
Nous offrons des obligations à 7½ échéant le 15 mars 1982

$1,100,000 d'obligations
CITÉ DE CHICOUTIMI
Nous offrons des obligations à 7½% échéant le 15 mars 1982

$1,554,500 d'obligations
CITÉ DE ST-JÉRÔME
Nous offrons des obligations à 7½% échéant le 15 mars 1982

Prix : 100 et l'intérêt couru

RAYMOND CAMUS INC.
Courtiers en Valeurs Mobilières
500, Place d'Armes, ch. 1140
Montréal, tél.: 842-2715

Une autre communication des spécialistes:

Demande d'emploi: Télex cherche compagnie entreprenante pour association profitable.

Le Télex peut rendre des services inestimables dans une foule d'entreprises. Comment ça? Le Télex est un système de communication mondiale qui permet la transmission directe et instantanée, entre hommes d'affaires, de messages écrits. Le Télex pourrait vous être utile? Parlez-nous-en.

Les communications d'affaires: notre unique préoccupation.
Télécommunications CNCP

toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abitibi	6005	$8½	8¼	8¼	— ¼
Abitbi 7½p	50	$51	51	51	+ ½
Acklands	1500	$9¾	9⅜	9⅜	— ⅛
Ackind 2p	600	$14¼	14¼	14¼	
Acres Ltd	400	$14¼	14⅛	14¼	
Acres A pr	150	$44½	44½	44½	— ⅜
Acres wt	610	370	370	370	+ 5
A.G.F.M	200	$6½	6½	6½	— ¼
Agra Ind	300	$11⅜	11⅜	11⅜	
Ahed M	100	485	485	485	— 5
Aimco Ind	z20	$15⅞	15⅞	15⅞	
Alta Gas A	1830	$54¾	54¼	54½	+ ¼
Alcan	12850	$20⅞	20⅝	20¾	+ ⅛
Alcan pr	125	$27	27	27	+ ½
Algo Cent	1100	$9⅜	9¼	9⅜	+ ⅛
Algoma St	1822	$14½	14⅜	14½	
Algonq pr	1272	450	450	450	—15
Allarco Dv	100	$5¾	5¾	5¾	— ⅛
Alliance B	2800	490	470	485	+20
Alumin pr	z130	$18⅛	18⅛	18⅛	
Almin 2p	83	$36¾	36¾	36¾	
Anglo-cn	400	475	465	475	+20
Ang CT 265	25	$37	37	37	— 1
Ang CT 315	z5	$42⅞	42⅞	42⅞	
Aquitaine	1516	$23⅛	23⅛	23⅛	+ ⅛
Argus	z50	$15	15	15	
Args 250 p	200	$34	33	34	+ 1
Argus B pr	300	$36½	36	36½	
Arg C p	11025	$11¼	11	11	— ¼
Asbestos	375	$29	28¾	29	+ ⅛
Atco Ind	900	$11⅛	11	11⅛	— ⅛
Atl Sugar	1350	$7	6¾	6¾	— ¼
Atl Sug A	180	$15⅞	15⅞	15⅞	+ ⅛
Atl Sug pr	z5	$64½	64½	64½	
Atl Sug w	200	160	160	160	
Auto El	100	$7¾	7¾	7¾	
Auto Hard	2900	$9	8¾	9	
Avco	500	$19¾	18⅞	19	— ⅛
Bahama	1000	14	13	13	
Bk Mtl	20414	$20¼	20⅛	20¼	
BK Ns	11915	$35½	35¼	35⅜	+ ¼
Bartaco	100	$5	5	5	— ⅛
Baton B	4850	$18½	18⅜	18¾	
Bay Mills	900	275	260	260	+10
Beavr Eng	300	$8½	8¼	8½	
Becker B p	775	$13	12¾	13	+ ⅜
Bell Canad	9699	$46	45½	46	+ ⅜
Bell A pr	1092	$51¾	51¼	51¼	— ½
Bell B pr	1315	$53½	53¼	53½	
Black P	1150	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
Block B	34330	350	350	350	
Bovis Cor	250	215	215	215	
Bow Valy	2200	$30	29⅜	30	+ ¼
Bow Vly pr	2600	$15½	15½	15½	+ ½
BP Can	4275	$15⅞	15⅜	15¾	— ⅛
Bramalea	7964	455	430	455	+20
Bramal w	2800	285	270	285	+15
Brascan	7374	$21⅞	21½	21⅞	+ ⅛
Brdg Tank	100	$5⅛	5⅛	5⅛	
Brinco	1560	$5¾	5⅝	5¾	+ ⅛
BC Forest	z30	$22	22	22	
BC Pack B	450	$23	22¾	23	+ 1
BC Sugar	250	$21	21	21	
BC Sugar p	200	$16	16	16	
BC Phone	1845	666	66	66	+ ¼
BCPh 4⅜ p	z20	$62	62	62	
BCPh 4.84	200	$18¾	18¾	18¾	— ¼
BCPh 6.80	225	$25⅝	25⅝	25⅝	— ⅜
Bruck A	z25	$17¾	17¾	17¾	
Budd Auto	2225	$10½	10¼	10¼	
Budd A w	735	545	545	545	
Burns Fds	900	$14¼	14	14	
Burrard	200	$9	9	9	
Bushnell	500	$8	8	8	
Cad Dev	2060	$9½	9⅜	9½	
CAE Ind	400	$6⅝	6¾	6¾	— ⅛
Calgary P	3137	$25⅜	25	25	— ½
Calgy 540 p	75	$99½	99½	99½	+1¾
Cambridg	200	$14½	14½	14½	
Campeau	475	430	430	430	—30
CD Sugar	50	$31¼	31¼	31¼	+ ¼
Can Cem L	224	$52½	52¼	52¼	— ⅛
C Cem L p	1500	$20	20	20	— ⅛
Can Malt	605	$29	27¼	29	+1¾
Can Malt p	300	87	87	87	— 1
Can Perm	1600	$18½	18¼	18¼	
CSL	25	$40½	40½	40½	+ ½
Cdn Brew	3670	$8	7⅞	8	
C Brew Bp	135	$38½	38⅜	38½	— ½
C Cablesy	490	$18⅜	18¼	18⅜	+ ⅛
C Cable w	246	440	435	435	
Cdn Can A	200	$6¾	6¾	6¾	
C Curtis	500	90	90	90	+ 5
Cdn Equty	335	$13¼	13	13	— ¼
CGE pr	50	$27¼	27¼	27¼	— ⅜
CG Invest	300	$74	73½	73½	— ½
C Goldle	1325	$5¼	5¼	5¼	
C Hydro	2050	$12⅜	12⅜	12⅜	— ⅛
C Imp Bank	2607	$28	27¾	27¾	— ⅜
CGOL	17822	$9¾	9½	9½	— ¼
CIL	100	$16¼	16¼	16¼	— ¼
C Interurb	100	275	275	275	+25
C Intrurb p	300	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ⅛
C Manoir	500	425	410	425	+10
C Marconi	750	350	350	350	— 5
C Occidental	800	$9⅛	9	9	— ⅛
CP Inve pr	2200	$26¾	26⅛	26⅜	— ⅛
CP Inve w	2900	360	350	350	—10
CP Ltd	14835	$15¼	15	15	— ⅛
CPL A p	700	$11⅜	11¼	11¼	
Cdn Tire	170	$43⅛	43⅛	43⅛	— ⅜
Cdn Tire A	649	$39¼	38⅞	39	— ¼
C Utilties	332	$45	44¼	44¼	— 1
C Util 5 pr	z12	$68	68	68	
C Util $1.25	900	$25	25	25	
C Util w	1050	$11⅜	11⅛	11⅛	— ½
Cdn Wall	z1	$99	99	99	
CWN Gas	1060	$25	24¾	24¾	+ ⅜
Canron	z30	$22½	22½	22½	
Canron pr	z10	$69½	69½	69½	
Capit Div	400	74	74	74	— 1
Cara	1400	$5¼	495	5	
Carrier JD	100	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅛
Carrier w	200	425	425	425	—30
Cassidy L	300	440	440	440	
Cassidy p	100	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅛
CC Yachts	1615	425	415	425	+15
CDRH Lt	835	$10⅜	10¼	10¼	— ¾
Celanese	1000	$5½	5½	5½	
Celan 175 p	z35	$22½	21¾	22½	
Chat-Gal	100	$20⅜	20⅜	20⅜	— ⅛
Chrysler	200	$32⅛	32	32	— ⅛
CHUM B	200	$9⅜	9⅜	9⅜	
Cockfield	100	$6¼	6¼	6¼	— ⅛
Columbia	750	250	235	250	
Columbi p	200	$6⅜	6½	6⅜	+ ⅛
Ccminco	5285	$27⅜	27¼	27⅜	— ⅛
C Holiday I	400	$13¼	13	13	— ⅜
Compro	100	330	330	330	+ 5
Computel	4890	405	400	405	+15
Comtech	200	240	240	240	
Con Bath	1840	$9⅛	9	9	— ⅛
Con Bath p	950	$14⅜	14½	14⅜	
Con Bath w	500	45	45	45	
C Bath 68 w	240	320	320	320	
C Bldg	12985	230	220	225	+ 5
Con Textle	500	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
Con Distrb	3925	$29¼	29¼	29¼	
C Gas	27389	$19	18⅞	19	+ ⅛
Cooper C	100	$17⅛	17⅛	17⅛	— ⅜
Corby vt	z10	$23½	23½	23½	
Cornat Ind	100	220	220	220	
Corontn p	200	210	210	210	
Corp Food	200	$7	7	7	— ⅛
Cosms	200	110	110	110	—15
Costain R	350	$9⅞	9¾	9⅞	+ ⅛
Craig Bit	100	455	455	455	
Crain R L	325	$13⅞	13¾	13⅞	+ ¼
Crestbrk	200	450	450	450	—10
Crwn Life	125	$43½	43½	43½	—1½
Crow Nest	z15	30	30	30	
Crush Intl	2105	$19⅝	19⅝	19⅝	+ ⅛
Cygnus A	800	$6⅛	6	6	— ⅛
Cygnus B	300	$6⅜	6¼	6¼	
Dale-R	100	$9½	9½	9½	
Dawson D	300	$8¼	8¼	8¼	— ⅛
Debhld B p	50	$79½	79½	79½	— ½
D Seag	22326	$31½	31¼	31½	+ ¼
Doman I	700	$13⅜	13½	13½	— ¼
D Pete	17423	$36	34⅛	35¾	+ 2
D Bridge	370	$28½	28⅛	28½	+ ½
D Citrus	2400	$9⅞	9⅜	9½	+ ⅛
D Coal pr	100	$27½	27½	27½	— ¼
Dofasco	1345	$28	27¾	27¾	— ¼
Dom Glass	375	$13¼	13⅛	13¼	
D Glass pr	500	$14½	14½	14½	+ ⅛
Dom Lime	250	$8¾	8¼	8¾	— ⅛
D Strs	17765	$17	16¾	17	+ ¼
Domtar	2335	$13¾	13½	13½	— ¼
D Texfie	420	$24½	24	24	— ½
Donlee M	200	450	450	450	
DRG Ltd	100	$16⅞	16⅞	16⅞	+ ¼
Du Pont	365	$24¾	24¾	24¾	— ⅛
Dustbane	3450	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
Dylex Div	200	$12½	12½	12½	+ ⅜
Dylex D A	7525	$12½	12¼	12½	+ ¼
Estn Can S	480	$13¾	13¾	13¾	+ ¼
Estn Can r	7845	56	56	56	+ 1
Econ Inv p	75	$32½	32½	32½	+ ⅜
E-L Fin	200	$9	8⅞	9	
E-L Fin w	100	355	355	355	
Electro K	200	$5	5	5	
Electro ltd	350	$55¼	54½	55	+ ¾
Electro p	z10	$78½	78½	78½	
Erie D	100	$8	8	8	
Erie D A	500	$8	8	8	
Falcon	630	$93¼	92½	92½	— ¾
Fed Grain	4150	$8⅞	8⅜	8⅜	— ⅛
Fields S	15450	$15⅞	15½	15⅞	+ ⅛
Fleet Mfg	1400	115	115	115	
Fleetw'd	z25	$11½	11½	11½	
Ford Cnda	z1	$91	91	91	
F Seasons	z25	$17⅜	17⅜	17⅜	
F Season w	160	$10¼	10¼	10¼	
FPE Pion	450	$19	19	19	
Fraser	280	$14½	14½	14½	
Galt Ml Irn	700	$7	7	7	
Gaz Metr	1300	$6	5⅞	6	
Gaz 5½ pr	z20	$70	70	70	
Gaz M 63w	200	125	125	125	—10
Gaz M 66w	400	225	225	225	—10
Gdn Mang	810	$7⅜	7	7⅜	+ ⅜
Gen Baker	z75	375	375	375	
Gen Distrb	250	$22½	22	22½	+ ⅛
GMC	422	$82¾	82½	82¾	
Genstar L	3225	$15½	15⅛	15¼	
Gnstar L w	100	560	560	560	+10
Gerin 1st p	1410	$9¾	9⅝	9⅝	
Gesco Dis	1800	$5¾	5½	5¾	+ ⅛
Glendale	650	$6¾	6⅝	6⅝	
Glengair	1300	180	175	175	—10
Gleng B p	500	350	345	345	—10
Gleng A w	2400	80	80	80	
Gleng U	1000	$7	7	7	
Gold Crest	2800	$6¼	5⅞	6	+ ⅜
Goodyer	95	$208½	208	208	
G Mckay A	300	$8	8	8	
Graft G	1063	$24¼	24	24¼	+ ¼
Greb Ind	300	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ¼
GL Paper	800	$17¾	17½	17¾	+ ½
GN Capital	350	$9⅜	9⅜	9⅜	
Gt W Life	50	$61½	61	61½	+2¼
Gt West S	1300	$7⅞	7¾	7⅞	+ ⅛
Greyhnd C	100	210	210	210	
Greyhnd	360	$18⅝	18¼	18¼	— ¼
Grissol F	100	$8¾	8¾	8¾	— ¼
GSW C pr	z10	$74½	74½	74½	
Guar Trst	420	$13½	13¼	13¼	— ¼
Gulf Can	2164	$28⅜	27⅞	27⅞	— ⅜
Halifax D	1700	220	205	205	—20
Halifax D r	8550	9	4	4	— 5
H Group	1000	$10½	10½	10½	— ⅛
Ham Tr	250	$12	12	12	
Hand Chm	100	475	475	475	—25
Hardee	1000	135	135	135	
Hard Carp	200	$20⅜	20⅜	20⅜	
Hard Crp A	2180	$19¼	18⅞	19	— ¼
Harlequin	1400	$6½	6¼	6½	+ ¼
Harris J S	200	330	325	330	+ 5
Harveys F	8500	130	125	130	+10
Hawker S	1715	280	270	280	+ 5
Hawker pr	25	$62	62	62	— 1
Hays Dna	1601	$16	15⅜	15⅜	— ¾
Hedway C	1400	445	440	440	
Home A	1820	$34¾	34½	34½	
Home B	220	$33¾	33¾	33¾	+ ⅜
Horne Pit	2900	345	340	345	+ 5
Hoden DH	100	350	350	350	—25
H Bay Co	3625	$18⅞	18¾	18⅞	+ ⅛
HB Oil Gas	450	$43¼	43¼	43¼	+ ½
HB Oil G pr	75	$52½	52⅛	52⅛	— ⅜
H D C L pr	200	$14	14	14	— ⅛
Huron Eri	240	$28¼	28¼	28¼	
Husky Oil	3823	$17	16½	16⅞	
Husky D w	1036	610	600	600	—30
Husky E w	200	640	630	630	—10
IAC	89250	$19⅜	19⅛	19⅜	+ ¼
IAC 4½ p	z10	$67	67	67	
IAC w	300	805	805	805	
Imasco	540	$22⅜	22¼	22¼	
Imasco A p	100	450	450	450	
Imp Life	100	$185	183½	183½	—1½
Imp O	22754	$33	32¾	33	— ⅛
Indusmin	100	$10¼	10¼	10¼	
Ind Adhes	100	$16¾	16¼	16¾	+ ¾
Inglis	200	$14¼	14¼	14¼	+ ¼
Inland Gas	3615	$16½	16¼	16½	+ ⅛
Inter-City	750	$9	9	9	— ⅛
Inter C B p	200	$19⅝	19½	19⅝	
Inter C B w	200	435	435	435	
Int City M	100	$6¾	6¼	6¾	— ¼
Intrmetco	700	225	220	220	—15
IBM	104	$377⅛	376	377⅛	+2⅛
I Nickel	17918	$33½	33¼	33½	+ ¼
Int Util	2514	$49⅛	48⅝	48⅝	— ⅜
Int Util A	300	$56½	56½	56½	— 1
Interpool	2525	$26¼	25	26	+ 1
I Div	12300	490	435	465	+30
Intpr Pipe	2793	$31¼	31	31¼	+ ⅛
Int Pipe w	1280	$14¾	14⅜	14¾	— ⅛
Intpr Steel	1250	$9⅝	9½	9½	— ⅛
Inv Grp A	1075	$10	9⅝	9⅝	— ⅜
Inv Grp 5 p	235	$22¼	22¼	22¼	
Irwin Toy	1400	$21¼	21	21	— ½
ITL Ind	1500	350	350	350	
ITL Ind pr	500	$11¾	11⅜	11¾	+ ⅛
Ivaco Ind	300	$16½	16½	16½	
IWC Ind	500	235	235	235	—15
Kaiser Re	2650	375	365	370	+ 5
Kaps Tran	4225	$9⅛	8¾	9⅛	+ ⅜
Keeprite P	1250	$12⅛	12⅛	12⅛	— ¼
Kelly D A	150	$6¼	6¼	6¼	+ ½
Kelvinatr	150	$5¾	5¾	5¾	
Koffler	8170	$18¾	18⅜	18⅜	— ⅜
Koffler A p	400	$9¾	9¾	9¾	— ⅛
Koffler w	500	830	800	800	—40
Labatt	178	$22¾	22¾	22¾	
Labatt pr	240	$23¾	23¼	23¾	+ ⅛
Laidlaw M	740	$18¾	18½	18¾	+ ½
Lailaw A p	100	$18½	18½	18½	+ ¾
LOnt Cem	1025	385	380	380	— 5
Laura Sec	100	$11½	11½	11½	
Lau Fin	3990	$14	13⅞	14	— ⅛
Lau F 1.25	175	$17½	17½	17½	+ ¼
Lau Fn 140	100	$19¼	19¼	19¼	
Lau F 2.00	200	$27½	27¼	27½	+ ½
Leigh Inst	5500	$7	6⅝	6⅞	— ⅛
Life Inves	1050	$8⅛	8⅛	8⅛	+ ⅛
Living pr	65	$40	40	40	+ 1
Living w	249	560	555	560	+25
Lob Co A	921	$6⅜	6½	6⅜	+ ¼
Lob Co B	1500	$6⅜	6½	6½	— ⅛
Lob Co pr	50	$32¼	32¼	32¼	— ⅜
Lob G A pr	z100	$20½	19¼	20½	
Loeb M	1000	385	380	380	
Logistec C	100	$12	12	12	+ ½
Melan H A	625	$12¾	12½	12½	— ¼
Mclan H B	z15	$12⅜	12⅜	12⅜	
MH Cable	300	$12¾	12¾	12¾	
MB Ltd	3436	$26¾	26¼	26¼	— ½
Magna El	600	$5½	5⅜	5⅜	— ⅛
Magnason	400	$10½	10½	10½	
Magnetcs	600	97	96	97	+ 2
Maher	50	$27	27	27	
M Lf Mills	110	$14¾	14¾	14¾	
Maritime	139	$23	23	23	
Markboro	1821	$8	7⅞	8	
Markbro w	3700	165	150	150	— 5
Mas-F	61303	$13½	12⅞	13	— ½
McLaghln	1300	$16⅞	16¼	16¾	— ¼
McLagn w	z25	900	900	900	
MEPC	100	$9	9	9	
MEPC w	100	330	330	330	+ 5
Melchers	100	$9⅛	9⅛	9⅛	— ⅛
Met Stores	8700	$17½	17¼	17¼	— ¼
Met Trust	z11	$19⅞	19	19	
Mex LP pr	300	$12½	12½	12½	+1⅜
MPG Inv p	300	$14½	14½	14½	+ ½
Microsyst	1043	$7⅞	7½	7½	
Micrsys w	100	260	260	260	
Mill Brick	150	$5	5	5	+25
Mindustrl	300	$8½	8½	8½	
MLW Wor	200	$14	14	14	
Molson A	2480	$23⅜	23	23¼	+ ⅛
Monenco	118	$7½	7½	7½	
Mnt Trst	203	$20½	20½	20½	+ ¼
Moore	8875	$42¼	42	42	
Morse A	150	$11⅞	11⅞	11⅞	
Morse pr	60	$37	37	37	+ ½
MTS Inter	9300	205	195	205	+ 5
Murphy	975	$14¼	14¼	14¼	
Murritt P	100	280	280	280	+10
NaChrs I	6350	$10⅝	10⅜	10⅜	+ ¼
Nat Drug	400	$8⅛	7¾	7¾	— ¼
N Hees Ent	164	315	315	315	+ 5
N Nuring H	550	220	220	220	
Nat Trust	300	$32½	32	32	
Neonex	2300	$5¼	5⅛	5¼	
NB Tel	650	$15	14¾	14¾	— ¼
N Provid D	400	46	46	46	
Nfld LP	512	$13	12¾	13	+ ¼
Noranda	5645	$39½	39	39½	+ ½
Nor Ctl G	5701	$13⅞	13¾	13¾	
Nor Ctl B p	2400	$28¾	27¾	28½	— ¼
Nor Ctl w	425	640	630	640	+ 5
NSI Mark	600	$7⅜	7½	7⅜	
NuWest D	900	$9	8⅞	8⅞	— ⅛
Ocdentl Pt	z50	$11¾	11¾	11¾	
Oil Patch	900	270	270	270	
Okanagan	150	$8¼	8¼	8¼	
Ontario Tr	100	$8½	8½	8½	
Orlando R	200	$7	7	7	
OSF Ind	2710	$5¾	5½	5½	— ¼
Oshawa A	5335	$13⅜	13½	13½	— ⅛
Oshawa w	1150	160	150	160	
Overlnd 2 p	z60	390	380	390	
Pac Pete	2909	$31½	31	31⅜	— ⅛
PanCan I	1989	245	240	240	
Peel Elder	100	$20	20	20	
Pembin A	400	$6⅞	6⅞	6⅞	
Pemb D p	z40	$24	24	24	
PC Jwl A	200	$14¼	14⅛	14¼	
P Dept S	3088	$19¼	18	19⅛	+1⅛
Petrofina	801	$24⅜	24¼	24⅜	— ⅜
Pitts Eng	375	$17½	17⅜	17½	— ⅛
Pow Cp	23315	$10¼	9¾	9¾	— ⅜
Pow Crp pr	520	$31⅜	30¼	30½	— ½
Pow C 5 pr	940	$11½	11¼	11½	
Pre Cable	5350	$18¼	18	18	
Price Com	2420	$7⅜	7½	7¾	+ ⅛
Prov B Can	825	$18	18	18	
Q Brdcast	1900	$8⅞	8⅝	8⅞	+ ⅛
Quinte A	600	220	220	220	+10
Rank Org	700	$25½	25⅜	25⅜	— ¼
Readers D	200	$13⅞	13¾	13¾	
Realty C	6475	$6⅛	5⅞	6⅛	+ ⅛
Realty C w	100	265	265	265	—10
Reed Oslr	3200	$10	9¾	9⅞	
Reichhold	100	$10¼	10¼	10¼	— ⅜
Reich wt	100	430	430	430	
Reitman	z25	$23	23	23	
Reitman A	7220	$21⅜	21½	21⅜	+ ⅛
Revelstk p	z15	$15	15	15	
Rileys D	100	255	255	255	— 5
R Little	250	$83½	83	83½	— ½
Ronald Fd	150	$16¼	16¼	16¼	
Rothman	5550	$19¼	19	19	
Rothmn w	1070	530	525	525	— 5
Rothm A p	100	$87	87	87	+ ¼
Rothm 2p	300	$22¼	22	22	— ¼
Royal Bnk	2210	$32¼	32⅛	32¼	— ⅛
Royal Trst	1300	$40¼	40	40	— ¼
Ryl T A	300	$15	15	15	— ½
Russel A	616	$13	13	13	— ¼
Russl H p	700	$27¼	27	27	— ¼
StL Cem A	225	$40¼	40	40	— ¼
St Maurice	3600	115	115	115	+ 5
Sayvette	5830	480	470	475	—15
Schneid	z50	$13¼	13¼	13¼	
Schneid b p	100	$9⅛	9⅛	9⅛	— ⅛
Scintrex	300	285	275	275	
Scot York	4185	$15½	15⅛	15½	
Scot Lasal	200	$9½	9¼	9½	
secur Cap	2500	440	440	440	—10
Selkirk A	6525	$21⅞	21½	21¾	+ ½
Shaw Pipe	5900	$12	11⅞	11⅞	— ⅛
Shell Inv p	615	$41	40⅞	41	
Shell Inv w	6036	$21⅜	21	21⅜	+ ⅛
Shell A	3767	$41¾	41	41¼	
Shepherd	100	$6½	6½	6½	— ¼
Silverwd A	250	$16	16	16	+ ¼
Simpsons	3667	$24	23¾	24	
Simpson S	900	$35½	35	35	— ¾
Sklar M	2500	425	415	415	— 5
Skyline H	1150	$12⅝	12½	12½	— ¼
Slater Stl	2125	$11½	11⅜	11½	+ ⅛
Southam	410	$21½	21¼	21½	+ ¾
Stafford	200	295	290	290	+ 5
St Brodcst	420	$16¼	16¼	16¼	+ ¼
St Paving	100	$14	14	14	
St Can	12908	$31⅜	31	31	— ¼
Steetley I	z50	$10½	10½	10½	
Steinbg A	5475	$26¾	26¾	26¾	
Stinbg pr	z5	$75⅝	75⅝	75⅝	
Ster T r	26682	35	33	33	+ 1
Stuart Hs	200	375	375	375	
Stuart Oil	200	$9⅞	9⅞	9⅞	
Surpass C	600	175	175	175	
Tmbln	12650	$24¼	23½	24¼	+ ½
Teledyne	474	495	495	495	+40
Texaco	150	$43	43	43	+ ¼
Texas G	11710	$18⅝	18¼	18⅜	— ⅜
Thom Nes	175	$33½	33¼	33¼	
Thom N pr	110	$50⅛	50⅛	50⅛	
Tone Craft	200	$19	19	19	
Toromont	2100	190	185	190	+15
Tor Dm Bk	931	$31	30¾	30⅞	
Tor Star B	125	$50	49⅜	49⅞	
Towmart	z50	36	36	36	
Traders A	300	$16⅜	16⅜	16⅜	— ⅛
Trader B p	25	$28	28	28	— ¼
Trader 65 w	825	305	300	305	
Trader 66 w	500	585	560	575	+10
Transair	1200	325	320	325	+ 5
Tr Can PL	3112	$42⅜	42	42⅛	— ¼
Tr Can Pl p	400	$40½	40⅛	40⅜	+ ⅜
Tr Can A pr	859	$78½	78	78	— ½
Tr Can P w	191	$14⅜	14⅛	14⅛	— ⅛
Trans Mt	2475	$23⅞	23¾	23⅞	+ ⅛
Trimac	1600	$9⅜	9¼	9⅜	+ ⅛
Trizec Crp	334	$19¾	19¾	19¾	
Trizec w	1000	62	62	62	+ 1
Tru-Wall	550	355	355	355	
Un Ac Ip	50	$42	42	42	
Un Carbid	600	$15½	15¼	15¼	— ⅛
U Gas	14041	$14¼	13⅞	14⅛	+ ¼
U Corp B	100	$16½	16½	16½	— ½
U Corp 63p	1000	$20⅛

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8e jour de mars 1972 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Gaylord – Continental Division of Continental Manufacturers Ltd., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 13e jour de mars 1972, sous le numéro 2333644.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION
Ce 17e jour de mars, 1972

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 janvier 1972 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Nottingham Shirt Works Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22 jour de février 1972, sous le numéro 2330055.

Ce 6e jour de mars 1972
LA BANQUE TORONTO-DOMINION
95 rue Chabanel O., Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-16330-72

GERARD AUBIN, gentilhomme, domicilié au no: 2143 rue Des Carrières, dans les cité et district de Montréal,

demandeur

– contre –

FREDERICK CATHERS, domicilié à R.R. NO. 2, Aylmer, Province d'Ontario,

défendeur

IL EST ENJOINT à FREDERICK CATHERS à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 20 mars 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Me Claude Guérin,
10, St-Jacques, suite 507
Montréal

Avocat du demandeur

APPEL D'OFFRES
NO. 72-36
SOUS-CONTRATS
POUR LA CONSTRUCTION DES
GYMNASES (PHASE II)
DE L'ECOLE POLYVALENTE
ANTOINE-DE-ST-EXUPERY
SAINT-LEONARD, QUEBEC

PROPRIETAIRE

La Commission Scolaire Régionale Le Royer,
1005 – 5ième Avenue,
Pointe-aux-Trembles, Qué.

ARCHITECTES

Larose, Larose, Laliberté & Petrucci,
1255 boul. Laird, Suite 280,
Ville Mont-Royal (304), Qué.

INGENIEURS EN CHARPENTE

Nicolet, Carrier,
1 Place Ville Marie, Suite 2425,
Montréal 113, Qué.

INGENIEURS EN MECANIQUE
ET ELECTRICITE

Leroux, Leroux, Nantel, Papin & Associés,
110 Place Crémzaie,
Montréal, Qué.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau des Architectes, 1255 boul. Laird, Suite 280, Ville Mont-Royal (304), Qué. à compter de 2:00 P.M. jeudi le 23 MARS 1972, contre un dépôt de ($100.00) cent dollars sous forme de chèque visé fait à l'ordre des Architectes. Ce dépôt sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis, en bon état et à la satisfaction de l'Architecte, dans les trente (30) jours qui suivront l'ouverture des soumissions.

Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes ou sociétés ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé égal à dix pour cent (10%) du montant de la soumission, fait à l'ordre de la Commission Scolaire Régionale Le Royer, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour une période de cent vingt jours (120).

Les soumissions pour les corps de métiers ci-après énumérés devront être présentées sur la formule officielle du Bureau des Soumissions Déposées et être remises à son bureau de Montréal, le/ou avant le vendredi 14 avril 1972, à 14:00 heures.

Les soumissions retenues pour les spécialités concernées aux présentes seront incorporées à un contrat d'entreprise générale qui sera octroyé subséquemment par le propriétaire.

Les sous-traitants choisis fourniront à l'Entrepreneur-général, si requis, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour cinquante pour cent (50%) du montant du contrat de la spécialité. Ce cautionnement est obligatoire pour les travaux de: plomberie, chauffage, ventilation & électricité.

Soumissions reçues au B.S.D.Q.

Plomberie-Chauffage;
Ventilation, Climatisation;
Electricité;
Dalles en béton précontraint;
Toitures et isolation;
Maçonnerie et isolation;
Parquets de gymnases;
Carrelage céramique et marbre;
Cloisons amovibles (gymnases);
Equipements sportifs intégrés.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelqu'autre des soumissions reçues.

Jean TONDREAU
Secrétaire-Trésorier
La Commission scolaire régionale LeRoyer

CN

APPEL D'OFFRES

POUR LES TRAVAUX NÉCESSAIRES AU DÉFRICHEMENT DU TERRAIN DE LA COUR DE RIVIÈRE DES PRAIRIES, Mille 132.0 DE LA SUBDIVISION DE ST. LAURENT, MONTRÉAL, QUÉ.

Les soumissions cachetées, adressées à M. R. J. Hansen, Ingénieur en chef, Chemins de fer Nationaux du Canada, dans l'enveloppe - réponse annexée, seront acceptées jusqu'à midi au plus tard, le 4 avril, heure avancée de l'est.

Les plans et devis, les directives aux soumissionnaires, les formules de contrat et de soumission seront fournis sur demande, moyennant dépôt d'un chèque visé de $50.00 payable à l'ordre de la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada. Ce dépôt sera rendu aux intéressés qui auront renvoyé des documents en bon état.

On peut se procurer les plans et devis, les directives aux soumissionnaires et les formules de contrat et de soumission à compter du jeudi, le 23 mars 1972.

La Compagnie se réserve le droit de rejeter toute offre, si basse soit-elle.

Pour tous renseignements complémentaires, téléphoner à 514-877-8760.

**Bureau de l'Ingénieur en chef Chemins de fer Nationaux du Canada,
Montréal, (Québec).**

Cité de Westmount

Des soumissions seront reçues au Bureau du Greffier, 4333 ouest, rue Sherbrooke, Westmount, jusqu'à midi, mardi, le 4 avril 1972, pour l'approvisionnement de béton de ciment malaxé.

Les plans peuvent être obtenus au Bureau de l'Acheteur, 4333 ouest, rue Sherbrooke, Westmount, Québec.

Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

R.B. Seaman
Greffier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 12064

DIANE THERRIEN

Requérante

-vs-

JIMMY CANCINO

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé Jimmy Cancino est par les présentes requis de comparaître dans un délai de **soixante jours suivant la dernière publication** de cet avis. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe des divorces de Montréal, à son intention.

Avis est de plus donné qu'à défaut par lui de signifier et de déposer sa comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera par défaut dans cette cause et un jugement de divorce et autres mesures accessoires pourront être accordés sans autre avis.

MONTREAL, le 17 mars 1972

Me Jacques Perron, registraire
Mes Béland Trudeau Bastien & Alarie
Procureurs de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 05-00829-72

DORAL FINANCE CORPORATION, corps politique dûment incorporé selon la loi, ayant son bureau chef et principale place d'affaires dans les Cité et district de Montréal au 1255 Carré Philippe.

demanderesse

-vs-

EDWARD JAMIESON, autrefois de la Cité de Verdun, district de Montréal, présentement de lieux inconnus,

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur EDWARD JAMIESON, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

Montréal, ce 17 mars 1972

MARIUS D'AMOURS
P.C.S.M.

Mes Mendelson, Selick et Ass., avocats
630 Ouest, Dorchester
suite 2800,
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 2263 (Expr.)
R.S.P. 20-1034-X

VILLE DE ST-BRUNO DE MONTARVILLE, corporation légalement constituée ayant son siège social à St-Bruno de Montarville, district de Montral,

requérante-expropriante,

-vs-

ARMAND BOUCHER, cultivateur, autrefois domicilié dans la Ville de St-Bruno de Montarville, district de Montréal et maintenant d'adresse inconnue,

Intimé-exproprié,

-et-

MONTARVILLE INVESTMENT CORP., dont la place d'affaires principale est situé dans la cité de Ste-Julie, district de Richelieu,

Mis-en-cause,

ORDONNANCE

Il est ordonné à l'Intimé-exproprié en cette cause de comparaître au Greffe de la cour Supérieure dans le délai d'un mois à compter de la dernière publication de la présente ordonnance.

Une copie de la Requête en Homologation de la Sentence de la Régie des Services Publics de la requérante-expropriante a été laissée au Greffe de la Cour à son intention.

MONTREAL, le 10 mars 1972

(S) Pouliot, Mercure, Lebel & Prud'homme
Copie certifiée conforme
Procureurs de la requérante-expropriante

AVIS

AVIS est donné que le treize avril, mil neuf cent soixante-douze une requête sera présentée à la Cour Supérieure, District de Montréal, aux fins d'homologuer des conventions matrimoniales entre MICHAEL MILKOWSKI et son épouse Dame BLANCHE ASSELS, domiciliés tous deux à 3915 rue Newmarch, Verdun, constatées en un contrat de mariage reçu devant Me JULIEN S. MACKAY, Notaire à Verdun, le 9 février 1972 sous le No. 19386 de ses minutes.

MACKAY & MACKAY, NOTAIRES
& CONSEILLERS JURIDIQUES
4948 avenue Verdun, Verdun.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 05,817702-71

DAME JACQUES OUELLET
4843 St-Denis,
Montréal, P.Q.

PARTIE DEMANDERESSE
– VS –
RONALD ARSENAULT
4586 rue Drolet,
Montréal, P.Q.

PARTIE DEFENDERESSE

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur Ronald Arsenault, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

Mes Béland, Trudeau, Bastien & Alarie,
500 Place d'Armes, suite 1833
Montréal, P.Q.
Montréal, le 20 mars 1972
Procureurs de la partie
demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)

NO. 12-019-389-72

William Albert Rogers, de la Cité de Montréal-Est, district de Montréal et résidant présentement au 11362 rue Lagauchetière est, requérant, versus, Dame Anna Sutton, épouse commune de biens de William Albert Rogers, autrefois résidant au 11456 rue Notre-Dame est, dans les Cité et District de Montréal, et présentement d'adresse inconaue, intimée. Par ordre de la Cour: L'intimée Dame Anna Sutton, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à son intention au bureau de la division des Divorces de Montréal. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous. Montréal, 17 mars 1972. Jacques Perron, Registraire, Mes Schatia, Sazant & Bogante, 666 ouest, rue Sherbrooke, suite 2001, Montréal, Québec.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

C OUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL
NO.: 12-019774-72

FRANÇOIS KALUNDA, étudiant, des Cité et District de Montréal,

-vs-

SHIRLEY ELIZABETH BARNES, présentement de lieux inconnus,

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'Intimé SHIRLEY ELIZABETH BARNES est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 17 mars 1972

JACQUES PERRON
Registraire

Me Adrian Popovici, avocat
10 Ouest, St-Jacques,
suite 904,
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
"IN FORMA PAUPERIS"

NO: 15384

DAME MADELEINE LAFOND-ROYER épouse contracturellement séparée de biens de HENRI-PAUL ROYER, domiciliée et résidant au 6102, app. A. rue Rina Lasnier, cité de St-Léonard-de-Port-Maurice, district de Montréal,

requérante,

-vs-

HENRI-PAUL ROYER, gentilhomme, domicilié et résidant à Saint-Bruno-de-Guigues, district de Témiscamingue,

Intimé,

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé HENRI-PAUL ROYER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 8 mars 1972

JACQUES PERRON
Registraire.

Reeves, Longtin, Cantin
& Villeneuve
Avocats
276, rue Saint-Jacques
Suite 826
Montréal 126, P.Q.

VILLE DE SAINT-BRUNO DE MONTARVILLE

Aux électeurs-propriétaires de la susdite Ville

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Roland Coulombe, greffier de ladite ville, qu'un référendum sera tenu le dimanche, 9 avril 1972 entre 9:00 et 19:00 heures, pour soumettre à l'approbation des électeurs-propriétaires, le règlement no 753 adopté le 6 mars 1972, concernant la construction d'une aréna et l'emprunt d'une somme supplémentaire de $337,200.00 en plus de celles déjà autorisées aux mêmes fins en vertu des règlements no 735 et 744. (Loi des Cités et Villes, art. 399 à 410 incl.)

Les bureaux de votation seront établis au gymnase Montarville, 1725 Montarville, Saint-Bruno.

DONNE en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce 22ième jour de mars, mil neuf cent soixante-douze.

Roland Coulombe,
Greffier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 804-814

FRAND INVESTMENT INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal,

demanderesse

– contre –

PAVILION HEIGHTS CORP., corporation légalement constituée ayant autrefois son siège social et principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,

– et –

ALEC ENGELSTEIN, directeur, autrefois de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

– et –

ANGEL CONSTRUCTION LTD., corporation légalement constituée, ayant son siège social et principale place d'affaires dans la Ville et District de Montréal,

co-défendeurs

– et –

LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement du district de Montréal,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à PAVILION HEIGHTS CORP. et ALEC ENGELSTEIN à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 15 février 1972

MARIUS D'AMOURS
Protonotaire

Mes Lapointe, Rosenstein & Assoc's
1117 ouest, Ste-Catherine
Suite 923,
Montréal 110

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(DIVISION DES FAILLITES)

No: 11-012831-71

HUBERT J. MAISONNEUVE, de la ville de Montréal, y résidant au no: 7477, Avenue Querbes,

Failli

-et-

J. GUY ST.-GEORGES, Comptable Agréé, de la ville de Montréal, en sa qualité de Syndic des biens du failli Hubert J. Maisonneuve,

Requérant

-contre-

CLAUDE MERCIER, Marchand, autrefois de la Ville de Montréal et DAME AGNES FERLAND, épouse divorcée de Guy Robert, fille majeure, autrefois de la Ville de Montréal et tous deux maintenant de lieux inconnus,

Intimés

-et-

FRANÇOIS LAROSE, en sa qualité de Régistrateur de la division d'enregistrement de Laval,

Mis-en-cause

IL EST ENJOINT aux Intimés: CLAUDE MERCIER -et- DAME AGNES FERLAND -et- au FAILLI à l'intention desquels une copie du bref et de la requête pour annuler le Transfert et rentrer en possession des immeubles du Failli, affidavit et avis ont été laissés au Greffe de cette Cour, de comparaitre le 26 avril 1972, à la Cour Supérieure, division des faillites, 10 rue Craig ouest, Chambre 1-135, Montréal

Montréal, 14 mars 1972

YVON DESLOGES
Registraire

Mes DRUKER & FREED
Suite 605,
1255, Phillips Square,
Montréal 2,

Avocats du Requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-15118-72

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée et ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

LEOPOLD BOIVIN autrefois de Pont-Viau, LUCIEN BOIVIN autrefois de St-Rémi, HENRI BOIVIN, MARGUERITE BOIVIN, MARIE-JEANNE BOIVIN, RITA BOIVIN, JEAN-LOUIS BOIVIN, JACQUES BOIVIN, autrefois de l'Abord-à-Plouffe, EDOUARD BOIVIN autrefois de Ste-Dorothée, GEORGES BOIVIN autrefois de St-Martin et JOSEPH BOIVIN autrefois de Laval des Rapides, tous autrefois du district de Montréal et maintenant tous de lieux inconnus,

défendeurs

IL EST ENJOINT à LEOPOLD BOIVIN, LUCIEN BOIVIN, MARGUERITE BOIVIN, MARIE-JEANNE BOIVIN, RITA BOIVIN, JEAN-LOUIS BOIVIN, JACQUES BOIVIN, EDOUARD BOIVIN, GEORGES BOIVIN, JOSEPH BOIVIN, à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 20 mars 1972

Claude Dufour
Greffier-adjoint

Mes Eudes, Lanctot & Assoc's
465, St-Jean, Chambre 603,
Montréal

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 05-02829-72

Dr Jean-Pierre Roux, du 36 rue Georges Vanier, Laval, Dr Jean-Claude Durand, du 41 Joseph Paiement, Dollard des Ormeaux, Dr Jerry Adams, du 305 ouest, rue St-Charles, Longueuil et Dr Claude Larose, du 3500 Limoges, à St-Lambert, étant tous quatre docteurs en chirurgie dentaire et pratiquant leur profession au 1466, rue Crescent, à Montréal,

partie demanderesse

-vs-

Mireille Boudreault et Peter John Bruton, tous deux, faisant affaires autrefois au 1464, rue Crescent, à Montréal, sous le nom de Boutique Kasbah, dit district et maintenant de résidence inconnue

partie défenderesse

PAR ORDRE DE CETTE COUR

Les défendeurs Mireille Boudreault et Peter John Bruton sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours (30) jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été laissées à leur intention au greffe de la Cour Supérieure au Palais de Justice, à Montréal. De plus, avis est donné auxdits défendeurs qu'à défaut par eux de signifier et de déposer un acte de comparution ou une contestation dans les délais susdits, les demandeurs procéderont à obtenir un jugement par défaut contre lesdits défendeurs.

MONTREAL, le 20 mars 1972

Marius D'Amour
Protonotaire de la Cour
Supérieure du district de Montréal

Me GUY FREDERIC GERVAIS,
612 ouest, rue St-Jacques suite 702
MONTREAL 101, Qué.
Procureurs des demandeurs

CANADA
MINISTERE DES TRANSPORTS
ADMINISTRATION CANADIENNE DES
TRANSPORTS AERIENS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Dorval, Québec. INSTALLATION D'UNE LIGNE DE DERIVATION POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU DOMESTIQUE, A L'AEROGARE, AEROPORT INTERNATIONAL DE MONTREAL, DORVAL, QUEBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des Transports pièce 162, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Québec, (636-3202), seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'est, le 11 avril 1972.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de $50. fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de quatorze jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au Bureau des Soumissions Déposées de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal, et à l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeois, Quebec, P.Q.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Baribeau,
Administrateur régional du Québec,
Administration Canadienne des transports aériens.

Ministère des Transports
Aéroport int. de Montréal,
Le 16 mars 1972.

TRANS CARIBBEAN RESEARCH CORP. (1970) Avis est par les présentes donné que la compagnie "TRANS CARIBBEAU RESEARCH CORP. (1970)", constitué en corporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives de la province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Donné à Montréal, le 22ième jour de mars 1972.

E.W. ROWAT, SECRETAIRE.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-15091-72

BERLET FRUIT INC. corporation légalement constituée ayant son siège social et une principale place d'affaires au 775 ouest, Boul. Crémazie dans la ville et le district de Montréal,

demanderesse

-contre-

SOUTHERN PACIFIC TRANSPORTATION COMPANY, corporation légalement constituée ayant son siège social et une principale place d'affaires dans la Ville de San Francisco, Etat de Californie, un des états des Etats-Unis d'Amérique, au no: 1, rue Market

défenderesse

IL EST ENJOINT à SOUTHERN PACIFIC TRANSPORTATION COMPANY à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 16 mars 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Mes Mendelson, Selik & Assoc's
Suite 2800
630 ouest, Dorchester
Montréal 101
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 12-019245-72

JEAN-LUC POIRIER, presseur, domicilié au 8705, 14e Avenue, App. 1, St-Michel, dans les cité et district de Montréal,

-contre-

DAME CLAUDETTE JACQUELINE LANDRY épouse commune en biens de Jean-Luc Poirier demeurant autrefois au 78, Notre-Dame à St-Paul l'Ermite, district de Joliette et maintenant de lieux inconnus,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée DAME CLAUDETTE JACQUELINE LANDRY est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal le, 16 mars 1972

JAQUES PERRON,
Registraire

Mes Gervais, Tannage & Assoc's
507, Place d'Armes
Suite 1209
Montréal 126
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 05-03146-72

Dame LUCIENNE LARABIE AUBIN, ménagère, domiciliée au no: 2143, rue Des Carrières, dans les cité et district de Montréal,

demanderesse

– contre –

FREDERICK CATHERS, domicilié au R.R. NO. 1, à Aylmer, Province d'Ontario,

défendeur

IL EST ENJOINT à FREDERICK CATHERS à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 20 mars 1972

MARIUS D'AMOURS
Protonotaire

Me Claude Guérin,
10, rue St-Jacques,
Suite 507,
Montréal

Avocat de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(division des divorces)

No: 12-019245-72

JEAN-LUC POIRIER, presseur, domicilié au 8705, 14e Avenue, App. 1, St-Michel, dans les cité et district de Montréal,

-contre-

DAME CLAUDETTE JACQUELINE LANDRY épouse commune en biens de Jean-Luc Poirier demeurant autrefois au 78, Notre-Dame à St-Paul l'Ermite, district de Joliette et maintenant de lieux inconnus,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée DAME CLAUDETTE JACQUELINE LANDRY est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal le, 16 mars 1972

JAQUES PERRON,
Registraire

Mes Gervais, Tannage & Assoc's
507, Place d'Armes
Suite 1209
Montréal 126
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-13188-72

GAETAN FOURNIER, gentilhomme, domicilié et résidant au 4145, de la rue Lafontaine dans les cité et district de Montréal,

demandeur

-contre-

ARTHUR NESBITT, de lieux inconnus,

-et-

ANDREW LALONDE, de lieux inconnus,

défendeurs

IL EST ENJOINT à ARTHUR NESBITT ET ANDREW LALONDE à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 16 mars 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Mes Pilon, Lemieux & Assoc's
3440 est, Ontario,
Suite 410,
Montréal 402
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO 02-14864-72

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée et ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

MODEL HOUSING DEVELOPMENT CORP., corporation légalement constituée et ayant une place d'affaires à Montréal, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à MODEL HOUSING DEVELOPMENT CORP. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 20 mars 1972

Claude Dufour
Greffier-Adjoint

Mes Eudes, Lanctot & Assoc's
465, St-Jean, Chambre 603,
Montréal
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO 02-14025-72

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée et ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

ALBERTO FREITAS autrefois demeurant dans les cité et district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à ALBERTO FREITAS à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 20 mars 1972

Claude Dufour
Greffier-Adjoint

Mes Eudes, Lanctot & Assoc's
465, St-Jean, Chambre 603,
Montréal

Avocats de la demanderesse

Avis est donné que Emmerich Persztegi, contremaître camionneur, résidant et domicilié au 2219, Depatie à Ville St-Laurent, District de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Erich Perest.

(S) Lette Marcotte Biron & Sutto,
procureurs du requérant.

"AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 9 mars 1972 par lequel Central Factors Corporation Limited a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le dixième jour de mars sous le numéro 2333300.

Banque de Montréal, le 23 mars 1972".

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

Cour supérieure

No: 05-01241-72

LE PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC agissant pour Sa Majesté la Reine aux droits de la Province,

demandeur-requérant,

-vs-

MORTON ROLLAND BERMAN, autrefois résidant et domicilié au numéro 2425 rue Gold, Ville St-Laurent, district de Montréal, et maintenant d'adresse inconnue,

défendeur-intimé,

-et-

STEPHEN H. MILLER, es-qual. JEAN PRE-FONTAINE et MONSIEUR LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DU LAC ST-JEAN OUEST.

Mis-en-cause,

ORDONNANCE

Il est ordonné au défendeur en cette cause de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure dans le délai d'un mois à compter de la dernière publication de la présente ordonnance.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, le 15 mars 1972

(S) Pouliot, Mercure, Le Bel & Prud'homme
Copie certifiée conforme
Procureurs du demandeur-requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-14865-72

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée et ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

– contre –

DANUBE TRADING (QUEBEC) LTD, corporation légalement constituée et ayant son siège social autrefois à Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

– et –

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL, de Laval, district judiciaire de Montréal,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à DANUBE TRADING (QUEBEC) LTD à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 20 mars 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Mes Eudes, Lanctot & Assoc's,
465, St-Jean, Chambre 603,
Montréal

Avocats de la demanderesse

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE
HONORE-MERCIER
69, boulevard Saint-Joseph, Saint-Jean, P.Q.
DEMANDE DE SOUMISSIONS
SERVICE DES ACHATS
APPEL D'OFFRES PUBLIC NO 948-629

La Commission Scolaire Régionale HONORE-MERCIER recevra jusqu'à 9.15 heures (heure en vigueur localement), lundi le 10 avril 1972, des offres sous enveloppes scellées pour la spécialité suivante:

AMEUBLEMENT

Mobilier scolaire et de bureau: Pupîtres d'élèves (genre table), chaises d'élèves empilables, tables de professeurs, tables tout usage, casiers métalliques, bureaux (tout stratifiés), fauteuils, etc.

Mobilier d'éducation physique: Bancs de salle de déshabillage

Mobilier de cafétéria: Réfrigérateur 14 pi3, grille-pain, cafetière.

Chaque soumissionnaire remettra sa soumission sur le "Bordereau de soumission" préparé à cette fin par la Commission Scolaire Régionale, et y joindra un bon de garantie valide pour une durée de quatre vingt dix (90) jours ou un chèque visé équivalent à au moins 5% du montant total de sa soumission. Ce chèque visé sera fait à l'ordre de "La Commission Scolaire Régionale Honoré-Mercier" et tiré sur une banque canadienne ou une caisse populaire Desjardins. La Soumission et le dépôt seront remis dans l'enveloppe fournie à cette fin par la Commission Scolaire Régionale Honoré-Mercier.

Les soumissions seront expédiées sous pli recommandé ou remises directement au Service des Achats de la Commission Scolaire Régionale Honoré-Mercier. Il appartiendra au soumissionnaire que sa soumission arrive à temps.

Les soumissionnaires pourront se procurer les cahiers des charges et autres documents à compter de 9:00 heures A.M., vendredi le 24 mars 1972, auprès du Service des Achats de la Commission Scolaire Régionale Honoré-Mercier, au 69, boulevard Saint-Joseph, Saint-Jean, P.Q., à l'attention de M. J.-Bruno Normandin, responsable du Service des Achats.

Un dépôt de dix ($10.00) dollars sera exigible pour obtenir le cahier des charges. Ce dépôt sera remis uniquement à ceux qui auront présenté des prix au moment de l'ouverture des soumissions.

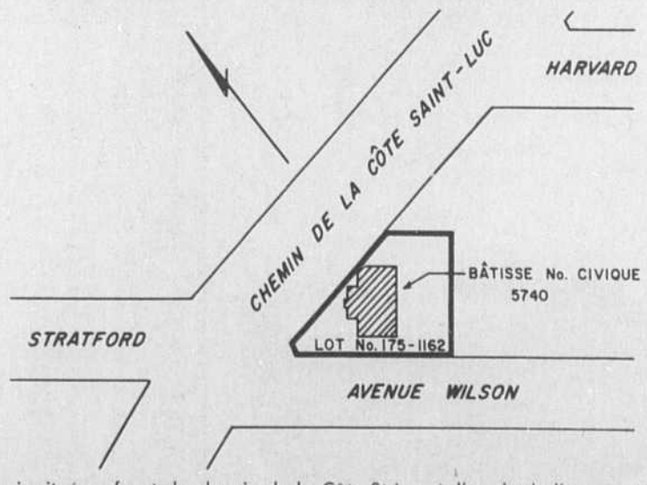
L'ouverture des soumissions aura lieu au Centre Administratif de la Commission Scolaire Régionale Honoré-Mercier, 69, boulevard Saint-Joseph à Saint-Jean, P.Q., à 10:00 heures A.M. (heure en vigueur localement), lundi le 10 avril 1972.

La Commission Scolaire Régionale Honoré-Mercier ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des offres reçues et ouvertes; elle se réserve également le droit d'accepter toute soumission en tout ou en partie.

**GUY DUBE,
Directeur Général**

APPEL D'OFFRES
API-72-10091
pour 10h. 30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 11 avril 1972

IMMEUBLE À VENDRE
DANS LA VILLE DE MONTRÉAL


HARVARD
CHEMIN DE LA CÔTE SAINT-LUC
BÂTISSE No. CIVIQUE

TORONTO ARRACHE UN MATCH NUL AU CANADIEN

par FRANÇOIS LEMENU

Au cours d'une saison de hockey, il arrive à un chroniqueur sportif d'employer le mot "arrache" pour décrire l'effort qu'une équipe a fait à la suite d'un verdict nul et même d'une victoire. Si le verbe a quelques fois été mal utilisé, il ne l'est certainement pas pour décrire l'effort quasi surhumain fourni, hier soir au Forum, par les Maple Leafs de Toronto.

Après avoir accusé un retard de trois buts jusqu'à la fin de la période médiane, les Leafs ont effectué une remontée spectaculaire, à la fin du 2ème tiers et durant tout le dernier vingt, pour finalement arracher un match nul de 3-3 au Tricolore.

Même si le résultat final n'a pas plus aux 17,940 partisans du Canadien, on ne peut accuser le Bleu-Blanc-Rouge d'avoir flanché. Non, le Canadien ne s'est pas reposé sur ses lauriers. Ce sont plutôt les Maple Leafs qui ont lutté farouchement afin d'obtenir un important point au classement.



(PAS) DRÔLEMENT INTÉRESSÉ ! Le président Clarence Campbell, à g., regarde attentivement le film de la bataille à coups de bâtons entre Wayne Cashman et Dennis Hextall lors de la partie Boston-Minnesota de dimanche dernier . . . en présence d'une foule de journalistes tout aussi attentifs. La décision de Campbell de suspendre les deux joueurs pour 3 parties a d'abord été portée en appel par le Boston qui, en cours de soirée, décida par la suite de retirer cet appel. (Photo Le Devoir par Delor)

Des miracles

Ken Dryden a de nouveau exécuté des arrêts miraculeux mais, devant l'acharnement des Leafs, il dû céder. A 16:17 de la 3ème période, Guy Lafleur reçut une punition pour avoir accroché. Dès lors, les Leafs attaquèrent avec l'énergie du désespoir pour toutefois se buter à un Dryden à son meilleur, ce qui n'est pas peu dire. Dryden arrêta tour à tour Dave Keon et Norm Ullman, à l'embouchure des buts, avant de priver Ron Ellis d'un but certain en arrêtant le disque de sa jambière. Trop c'est trop et Dryden, épuisé, ne put bloquer le lancer de la ligne bleue de Brad Selwood que Jim Harrison fit dévier à quelques pieds des filets.

Le Canadien a pris une avance de deux buts après 80 minutes de jeu. Ce fut d'abord Henri Richard qui marqua son 11ème filet de l'année en poussant la rondelle derrière Bernard Parent après avoir reçu une très belle passe de Claude Larose, lui-même posté derrière le but.

Jacques Lemaire enfila ensuite son 30ème but en envoyant le disque dans une cage déserte. En effet, Parent dut quitter son but pour soutirer le disque à Yvan Cournoyer qui filait seul vers lui. Mais en dégageant son territoire, Parent lança la rondelle sur la palette de Lemaire...

Si cette période fut celle du Canadien, on ne peut en dire autant des deux dernières alors que les Leafs ont semblé jouer avec plus de cohésion et d'aplomb. Frank Mahovlich compta néanmoins son 42ème but en déjouant à lui seul Jim McKenny, Brian Glennie, Mike Pelyk et Denis Dupéré avant d'avoir raison de Parent!

Le 2ème vingt se termina néanmoins par un pointage de 3-1 à la suite du but de Norm Ullman, qui fit dévier un lancer de McKemny. Paul Henderson, à 2:04, de la 3ème période. Diminua la marge à un but en marquant à l'aide d'un lancer frappé de 40 pieds qui parut prendre Dryden par surprise.

Heureux retours

Bob Murdoch et Serge Savard étaient de retour au jeu et leur présence n'est pas passée inaperçue. Murdoch a joué un excellent match et il a été, avec Guy Lapointe, le joueur qui a donné les meilleurs coups d'épaule dans le camp du Canadien.

Dans l'ensemble, tous les joueurs du Tricolore ont joué avec détermination. En plus d'une occasion, le Tricolore a voulu profiter de sa vitesse, notamment celle d'Yvan Cournoyer, en tentant de longues passes pour permettre des échappées. La tactique n'a pas fonctionné même si les défenseurs torontois se tenaient à leur ligne bleue et non dans leur zone pour briser les attaques adverses.

Bref, ce fut un match intéressant et le verdict nul a rendu justice aux deux équipes même si les Leafs ont dû "arracher" cette égalité.

1ère période
1—Montréal: Richard (11) Larose, Roberts 6:11
2—Montréal: Lemaire (30) 8:04
Pun: Laperrière 0:57, Ley 3:32, Baun 9:11.
2ème période
3—Montréal: F. Mahovlich (42) Lapointe, Lafleur 10:44
4—Toronto: Ullman (23) McKenny 18:31
Pun: Harrison 10:05, Roberts 16:52.
3ème période
5—Toronto: Henderson (35) Ellis, McKenny 2:04
6—Toronto: Harrison (19) Selwood, Monahan 18:16
Pun: Tardif 4:56, Parent (servie par Jarry) et Tardif 7:44, Lafleur 16:17.
Lancers:

Toronto	11	10	15—36
Montréal	14	5	9—28

Gardiens: Parent (T), Dryden (M).
Assistance: 17,940.

Buffalo 4, Pittsburgh 3

1ère période
1—Buffalo: Perreault (25) Robitaille, Robert 12:39
2—Pittsburgh: McDonough (10) Leiter, Rupp 19:45
Pun: Martin 5:10, Schock 9:50, B. Watson 11:21, Pratt 13:01.
2ème période
3—Pittsburgh: Harbaruk (10) Schock, Burrows 5:28
4—Pittsburgh: Apps (14) Pronovost, Fonteyne 6:54
5—Buffalo: Meehan (18) Hamilton 9:08
6—Buffalo: Martin (44) Perreault 16:15
Pun: Meehan 2:38, Pratt 4:52, Hillman 12:03, Hextall 14:06.
3ème période
7—Buffalo: Hamilton (4) 10:52
Pun: Polis 10:01, Robitaille 12:12.
Lancers:

Buffalo	12	9	9—30
Pittsburgh	12	12	14—38

Gardiens: Crosier (B), Binkley (P).
Assistance: 11,216.

Blues 4, Californie 1

1ère période
Aucun but.
Pun: Barclay Plager 1:33, Shmyr 13:48
2ème période
1—St-Louis: O'Shea (9) Crisp, Lavender 5:35
2—St-Louis: Sabourin (28) Egers, Unger 7:44
3—St-Louis: Unger (33) 18:28
Pun: Shmyr 6:07, Shmyr, Leach et Roberto, majeures, 9:07, Stewart 9:12, B. Plager 9:46, Stewart 13:49

A beau bien boxer qui vient de loin (Chandler)!

par ANDRÉ TARDIF

Ils étaient venus de tous les coins du Québec ou presque. Ils étaient même accourus de New York. Le jeu en valait la chandelle: un championnat provincial de boxe amateur lors des grandes finales annuelles des Gants Dorés, avant-hier soir au centre sportif Paul-Sauvé. C'était l'occasion de se couvrir de gloire devant plus de 3,000 amateurs, dont certains connaisseurs chevronnés.

Comment ne pas remarquer ce jeune homme de 18 ans, qui avait parcouru 620 milles afin d'être de la fête? D'autant plus qu'il y remportait l'une des victoires les plus décisives de la soirée parmi les combats présentés. Son nom, et il faudra le retenir, est Camille Huard. Il est originaire de Chandler, une petite municipalité d'à peine 2,000 personnes à la pointe sud de la péninsule gaspésienne. Il est le nouveau champion du Québec dans la classe ouverte chez les 132 livres et moins. Et il ne boxe que depuis tout au plus deux ans.

Mais comment un jeune d'un coin en somme inconnu de la majorité des Montréalais a-t-il réussi à "faire la barbe" à un rival beaucoup plus expérimenté que lui, même à plusieurs autres puisqu'il a quand même dû se soumettre aux inévitables combats éliminatoires avant de parvenir à la grande finale? C'est que Huard était déterminé à prouver, d'une part, que Chandler existe et, d'autre part, se prouver à lui-même que les sacrifices qu'il consent à la discipline ne sont pas en vain.

Un talent certain...

Que le jeune homme à la stature plutôt compacte ait du talent, ça c'est certain. Mais il aura fallu quelqu'un pour lui enseigner les notions de la boxe. Et qui d'autre pouvait le faire aussi bien qu'un ancien professionnel, surtout s'il s'agit de son propre frère? En effet, Camille a son frère Jean-Marie comme entraîneur, ce même Jean-Marie qui, il y a un an encore à 27 ans, était de l'écurie de Roger Larivée, le gérant de Donato Paduano, et pouvait tenir tête à des adversaires aussi chevronnés que Reynald Cantin, Gérald Ratté et Al Ford, actuel champion canadien des poids mi-moyens.

Ne voyant aucun avenir chez les professionnels, Jean-Marie, qui s'était établi à Montréal, est retourné chez-lui à Chandler dans l'espoir de refiler les connaissances acquises à ses frères, cousins et voisins. Il a donc fondé son club de boxe, avec gymnase dans le sous-sol familial où une quinzaine de boxeurs s'entraînèrent régulièrement sous ses ordres. Un autre de ses poulains, Bertrand Huard, un cousin, lui donne tout autant de satisfaction que son frère. Agé de 16 ans, Bertrand qui ne boxe que depuis trois mois, a perdu une décision serrée en finale, la semaine dernière à Montréal, chez les 125 livres de catégorie novice.

"C'est un peu de ma faute si Bertrand s'est fait battre", d'avouer bien simplement Jean-Marie. "Il a effectué un voyage de 22 heures en train et n'est arrivé ici que le matin même de son combat. Un jeune de son âge peut difficilement supporter ça."

Jean-Marie apprend vite. C'est dimanche soir dernier que Camille a pris le train pour Montréal, et il a eu une journée complète pour se remettre de sa fatigue avant son combat ultime. Robert Taylor, du club montréalais 20th Century, eut peut-être préféré qu'il rate son train. Car c'est après une minute seulement de la 2ème ronde du combat que Camille l'a si fortement ébranlé d'une gauche (il est gaucher) que l'arbitre n'a eu d'autre solution que de mettre fin du combat inégal.

Ils resteront amateurs...

Non pas qu'il en veuille à la boxe professionnelle, car il semble en avoir gardé un bon souvenir. Mais Jean-Marie Huard a la ferme intention de garder ses poulains dans la classe amateur. "Il n'y a pas tellement d'avenir pour eux présentement", confie-t-il. "Et d'ailleurs, les Jeux Olympiques de 1976 représentent ce qu'il y a de plus important pour un jeune aujourd'hui."

Membres d'une famille de 11 enfants, lui et Camille n'ont pas manqué de laisser éclater leur joie dans l'arène lorsque l'arbitre a arrêté le combat. Depuis sa défaite en classe ouverte l'an dernier (il aurait normalement dû concourir chez les novices), il s'était juré de se reprendre. Il court environ trois milles par jour, et ça, en dépit du travail que lui impose ses études au cegep de Gaspé, distant de 75 milles de Chandler et où il doit se rendre chaque lundi matin pour n'en revenir que le vendredi soir. Il s'entraîne donc seul cinq soirs par semaine (course et boxe imaginaire), et une fois chez lui, se mesure tant bien que mal à un adversaire pas toujours de sa catégorie ou de sa force. Depuis un mois, ses absences en classes, en raison de combats éliminatoires, ont été nombreuses, mais "mes professeurs sont très compréhensifs et j'essaie de compenser à mon retour". Un cours de médecine lui plairait bien, mais il songe également à l'éducation physique.

La victoire qui lui a permis d'atteindre la finale, il l'a remportée récemment à Québec aux dépens de Marcel Grégoire, l'un des boxeurs les plus sérieux et assidus du club de la Palestre Nationale et champion provincial novice l'an dernier.

Jean-Marie, Camille et leur cousin Bertrand, lui-même membre d'une famille de 14 enfants, n'en ont pas encore fini pour cette saison. Leur prochain objectif, ce sont les championnats de l'Est canadien, prévus pour Sept-Îles le 23 avril prochain. Ce sera un peu plus près de Chandler, même si un voyage en avion s'imposera sans doute pour le trio.

Quand on aime ça...

Chose assez typique du sport amateur, sauf pour quelques rares privilégiés qui appartiennent à l'élite la masse doit subvenir à ses propres besoins financiers. C'est le système "D" à son meilleur. Dans le cas des Huard, c'est Jean-Marie et quelques amis qui sont les mécènes. Ils mettent la main au gousset chaque fois qu'il s'agit de faire un voyage à l'extérieur. Jean-Marie, après avoir mis Camille à bord du train deux jours plus tôt, a même effectué le trajet Chandler-Montréal dans son automobile mardi, question de diriger son champion le soir même et de ne pas s'absenter du travail trop longtemps. On repartait dès hier matin.

Tant qu'il y aura des bénévoles du genre de Jean-Marie Huard, le sport amateur, la boxe surtout qui exige peut-être plus de renoncement de la part de ses adeptes qui veulent atteindre le sommet que pour n'importe quelle autre discipline, se portera bien. Et l'on songe ici à Lucien Bleau,, autre ancien professionnel, qui bénévolement fait des mains et des pieds pour bien établir son club Via Olympia 76 au sein du service des sports et loisirs de la ville de Montréal. L'on songe aussi au vétéran Lucien Hébert, de la Palestre, qui, pour un cachet presque symbolique, agit comme un véritable père pour plus de 60 jeunes, dont certains ont maintenant des réputations nationales, tels les José Martinez, Michel Brière, Paul Collette et Denis Groleau.

Il ne faut pas s'étonner que la motivation première de ces hommes, à qui il en coûte parfois très cher financièrement pour quelques minutes de gloires près de l'arène quand un de leurs protégés remporte une bataille, soit d'ordre familial. Si, pour Jean-Marie Huard, c'est un frère, pour Bleau et Hébert, ce sont des fils, encore jeunes mais qui en apprenent un peu plus chaque jour, en compagnie de copains à qui leur père cherche à communiquer toute sa science. Claude Bleau, 13 ans, et Claude Hébert, 12 ans, sont sans doute de futurs champions, à moins que l'exemple ne les pousse à devenir eux-même entraîneurs de boxe d'ici quelques années, au bénéfice de moins favorisés qu'eux.

Égalité Canada-Écosse

GARMISH-PARTENKIRCHEN (AFP) — Le Canada, représenté par Orest Meleschuk et ses coéquipiers de Winnipeg, est toujours invaincu avec l'Ecosse, au championnat mondial de curling à Garmish-Partenkirchen, en Allemagne de l'Ouest.

En matinée hier, le Canada a difficilement battu la Norvège 8-7 lors de la 3ème ronde du tournoi de huit nations, pendant que l'Ecosse battait la France 6-5.

Mais en soirée, les Canadiens écrasèrent les Français sur le compte sans appel de 11-5, lors de la 4ème ronde, tandis que les Ecossais disposaient plus difficilement des Norvégiens 6-4.

Contre la Norvège, les Canadiens durent revenir de l'arrière puisqu'ils étaient en déficit de 5-4 après sept manches et 6-7 à la 9ème et avant-dernière manche.

A la fin des sept rondes demain, les quatre premières équipes se disputeront des demi-finales et finales, les vainqueurs s'approprient le Balai d'Argent d'Air-Canada.

Hockey

LIGUE NATIONALE

Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
Boston	71	51	10	10	304	174	112
New York	72	48	13	11	305	170	107
Montréal	73	44	15	14	283	185	102
Toronto	73	30	29	14	192	195	74
Détroit	73	31	33	9	243	243	71
Buffalo	74	15	42	17	193	278	47
Vancouver	71	18	47	7	186	279	43
Ouest							
Chicago	72	42	17	13	230	153	97
Minnesota	72	35	27	10	196	177	80
St-Louis	73	27	36	11	199	231	63
Californie	74	21	35	18	207	269	60
Philadelphie	71	23	36	12	180	221	58
Pittsburgh	73	23	38	12	200	244	58
Los Angeles	73	18	37	8	186	285	44

Mardi
Minnesota 4, Californie 2
Détroit 7, Vancouver 5
Hier
Toronto 3, Montréal 3
Buffalo 4, Pittsburgh 3
St-Louis 4, Californie 1
Détroit à Los Angeles
Ce soir
New York à Boston
Minnesota à Buffalo
Chicago à Philadelphie

Avant-hier soir-nuit

WINGS 7, CANUCKS 5

1ère période
1- Vancouver: Kurtenbach (22) Maki, Quinn 6:05
2- Vancouver: Schmautz (7) Schella 10:56
3- Détroit: Libett (27) Dionne, Brown 12:52
4- Détroit: Libett (28) Dionne, Collins 17:56
5- Détroit: Bergman (6) Ecclestone, Rochefort 18:58.
Pun: Libett 8:29.
2ème période
6- Vancouver: Balon (22) Connelly, Boudrias 1:13
7- Détroit: Ecclestone (15) Dionne, Delvecchio 13:19
8- Détroit: Ecclestone (16) Delvecchio, Berenson 15:48
9- Vancouver: Schmautz (8) Maki, Guévremont 18:48
Pun.: Boddy 1:56, Bergman (servie par Bouchard) 3:22, Johnston 6:34, Schella 10:36, Schmautz 11:56, Schella 14:42, Stackhouse 17:58, Collins 19:16
3ème période
10- Vancouver: Boudrias (24) Kurtenbach, Guévremont 1:18
11- Détroit: Collins (13) Delvecchio, Karlander 3:39
12- Détroit: Collins (14) Libett, Dionne 14:54
Pun. Taylor, Johnston (match) 4:49, Redmond 8:06, Schmautz, Arnie Brown (min. maj) 9:18.

Lancers par:				
Détroit	12	9	6	— 27
Vancouver	15	13	10	— 38

Gardiens: Andy Brown, Détroit; Wilson, Dyck, Vancouver.
A. 15,570.

EXPOS 7 ATLANTA 4

A WEST PALM BEACH

MONTREAL	0	1	2	0	0	0	3	1	0
Atlanta	1	0	2	0	0	0	1	4	1

Strohmayer, Lemaster 4, Marshall 8 et Boccabella, Bateman 6; Devine, McQueen 5 et Casanova. G.—Lemaster. P.—McQueen.

A TAMPA

Los Angeles	1	0	1	1	0	0	5	1	2
Cincinnati	0	0	0	0	0	0	3	7	0

Downing, Strahler 7, Pena 8 et Cannizzaro, Yeager 7; Grimsley, Carroll 4, McGlothlin 8, Borbon 9 et Corrales. G.—Downing. P.-Carroll. CC.: Los Angeles, Robinson, Grabarkewitz.

A ST. PETERSBURG

New York (A)	0	0	0	0	0	0	0	5	1
New York (N)	0	0	0	0	3	0	0	3	1

Kekich, Beene 7 et Munson; McAndrew, McGraw 7 et Dyer. G.—McAndrew. P.—Kekich.

A CLEARWATER

St-Louis	2	0	0	1	2	2	7	9	0
Philadelphie	0	0	1	1	0	3	0	8	1	2

Cleveland, Hudson 6 Higgins 8 et Simmons, McNerthey 4; Lersch, Short 6, Twitchell 8 et Ryan, Cox 7. G.—Short. P.—Hudson. CC.—St-Louis, Hague, Torre. Philadelphie, Johnson, Money.

A LAKELAND

New York (N) "B"	0	0	0	0	0	0	0	3	1
Détroit	3	1	0	1	2	0	7	1	0	0

Williams, Taylor 5 et Cotton; Lolich, Seelbach 6, Strampe 7, Blosse 8, Meeler 9 et Freehan, Haller 7. G.—Lolich. P.—Williams. CC.—Détroit, McAuliffe, 2.

A ORLANDO

Chicago (A)	0	0	2	3	0	0	7	8	2
Minnesota	0	0	1	0	3	1	5	9	0

Bahnsen, Johnson 8 et Egan; Kaat, Cebhard 7, Strickland 9 et Mitterwald. G.—Bahnsen. P.—Kaat. CC.—Chicago, Orta, Williams.

A POMPANO BEACH

Kansas City	0	0	0	3	0	0	4	9	2
Texas	1	0	1	0	0	0	3	8	0

Drago, Rooker 6, Fitzmorris 9 et May; Bosman, Stanhouse 7 et King, Billings 7. G.—Rooker. P.—Stanhouse. CC.—Kansas City, Otis, Texas, Mason.

Le Québec 6ème

THUNDER BAY, Ont. (d'après CP) — Le Québec, représenté par le capitaine André Emond, de Montréal, et son équipe, est demeuré au 6ème rang du classement de 12 équipes, à la suite des deux rondes disputées hier au championnat canadien de curling mixte.

Après avoir arraché une difficile victoire de 6-5 à la Nouvelle-Ecosse, grâce à deux points en 10ème et dernière manche, Emond a dû s'avouer vaincu 9-5, face à la surprenante équipe des Territoires du Nord-Ouest, celle-ci "volant" trois points en dernière manche pour la victoire.

Au classement, la Colombie-Britannique, invaincue après huit parties, mène toujours, suivie de l'Île-du-Prince-Edouard, de l'Alberta et des T.N.O., ces trois dernières avec des fiches de 6-3. L'Ontario vient en 5ème (5-3), suivie du Québec (4-3).

LES SPORTS À LA PIGE

JUDY CRAWFORD, celle que l'on croyait l'héritière naturelle de Betsy Clifford quand cette dernière, blessée, a pris sa retraite comme tête d'affiche au sein de l'équipe canadienne de ski alpin il y a deux mois, est enfin sortie de la longue léthargie. Hier à Arosa, en Suisse, elle est venue à un centième de seconde près d'arracher les honneurs d'un slalom spécial comptant pour la Coupe d'Europe. C'est l'allemande de l'Ouest Rosi Mittermaier qui l'a devancée par cette marge infime. La toute jeune Kathy Kreiner, 14 ans, le nouvel espoir canadien, s'est classée 6ème dans l'épreuve.

* * *

LE PARC JARRY est prêt à accueillir les Expos pour leur match d'ouverture, le 7 avril prochain contre les Cubs de Chicago. Depuis hier en effet, sous la tutelle de Marc Cloutier, directeur des opérations du stade, les préposés ont terminé leur travail de déblaiement de la neige sur le terrain, et on compte maintenant sur la collaboration du soleil pour qu'il soit en condition parfaite. Rendez-vous donc dans 16 jours au parc Jarry!

* * *

LE CANADA disputera la première ronde de la coupe Davis, zone nord-américaine, contre le Mexique, du 12 au 14 mai prochain au club Jericho de Vancouver. En annonçant la nouvelle, Robert Bédard, président du comité de sélection, a dit que le vétéran Mike Belkin, ainsi que le jeune Peter Burwash, classé no 1 au Canada, étaient assurés de leur poste au sein de l'équipe nationale, mais qu'une compétition entre 13 joueurs aura bientôt lieu afin de déterminer les deux autres membres de la formation. L'an dernier contre le Mexique, le Canada avait difficilement cédé 3-2.

Voir en page 12

Cashman et Hextall écopent de 3 parties

DANS UNE TRANSACTION de l'ordre de quelque $9,000,000, les Indiens de Cleveland, de la ligue Américaine de baseball, ont officiellement été vendus hier à l'homme d'affaires Nick Mileti, représentant d'un syndicat qui a acquis une part majoritaire des actions. La vente dut auparavant être approuvée par les autres propriétaires, lors d'une réunion à St.-Petersburg en Floride. Mileti s'est toutefois refusé à dire s'il avait l'intention, comme le veut la rumeur, de déménager l'équipe dans le nouveau stade recouvert de la Nouvelle-Orléans. Après leur décision, les propriétaires ont entrepris l'étude du dossier de la caisse de retraite des joueurs, litige qui pourrait résulter en une grève générale s'il n'est pas réglé d'ici le 31 mars prochain.

* * *

NORMAND GRATTON, ancien joueur du Canadien junior aujourd'hui propriété des Rangers de New York, vient d'être rappelé par ces derniers de leur filiale d'Omaha, dans la ligue Centrale. Gratton y avait réussi 30 buts et 38 passes cette saison. L'instructeur Emile Francis croit qu'il pourra donner un peu plus de piquant à son attaque, sensiblement affaiblie par la suite des blessures survenues à ses ascompteurs Jean Ratelle et Rod Gilbert.

* * *

GINNY HONEYMAN, une petite Montréalaise de 17 ans, a vaincu la pluie et la brume, avant-hier au mont Grouse de Vancouver, pour remporter les honneurs du slalom féminin de la série Can-Am qui y était disputé. C'était la première victoire d'une Canadienne dans la série cette saison. La Montréalaise Julie Dobell a terminé au 8ème rang.

* * *

KEN DRYDEN, l'extraordinaire gardien du Canadien, sera conférencier d'honneur lors de la soirée annuelle du mérite sportif, demain soir au collège Loyola. Plusieurs personnalités assisteront également à la fête, dont Sam Berger, propriétaire des Alouettes, et Ann Heggtveit Hamilton, première gagnante d'une médaille d'or en ski pour le Canada, aux Jeux Olympiques de Squaw Valley en 1956.

À Blue Bonnets

Notre sélectionneur, le "Grand pronostiqueur" n'a choisi qu'un gagnant, hier soir, alors que des négligés des parieurs ont gagné presque toutes les courses. Il a maintenant 40 vainqueurs en 160 courses pour une moyenne de 25%. D'autre part, il a perdu $22.50 dans ses paris et sa banque est descendue à $59.30.

Pari double: Danoutchka (1) et Wisenheimer (4): $116.60.
1ère quiniela: Frosty Victory (3) et Keystone Neal (1): $11.50.
2ème quiniela: Mighty Dale A (9) et Lassie Irish (5): $42.00
3ème quiniela: Wil Diamond (3) et Fran Brown (8): $144.30.
Exacta: Honey Rainbow (3) et Shawn Herbert (4): $50.40
Mutuel: $418,073.
Assistance: 6,006.

Réservation instantanée dans un hôtel CN

877-4032

Télex: 01-25505
En dehors de Montréal, composez (sans frais)
1-800-261-6222

St-Jean, T.-N. — Hôtel Newfoundland
Halifax — Hôtel Nova Scotian
Moncton — Hôtel Beauséjour (automne 72)
Montréal — *Le Reine Élizabeth
Ottawa — Château Laurier
Winnipeg — Hôtel Fort Garry
Saskatoon — Hôtel Bessborough
Edmonton — Hôtel Macdonald
Jasper, Alta. — Le Jasper Park Lodge
Vancouver — *Hôtel Vancouver

*administré par Hilton Canada

La saison commence.
Poussez pas.
Y'a de la place en masse!

Premier match
contre les Cubs de Chicago
vendredi 7 avril à 2h 15.

Enfin le baseball est là.
Alors les un peu moins amateurs, les de plus en plus amateurs,
les pas amateurs du tout, vous inquiétez pas.
S'il y a de la place pour 28,000 personnes, y'en aura pour 28,001.
Sièges réservés: $3.50. Estrades (sièges réservés): $2.50.
Estrades populaires: $1.50 (adultes) et $1.00 (enfants).

Billets: parc Jarry, Edifice Carré Dominion, Place Ville Marie et tous les points de vente T.R.S. au Québec, en Ontario, au Vermont et à New-York.
Renseignements: (514) 875-2300.

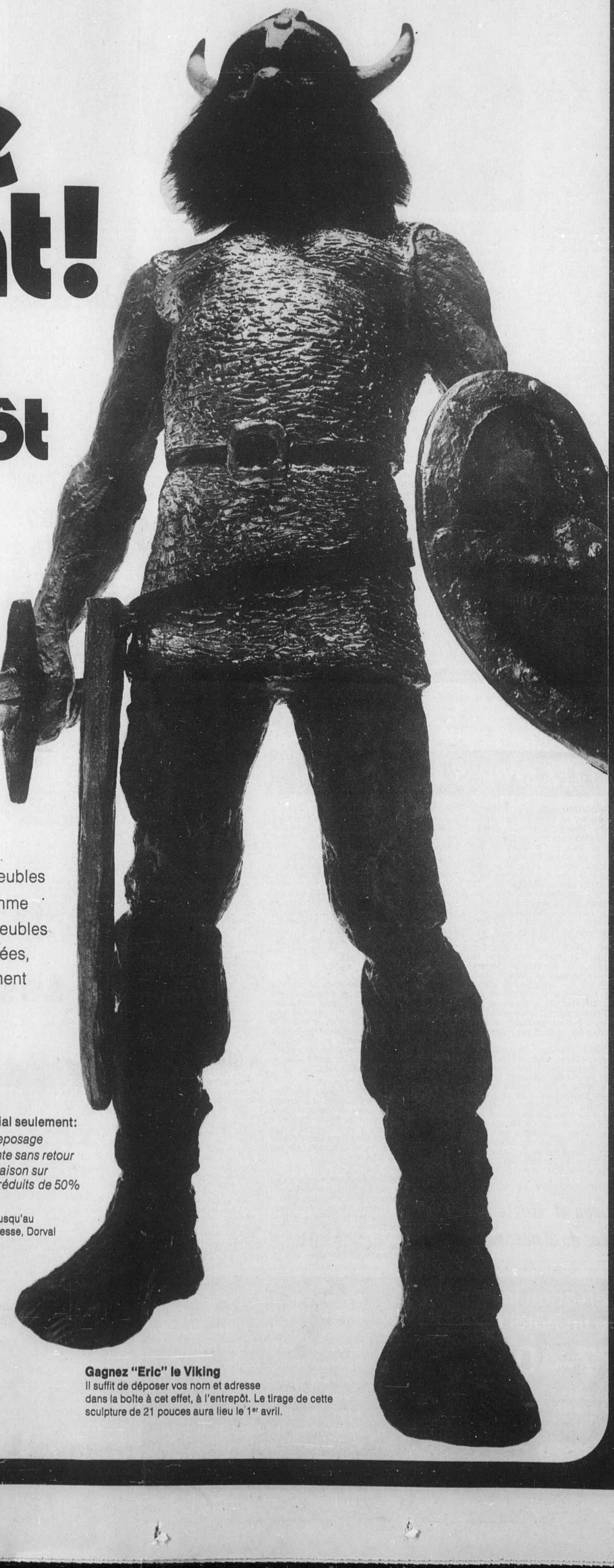
Avec les Expos, ça bouge.

SPÉCIAL

solde géant!

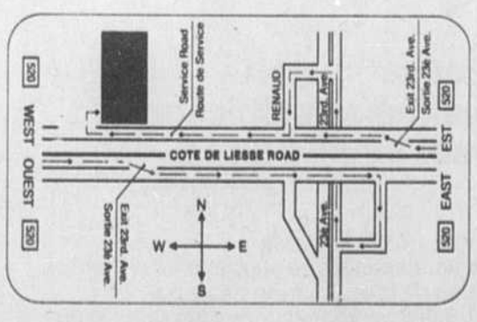
meubles d'entrepôt

rabais de 20% 30% 50% pour dix jours seulement



Ne manquez pas notre solde géant de meubles importés du Danemark. Économisez comme jamais: choisissez parmi $225,000 de meubles en tek ou bois de rose. Séries discontinuées, échantillons d'étalage et articles légèrement défraîchis à prix fort réduits.

Ce solde géant n'a lieu *qu'à* notre entrepôt, jusqu'au 1er avril.



Pour ce spécial seulement:

- *Aucun entreposage*
- *Chaque vente sans retour*
- *Frais de livraison sur les articles réduits de 50% ou plus*

Suivez le tracé jusqu'au 9501, Côte de Liesse, Dorval

LA MAISON DANOISE
THE DANISH HOUSE

9501 CÔTE DE LIESSE. DORVAL 631-3591

Gagnez "Eric" le Viking

Il suffit de déposer vos nom et adresse dans la boîte à cet effet, à l'entrepôt. Le tirage de cette sculpture de 21 pouces aura lieu le 1er avril.